

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Samedi 19 octobre 2024 Nogent-sur-Marne

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 8 juin 2024
2. Point financier
 - Budget ajusté
 - Tarifs des engagements 2025
3. Point Direction Technique Nationale/Direction Générale :
 - 3.1 Pôle performance
 - Programme Ambitions 2024 OLY : Premier bilan des Jeux Olympiques,
 - Programme Ambitions 2024 PARA : Premier bilan des Jeux Paralympiques,
 - Programme Génération 2024-2028 (U19/U23) : Bilan saison 2024
 - Equipe de France de Beach Rowing Sprint : Bilan saison 2024
 - Projet structuration HN/HP 2028/2032
 - 3.2 Pôle clubs et territoires
 - Intranet fédéral : Transition GOAL vers EXALTO
 - Nouveau site internet FFA
 - 3.3 Pôle direction et relations institutionnelles et Pôle développement/Innovation
 - Bilan projet P24
4. Assemblée générale électorale du 16 novembre 2024
 - a. Ordre du jour
 - b. Déroulé/Process de l'assemblée
5. Assemblée générale 2025 : modification de la date et du site
6. Règlementation sportive 2025
7. Régates labellisées mer 2025
8. Textes réglementaires :
 - Modification de l'annexe 7.1 - Code des régates
 - Modification de l'annexe 7.2 – Code des régates en mer
 - Modification de l'annexe 7.3 – Code des compétitions indoor
9. Autres dossiers en cours
10. Affiliations
11. Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 21 présents

Assistant :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Jurgen GROBLER	Consultant haute-Performance
	Charles DELVAL	Programme Ambitions 2024 Para
	Yannick SCHULTE	Programme Génération 2024/2028 et
Responsable des collectifs U17-U19-U23	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 9h00 et salue les présences de :

- Jurgen Grobler, Consultant Haute-Performance de la FFA pour l'olympiade 2021/2024 qui termine sa mission en novembre 2024.

Le comité directeur adresse ses remerciements à J. Grobler pour son investissement et son action auprès de l'équipe olympique.

- C. Delval, Responsable du Programme Ambitions 2024 Para, qui a initié un travail remarquable et a su innover en recrutant de nouveaux talents.
- Y. Schulte, Responsable du Programme Génération 2024/2028 et Responsable des collectifs U17-U19-U23 qui met fin à sa mission pour cette nouvelle olympiade. Le comité directeur adresse ses remerciements à Y. Schulte pour son engagement sans réserve au bénéfice de la performance internationale auprès des U19 et U23.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 8 juin 2024

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 8 juin 2024.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 8 JUIN 2024 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (18 votants/ 18 présents).

2. Point financier

1. Budget ajusté (Annexe 1)

F. Banton dresse un état des finances :

- Trésorerie : La trésorerie disponible est de 1 783 000 €, dont 780 000 € sont placés. La fédération dispose de 79 jours de fonctionnement. Situation saine.
- Site Exalto : Le nouveau site intranet Exalto est opérationnel malgré quelques problèmes techniques.
- PROJECTION 2024 :
 - A) CHARGES
 - Fonctionnement fédéral : charges légèrement au-dessus des prévisions.
 - Projet de développement : Budget réalisé conforme, légère réduction du budget en raison du projet de bateau innovant, budgété initialement à 94 000 €, finalement ajusté à 70 000 €.
 - Aides TSR : Atteint 210 000 €, soit une augmentation par rapport aux 160 000 € des années précédentes. Objectif de pérennisation du dispositif pour les ligues .
 - Haute performance : 4 593 65 €, soit des dépenses inférieures de 90 000 € au budget initial voté en mars. (très bonne gestion des frais de déplacements et stages)
 - Pôle médical et Formation : Rien à signaler (RAS).
 - Budget prévisionnel total charges : 8 840 379 €.

B) PRODUITS

- Licences : Projection en attente des chiffres de la rentrée 2024, laissant entrevoir une légère baisse des produits de 2% environ. 2 200 000 € envisagés .
- Contrat de développement : 409 600 € + 30 000 € pour la formation soit 439 600 €, conforme au budget voté.

- Bateaux innovants : obtention d'une subvention ANS de 492 000 € , ce qui permet de lancer le projet ; objectif ; permettre aux structures l'acquisition de 52 bateaux à huit pour un cout unitaire inferieur à 10 000 € TTC
- Arrêté des comptes au 31 juillet : Projection d'un déficit de 60 000 € pour l'exercice en raison des coûts élevés liés aux JO.
- Sponsoring : 30 000 € générés pour l'hospitalité, permettant d'équilibrer les actions de communication.
- Manifestations nationales : 325 000 € d'encaissement de droits d'engagement, résultat positif grâce à l'augmentation de ces tarifs.

La gestion financière reste prudente avec des défis et des opportunités liés aux Jeux Olympiques, tout en montrant des progrès dans la génération de revenus propres.

Puis le trésorier revient sur les faits marquants de l'olympiade :

Année 2020

Mise en place d'un nouveau plan comptable conforme aux normes en vigueur ANC 2018-06

Régularisation des primes d'ancienneté pour 5 salariés, non fait depuis 2008 : cout 40 650 € €

Mise en place d'aide COVID aux ligues, CD, CLUBS : 266 851 €

Budget 2020 : 6 483 000 €

Année 2021

• Renouvellement conventions :

- Partenariat MAIF 2021/ 2024 : 208 000 € /an

- Partenariat CNR 2021/ 2024 : 260 000 € + 100 000 € pour les clubs de la Vallée du Rhône

• Renégociations de TOUS les contrats de maintenance du siège ; économie : 40 000 €/an

• Reduction des frais de fonctionnement des élus ; économie : 50 000 €/an

• Mise en place d'un nouveau DUER pour le personnel du siège, non fait depuis 2010

• Contrat de développement ANS : 422 000 € /an jusqu'en 2024

• Contrat de performance ANS : 2 449 000 € en 2021

• Subvention ANS matériels lourds : 379 000 €

• Recensement du bénévolat et valorisation des mises a dispositions gratuites : 2 089 000 €

• Plan de relance COVID : 150 000 €

Budget : 6 687 000 €

Mise en place de provisions : 20 000 € / an pour primes aux athlètes

Année 2022

• Augmentation des aides TSR auprès des ligues passées de 12 000 € /an à 20 000 €/an soit 158 000 € / an

• Sinistre VICHY : 500 000€ reversés aux clubs

• Augmentation des tarifs licences 11% soit 1 729 000 €

• Contrat de performance ANS : 3 032 000 €

• Matériels lourds ANS : 358 000 €

• Négociation d'un partenariat reconduit de mise à disposition de bateaux avec Filipi pour une valeur annuelle de 47 322 € en 2023 (valeur de location de bateaux)

Budget : 8 219 000 €

Année 2023

• Aides TSR : 191 500 €

• Contrat de performance ANS : 3 358 400 €

• Nouveaux partenaires VEOLIA 50 000 € - DIVERS partenaires 54 000 €soit 104 000 €

• Obtention d'une subvention européenne pour développement durable à hauteur de 271 000 € répartis sur 2023 et 2024

- Mécénats de compétences à hauteur de 154 000 €
 - Régularisation du mode de comptabilisation des licences au prorata temporis de la saison sportive
 - Rénovation du siège – Mise aux normes énergétiques et d’accessibilité PMR – Obtention de subventions pour un montant global de 2 600 000 € pour un projet à 3 200 000 € – Début des travaux en novembre 2024
- Budget : 8 933 000 €

Année 2024

- Aides TSR : 210 000 €
 - Partenariats divers : 170 000 €
 - ANS développement : 439 000 €
 - ANS performance : 3 111 000 €
 - Matériels lourds : 324 000 €
 - Augmentations des recettes droits engagements : 320 000 € (prévisionnel en 2024)
 - Projet bateaux innovants pour remplacer les "8 entreprises" vieillissant – Obtention d’une subvention ANS de 492 000 € pour dossier 5 000 équipements "Huit bateaux école itinérante" – L’objectif : équiper les ligues, les comités départementaux, les clubs de 52 bateaux pour un coût inférieur à 10 000 € TTC/unité.
- Budget prévisionnel : 8 764 000 €

ANALYSES ET COMMENTAIRES sur olympiade 20/24

SUBVENTIONS ANS

En 2020, les subventions s’élevaient à 3 233 000 € représentant 50,6% du budget
 En 2024, ces subventions seront de 3 874 000 € représentant 43,34% du budget, soit une nette amélioration de 7,26% de notre ratio de dépendances aux subventions.

MASSE SALARIALE :

Celle-ci était de 1 415 000 € en 2020
 2024 : prévisionnel à 1 975 000 € dont 140 000 € pour le consultant EDF soit une hausse modérée compte tenu de l’augmentation des effectifs passés de 20 en 2020 à 23 en 2024.

BUDGETS

6 483 000 € en 2020, 8 764 000 € en 2024 soit une augmentation de 35%
 Recettes licences et affiliations passées de 1 743 000 € à 2 240 000 € en 2024 + 28,5%

RESULTATS

2021 : + 22 923 €
 2022 : - 154 537 €
 2023 : - 6456 €
 2024 : - 60 000 € estimation

Soit TOTAL OLYMPIADE : -198 070 €

PERSPECTIVES/AVENIR

Il convient de poursuivre la modification du modèle économique entamé depuis 2021 en recherchant de nouveaux partenaires et favoriser une approche commerciale de certaines de nos activités afin de relever nos fonds propres
 Concernant les charges, même si celles-ci ont déjà été optimisées, une gestion rigoureuse s’impose.

C. Vandenberghe rappelle qu’en 2020 l’aide de l’état était trop conséquente. Il était impératif que la fédération trouve des ressources propres.
 Il interpelle le comité sur le fait que le budget des sports est réduit de 20%. La fédération doit persévérer dans la recherche de fonds propres.

F. Banton commente les aides de la FFA aux structures affiliées. Il rappelle que la fédération redistribue 1 million de son budget à ses structures (Annexe 1).

2. Tarifs des engagements 2025 (Annexe 2)

Le trésorier présente et commente la proposition de tarifs travaillée en collaboration avec la DTN.

Il est proposé une augmentation modérée de 2% par rapport à 2024.

Championnats de France rivière et mer

Tarif à la coulisse : 1 rameur, 2 rameurs, 4 rameurs : 23,50 €/rameur

Tarif pour un 8+ : 120 €

Championnats de France d'animation rivière et mer :

Tarif à la coulisse : 1 rameur, 2 rameurs, 4 rameurs : 28,00 €/rameur

Tarif pour un 8+ : 145 €

Indoor :

La grille reste basée avec un tarif moyen selon les délais d'inscription.

Le tarif indoor pour les non licenciés passe à +7 € (tarif de la licence IE) par rameur.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (19 votants/19 présents) LES TARIFS DES DROITS D'ENGAGEMENTS 2025.

3. Point Direction Technique Nationale/Direction Générale

S. Vieilledent remercie le comité directeur pour les échanges et le travail collaboratif de cette dernière olympiade et paralympiade.

La fédération rentre maintenant dans une phase d'élection qui sera historique puisque portée, dans le cadre de la mise en place de la loi du 2 mars 2022 par de nouveaux statuts.

La saison 2024 a été riche en événements sportifs, de développement et bien entendu en événementiel avec l'accueil historique des JOP de Paris.

• Pôle performance

Avant de laisser la parole aux responsables des différents collectifs pour aborder le bilan de la saison, Sébastien Vieilledent dresse un premier bilan synthétique de l'année sportive 2024. Il en profite pour remercier la direction technique nationale pour son action auprès des collectifs de l'équipe de France.

Le DTN précise, que le bilan olympique et paralympique a été lancé suite à la clôture des 2 événements.

Un bilan à chaud par équipage.

Un bilan à froid en lien avec l'ANS et la méthode Orfèvre.

En complément, une rencontre programmée à destination des représentants des clubs des sportifs de l'équipe olympique.

La dernière étape prévue courant novembre permettra de travailler la restitution de ces différents travaux dans l'optique de la constitution d'une feuille de route d'actions visant à améliorer les points de manquement.

Pour ces Jeux olympiques de Paris 2024, l'équipe de France d'aviron avait qualifié 5 bateaux. En lien avec notre histoire olympique la fédération française d'aviron avait pour ambition de pouvoir remporter 3 médailles.

Dans un contexte post Tokyo d'urgence, de besoin de changement et de relance de dynamique, l'équipe de France connaissait la difficulté de l'enjeu. Cette olympiade nous aura demandé beaucoup de changements par rapport à notre situation de départ. Elle nous aura aussi, sur un collectif restreint, demandé beaucoup de capacité d'adaptation suite aux nombreux aléas de santé que nous avons dû gérer.

Nous repartons de ces JO sans médaille. C'est brutal mais c'est la réalité du haut niveau.

Au niveau olympique, nos 5 projets entrent néanmoins en finale olympique avec une très belle performance du double féminin 5^{ème} en finale A.

Le résultat global semble loin de l'objectif. Dans le détail il ne l'est pas tant que ça. Sur cette fin de JO, il est clair maintenant que nous avons à minima un potentiel de 2 médailles notamment sur nos bateaux PL. Un potentiel de rentrer 4 bateaux en finale, le DTN rappelle que 2 de nos bateaux manquent cette qualification en finale pour 7 et 60 centièmes.

La stratégie sur cette olympiade était claire suite à Tokyo : **relancer une dynamique dans l'urgence pour garantir le maintien du niveau** coûte que coûte **malgré une génération 2024 peu présente et peu préparée en amont.**

Beaucoup de travail a été réalisé dans tous les domaines de la performance : physiologique, biomécanique, diététique, psychologique, logistique.
Nous avons été accompagnés comme jamais par nos partenaires institutionnels et privés.

Un des meilleurs entraîneur du monde est venu nous rejoindre pour apporter son expérience et mettre en place une stratégie de relance dans l'urgence.

Fait de constater que des JO à la maison ne se prépare pas en 3 ans.

Nous prenons bien entendu toute notre part de responsabilité dans ce résultat. Néanmoins, il semble aussi important de souligner que les explications sont aussi plus profondes. Nous devons absolument prendre le temps de redynamiser notre base : formation, détection, recrutement, développement des talents, accompagnement des clubs sur les territoires pour revitaliser ensemble notre vivier.

Jurgen Grobler prendra la parole sur le détail de l'analyse.

Pour le programme Ambitions 2024 PARA :

5bateaux qualifiés sur 5 épreuves possibles. 5 bateaux en finale. 2 médailles et une deuxième place des nations au classement général. Les résultats des Paralympiques sont très satisfaisants. L'objectif en nombre de médaille est atteint. Par contre, nous n'arrivons pas à transformer le bronze en OR. Charles Delval rentrera dans le détail de l'analyse. Le DTN profite de cette intervention pour le remercier et le féliciter avec l'ensemble de son équipe pour cette paralympiade riche de succès.

Pour le Programme Génération 2024/28 (U19/U23)

S. Vieilledent adresse ses remerciements à Y. Schulte pour tout le travail accompli avec les U19 et U23, alors qu'il achève sa mission auprès de ces 2 collectifs.

Dans notre volonté de préparer d'ores et déjà les JO de 2028, les objectifs fixés sur l'olympiade sont atteints en U23 avec en 2024 et suite à 2023, une équipe de France U23 en 3ème position au classement général des nations au championnat du Monde. 4 médailles de bronze et 3 4^{ème} place. Malheureusement, nous n'arrivons pas par contre à transformer le passage de la médaille de bronze à l'argent ou à l'or qui était l'objectif identifié en 2024.

Chez les U19, bien que les objectifs n'aient pas été entièrement atteints, nous repartons avec une belle médaille de bronze prometteuse en quatre barré junior femme.

Enfin, en Beach Rowing Sprints, une belle médaille de bronze en 4 barré. Attention nous ne sommes pas médaillés cette année sur les futures disciplines olympiques. Le niveau monte très rapidement.

Programme Ambitions 2024 OLY : Premier bilan des Jeux Olympiques

J. Grobler explique en chronologie son accession depuis 2021.

À son arrivée, il n'y avait ni Directeur de la performance, ni Head Coach, ce qui rendait la situation complexe, avec de plus, des responsabilités et des sportifs éclatées entre différentes structures d'entraînement

Les résultats sont décevants et constituent une lourde défaite de son point de vue, car ils ne correspondent pas aux performances attendues.

À Tokyo, la France avait remporté 1 médaille d'or et 1 médaille d'argent en 2xH et 2X FPL. Ce sont les deux mêmes bateaux que nous avons également préparé pour Paris.

Historiquement, il précise qu'il a toujours réussi à obtenir des résultats similaires avec les bateaux performants d'une Olympiade à l'autre. Cela n'a malheureusement pas été le cas cette fois-ci.

Il indique que sa stratégie consistait à reproduire ce qui avait fonctionné par le passé et à s'appuyer sur les méthodes qui avaient déjà fait leurs preuves.

L'objectif, pour Paris, était d'obtenir 6 à 8 bateaux qualifiés et 3 médailles olympiques.

Dès le départ, le fait d'accueillir les JO à domicile était une bonne opportunité,

Avec un réservoir très faible, notamment en toute catégorie au tournant des JO de Tokyo, Il n'y avait que deux ans pour se préparer et se qualifier aux JO, avec 2022 et 2023 comme années clés.

En 3 ans il a fallu d'abord reconstruire une dynamique et une structuration. La stratégie a été longue à mettre en place et n'a finalement réellement débuté qu'en 2023, avec l'échéance des JO en 2024, ce qui est trop court.

Pour J. Grobler, les athlètes français ne sont pas différents des autres ; ils ont du potentiel. La clé réside dans la motivation.

Il ne fallait pas considérer les JO de Tokyo comme une référence, car ils ont eu lieu dans un contexte post-Covid où tous les pays n'ont pas été à égalité dans la gestion de ce fléau historique.

Les JO à domicile ne se préparent pas en seulement trois ans, et la mise en place a été trop longue.

J. Grobler souligne qu'il est responsable du programme d'entraînement. S'adapter à ce programme prend du temps, et il n'existe pas qu'une seule méthode pour gagner des médailles. Il précise qu'il a été coach depuis plus de cinquante ans.

Aujourd'hui, il constate qu'au Royaume-Uni, on continue à appliquer le programme qu'il a mis en place pendant plus de trente ans. Les entraîneurs britanniques n'y ont apporté aucun changement et obtiennent toujours les mêmes succès.

Il précise que la barrière de la langue a posé une difficulté, même si certains athlètes parlent anglais, car il est parfois compliqué de trouver les mots justes.

Tout a pris du temps, et il a été compliqué de passer d'un pôle France à un autre en fonction des projets.

Par exemple, pour le 4-, l'essentiel est de s'entraîner ensemble, or des sportifs étaient sur des structures différentes.

Dans le sport, nous travaillons avec des êtres humains. Il est important de rester positif et de ne pas blâmer une personne en particulier. Tout le monde est dans le même bateau.

Parmi les cinq bateaux qualifiés, le quatre sans barreur n'était pas présent aux Jeux Olympiques de Tokyo, et il a obtenu le moins bon résultat en fin d'olympiade à Paris avec le 2xH.

Le deux de couple poids léger hommes, non qualifié pour Tokyo, était présent à Paris. Le deux de couple féminin, a été remanié avec une nouvelle coéquipière et a atteint la finale. Ce qui reflète le travail accompli sur l'ensemble du groupe féminin et la qualité de ce projet.

Un travail important a été réalisé, notamment sur le développement physique des athlètes qui aujourd'hui ont un fort potentiel.

Les résultats du deux de couple féminin et du quatre sans barreur ont été prometteurs lors des compétitions intermédiaires.

Il est essentiel de viser la performance chaque jour, avec des exigences croissantes. Cependant, il n'a pas toujours été simple d'avancer, car les mentalités n'étaient pas toujours en phase avec les objectifs. Plutôt que de relever les défis, certains préféraient se protéger des difficultés.

Nous avons de bons athlètes, et il est essentiel de tirer parti du meilleur du programme passé tout en intégrant les éléments du programme actuel.

J. Grobler précise que son rôle inclut aussi la prise en compte de la santé mentale et de la préparation physique des athlètes.

De part le contexte des 3 ans, Il y avait un certain niveau de prise de risque à prendre, il regrette de ne pas toujours avoir été suivi dans cette dynamique.

Des ajustements ont été effectués en 2022 sur les temps pronostiques, et il a été nécessaire d'en tenir compte pour adapter l'entraînement en conséquence.

Les 2x poids légers ont toujours été dans la fourchette haute des pourcentages.

Les meilleurs temps étaient pour le 2XFPL qui était proche des meilleurs temps mondiaux.

J. Grobler présente et commente une analyse des courses sur le plan international et plus particulièrement sur les Jeux Olympiques.

La condition physique de tous les sportifs, au niveau international, s'est nettement améliorée.

Auparavant, le premier 500 mètres était le plus rapide, tandis que les deuxième et troisième 500 mètres étaient plus lents, avec une accélération finale en sprint dans le dernier 500. Aujourd'hui, l'écart entre le premier 500 et les trois suivants est presque inexistant.

Lors des finales du second jour, on peut observer ces énormes progrès physiques au niveau international en analysant les profils de course. Les meilleurs athlètes ne sont plus nécessairement ceux qui dominent les 500 premiers mètres.

Cependant, J. Grobler note que l'irrégularité des conditions atmosphériques n'a pas permis de comparer les pourcentages de performance de façon homogène sur l'ensemble des jours de finales.

Pour la finale du deux de couple hommes poids léger irlandais, composé des mêmes champions qu'à Tokyo et médaillé d'argent à Rio, on s'aperçoit qu'ils présentent une constance dans la performance sur trois Olympiades. Cela représente un défi à relever durant leurs entraînements. De plus, ils affichent également un profil de course avec très peu de différence de vitesse entre les quatre 500 mètres.

Le samedi, en examinant tous les résultats, J. Grobler a constaté des courbes très plates, avec très peu de différence de vitesse entre les différents 500M pour les meilleurs bateaux.

Pour les bateaux français :

- *pour le deux de couple féminin* : Le résultat est satisfaisant. elles n'ont pas beaucoup ramé ensemble, et le bateau a été changé après Lucerne. En comparaison avec les championnes olympiques néo-zélandaises, rencontrées à Poznan, elles ont été malheureusement en retrait durant les JO sur les quatre 500 mètres avec une courbe similaire.

- *pour le deux de couple masculin* : la vitesse est présente dans les 500 premiers mètres, mais ensuite, ils « meurent ». Leur système cardio était insuffisant, ce qui a entraîné un gros trou au troisième 500. On ne peut pas gagner une course uniquement sur les 500 premiers mètres.

- *le quatre sans barreur masculin* : les sportifs avaient le potentiel pour atteindre la finale. Lors des éliminatoires, ils étaient très proches, mais ils ont peut-être trop puisé dans leurs ressources. Cependant, ils n'ont jamais abandonné.

- *le deux de couple masculin poids légers* : Ils avaient également le potentiel d'atteindre la finale. Lors des entraînements, il y a eu beaucoup de discussions pour tenter de trouver le bon équilibre entre le système aérobie et le système anaérobie lactique. Il subsiste un écart de six secondes entre le premier 500 et le deuxième, et malgré un bon mental, cela reste trop important. Ce phénomène avait déjà été observé lors de la saison internationale en Coupe du Monde. J. Grobler indique qu'il a alerté l'entraîneur du bateau pour ajuster les choses.

- *le deux de couple féminin poids légers* : C'est le même constat que le 2xPL . De nombreuses discussions sur ces équilibres entre chaque 500M de la course notamment dans ces 2 bateaux PL où les bateaux leaders sont venus très souvent faire la différence dans le 2^{ème} et 3^{ème} 500M.

Si l'on dresse une analyse générale, on constate que la situation est similaire pour tous. Toutes les programmations sont conçues pour travailler sur la bonne répartition, aérobie et anaérobie. Les profils de course au niveau international sont désormais linéaires.

Les bateaux français plongent tous, que ce soit après 500 mètres ou après 1000 mètres. Ceux qui ont perdu lors de la précédente olympiade s'entraînent plus intensément pour y parvenir. L'exemple du deux de couple poids léger femmes britannique illustre parfaitement cela, car nous savons ce qu'elles ont réalisé à l'entraînement au cours de ces trois dernières années.

La fédération a soutenu considérablement ses athlètes en matière d'apports scientifiques, de nutrition, d'hébergement, etc. Tout a été fait pour garantir leur réussite, mais les objectifs n'ont pas été atteints.

Les Jeux à domicile peuvent parfois générer un stress supplémentaire, mais il est essentiel d'être prêt le jour J. Nous n'y sommes pas parvenus.

Il est essentiel de tout analyser et de se remettre en question afin de repartir sur une base positive pour l'avenir.

Il faut parfois du temps pour relancer une dynamique.

Au Royaume-Uni, entre 1976 et 2004, il n'y a pas eu de médailles olympiques chez les femmes, et cette année, elles en ont remporté cinq sur sept possibles.

Maintenant, il est crucial d'avancer, car il reste trois ans avant le championnat du monde qualificatif pour les prochains JO.

Pour les plus jeunes qui ont été intégrés au groupe OLY, la dynamique a bien fonctionné, car leurs performances ont progressé.

Il est certain que les équipes féminines en deux de couple U23 et masculines en quatre sans barreur vont réussir leur transition dans les années à venir. Cela constitue une bonne base de travail.

La volonté de J. Grobler de rassembler davantage de monde fait suite au manque de densité après Tokyo.

Par contre, il regrette de ne pas avoir pris de décisions rapidement concernant la catégorie féminine et de ne pas avoir ciblé un seul type de bateau long, en pointe ou en couple.

De son point de vue, il est essentiel de centraliser les athlètes dans un lieu unique. C'est un processus normal, et toutes les grandes nations adoptent aujourd'hui ce modèle. Bien que cela puisse décevoir certains, il est impératif d'être ferme sur cette direction.

La décision concernant le lieu a été prise, ce qui est une bonne chose. Il est également important de mélanger les U23 et les athlètes seniors sur cette structure.

Les pôles actuels doivent désormais se concentrer sur le développement des talents.

Le futur Directeur des Equipes de France doit garantir une transition cohérente et solide entre les catégories U19 et Seniors Élites.

Nous devons partager une vision commune des objectifs techniques à atteindre.

Nous possédons une bonne connaissance des meilleures techniques internationales. Chaque pays a sa propre empreinte et son style.

Les nations leaders, comme la Grande-Bretagne, , disposent d'un réservoir de talents dans leurs universités. La Fédération doit chercher à recruter au sein des universités afin de constituer et d'enrichir son réservoir.

L'importance réside aussi dans la formation des entraîneurs, l'échange d'expériences avec des entraîneurs d'autres disciplines comme le cyclisme et la natation et utiliser pleinement les ressources internes à la fédération.

Il est également essentiel de trouver du plaisir dans le rôle d'entraîneur et de garder à l'esprit que notre mission ne se limite pas à une production standardisée.

Il est essentiel de trouver un équilibre afin que chacun se sente bien et que les objectifs fixés soient atteints.

J. Grobler partage sa vision pour le CNE.

Il souligne l'importance de relever le défi avec un esprit positif. Même si cette période est difficile, le challenge en vaut la peine. Il est essentiel d'embarquer les athlètes dans cette démarche. Ils peuvent exprimer des désaccords, mais chacun doit faire preuve d'adaptabilité, de flexibilité et de professionnalisme.

Il y a une véritable révolution à faire.

E. Lunatti confirme que tous les debriefs à froid ont été réalisés, contrairement aux debriefs à chaud qui n'ont pas tous eu lieu.

Le DTN demande pour quels bateaux les debriefs n'ont pas été réalisés.

H. Beurey confirme que le débriefing à chaud pour le 2xHPL n'a pas été réalisé, se limitant à quelques mots échangés dans un couloir.

De son côté, E. Lunatti indique que le débriefing à chaud pour le 4-H n'a pas non plus été effectué.

Concernant les courbes présentées par J. Grobler, E. Lunatti souligne qu'il aurait été pertinent d'avoir accès à toutes les courbes et à tous les pourcentages pour toutes les courses. Elle aurait souhaité avoir l'évolution des performances sur les trois courses.

Elle note que pour son équipage, le bateau a perdu 9 secondes entre les séries et la finale, ce qui représente une perte plus importante que celle de tous leurs adversaires. De plus, elle mentionne que, de manière générale, les athlètes français ont semblé décliner physiquement au fil des courses. L'analyse des courbes et des pourcentages sur les trois courses aurait permis de mettre l'accent sur ce point.

A. Tollard remercie J. Grobler pour son engagement et pour l'influence qu'il représente dans le monde de l'aviron.

J. Grobler se dit honoré d'avoir été aux côtés de l'aviron français.

M. Goudet remercie J. Grobler pour sa présence auprès de l'aviron français et pour sa passion. Elle souhaite savoir si, durant ces deux ans et demie passés auprès de l'équipe olympique, lui a appris certaines choses.

J. Grobler exprime sa déception de terminer une olympiade sans médaille. Cela ne lui était jamais arrivé depuis 1972 où il a ramené sa première médaille Olympique.

Il indique avoir eu des moments agréables à travailler avec les coachs. Cependant, ceux-ci doivent aussi évoluer. dans leur mode d'accompagnement des projets notamment sur la permanence de l'accompagnement en dehors des stages.

Il est essentiel d'être présent aux côtés des athlètes à chaque instant pour évaluer l'efficacité du programme et être attentif à son application. Il faut s'investir pleinement, ajuster son travail en continu, et faire preuve de passion, ne jamais abandonner et persévérer.

- Programme Ambitions 2024 PARA : Premier bilan des Jeux Paralympiques

C. Delval commente le bilan des Jeux paralympiques (Annexe 3).

Depuis la mise en place d'un encadrement renforcé, l'équipe a nettement progressé, obtenant des médailles dans chaque championnat international de 2022 à 2024 et se qualifiant pour les Jeux paralympiques avec cinq bateaux, une performance unique à ce jour.

Le programme s'articule autour de trois priorités : le développement des talents par une détection accrue, la prise de risque dans les classifications médicales pour garantir l'éligibilité des athlètes, et la personnalisation des programmes d'entraînement.

Les récents résultats illustrent cette stratégie, avec notamment deux médailles et une qualification complète pour les Jeux, plaçant la France en deuxième position mondiale.

Ce succès repose aussi sur des améliorations logistiques et matérielles, essentielles en sport paralympique.

Les axes d'amélioration pour la prochaine paralympiade incluent un renforcement de la détection de talents, un suivi médical de référence pour les athlètes, et des évolutions en préparation mentale et physique.

L'objectif est de maintenir la performance en club, d'optimiser les regroupements et d'assurer un accompagnement de haut niveau, tout en visant une continuité de formation pour le personnel encadrant.

A. Wache souligne que, pour les sportifs, la mise en concurrence est difficile à vivre. Il questionne sur l'ambiance au sein du groupe et la façon dont les rameurs perçoivent cette rivalité.

C. Delval rappelle que le haut niveau exige une quête constante de performance maximale.

A. Tollard remercie les athlètes et le staff et suggère que le groupe olympique pourrait s'inspirer du modèle de recrutement de l'équipe paralympique.

- Programme Génération 2024-2028 (U19/U23) : Bilan saison 2024

Y. Schulte remercie chaleureusement ses collègues cadres techniques pour leur engagement, leur travail quotidien et précieux compte tenu de leur investissement total et souvent sans limite.

Il remercie également le collectif et l'ensemble de l'équipe d'encadrement au sens large. Il est important de valoriser le travail effectué et l'engagement des cadres de la direction technique nationale.

Puis, Y. Schulte commente son bilan (Annexe 4).

Y. Schulte remercie la fédération pour l'importante délégation envoyée au Canada et souligne que c'est une réussite à saluer.

En 2024, la France n'a jamais eu autant d'athlètes en finale A U19. Il est à souligner l'obtention d'une médaille de bronze.

Chez les U23, 2024 marque également un record avec le plus grand nombre d'athlètes médaillés et de finalistes. La France se classe 3^e au classement général.

Globalement, les résultats des catégories U19-U23 suscitent une certaine déception, car la couleur des médailles aurait pu être meilleure, avec de nombreuses quatrièmes places à déplorer. Cependant, l'encadrement est confiant pour l'année 2025, grâce à la présence de nombreux U19 en première année, en 2024, et à un nombre limité d'athlètes dont c'était la dernière année U23.

A souligner que de plus en plus d'athlètes partent dans les universités américaines. Pour ces sportifs, la possibilité de rentrer dans le collectif U23 n'est possible qu'à partir de la RS2.

S. Vieilledent remercie Y. Schulte et toute son équipe pour leur travail.

Au regard de la présentation, la projection des objectifs pour 2028-2032 s'appuie sur une base solide en termes de potentiels.

- Equipe de France de Beach Rowing Sprint : Bilan saison 2024

S. Vieilledent excuse Y. Foucaud, responsable de l'équipe de France de beach rowing.

Le DTN présente et commente le bilan de la saison 2024.

Lors du Championnat d'Europe,

Objectifs : 6 médailles

U19 : 1 CW1X, 1 en CM2ix & 1 en CMix2X

Seniors : 1 en endurance Cmix 2X et une CMix2X en Beach Rowing

Résultats : 3 médailles

U19 : Argent en CW1X & Argent en CM1X

Seniors : Or en endurance Cmix 2X

Lors des Championnats du Monde, notre objectif était de remporter quatre médailles, mais il n'a pas été atteint. Nous n'avons obtenu qu'une seule médaille en 4x mixte, qui n'est pas au programme pour les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

En solo masculin, notre niveau individuel est encore insuffisant, contrairement à la catégorie féminine,

Chez les U19, nous accusons un retard significatif au niveau physique par rapport au niveau international.

Il est évident que certaines nations réalisent rapidement la transition de l'aviron en rivière vers l'aviron beach sprint en engageant leurs meilleurs athlètes de la discipline en rivière. La mise en oeuvre de la structuration de la filière haut-niveau/haute performance du BRS formalisée en 2024 devra se mettre en place rapidement afin de pallier à une montée en puissance significative de la concurrence.

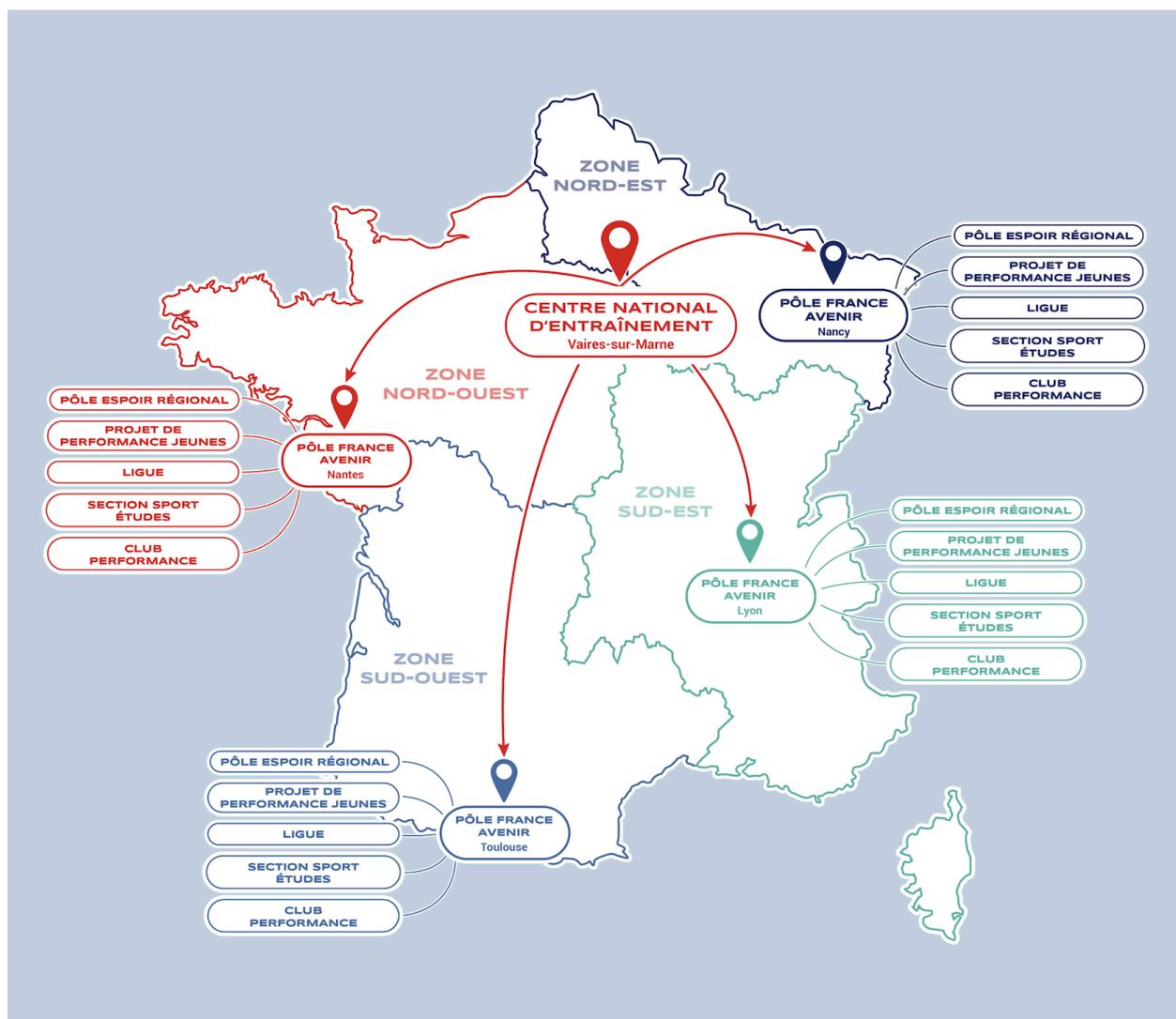
- **Projet structuration HN/HP 2028/2032**

S. Vieilledent fait un point d'avancement du projet de structuration du haut niveau et de la haute performance pour 2028/2032.

Il rappelle en premier lieu que suite à l'analyse de l'olympiade Tokyo (debriefing ORfèvre 2021) la DTN a décidé de mettre en place **une nouvelle structuration de son haut-niveau et de sa haute performance** autour 2 objectifs:

- **Sur la haute performance** : la mise en place d'un centre national d'entraînement (centralisation de la haute performance).
- **Sur l'accession et le haut-niveau** : la mise en place d'une organisation territoriale des actions de détection, de recrutement et de formation.

Sur cette dernière partie, il commente le schéma de l'organisation territoriale destinée à relancer l'action de la DTN auprès des clubs sur les sujets d'accession au haut-niveau.



Il précise que les Pôles France et Espoirs de Nantes, Nancy, Toulouse et Lyon deviendront des "Pôles France/Espoirs Avenir" et auront désormais des actions territoriales sur leur zone d'implantation.

Ces nouvelles structures nationales intégrées au Projet de Performance Fédérale (PPF) seront les relais territoriaux du déploiement de la stratégie fédérale en matière de haut-niveau. Leurs actions prioritaires se concentrent autour de 2 axes :

- **L'entraînement quotidien** des meilleurs athlètes **U19/U23** sélectionnés pour intégrer la structure.
- **L'accompagnement des actions de détection, de recrutement et de formation sportive** de la zone en tant que centre de ressources.

Afin d'animer, d'optimiser et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs du HN à l'échelle de la zone et assurer la cohérence avec la stratégie fédérale, la FFA positionnera aussi un CTN dans chacune des 4 zones. Il coordonnera, en lien avec le Pôle France Avenir, le projet d'identification et d'accompagnement des athlètes à profils qui doit contribuer à ce que la FFA dispose de rameurs et de rameuses compétitifs dans le contexte international en vue des Jeux Olympiques de 2032 et 2036.

Ce Manager Territorial du haut niveau contribuera à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie HN/HP de la fédération sur la question de l'accession et du haut niveau sur le territoire de la zone.

Acteur de terrain il interviendra sur des sujets liés à la détection, au recrutement et à la formation des sportifs. A ce titre, il accompagne les clubs identifiés sur le suivi des talents et leur entraîneur.

A. Dall'Acqua demande si, dans le cadre de cette restructuration, il est prévu d'établir un lien avec les entraîneurs des clubs, car l'athlète fait partie de nos structures.

S. Vieilledent répond que c'est exactement le but recherché

G. Iragne demande si une sensibilisation des jeunes à la pratique du beach rowing dans les structures est envisagée et une intégration éventuelle de ceux-ci dans le centre d'entraînement.

S. Vieilledent répond que ce sujet est en discussion et qu'il pourrait être envisagé d'intégrer progressivement des athlètes "mer" avec les rameurs "rivière".

Le DTN aborde ensuite le projet sur l'axe de la haute performance avec un nouveau point d'étape concernant le Centre National d'Entraînement Olympique.

Il rappelle la méthodologie du projet et ses différentes étapes. Il aborde une présentation de cette dernière à savoir : l'étude de faisabilité sur la mise en place opérationnelle des structures sélectionnées.

L'évaluation des sites potentiels par rapport au cahier des charges a permis de déterminer 2 sites finalistes sur lesquels une étude de faisabilité a été réalisée.

Cette étude s'est concentrée sur la capacité de chaque site à réellement mettre en œuvre les critères évalués. Pour ce faire, la faisabilité de 29 critères principaux du cahier des charges ont été vérifiés et qualifiés selon l'échelle suivante: faisabilité totale, partielle, en cours, non garantie et absence de faisabilité. Afin d'avoir une analyse optimisée et pragmatique ces 29 critères ont aussi été divisés en 2 catégories de 11 critères prioritaires et 18 critères secondaires.

Sur cet exercice un avantage substantiel pour Paris-Vaires concernant les critères prioritaires et un avantage significatif pour Paris-Vaires concernant les critères secondaires.

Au global Paris-Vaires affiche un nombre plus important de faisabilité de critère

Pour compléter ces aspects techniques de faisabilité. Il semblait aussi important d'envisager 2 autres paramètres :

- Les enjeux stratégiques liés au choix
- Les aspects de mobilité

En conclusion, l'étude de faisabilité de la mise en place opérationnelle des structures sélectionnées a fait apparaître un avantage pour Paris-Vaires. Les enjeux stratégiques pour la fédération ont fait apparaître un avantage pour Paris-Vaires.

Les aspects de mobilité ont affiché un avantage pour Lyon-Miribel.

Le DTN rappelle que dans le contexte international actuel et en lien avec notre décrochage du niveau international, il est important collectivement de réussir à prendre une décision technique pertinente. Arriver à faire un choix pour optimiser nos performances rapidement.

Et assumer le fait au niveau national qu'une décision stratégique collective ne puisse malheureusement pas satisfaire individuellement tout le monde. En lien avec la complexité de ce projet et les impacts individuels réels. La mise en œuvre opérationnelle devra s'accompagner d'un accompagnement au changement bienveillant, pertinent et individuel

A. Wache a bien noté que si le Centre National d'Entraînement avait été situé à Lyon, le Pôle Espoir aurait déménagé à Décines. Il demande si le Pôle Espoir de Vaires doit également déménager.

S. Vieilledent répond que le Pôle Espoir de Vaires ne déménagera pas, car les espaces sont clairement délimités et adaptés. Les infrastructures à Vaires permettent cette organisation, et l'organisation quotidienne du Pôle Espoir est également compatible.

E. Lunatti s'interroge sur la présentation des critères : quels sont-ils et seront-ils transmis ? Il serait intéressant de les connaître pour que tout le monde puisse les comprendre.

Elle évoque la communication, soulignant le besoin des sportifs de comprendre les raisons du choix.

Concernant les échéances sportives communiquées sur la reprise de la saison, il est précisé que les sportifs devront passer un test en décembre. Qu'en est-il des athlètes qui ne seront pas présents en décembre ?

S. Vieilledent répond que les sportifs olympiques de 2024 qui ont choisi une reprise progressive auront la possibilité de démontrer leur niveau durant la saison, cela pourra se faire de manière décalée. Cependant, ce sera le futur Directeur des Equipes de France qui décidera des règles à mettre en place.

A. Wache demande ce qu'il en est des athlètes en cursus à l'étranger.

S. Vieilledent répond qu'il existe des cas, notamment chez les U23. Il est important de ne pas écarter un athlète si sa performance est satisfaisante, et il faudra discuter avec le nouveau Directeur des Equipes de France pour déterminer comment les intégrer dans les dispositifs de sélection. Ce qui est d'ailleurs déjà le cas dans nos règles de sélection U23.

H. Beurey s'interroge sur les 30 à 40 000 € versés par la région Ile-de-France pour Vaires et demande s'il existe une garantie de pérennisation.

S. Vieilledent confirme que l'accompagnement de la région est bien formalisé à travers un programme historique intitulé « tickets loisirs ».

• Pôle clubs et territoires

- Intranet fédéral : Transition GOAL vers EXALTO et site internet

Le DTN rappelle que malheureusement pour des raisons indépendantes à notre volonté notre partenaire historique intranet GOAL a dû arrêter son activité.

De ce fait la fédération a dû se lancer dans la mise en place d'un nouveau fournisseur d'intranet fédéral lié à la gestion intégrale de la vie fédérale. Un projet extrêmement complexe notamment en pleine année olympique et dans un contexte de lancement de nouveau site internet dépendant au niveau des liaisons API d'un nombre important d'informations et de data venant de l'intranet fédéral.

• Pôle direction et relations institutionnelles et Pôle développement/Innovation

- Bilan projet P24

S. Vieilledent présente un bilan des actions de communication, de développement et d'événementiel réalisées durant les Jeux Olympiques, en soulignant la dynamique mise en place parallèlement à la préparation des équipes OLY et PARA.

Parmi ces actions, deux grands relais collectifs de la flamme olympique à Verdun et Nogent-Joinville ont été particulièrement couronnés de succès. Il remercie les 2 clubs ayant porté ces 2 projets d'envergure.

De plus, afin de dynamiser notre recrutement, deux animations ont eu lieu pendant la période des JOP : l'une à La Villette et l'autre sur le site de Vaires, toutes deux ayant rencontré un franc succès.

Au total, 37 personnes du siège ont contribué à cette réussite, et nous tenons à les féliciter et à les remercier chaleureusement.

Le Ministère et la fédération ont offert 2200 billets, gérés avec brio par nos collaboratrices du siège, E. Le Minez, et V. Lete.

A. Tollard remercie toutes les équipes de la FFA et les organisateurs des relais pour les initiatives mises en œuvre lors des deux relais collectifs, qui ont constitué de très beaux moments de partage.

C. Vandenberghe remercie A. Tollard, Vice-Présidente et référente pour Paris 2024, ainsi qu'A. Juillet, Président du CN Verdun, F. Juillet et JE. Loisel, Président de l'Aviron Marne et Joinville.

Puis, le président met à l'honneur J. Grobler.

Le comité directeur lui adresse ses remerciements pour l'apport de son expérience, sa précieuse contribution et son attitude positive tout au long de cette olympiade.

4. Assemblée générale élective du 16 novembre 2024

• Ordre du jour (Annexe 5)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants) L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ÉLECTIVE DU 16 NOVEMBRE 2024.

• Déroulé/Proces de l'assemblée (Annexe 6)

V. Busser commente le déroulé.

• Pouvoirs des structures déconcentrées

V. Busser précise qu'à ce jour, un peu plus d'une vingtaine de comités départementaux n'ont pas des statuts approuvés par la fédération, c'est-à-dire des statuts validés en assemblée générale et conformes aux statuts types des comités départementaux.

Le bureau fédéral propose que ces comités ne puissent pas exercer leur droit de vote lors de l'assemblée générale élective du 16 novembre.

LE COMITÉ DIRECTEUR SE PRONONCE SUR LA SUSPENSION DU DROIT DE VOTE DES STRUCTURES DÉCONCENTRÉES N'ÉTANT PAS EN REGLE STATUTAIREMENT À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants) LA PROCÉDURE D'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 16 NOVEMBRE 2024 EN VISIOCONFÉRENCE ET VOTES DÉMATÉRIALISÉS.

5. Assemblée Générale 2025 : modification de la date et du site

Suite au désistement du Comité Départemental du Pas-de-Calais, le club de La Rochelle a été sollicité pour organiser cette assemblée générale.

En raison de contraintes logistiques du club, il est nécessaire de modifier la date de cet événement. Ainsi, la date du 15 mars 2025 est proposée en remplacement du 22 mars.

LE COMITÉ DIRECTEUR CONFIE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CLUB DE LA ROCHELLE À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants) LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **AU 15 MARS 2025**.

6. Réglementation sportive 2025 (Annexe 7)

P. Lot rappelle que la première version a été votée le 8 juin. Elle comprenait les dates et lieux des compétitions nationales, elle a été complétée par l'ensemble des informations devant figurer dans la RS. Les principales évolutions sont reprises dans la page 3 « réglementation générale ». A noter qu'un texte reprenant les « valeurs républicaines » a été rajouté à la demande du ministère des sports.

Concernant la mer, 5 demi-journées de programmée, cette prochaine édition 2025 verra, pour la première fois, le regroupement de l'épreuve de beach et d'endurance ensuite sur un même lieu.

Concernant l'attribution de points de participation aux manifestations mer labellisées, C. Dubouloz indique que des compétitions ont déjà débuté avant la parution de la réglementation sportive 2025.

La commission mer a donc souhaité le statu-quo sur l'attribution des points pour 2025 en s'appuyant sur le système de points 2024.

Pour le Beach Rowing Sprint, les épreuves sont aléatoires en fonction de la météo. Il n'est pas pensable d'effectuer des sélections sur un one shot. La commission va faire une proposition pour modifier le schéma de sélection.

Un nouveau système de progression pour le championnat de France de Beach Rowing sera proposé.

Un bilan sera dressé à l'issue de l'événement national 2025.

S. Gautier-Guyon demande une relecture attentive concernant la dénomination para-aviron et handi-aviron pour le championnat de France d'aviron de mer afin d'afficher clairement quelle discipline est concernée. Il est nécessaire d'indiquer dans les titres les deux pratiques quand cela est nécessaire.

A. Tollard précise que pour la FFSU, il n'y a pas de changement.

Pour l'UNSS : la commission mixte s'est réunie. La fédération garde l'organisation du championnat de France UNSS.

Les épreuves dont le règlement est défini par nos partenaires (UNSS, FFSU, FFSA) sont regroupées sur une seule page qui figure après les épreuves FFA. En effet, la FFA est support mais n'est décideuse du programme des épreuves.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants) LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2025.

7. Régates labellisées mer 2025

Une liste de 28 régates labellisées mer est proposée (Annexe 8).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants) LA LISTE DES RÉGATES LABELLISÉES MER 2025.

8. Textes réglementaires

Les modifications apportées sont passées en revue.

- Modification de l'annexe 7.1 - Code des régates (Annexe 9)

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (15 votants/15 présents).

- Modification de l'annexe 7.2 – Code des régates en mer (Annexe 10)

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (15 votants/15 présents).

- Modification de l'annexe 7.3 – Code des compétitions indoor (Annexe 11)

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (15 votants/15 présents).

9. Autres dossiers en cours

• Label Randon'Aviron 2025 (Annexe 12)

50 randonnées postulent au label Randon'Aviron 2025 et sont proposées à la labellisation. Après étude des dossiers, la commission a émis une réserve sur deux candidatures : le Tour du Golfe du Morbihan et le Rallye du canal du midi qui a été levée.

LE COMITE DIRECTEUR DÉCERNE À L'UNANIMITÉ (20 présents/ 20 votants) LE LABEL RANDON'AVIRON 2025 A CES 50 RANDONNÉES.

M. Scotton indique que la "Randonnée Nautique des Gorges de la Loire " est désignée Randonnée de l'année pour 2025.

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 votants/20 présents).

• Classement des clubs 2024

Le classement des clubs est paru.

La remise de récompense sera fixée par l'équipe qui sera élue le 16 novembre.

Classement performance 2024 :

- 1- Cercle Aviron de Nantes
- 2- Boulogne 92
- 3- Aviron Grenoblois

Classement jeune 2024

- 1- Aviron Marne et Joinville
- 2- Cercle Aviron de Nantes
- 3- Aviron Saint-Cassien

Classement mer 2024

Pas paru

Classement indoor 2024

- 1- Aviron Sétois
- 2- Gravelines Aviron
- 3- Cercle Nautique de France

Classement longue distance 2024

- 1- Aviron Strasbourg 1881
- 2- Club Nautique de Chambéry le Bourget
- 3- Aviron Majolan

Classement master 2024

- 1- Aviron Toulousain
- 2- Club Nautique de Chambéry le Bourget
- 3- Rowing Club de Port-Marly

Classement para-aviron et para-aviron adapté 2025

Il paraîtra ultérieurement.

10. Affiliations

• Radiations

Cercle Nautique de Savinien (C17048)- – Ligue Nouvelle-Aquitaine
Club du Gouet Ploufragan (C22025) – Ligue Bretagne
Aviron Guyanais 973 (C9C001) – Ligue de Guyane
Comité de Secourisme Polynésien (C987004) – Fédération Polynésienne
Terehau Nui (C987005) - – Fédération Polynésienne

• Mise en sommeil

Cercle d'Aviron Oléronnais (C17011) -
Club Nautique Esparron de Verdon (C04013) – Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur

• Affiliations

Mango Sticky Rice : affiliation refusée

La ligue et le comité départemental ont émis un avis défavorable validé par le bureau fédéral de la FFA. En effet cette structure ne possède pas de lieu de pratique défini et serait positionné à proximité d'un club déjà existant.

Aviron Club Saint-Amandois – Ligue Centre-Val-de-Loire

• Changement de nom

Société Nautique Côte Vermeille Aviron (C66026) devient Llagut de Port Vendres – Ligue Occitanie

11. Questions diverses

• Travaux du siège

Le déménagement s'effectuera après l'assemblée générale élective.
Ce projet aboutit après deux ans et demi de négociation.

• Bilan Secrétaire Général

V. Busser dresse un rapide bilan de son exercice en qualité de secrétaire général et plus particulièrement concernant la restructuration du siège fédéral :

- Organisation en 6 Pôles
 - o Restructuration des collaborateurs du siège fédéral en six pôles distincts.
- Réunions et Suivi
 - o Tenue de réunions du comité de direction tous les 15 jours.
 - o Organisation d'entretiens individuels avec les collaborateurs.
- Gestion des Ressources
 - o Pilotage des congés et gestion des ressources humaines.
 - o Mise en place d'un Compte Épargne Temps (CET), signature de l'accord sur le télétravail et du document unique.
- Cellule Exécutive
 - o Création d'une cellule exécutive pour optimiser les prises de décision.
- Collaboration et Communication
 - o Organisation de réunions de travail du bureau fédéral.
 - o Réunions régulières du comité directeur.
 - o Convocation d'assemblées générales pour informer et consulter les membres.

S. Perot remercie les membres du comité directeur, du bureau fédéral, ainsi que les cadres techniques et collaborateurs du siège.

Elle précise qu'elle ne se représente pas et adresse ses remerciements à tout le personnel du siège et à la Direction Technique Nationale (DTN).

C.Vandenberghe remercie V. Busser pour ses cinq mandats accomplis. Il souligne l'appréciation du binôme formé, malgré les différences et met en avant l'importance de la combinaison de talents différents au sein d'une équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Vincent BUSSER
Secrétaire Général

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,

TARIFS 2025 DES DROITS D'ENGAGEMENTS

Championnats de France rivière et mer :

Tarif à la coulisse : 1 rameur, 2 rameurs, 4 rameurs : 23,50 euros/rameur

Tarif pour un 8+ : 120 euros

Championnats de France d'animation rivière et mer :

Tarif à la coulisse : 1 rameur, 2 rameurs, 4 rameurs : 28,00 euros/rameur

Tarif pour un 8+ : 145 euros

Classes de bateaux	2025	
	Championnats de France J14/J16/J18/U23/Senior Mer et Beach Rowing	Championnats de France d'animation Masters/Sprint/Longue distance
1 rameur	23,50 €	28,00 €
2 rameurs	47,00 €	56,00 €
4 rameurs	94,00 €	112,00 €
8 rameurs	120,00 €	145,00 €

Manifestations Indoor

Indoor	2025	
	500 m et 2000m	RELAIS
01/10/24 au 31/10/24	16,00 €	65,00 €
01/11/24 au 31/12/25	26,00 €	65,00 €
01/01/25 au 13/01/25	36,00 €	95,00 €
A partir 14/01/25 jusqu'à deux heures avant la course en fonction des places disponibles.	46,00 €	105,00 €

Le tarif indoor pour les non licenciés est de +7 euros (tarif de la licence IE) par rameur.

TARIFS 2024 DES DROITS D'ENGAGEMENTS

Championnats de France rivière et mer :

Tarif à la coulisse : 1 rameur, 2 rameurs, 4 rameurs : 23 euros/rameur

Tarif pour un 8+ : 115 euros

Championnats de France d'animation rivière et mer :

Tarif à la coulisse : 1 rameur, 2 rameurs, 4 rameurs : 27 euros/rameur

Tarif pour un 8+ : 140 euros

Classes de bateaux	2024	
	Championnats de France J14/J16/J18/U23/Senior Mer et Beach Rowing	Championnats de France d'animation Masters/Sprint/Longue distance
1 rameur	23,00 €	27,00 €
2 rameurs	46,00 €	54,00 €
4 rameurs	92,00 €	108,00 €
8 rameurs	115,00 €	140,00 €

Manifestations Indoor

Indoor	2024	
	500 m et 2000m	RELAIS
02/10/23 au 29/10/23	15,00 €	60,00 €
30/10/23 au 07/01/24	25,00 €	60,00 €
08/01/24 au 21/01/24	35,00 €	90,00 €
22/01/24 au 26/01/24 ou plus	45,00 €	100,00 €

Le tarif indoor pour les non licenciés est de +7 euros (tarif de la licence IE) par rameur.

○ ○ ○ ○

FRANCE
AVIRON



BILAN 2024 PARA AVIRON

○ ○ ○ ○



EQUIPE D'ENCADREMENT PARA AVIRON SAISON 2024



Charles DELVAL

Responsable du
Programme PARA



Frédéric DOUCET

Entraîneur du
Programme PARA



Loïc MARIAGE

Entraîneur du
Programme PARA



Germain PONTOIS

Entraîneur du
Programme PARA

EQUIPE D'ENCADREMENT PARA AVIRON
SAISON 2024



Emilie CHAMAGNE

Préparatrice Mentale



Cécile SAVIN

Préparatrice Physique



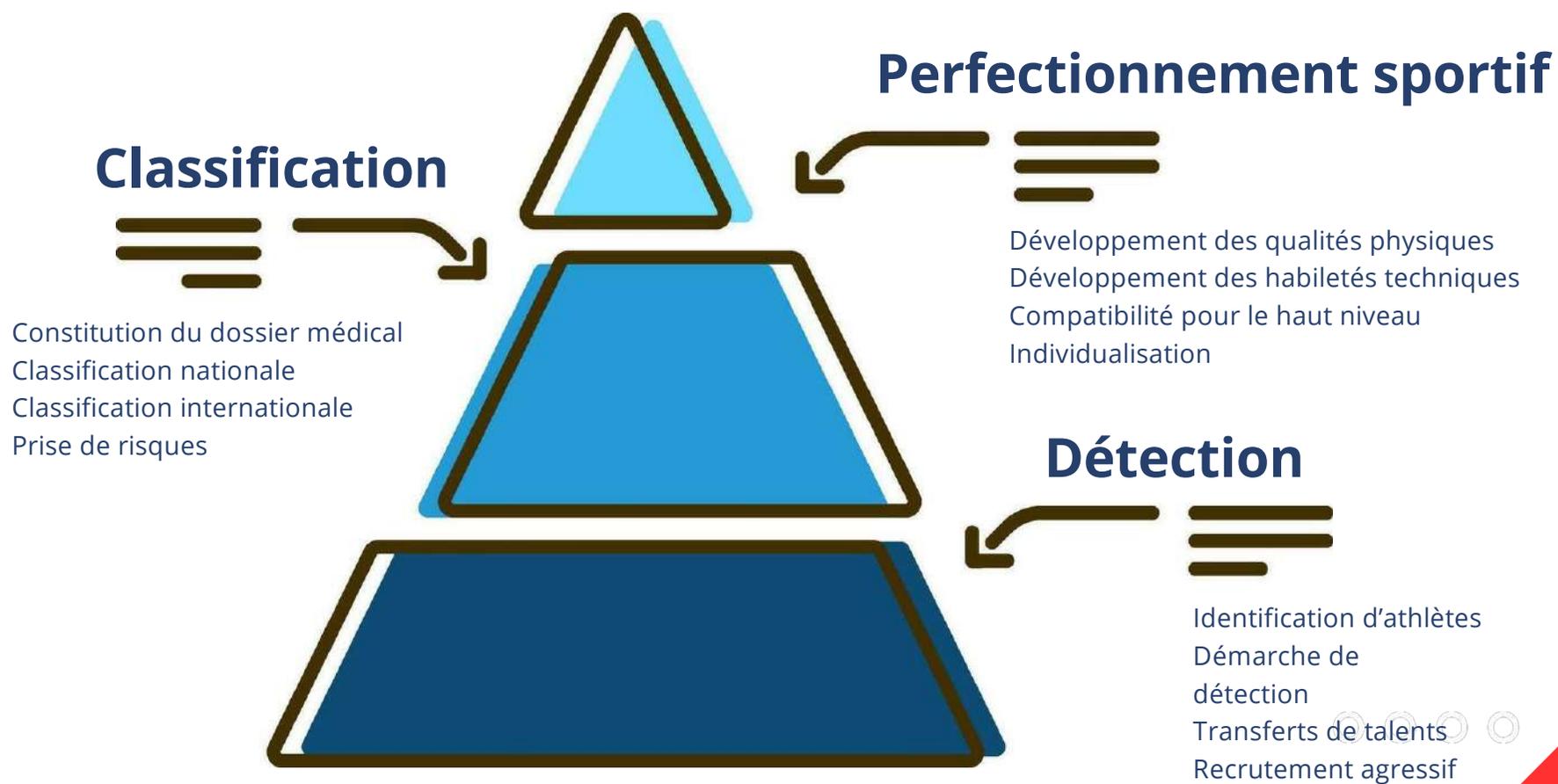
Florian BONHOMME

Kinésithérapeute



Alex NOEL
Frédéric MATON
Hervé BEGHIN
Médecins

Un programme PARA basés sur 3 priorités



RÉSULTATS SUR LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

Des médailles obtenus sur chaque championnat de la Paralympiade

Championnats
d'Europe 2022



Championnats
du Monde 2022



Championnats
d'Europe 2023



Championnats
du Monde 2023



Obtention de 3 quotas
pour les Jeux
Paralympiques 2024

Championnats
d'Europe 2024



RÉSULTATS SUR LES COMPÉTITONS DE RÉFÉRENCE

Régate de qualification paralympique 2024



Obtention des 2 quotas restants pour les Jeux Paralympiques 2024

LA FRANCE EST LA SEULE NATION A PRESENTER UNE EQUIPE COMPLETE AUX JEUX PARALYMPIQUES 2024

PR1 W1X
NATHALIE BENOIT

Médaille de Bronze



PR1 W1X
ALEXIS SANCHEZ

5ème place



PR2 MIX2X
PERLE BOUGE
BENJAMIN DAVIET

5ème place



PR3 MIX2X

*LAURENT CADOT
GUYLAINE MARCHAND*

6ème place



PR3 MIX4+

*MARGOT BOULET
GRÉGOIRE BIREAU
RÉMY TARANTO
CANDYCE CHAFA
EMILIE ACQUISTAPACE*

Médaille de Bronze



RÉSULTATS ET CLASSEMENTS JEUX PARALYMPIQUES 2024

53 embarcations
109 athlètes
5 disciplines

3 titres paralympiques pour la Grande-Bretagne
avec 4 équipages engagés

4 médailles pour la Grande-Bretagne
2 pour l'Australie, Israël et la France

9 nations médaillées (10 à Tokyo, 4 disciplines)
29 nations engagées à Paris pour 5 disciplines

97% meilleur pourcentage : PR3 Mix4+ GBR
95,22% en moyenne pour les vainqueurs
91,22% en moyenne pour les équipages français

1,76 l'écart moyen (%) entre AUS et GBR (PR3 Mix2x)
1s57 d'écart entre AUS, GBR et GER pour le podium
en PR3 Mix2x

 **2 médailles de bronze**
5 équipages finalistes

Classement indice PO

		Tot pts	Engagés
1	GBR	31	4
2	FRA	23	5
3	UKR	22	4
4	ISR	19	3
5	AUS	18	3
6	GER	14	3
7	CHN	11	3
8	USA	9	2
9	BRA	8	3
10	NOR	7	1
11	KOR	4	2
12	ITA	3	2
12	POL	3	1
14	ESP	2	2
14	NED	2	1
16	IND	1	1
16	IRL	1	1
16	JPN	1	1
16	SUI	1	1

Classement au nombre de médailles

	1	2	3	4
	PR1 M1x	PR2 Mix2x	PR3 Mix4+	PR3 Mix2x
	PR3 Mix2x	PR1 M1x		
	PR1 W1x	PR2 Mix2x		
	PR2 Mix2x			
	PR1 W1x			
	PR1 M1x			
	PR3 Mix4+			
	PR1 W1x	PR3 Mix4+		
	PR3 Mix2x			

À Tokyo (4 discip.) :

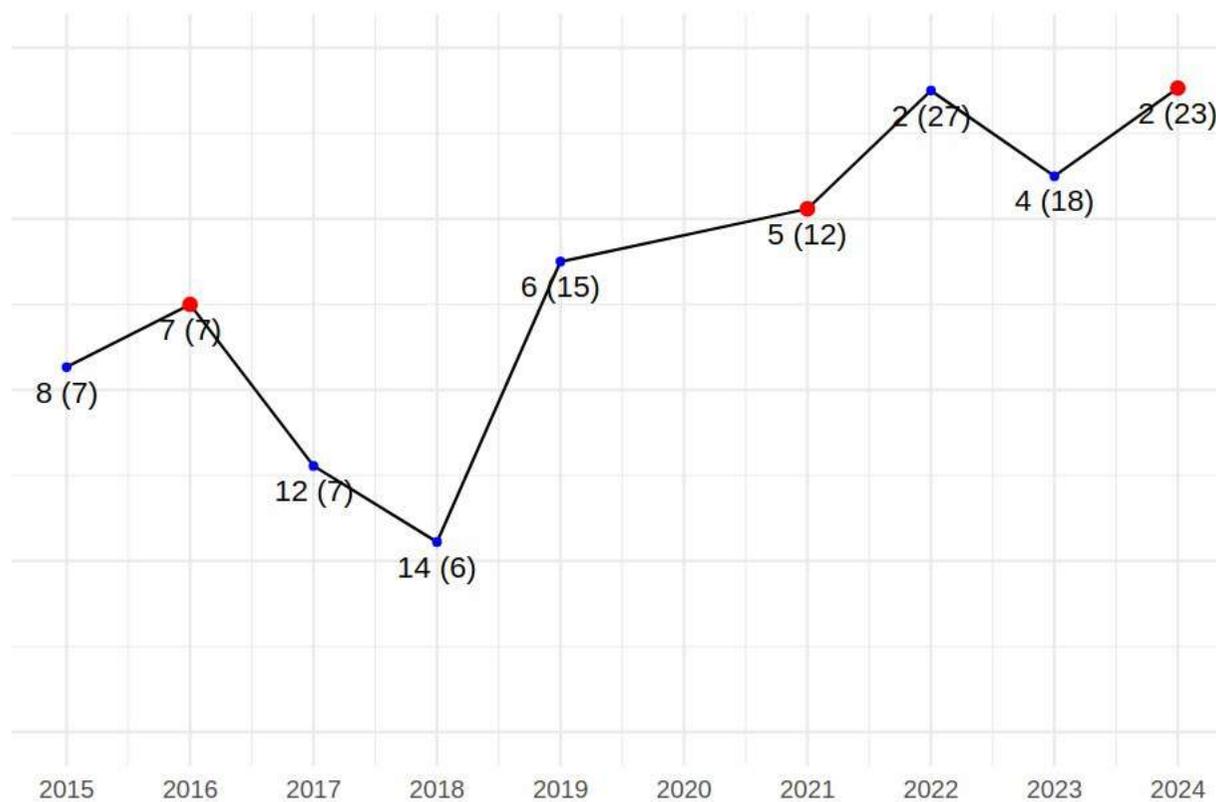
- 1 - GBR = 2 or
- 2 - NOR = 1 or
- 3 - UKR = or
-
- 8 - FRA = 2 bronze



RÉSULTATS ET CLASSEMENTS JEUX PARALYMPIQUES 2024

Evolution du classement indice PO en Para Aviron

Classement
(nombre de points)



ANALYSE PARALYMPIQUE PAR NOMBRE D'ÉPREUVES

	Disciplines	Nombre d'épreuves	Nombre de médailles	Pourcentage Médailles / épreuves
1	Cécifoot	1	1	100
2	Para cyclisme	51	28	55
3	Para Aviron	5	2	40
4	Para Triathlon	11	4	36
5	Para Judo	16	4	25
6	Para Tir	13	3	23
7	Para Canoë	10	2	20
8	Para tennis de table	31	6	19
9	Para Badminton	16	3	19
10	Para Taekwondo	10	1	10
11	Para Natation	141	14	10
12	Boccia	11	1	9
13	Escrime Fauteuil	16	1	6
14	Para Athlétisme	164	5	3
15	Basket Fauteuil	2	0	0
16	Para développé couché	20	0	0
17	Para équitation	11	0	0
18	Goalball	2	0	0
19	Rugby Fauteuil	1	0	0
20	Tennis Fauteuil	31	0	0
21	Para Tir à l'arc	9	0	0
22	Volley assis	2	0	0



ANALYSE DE LA SAISON 2024

- ⚠️ Equipe “vieillissante” mais arrivée de “jeunes”
 - ⚠️ Difficultés médicales pour certains rameurs
 - ⚠️ Absence de leader parmi les rameurs
 - ⚠️ Difficulté d'appartenance à une “équipe”

 - ✅ Programmation de stages à 3 séances quotidiennes
 - ✅ Détection et classification de rameurs à potentiel en cours de saison
 - ✅ Equipe paralympique complète à 5 équipages
 - ✅ Apports très riches d'une préparatrice physique
 - ✅ Recherche et équipements (Lagarrigue, Airbus, Caremosim, ...)
 - ✅ Moyens matériels à disposition (Bateaux, Avirons, petit matériel, ...)
 - ✅ Logistique stages et compétitions performante (DTN / Secrétariat / Batelier)
- 



AXES PRINCIPAUX DE TRAVAIL POUR LA PARALYMPIADE 2024-2028

-  Campagne de détection sur les 2 années à venir
 -  Fixation d'objectifs individuels et collectifs
 -  Changement souhaité dans la Préparation Mentale
 -  Consolider la présence de la préparatrice physique
 -  Travailler avec un médecin référent Para
 -  Poursuivre l'amélioration de l'alimentation en stage
 -  Recherche d'optimisation du matériel
-
-  Amélioration des performances individuelles
 -  Amélioration de l'entraînement au quotidien en club
 -  Optimisation d'un "CNE" Para semi-permanent
 -  Formation continue de l'équipe d'encadrement
- 



MERCI

Je suis à votre disposition pour toutes questions

FRANCE
AVIRON







PRÉSENTATION :
« GÉNÉRATION 2024-2028 »

Comité directeur du 19 octobre 2024
Yannick Schulte
Responsable du programme

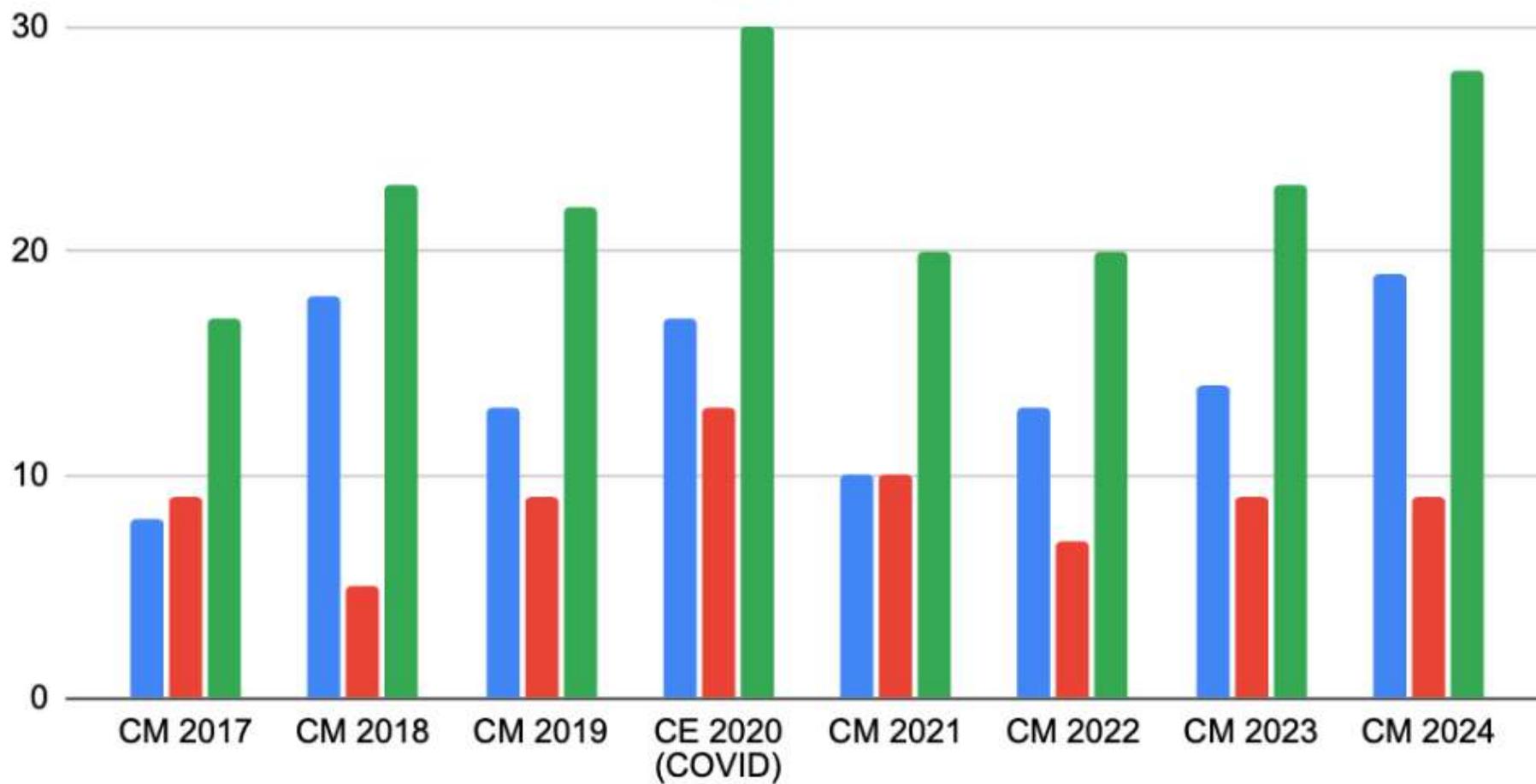
Eléments “Nationaux” d’analyse, VS CD du 21 octobre dernier et années antérieures.

(Evolution sur les 8 dernières saisons)

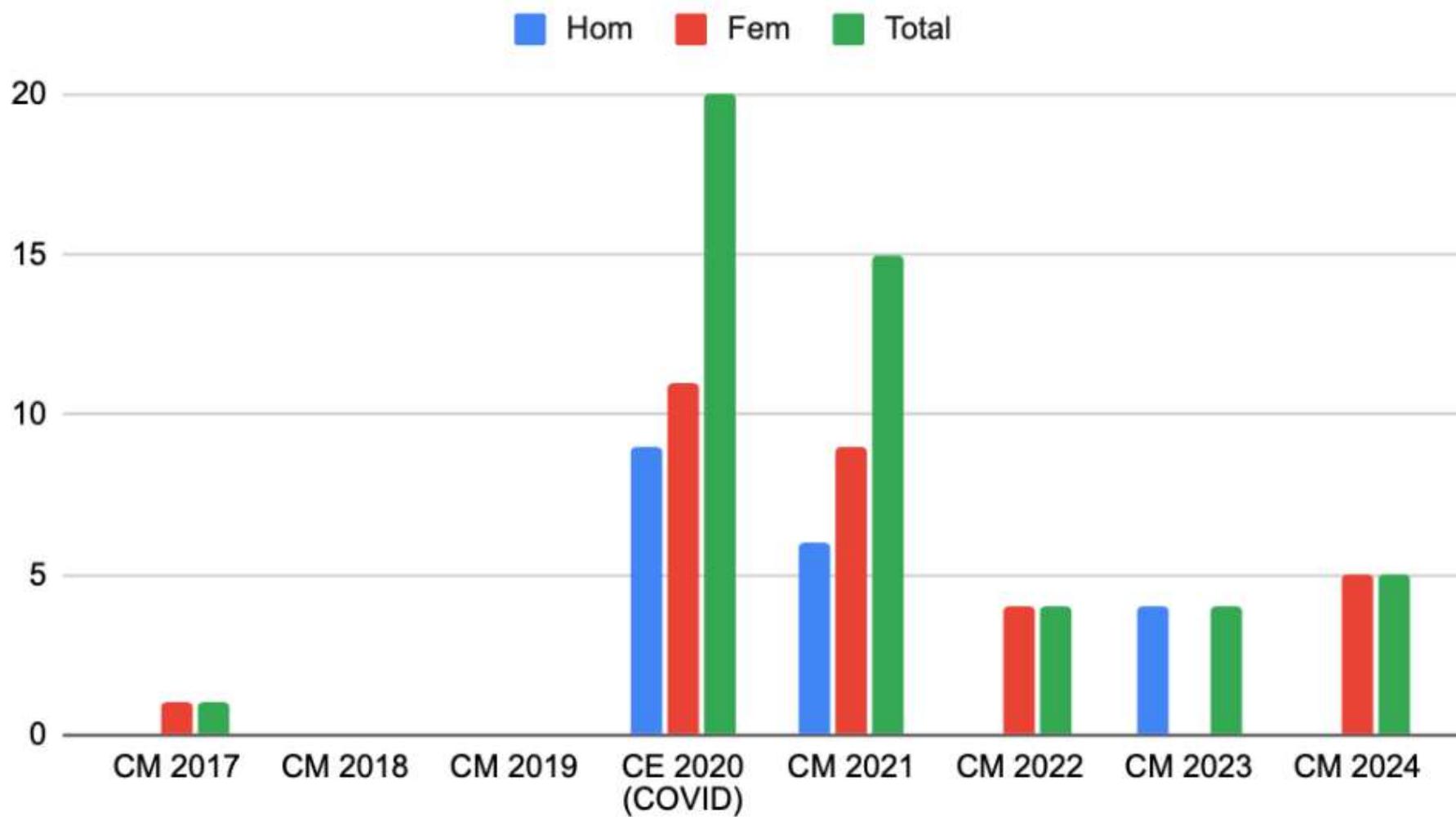
	Coques			Nbr Athlètes			Médillés						Finalistes						Dans les 8						> 8 et explication si on a en remarque					
	Coques			Nbr Athlètes			Coques			Nbr Athlètes			Coques			Nbr Athlètes			Coques			Nbr Athlètes			Coques			Nbr Athlètes		
	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total
U19																														
CM 2017	3	4	7	8	9	17	0	1	1	0	1	1	1	2	2	1	3	1	2	3	2	3	5	2	2	4	6	6	12	
CM 2018	5	3	8	18	5	23	0	0	0	0	0	0	2	2	0	4	4	1	2	3	2	4	6	4	1	5	16	1	17	
CM 2019	4	2	6	13	9	22	0	0	0	0	0	0	3	1	4	9	5	14	3	2	5	9	9	18	1	0	1	4	0	4
CE 2020 (COVID)	6	4	10	17	13	30	3	3	6	9	11	20	4	4	8	11	13	24	5	4	9	13	13	26	1	0	1	4	0	4
CM 2021	3	4	7	10	10	20	2	3	5	6	9	15	2	4	6	6	10	16	2	4	6	6	10	16	1	0	1	4	0	4
CM 2022	4	2	6	13	7	20	0	1	1	0	4	4	1	2	3	8	7	15	3	2	5	11	7	18	1	0	1	2	0	2
CM 2023	4	3	7	15	8	23	1	0	1	4	0	4	3	2	5	11	6	17	3	2	5	11	6	17	1	1	2	4	2	6
CM 2024	4	2	6	19	9	28	0	1	1	0	5	5	2	2	4	11	9	20	3	2	5	15	9	24	1	0	1	4	0	4
U23																														
CM 2017 (0)	9	4	13	28	8	36	2	0	2	4	0	4	6	2	8	19	2	21	7	4	11	23	8	31	2	0	2	5	0	5
CM 2018 (-2)	7	3	10	23	15	38	1	1	2	1	4	5	4	1	5	9	4	13	5	2	7	18	6	24	2	1	3	5	9	14
CM 2019 (-8)	6	4	10	21	12	33	1	1	2	4	5	9	2	3	5	6	10	16	3	3	6	7	10	17	3	1	4	14	2	16
CE 2020 (COVID)	7	4	11	20	15	35	2	2	4	6	9	15	3	2	5	11	9	20	5	3	8	17	13	30	2	1	3	3	2	5
CM 2021 (-2)	7	5	12	28	15	43	2	0	2	6	0	6	4	3	7	15	12	27	5	4	9	17	14	31	2	1	3	11	1	12
CM 2022 (-3)	8	4	12	24	14	38	2	1	3	6	4	10	4	3	7	9	10	19	6	3	9	21	12	33	2	1	3	3	2	5
CM 2023 (-1)	7	4	11	22	11	33	2	1	3	6	2	8	5	3	8	16	6	22	7	4	11	22	11	33	0	0	0	0	0	0
CM 2024 (0)	7	6	13	19	13	32	2	2	4	6	2	11	4	6	10	15	13	28	4	6	10	15	13	28	3	0	3	4	0	4

Nombre d'athlètes U19 engagés

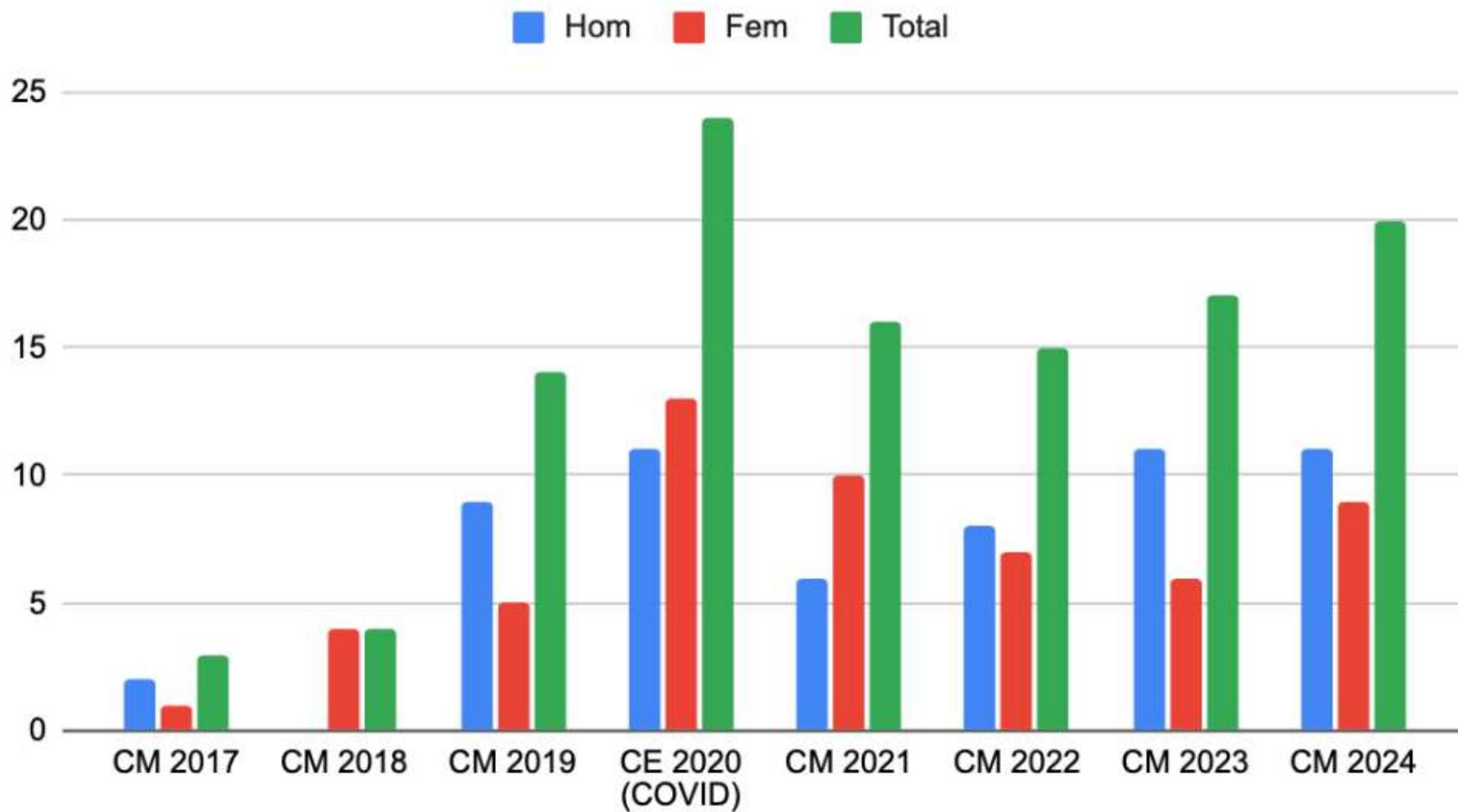
Hom Fem Total



Nombre d'athlètes médaillés



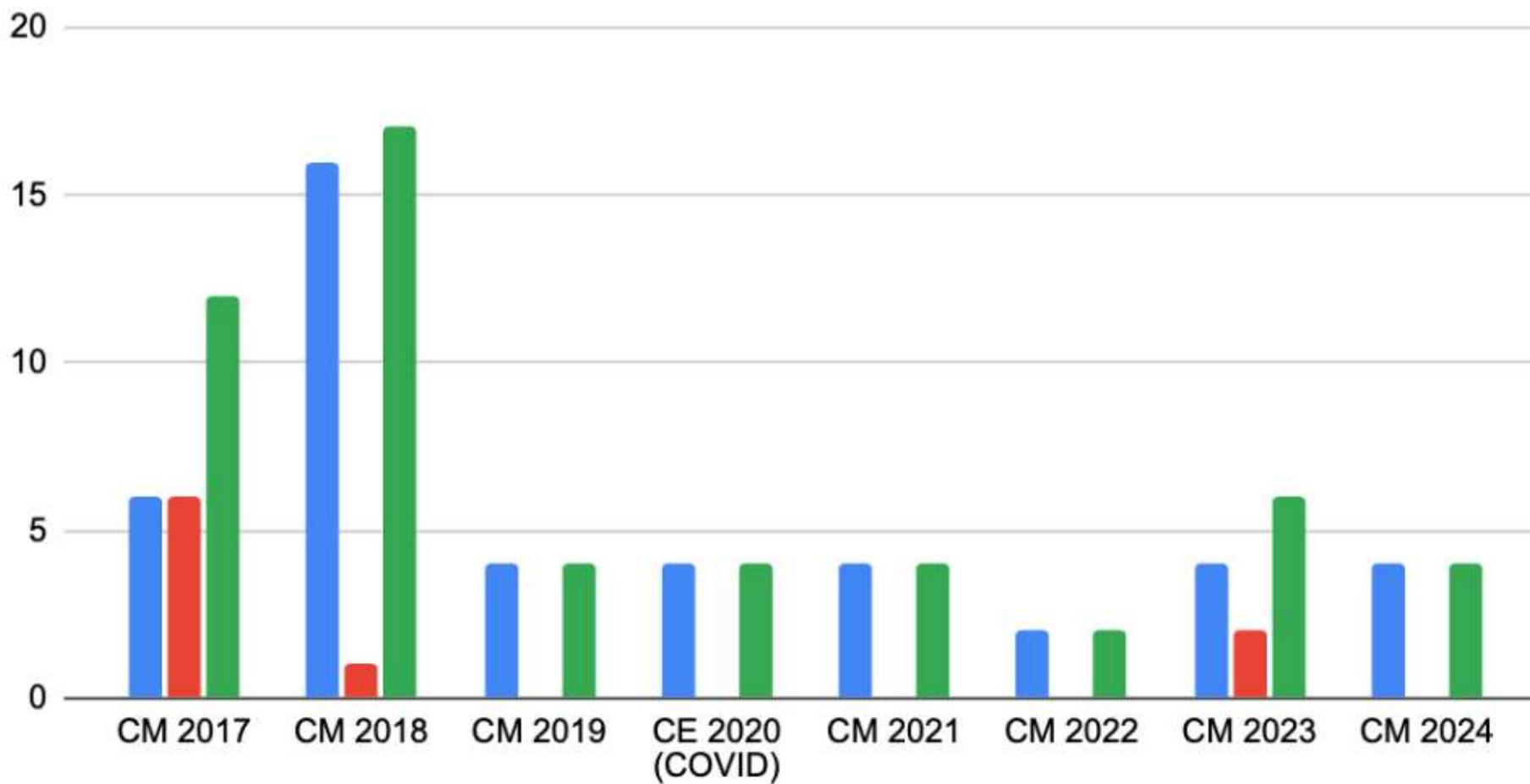
Finalistes mondiaux U19



U19

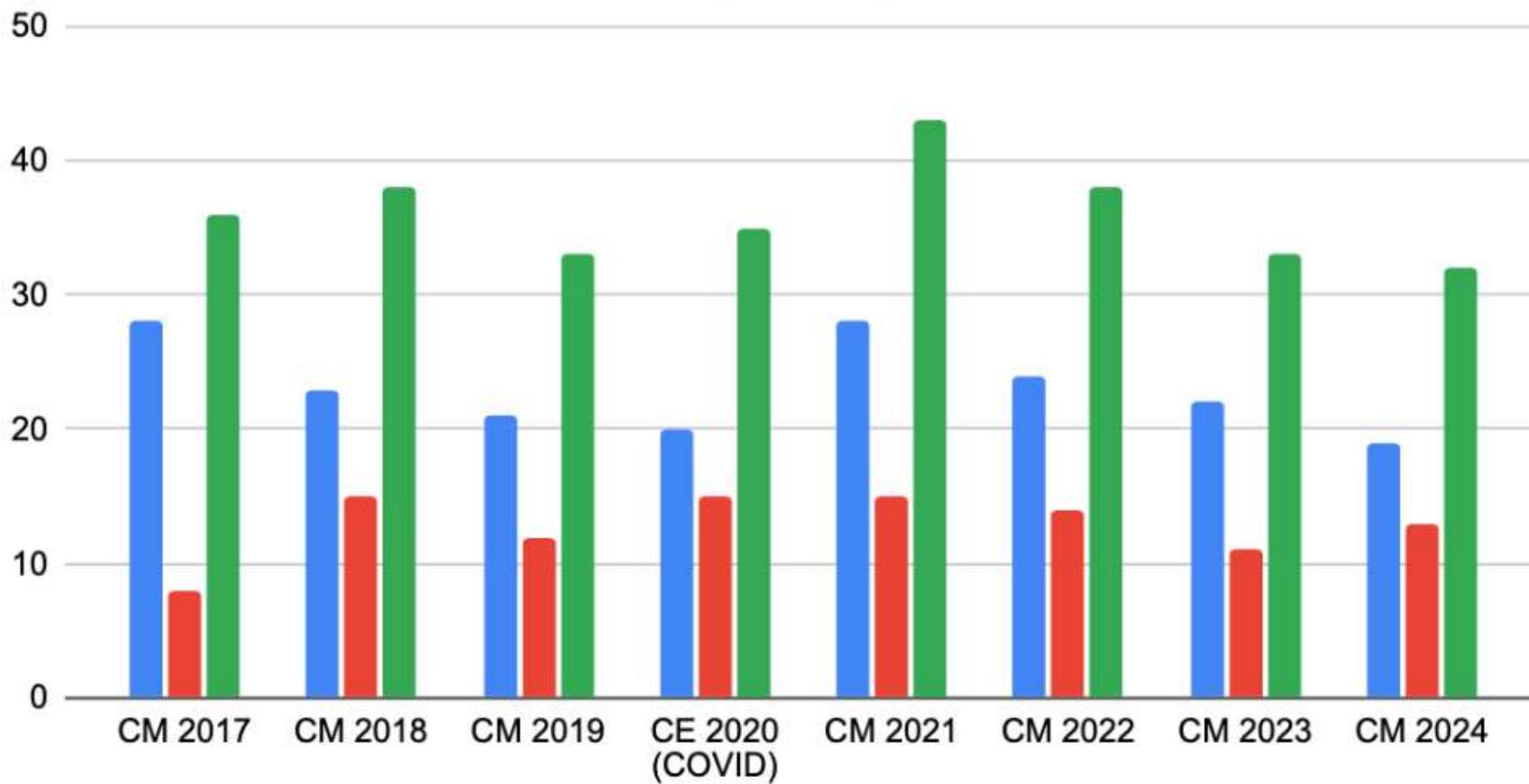
Athlètes U19 classés >8

Hom Fem Total



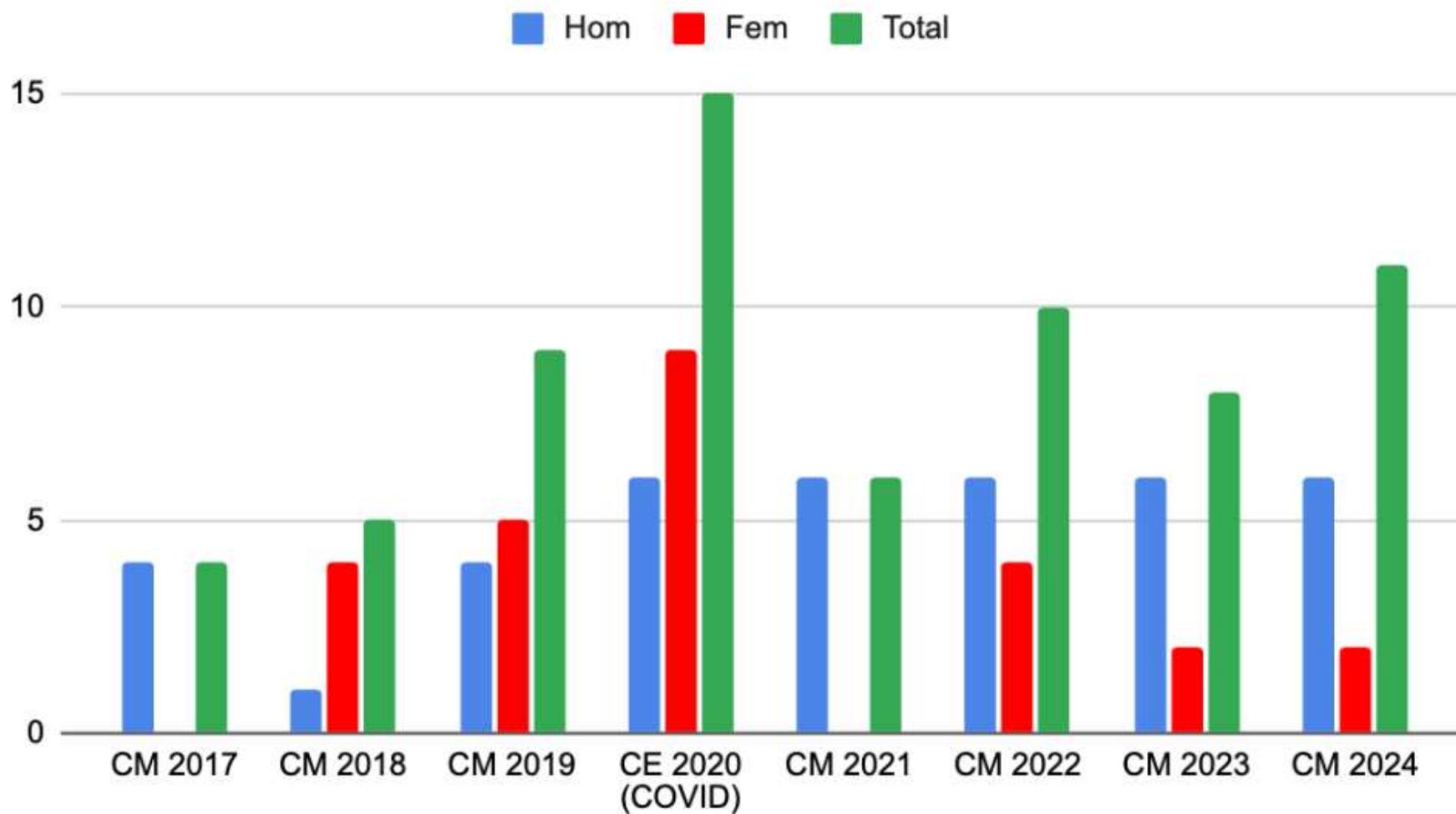
Athlètes U23 engagés

■ Hom ■ Fem ■ Total



U23

Nombre d'athlètes U23 médaillés

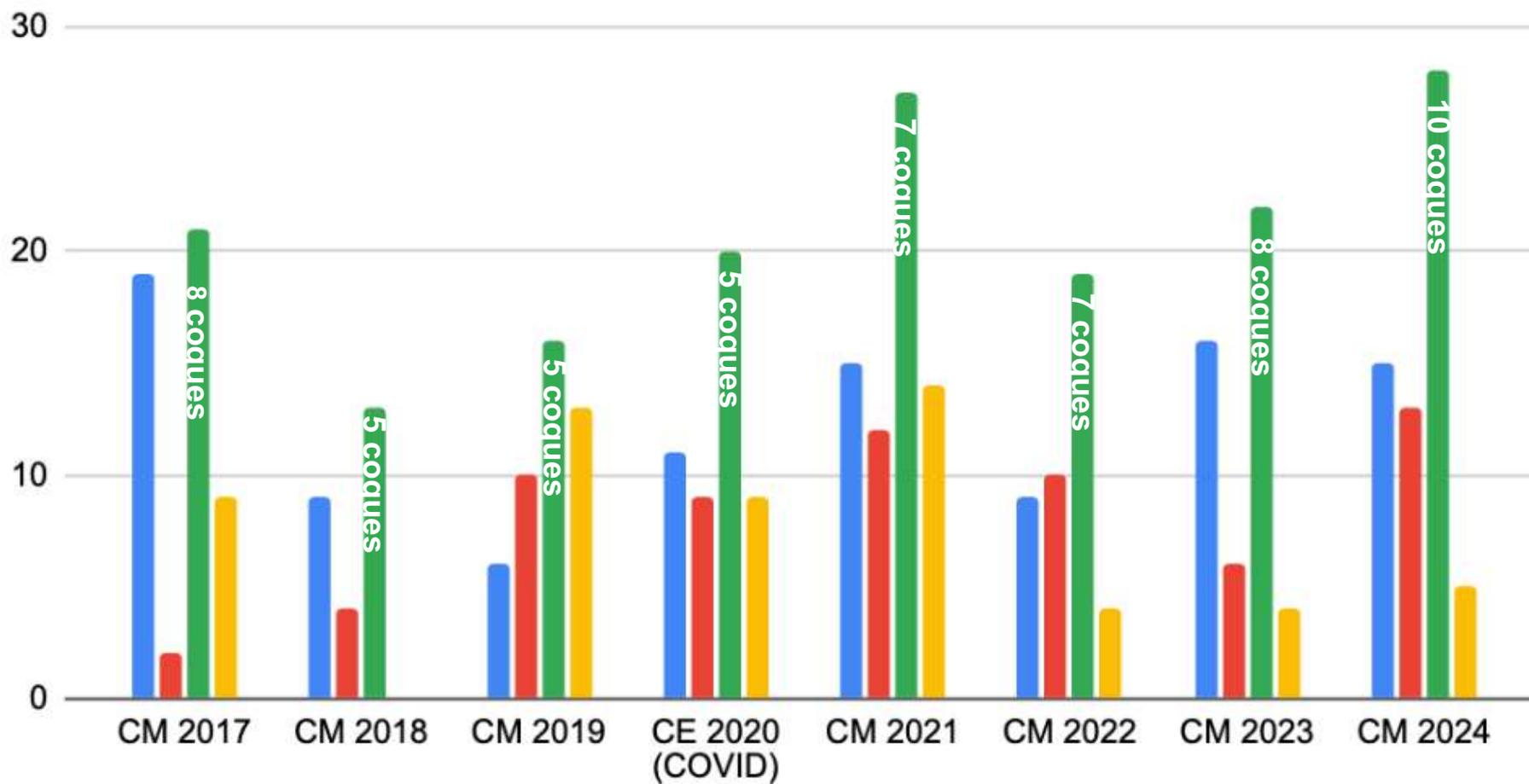


U23



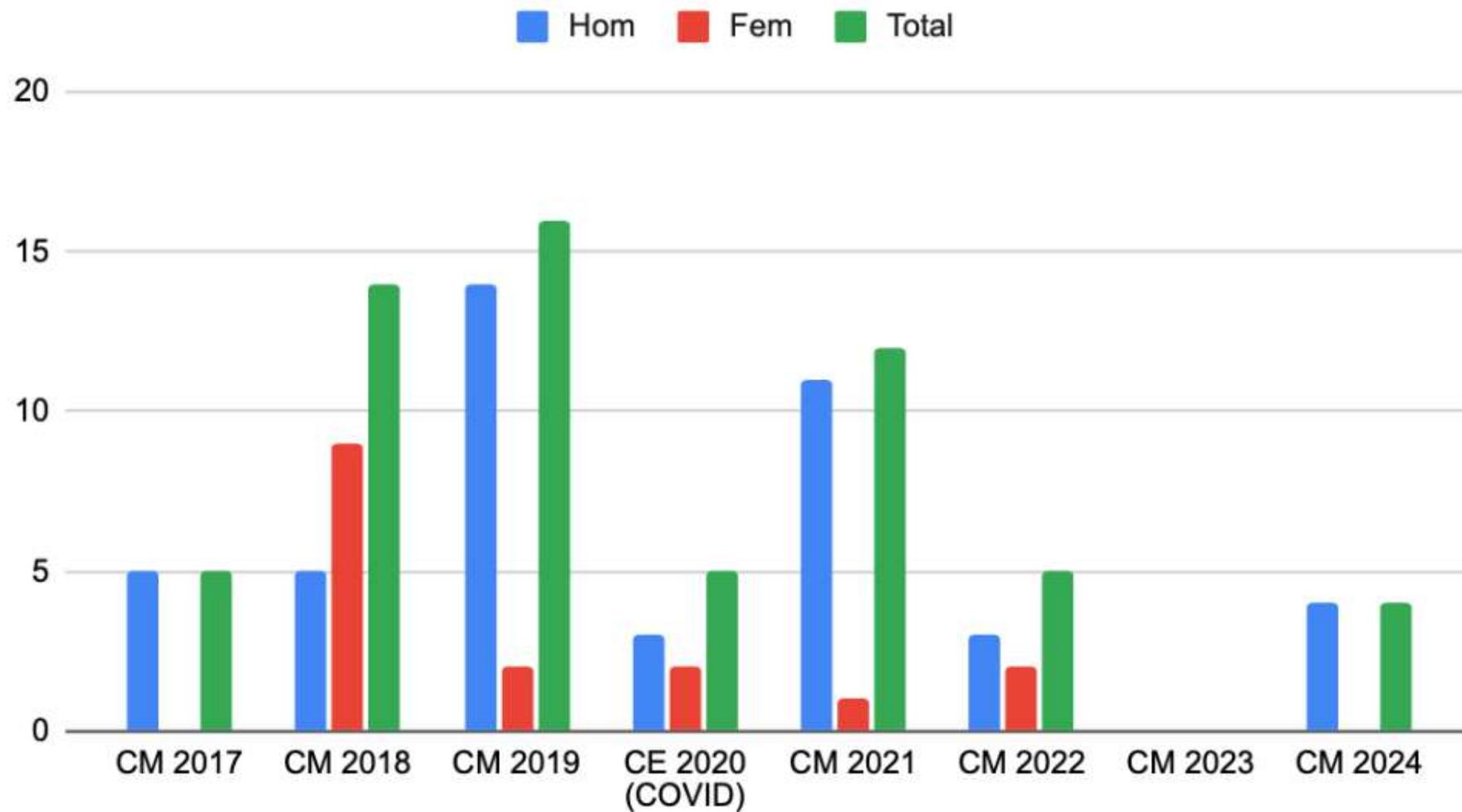
Athlètes U23 finalistes

Hom Fem Total top 6 direct



U23

Athlètes U23 classés au-delà du top 8



Eléments “Internationaux” d’analyse.

Evaluer le niveau de performance d’une nation par rapport aux autres nécessite l’étude de nombreux paramètres. Si l’objectif de remporter des médailles reste la finalité, ce seul indicateur ne permet pas de rendre compte de la puissance de toute une équipe.

Afin de dégager une hiérarchie des nations les plus performantes sur les championnats du monde U19 et U23 en 2024, nous allons choisir les indicateurs suivants :

- le nombre d’équipages engagés,
- Le nombre d’équipages finalistes,
- Le nombre de médailles remportées,
- Le total de points au classement PO.

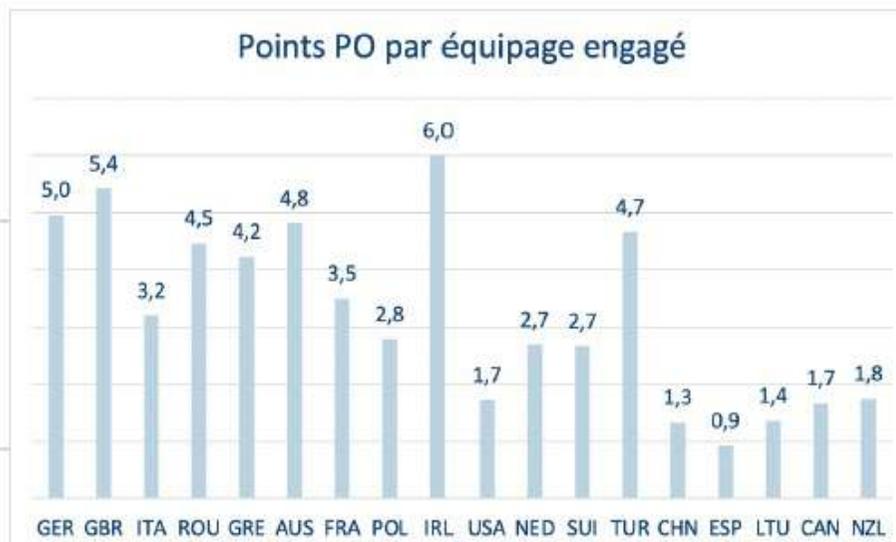
L’association de la performance (médailles, finales) et de la quantité (engagés, points PO) doit permettre de fournir à l’analyse une vision plus précise de la force de frappe de chaque nation.

NATION'S POWER - U19 + U23 (disciplines olympiques)



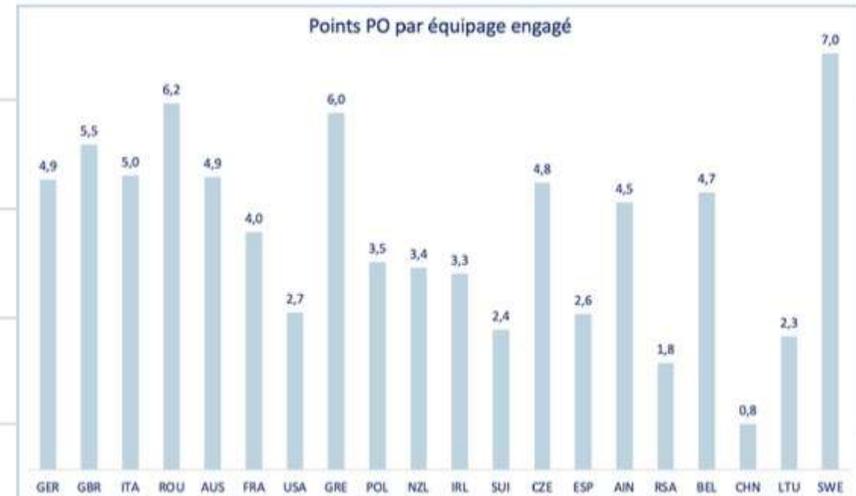
2023

Points PO par équipage engagé



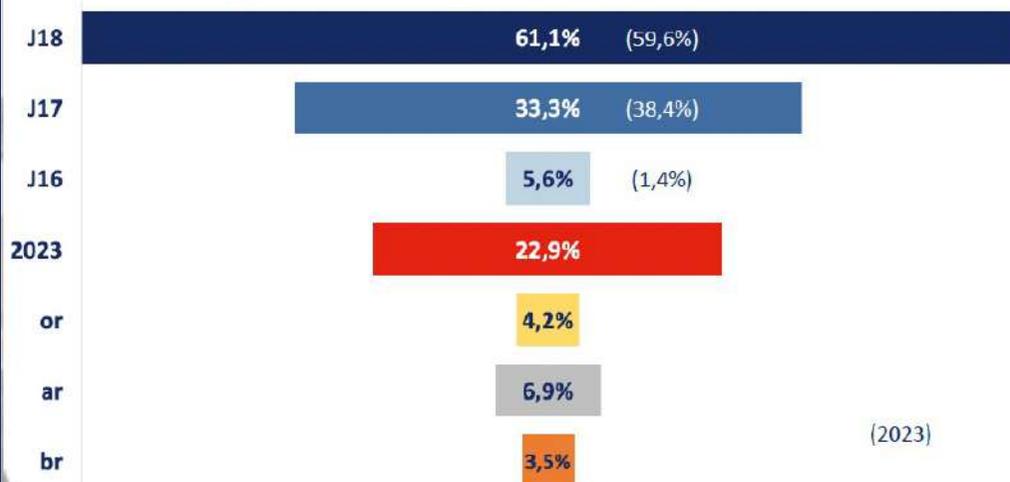
12 équipages finalistes sur 16 engagés, placent la France au 5e rangs du classement PO (U19+U23). 7^e nation en nombre total de médailles, elle recule au 8^e rang lorsque l'on s'intéresse au rapport points PO/engagés.

BILAN WRCH U19&U23 - 2024

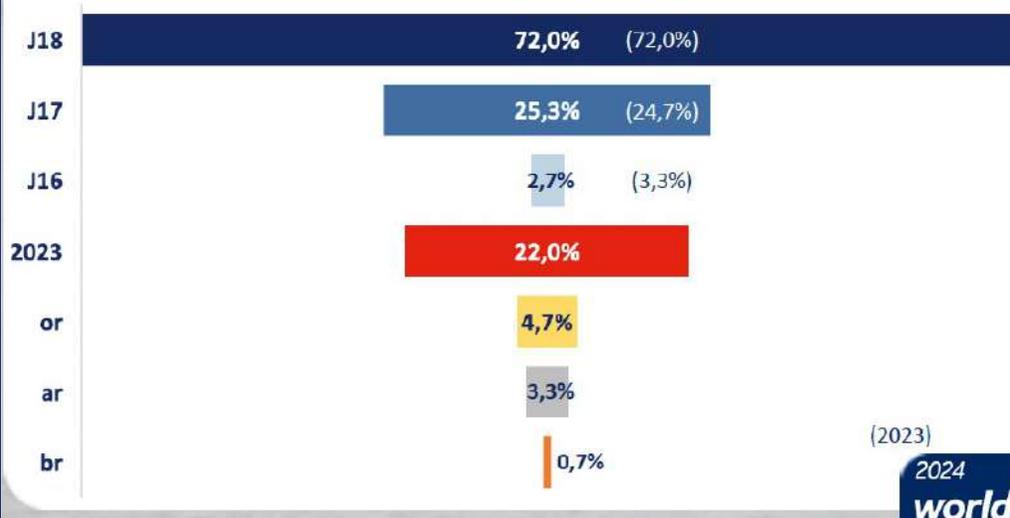




U19 - 144 rameuses finalistes âge et médaillées saison n-1



U19 - 150 rameurs finalistes âge et médaillés saison n-1



Âge et performances des finalistes U19



66%

des finalistes étaient J18 (junior 2)

la proportion est un peu plus importante chez les hommes
La proportion est la même pour les champions du Monde
(68% chez les femmes et 64% chez les hommes)



4%

des finalistes étaient J16 (cadet 2)

8 filles et 4 garçons

2

athlètes médaillés en 2024 avaient déjà remporté une médaille en 2022 et en 2023 :

M. Shepherd (GBR, 2^e JW4-) 3 médailles d'argent
N. Cholopoulos (GRE, 1^{er} JM2x) 1 bronze, 1 argent et 1 or

5 athlètes médaillés en 2023 n'ont pas remporté une nouvelle médaille en 2024.



9

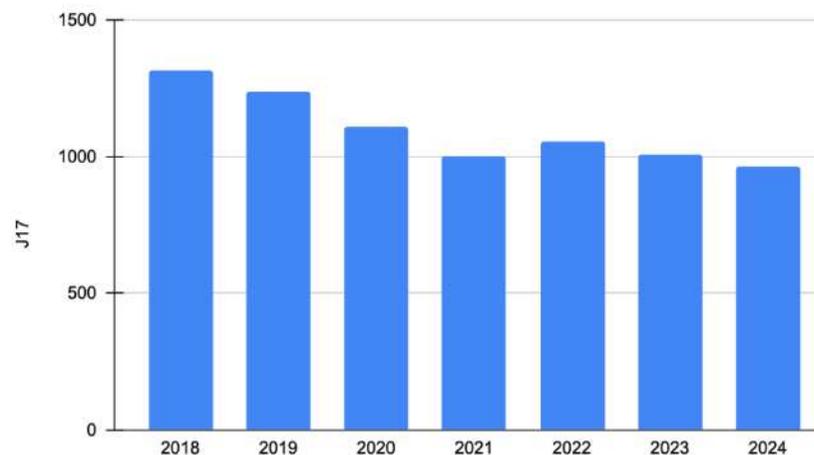
athlètes français étaient J17 (soit 35% de l'équipe)

3 rameuses et 6 rameurs

2

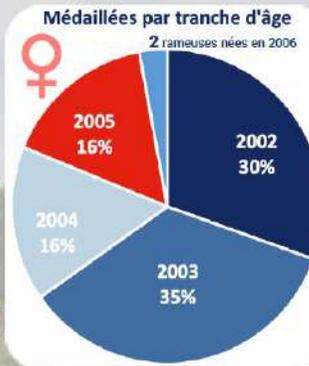
athlètes avaient déjà participé au championnat du Monde U19 en 2023 (soit 8% de l'équipe)

Nombre de licenciés "A" J17 à la FFA



BILAN WRCH U19&U23 - 2024

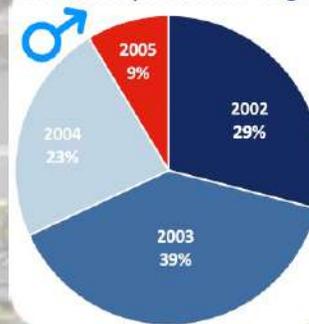
U23 femmes - Moyenne d'âge des finalistes



U23 Hommes - Moyenne d'âge des finalistes



Médaillés par tranche d'âge



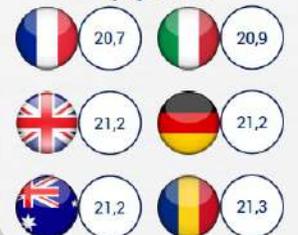
Moyenne d'âge des équipages médaillés et des équipages français



Moyenne d'âge des équipages médaillés et des équipages français



Équipes H+F



Conclusions ET PERSPECTIVES

→ Dans les 5 coques médaillées, on retrouve des athlètes de nos Pôles :
3 Pôle Toulouse, 3 Pôle Nantes, 2 Pôle LIFA, 2 Pôle Lyon et 6 hors PPF dont 2 barreurs

→ Un collectif U19 2025 correctement repositionné.

9 athlètes/26 (Hors barreur) J17 dans le collectif A 2024. Contre 2/22 l'an dernier
(Qualitativement)

La baisse du volume de pratiquants J18 se poursuit en 2025 mais une remontée des J17
(Quantitativement)

→ Un collectif U23 2025 qui a tout pour progresser.

Beaucoup de S3 et S4 qui arrivent à maturité.

- 11 S1 aux mondiaux 2024 / 32 (4 médaillés et 8 finalistes)

- 8 S4 aux mondiaux 2024 / 32 (3 médaillés et 8 finalistes)

Il reste à ce qu'ils n'arrêtent pas ou ne décrochent pas sur ces dernières années U23 à fort potentiel de résultats.



**BONNE FIN DE COMITE
DIRECTEUR À TOUTES ET
TOUS**

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

Nogent-sur-Marne, le 16 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

- 1 - Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'Assemblée générale
- 2 - Allocution de la présidente de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- 3 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mars 2024
- 4 - Rapport du Président
- 5 - Point financier
- 6 - Intervention du Directeur Technique National
- 7 - Élection des membres du Comité directeur et du Président
- 8 - Allocution de clôture du Président nouvellement élu

PROJET



Assemblée Générale Extraordinaire de la FF Aviron Samedi 16 novembre 2024

Procédure d'organisation de l'AG Elective en visioconférence et votes dématérialisés

1) Préambule :

Le Comité directeur de la FFA a entériné lors de sa réunion du 24 février 2023 la décision d'organiser l'Assemblée Générale Élective (AGE), en visioconférence via Zoom.

Les votes se feront via une plateforme sécurisée gérée par la société OOpn.

Les statuts (notamment le Titre III) et le règlement intérieur (notamment le Titre VI) de la FFA constituent les textes de référence pour l'organisation de cette AGE.

Ce document décrit les conditions de déroulement de l'AGE du 16 novembre 2024 et des votes qui s'y rapportent. Il est communiqué à tous les délégués et participants.

2) Les délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FFA représentant les associations affiliées :

La liste nominative des délégués ainsi que leurs coordonnées (adresse électronique et téléphone portable personnel) sera connue au plus tard le 31 octobre.

Il est néanmoins souhaité que cette liste soit complétée au plus tôt pour permettre au prestataire sollicité, la société OOpn, de préparer ses fichiers pour l'organisation des votes dématérialisés.

3) Le partage des voix entre les délégués

Chaque club est représenté par un seul délégué (son président ou un représentant mandaté par le président) quel que soit le nombre de voix dont il est porteur.

Chaque comité départemental est représenté par un seul délégué quel que soit le nombre de voix dont il est porteur.

Chaque ligue régionale est représentée par 1 à 3 délégués selon le nombre de voix dont la ligue dispose et tel que précisé dans l'article 23 du règlement intérieur de la FFA :

- *Jusqu'à 500 unités de licences : 1 représentant et 2 suppléants*
- *au-dessus de 500 et jusqu'à 2 500 unités de licence : 2 représentants et 2 suppléants*
Chaque représentant dispose personnellement de la moitié du total des voix dont dispose la ligue au total, le reliquat étant attribué au plus âgé ;
- *au-dessus de 2 500 unités de licence : 3 représentants et 3 suppléants.*
Chaque représentant dispose personnellement du tiers du total des voix dont dispose la ligue au total, le reliquat étant attribué au plus âgé.

4) L'organisation de l'Assemblée Générale Élective du 16 novembre 2024

L'AGE se déroulera via Zoom. Le personnel fédéral en assurera la gestion technique et la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) collaborera avec la société OOpn pour les scrutins.

Lors de votre connexion, nous vous invitons à vérifier que votre identité est bien correcte (nom et prénom identifiables par les participants). Si tel n'est pas le cas, préciser votre identité en cliquant sur "renommer".

Seront réunis physiquement à l'hôtel Tulip à Joinville-le-Pont, les membres du Bureau fédéral, le DTN, le Pôle Direction et Relations Institutionnelles, les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE).

Le prestataire retenu, la société OOpn, sera en relation avec les membres de la CSOE, par téléphone, pour l'organisation des votes. Les personnes réunies à l'hôtel Tulip seront toutes connectées individuellement à la réunion Zoom.

5) Le déroulement des votes - Du 12/11 au 15/11

Les informations concernant les périodes de vote ont été diffusées via la Note d'Information fédérale n° 381 et des mails adressés aux clubs, comités départementaux et ligues.

Catégorie générale (Comité directeur et Président) :	POUR RAPPEL :
Appel à candidature	du 13/09 à 8 heures au 12/10 à 18h
Validation des candidatures par la CSOE	le 31 octobre
Diffusion des candidatures validées par la CSOE	le 1er novembre
Ouverture du scrutin plurinominal majoritaire à 1 tour	du 12/11 à 8h00 au 15/11 à 18h

Proclamation des résultats de la catégorie générale et de la composition du Comité directeur **le 16/11 lors de l'Assemblée Générale Elective, par la CSOE.**

La société **OOpn** vous adressera un e-mail contenant les instructions nécessaires ainsi que le lien d'accès à votre espace de vote (provenant des adresses supervision@modulia.fr ou supervision@keywivote.com). Pour signer la feuille de présence, il vous faudra entrer la clé d'émargement reçue par SMS ou, à défaut, par e-mail, puis suivre les instructions.

Pour les délégués : Nous vous invitons à vérifier que l'adresse mail et votre numéro de portable personnel transmis sur le pouvoir communiqué à la FFA sont valides. Cette adresse et ce numéro de portable personnel seront utilisés pour l'envoi des liens/clé d'invitation à l'AGE (via la FFA pour le zoom), pour l'émargement et pour les votes (via OOpn).

Le système de vote se déroulera via le lien qui vous aura été adressé par mail.

6) Les participants à l'Assemblée Générale Elective de la FFA

L'organisation d'une Assemblée Générale Elective en visioconférence nécessite beaucoup de rigueur et de discipline afin que les débats et les interventions, forcément plus limités qu'en présentiel, soient organisés, concis, respectueux des décisions prises par l'animateur de la réunion pour ce qui concerne l'ordre des prises de paroles. Les débats seront organisés par le président et le secrétaire général de la FFA en activité le jour de l'AGE.

Tous les participants à l'AGE ne pourront être visibles à l'écran en simultanée, aussi les demandes de prises de parole s'effectueront via le fil de discussion (icône converser au bas ou à droite de l'écran).

Il appartient à chacun des participants de s'assurer du bon fonctionnement du réseau internet auquel il est relié afin de limiter le risque de déconnexion ou de perturbation de la liaison internet.

Nous encourageons vivement tous les participants à vérifier la qualité de leur connexion bien en amont de l'AGE et de choisir le lieu qui leur garantira de participer à l'intégralité des débats et des opérations de vote.

Tous les participants veilleront également à être joignables immédiatement par téléphone pour toute éventuelle intervention technique ou conseil afin d'assurer un bon déroulement de l'AGE.

Il est plus que vivement recommandé à chaque participant à l'AGE de se munir de casque audio ou d'écouteurs individuels afin de limiter tous les bruits parasites d'un environnement bruyant.

Les participants autorisés à prendre part à l'Assemblée générale électorale de la FFA appartiennent obligatoirement à l'une des listes de personnes suivantes :

- Les délégués des clubs
- Les délégués des ligues et des comités départementaux,
- Les membres du Comité directeur de la FFA,
- Les présidents des commissions fédérales,
- Les vérificateurs aux comptes,
- Les membres honoraires de la FFA,
- Les représentants de la DTN et du personnel fédéral autorisés,
- Les membres de la CSOE.

7) Horaires et déroulé de l'Assemblée Générale Elective

La session de réunion Zoom sera ouverte à 8h00 le samedi 16 novembre 2024.

Tous les participants pourront se connecter afin que la FFA et le prestataire puissent procéder à l'émargement entre 8h et 8h45.

Important : Toute personne n'ayant pas émargé entre 8h15 et 8h45 ne pourra pas prendre part à l'Assemblée générale électorale.

Le début de l'AGE est programmé à 9h00 par la vérification des pouvoirs et la déclaration de validité des délibérations de celle-ci. L'ordre du jour qui vous a été transmis se déroulera dans l'ordre des points du jour qui y figurent.

ATTENTION : La FFA ne sera pas en mesure de gérer les déconnexions, faute d'un mauvais réseau, des participants.

L'AGE pourrait être clôturée vers 11h30.

CONTACTS UTILES :

• *Durant la tenue de l'AGE :*

Caroline AUTOUR 06 03 61 71 13
Vanessa LETE 06 60 89 48 46

• *La CSOE :*

Clothilde Averlant : caverlant@yahoo.fr / 06 81 24 60 50
Zoubida Dali : dalicamc34130@gmail.com / 06 95 53 02 24
Françoise Dolci : francoisedolci@gmail.com / 06 03 53 89 44

Réglementation sportive 2025

Version 1.5

Adoptée par le Comité Directeur du 8 juin 2024

Réglementation générale	3
Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps	6
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, senior, master et para-aviron	7
<i>Vendredi 31 janvier et samedi 01 février 2025</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
Championnats de France longue distance J18, senior et master – Critériums handi-valide et handi-santé – Coupe de France FFSU longue distance	8
<i>Samedi 01 et dimanche 02 mars 2025</i>	<i>Mâcon</i>
Championnats interrégionaux bateaux courts J18, senior et para-aviron	9
<i>Samedi 29 et dimanche 30 mars 2025</i>	
Championnats de France bateaux courts J18, senior et para-aviron	10
<i>Vendredi 11 au dimanche 13 avril 2025</i>	<i>Cazaubon</i>
Championnats de ligue jeune – Critérium handi-valide jeune – Championnats régionaux FFSA	11
<i>Mai 2025</i>	
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et senior	12
<i>Jeudi 08 et vendredi 09 mai 2025</i>	<i>Aix-les-Bains</i>
Championnats de France d’aviron de mer J16, J18, senior et master – Critérium mer handi-aviron	13
<i>Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025</i>	<i>Aix-les-Bains</i>
Championnat de France sprint senior et para-aviron	14
<i>Vendredi 06 au dimanche 08 juin 2025</i>	<i>Libourne</i>
Championnats de France bateaux longs J18	15
<i>Samedi 07 et dimanche 08 juin 2025</i>	<i>Libourne</i>
Championnats interrégionaux jeune – Critérium handi-valide jeune	16
<i>Entre le samedi 24 mai et le dimanche 15 juin 2025</i>	
Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 – Critérium handi-valide J14 et J16	17
<i>Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025</i>	
Championnat de France master – Critérium handi-valide et handi-santé master	18
<i>Vendredi 27 au dimanche 29 juin 2025</i>	<i>Brive-la-Gaillarde</i>
Championnat national jeune – Critérium handi-valide jeune	19
<i>Samedi 28 et dimanche 29 juin 2025</i>	<i>Brive-la-Gaillarde</i>
Championnat de France J16 – Critérium handi-valide J16	20
<i>Vendredi 04 au dimanche 06 juillet 2025</i>	<i>Vichy</i>
Championnat de France senior moins de 23 ans	21
<i>Samedi 05 et dimanche 06 juillet 2025</i>	<i>Vichy</i>
Championnat de France bateaux longs senior et para-aviron	22
<i>Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025</i>	<i>Mâcon</i>
Coupe de France des régions	23
<i>à déterminer 2025</i>	<i>à déterminer</i>
MAIF Aviron Indoor – Coupe de France indoor universitaire FFSU	24
<i>Jeudi 30 janvier 2025</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor scolaire UNSS	24
<i>Vendredi 31 janvier 2025</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
MAIF Aviron Indoor – Rencontre nationale aviron indoor UGSEL	24
<i>Vendredi 31 janvier 2025</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor aviron adapté FFSA	25
<i>Vendredi 31 janvier au samedi 01 février 2025</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
Championnats de France UNSS et FFSU	26
<i>Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025</i>	<i>Léry-Poses</i>
Championnat de France aviron-adapté FFSA	26
<i>à déterminer 2025</i>	<i>à déterminer</i>
Systèmes de qualification et grilles de progression – championnats bateaux courts J18 et senior	27
Systèmes de qualification et grilles de progression – master / aviron de mer	29
Systèmes de qualification et grilles de progression – Beach Rowing Sprint	30
Systèmes de qualification et grilles de progression – championnat national jeune et autres championnats de France et critères	34
Classement performance des clubs	36
Classement mer des clubs	37
Classement para-aviron et para-aviron adapté des clubs	38
Classement jeune des clubs	39
Classement master des clubs et classement longue distance des clubs	40
Classement Coupe de France des régions	40
Classement indoor des clubs	41
Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales	42
Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves	43
Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 2025	46
Annexe 1 – Réglementation spécifique – Championnats de France longue distance	47
Annexe 2 – Temps compensés épreuves para	48

La Fédération Française d'Aviron et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'état, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en oeuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son appartenance physique, de ses convictions ou opinions.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique. À ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- Tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical.
- Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale.
- Tout acte de prosélytisme ou manoeuvre de propagande.
- Toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

SUIVI DES MODIFICATIONS

Vous retrouverez ici les modifications apportées après validation pour éviter la surcharge de la couverture.

Ajout en première page du texte relatif à notre contrat de délégation concernant la neutralité.

Ajouts d'épreuves aux Championnats de France master.

RAPPELS

Brevets de rameurs et barreaux

Pour pouvoir participer aux championnats et à leurs épreuves qualificatives, les brevets ci-dessous sont obligatoires :

- Pour les Jeunes (J10 à J14) et les juniors (J15 et J16) :
 - Brevets aviron eaux intérieures :
 - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 (inchangé).
 - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur.
- Pour les rameurs en situation de handicap :
 - Brevets aviron handicaps :
 - › Brevet d'accès à la compétition Handicaps.

Ils sont fortement recommandés pour toutes les autres catégories. Il est recommandé de les faire passer et de les saisir sur intranet.ffaviron.fr.

Retrouver toutes les informations sur les brevets de rameurs sur :

<https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

Généralités

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Les règlements para-aviron adaptés sont disponibles sur le site de la FFSA : « Pratiquer > Formes de pratique > La compétition en sport adapté » consultez les règlements sportifs généraux et règlements sportifs par disciplines :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Plusieurs modifications sur les protocoles des classifications ont été apportés sur la page de la réglementation aviron et handicaps.

CE QUI CHANGE EN 2025

Ajout des pages concernant les épreuves FFSA, FFSU, UNSS et UGSEL du MAIF Aviron Indoor et du Championnat de France aviron-adapté FFSA.

Championnats de France bateaux courts – Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre ou à l'échauffement de celui-ci, le DTN ou son représentant décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés après les dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

Une modification du système de progression sera effectuée

Championnats de France de Beach Rowing Sprint

Suppression de l'épreuve du SM4x+.

Nouveau programme prévisionnel des épreuves.

Modification des grilles de progression.

Championnats de France d'aviron de mer

Ajout de l'épreuve M40M4x+.

Championnats de France master

Ajout des épreuves MEH1x, MFH2x le vendredi matin, MEF1x le vendredi après-midi, MDF2-, MFF2x et MGM2x le samedi.

Championnats interrégionaux jeune et Critériums handi-valide jeune

Les championnats interrégionaux jeunes et critériums handi-valide jeune peuvent être organisés entre le samedi 24 mai et la dimanche 15 juin, selon le souhait des zones, indépendamment des championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16.

Championnat de France S-23

Modification de l'ordre des épreuves pour alterner homme et femme, comme sur les autres championnats

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est :** Grand Est, Hauts de France, Polynésie Française.
- **Zone Nord-Ouest :** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est :** Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Corse, La Réunion, Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest :** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

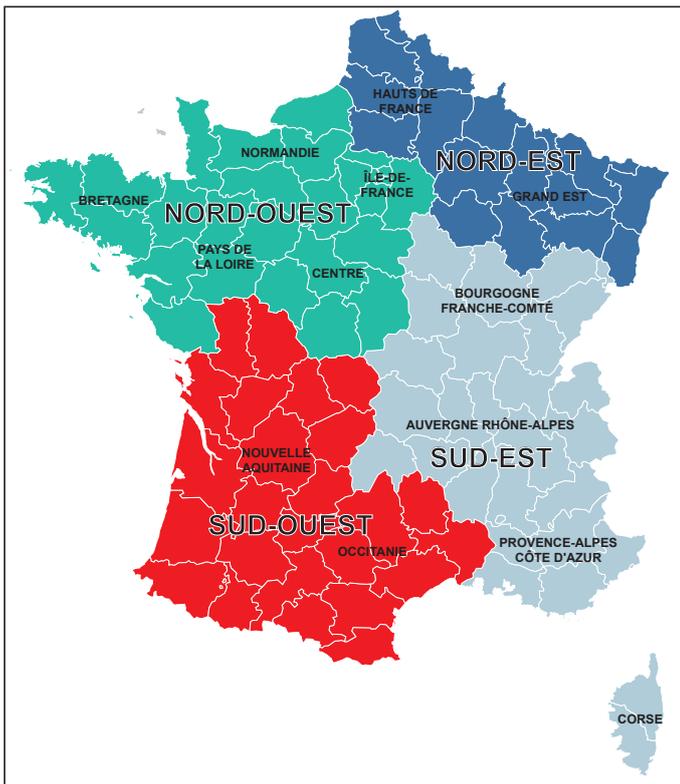
Fonctionnement

Un coordonnateur de zone est désigné par les présidents des ligues qui composent chaque zone. Il est chargé de réunir les présidents de ligue, le cadre technique référent désigné par le Directeur Technique National, et toutes les personnes qu'il juge utiles, autant de fois que nécessaire, pour désigner les organisateurs des championnats interrégionaux bateaux courts, et des championnats interrégionaux bateaux longs, et définir les modalités de qualifications pour les championnats de France.

À l'occasion de cette réunion, les présidents de ligue, en concertation avec le coordonnateur de zone, définissent en commun les moyens annuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Pour le championnat national jeune, ce nombre est fonction :

- Du nombre de bateaux finalistes de la zone au championnat national jeune.
- Du nombre de licenciés J13 et J14 de la zone.
- Des points de performance obtenus par les clubs de la zone au championnat national jeune.

Catégories	Championnats		
	bateaux courts	J16	J14
Total de qualifiés	24	24	24
Nord-Est	5	4	4
Nord-Ouest	9	6	7
Sud-Est	7	10	8
Sud-Ouest	3	4	5

En cas de quotas non remplis :

- **Championnats interrégionaux bateaux courts :** aucune place ne sera proposée.
- **Championnats interrégionaux J14 et J16 :** les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant :
 - J14 : NO, SE, SO, NE.
 - J16 : SO, NE, NO, SE.

3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur intranet.ffaviron.fr.

3-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

3-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-4. Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés. Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et Senior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France J16 n'ayant

pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont prélevés sur le compte licences du club. Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Consultez les tarifs des droits d'engagements :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/textes-reglementaires>

3-7. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](https://www.ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

3-8. Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

Modalités d'application des articles 3: Licence et 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à championnats@ffaviron.fr au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur [intranet.ffaviron.fr](https://www.intranet.ffaviron.fr).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, **le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régates et transmis à la FFA.**

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

6. COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18-6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France bateaux courts et épreuves qualificatives.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

7. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large.

La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur [intranet.ffaviron.fr](https://www.intranet.ffaviron.fr). Les bateaux de mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification fédérale aux normes imposées.

8. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

9. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION AVIRON ET HANDICAPS



La thématique « aviron et handicaps » regroupe :

- Le para-aviron : handicap physique et visuel.
- Le para-aviron adapté : handicap mental et psychique.
- L'aviron handi-valide : équipage mixte **rameur-euse handi classifié-e et rameur-euse** valide.
- L'aviron handi-santé : équipage comprenant au moins 2 rameur-euse-s ayant une attestation MDPH ou ALD, et au moins 1 femme.

1. ABRÉVIATIONS

- **PR1** : para-aviron (para-rowing) bras et épaules.
- **PR2** : para-aviron (para-rowing) tronc et bras.
- **PR3** : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras.
- **PD** : handicap physique (Physical Disability).
- **VI** : handicap visuel (Visual Impairment).
- **ID** : handicap mental (Intellectual Disability).
- **AB - BC - CD** : classe de la FF Sport Adapté.
- **HV** : handi-valide.
- **HSt** : handi-santé.

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable.

Dates et Lieux des classifications :

- Vendredi 31 janvier 2025 à Paris.
- Vendredi 28 février 2025 à Mâcon.
- Jeudi 5 juin 2025 à Libourne.
- Vendredi 10 octobre 2025 à Mâcon.

Des sessions de classifications pourraient être organisés en Région si la demande est validée par la FFA.

Handicap moteur

Pour s'inscrire à une session de classification qui s'organise uniquement en présentiel, il faut en effectuer la demande 2 mois avant et envoyer les documents au minimum 45 jours avant le date de classification.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Prise de rendez-vous et contacts : handicaps@ffaviron.fr

Handicap visuel

Les sportifs doivent télécharger le « Dossier d'évaluation médicale pour sportifs déficient visuel », le faire remplir par un Ophtalmologue et nous le renvoyer au minimum 45 jours avant la date de la compétition à l'adresse :

handicaps@ffaviron.fr

Handi-santé

L'attestation MDPH ou ALD (téléchargeable sur son compte AMELI.fr) est à envoyer au minimum 15 jours avant la clôture des engagements à handicaps@ffaviron.fr.

Handicap mental ou psychique

La classification s'effectue en structure par 2 personnes. Consultez toutes les modalités d'éligibilité : <https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/> et de classification : <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Pour les sportifs PR1

- Les bateaux doivent être équipé de flotteurs.
- Les assises/Dossiers sont fixes sur le bateau.
- Il est obligatoire d'avoir au minimum une sangle au niveau du tronc.

Cette sangle doit :

- Être fixée des deux côtés du dossier.
- Avoir une largeur minimale de 5 cm et de matière non élastique.
- Être de couleur différente de la tenue de compétition.
- Avoir une boucle fixée à l'extrémité de chaque sangle de couleur vive permettant un déscrachage rapide en cas de chavirage.

S'il y a plusieurs sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Pour les sportifs PR2

- Les assises doivent être fixes sur le bateau.

Les bateaux utilisés en catégorie PR1 et PR2 sont des bateaux spécifiques à fond plat de marques Swift, Wintech, Filippi ou Empacher.

Pour la catégorie PR3 les bateaux utilisés sont des bateaux classiques.

Tous les bateaux doivent répondre aux normes d'homologation de la FFA et de World Rowing.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et des championnats de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Pour participer à une épreuve de ce règlement, les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Épreuves Open

Les épreuves open para-aviron regroupent des personnes de genres et/ou de handicaps différents. Pour compenser ces différences, les départs sont décalés en utilisant la grille de temps compensés (voir Annexe 2).

Un titre de champion de France est décerné.

Épreuves Critériums (hors championnats ^Δ)

Les épreuves Critériums handi-valide et handi-santé regroupent des personnes de genres et de handicaps différents. Pour compenser ces différences, les départs sont décalés en utilisant la grille de temps compensés (voir Annexe 2). Elles ne donnent pas lieu à la délivrance d'un titre de Champion de France.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification aux championnats de France bateaux courts para-aviron sont disponibles sur le site de la MAP.

6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Pour participer à des épreuves des championnats de France FF Sport Adapté, les rameurs doivent avoir une licence FFSA. Cela sous-entend que le club doit être affilié à la FFSA (démarches à effectuer auprès du CD Sport Adapté local). <https://sportadapte.fr/se-licencier/>

Ils doivent également avoir participé aux épreuves sélectives para-aviron adapté suivantes :

- Championnat régional d'aviron indoor pour se qualifier pour le championnat de France indoor.
- Championnat régional Jeune pour se qualifier pour le championnat de France bateau.

Toutes les courses para-aviron adapté sont soumises au règlement sportif FFSA.

Les entraîneurs des sportifs et arbitres officiant sur les championnats de France FFSA doivent également avoir une licence FFSA.

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-compétition-en-sport-adapte/>

Renseignements : charlotte.culty@ffaviron.fr

MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, J18, SENIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



VENREDI 31 JANVIER ET SAMEDI 01 FÉVRIER 2025

STADE CHARLÉTY – PARIS

1. CALENDRIER

- Lundi 07 octobre 2024 10h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Lundi 13 janvier 2025 14h00 clôture des inscriptions
- Du lundi 07 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 tarifs réduits
- Du vendredi 01 novembre 2024 au lundi 30 décembre 2024 tarifs pleins
- Du mardi 31 décembre 2024 au lundi 13 janvier 2025 tarifs majorés

2. ÉPREUVES

ATTENTION ! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint chaque jour de course => cf. Code indoor ; Annexe 7.3

Épreuves individuelles – 2 000 m			40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
14-16	junior 16 ans	(F-H)	50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
17-18	junior 18 ans	(F-H)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)			
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)			
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)			
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)			
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)			
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)			
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)			
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
S PR1	senior para-aviron 1	(F-H)			
S PR2	senior para-aviron 2	(F-H)			
S PR3	senior para-aviron 3	(F-H)			
Épreuves individuelles sprint – 500 m					
14-16	junior 16 ans	(F-H)			
17-18	junior 18 ans	(F-H)			
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)			
Épreuves par équipe de 4 – Relais 8 x 250 m					
J16MR4	junior 16 ans - 2 femmes et 2 hommes				
J18MR4	junior 18 ans - 2 femmes et 2 hommes				
SHR4	senior - 4 hommes				
SFR4	senior - 4 femmes				
SMR4	senior - 2 femmes et 2 hommes				
SMR4 Open ^Δ	senior - 4 personnes		<i>dont 1 femme et 1 homme</i>		
Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m					
SMR4 HSt ^Δ	senior - 4 handi-santé		<i>dont 1 femme et 1 homme et 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD</i>		
AVIROSE ^Δ	senior - 4 femmes		<i>dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer</i>		
Épreuves par équipe – 500 m à 4					
SMR4 HV ^Δ	senior - 4 handi-valide		<i>dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3</i>		

Δ Épreuves Open, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

La possession d'une licence FFA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire : licence A, U, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle (I) **OU** licence indoor événementielle (IE).

Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence indoor événementielle (IE) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves. Les compétiteurs de nationalité étrangère (**hors UE et EEE**), à l'exclusion des compétiteurs russes et biélorusses, peuvent participer aux épreuves individuelles, mais ne seront pas classés dans le cadre du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France.

Dans les épreuves par équipe des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club, avec **un quota de 25% maximum pour les ressortissants hors UE-EEE**.

Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, et selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins une femme et un homme).

Engagements

Les inscriptions sont à effectuer sur intranet.ffaviron.fr.

La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur www.championnats.aviron-indoor.fr.

Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameurs et rameuses licenciés à la FFA, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 de l'annexe 10 du Règlement intérieur pour les épreuves en bateaux.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Classification

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 31 janvier 2025** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Pour participer à la course SMR4 HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD **au minimum 15 jours avant l'événement** à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE LONGUE DISTANCE J18, SENIOR ET MASTER – CRITÉRIUMS HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ – COUPE DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 MARS 2025

MÂCON

1. CALENDRIER

- Lundi 03 février 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi 18 février 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 21 février 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Samedi 01 mars 11h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

Samedi après-midi – Distance de course: 4 000 m – Critérium

- SM4x HSt^Δ 4 rameuses et rameurs en couple – handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD
- SH2x HV PR Open^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple – handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

Samedi après-midi – distance de course: 8 000 m

- J18H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- J18F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- SH4x 4 rameurs en couple
- SH4x FFSU 4 rameurs en couple
- MCH4x 4 rameurs en couple
- MEH4x 4 rameurs en couple
- SH4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- MCH4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- MEH4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- J18H2x 2 rameurs en couple
- J18F2x 2 rameuses en couple
- SF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- SF8+ FFSU 8 rameuses en pointe avec barreur
- MCF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- MEF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- SM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- SM4x FFSU 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- MCM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- MEM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- SF2x 2 rameuses en couple
- MCF2x 2 rameuses en couple
- MEF2x 2 rameuses en couple

Dimanche matin – distance de course: 8 000 m

- SH2x 2 rameurs en couple
- MCH2x 2 rameurs en couple
- MEH2x 2 rameurs en couple
- J18H4x 4 rameurs en couple
- J18F4x 4 rameuses en couple
- J18H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- J18F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- SH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- SH8+ FFSU 8 rameurs en pointe avec barreur
- MEH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- SF4x 4 rameuses en couple
- SF4x FFSU 4 rameuses en couple
- MCF4x 4 rameuses en couple
- MEF4x 4 rameuses en couple
- SF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- MCF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- MEF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- SM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- SM8+ FFSU 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- MCM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- MEM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation spécifique

Une réglementation spécifique en Annexe 1 régit ces championnats. Elle comporte un système de pénalités.

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Participation au championnat de France longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves des Championnats de France et dans plusieurs catégories d'âge.

Coupe de France FFSU: les engagements sont faits par la FFSU.

Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Classification

Une session de classification aura lieu sur place le **vendredi 28 février 2025** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Participation

Pour participer à la course SMR4 HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

Catégories d'âge	
Master :	tout rameur âgé de 27 ans et plus.
- A :	âge minimum 27 ans ;
- B :	âge moyen 36 ans ou plus ;
- C :	âge moyen 43 ans ou plus ;
- D :	âge moyen 50 ans ou plus ;
- E :	âge moyen 55 ans ou plus ;
- F :	âge moyen 60 ans ou plus ;

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS

J18, SENIOR ET PARA-AVIRON



SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 MARS 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 10 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi 18 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Lundi 31 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		9	SF1x 1 rameuse en couple
		10	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m			
11	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
12	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
13	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		<i>dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)</i>
14	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		<i>dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)</i>
15	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Des épreuves para-aviron adapté PR3-ID peuvent être prévues par l'organisateur si le programme le permet. Si tel est le cas, les épreuves doivent être référencées au calendrier de la FFSA.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Les équipages ayant annoncé préalablement leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'il pourrait obtenir pour un autre équipage.

Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- **En amont:** Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori:** la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Sud-Est: Aiguebelette
- Zone Nord-Ouest: Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon

4. RÉGLEMENTATIONS PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être **déjà classifiés pour pouvoir être engagés** et titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20% à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple: Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95% du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75% du temps de référence de leur catégorie.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 31 mars 2025 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 31 mars 2025 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

6. CONTACT

- Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est: Coordonnateur: Stéphane GUÉRINOT Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Anthony PERROT Référent technique: Clément DEPOORTER

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS

J18, SENIOR ET PARA-AVIRON



FFAVIRON

CAZAUBON

VENDREDI 11 AU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

1. CALENDRIER

- Mercredi 2 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 04 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 10 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		9	SF1x 1 rameuse en couple
		10	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m			(embarcation libre) – classification couple
11	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
12	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		<i>dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)</i>
13	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		<i>dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)</i>
14	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
15	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
17	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les équipages en deux sans barreur.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- **En amont**: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori**: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les équipages qualifiés et ceux listés par la DTN sont engagés sur intranet.ffaviron.fr par la FFA.

Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre ou à l'échauffement de celui-ci, le DTN ou son représentant décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés après les dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

Une modification du système de progression sera effectuée.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Épreuves para-aviron

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 6.

Participation

La qualification pour le championnat de France bateaux courts para-aviron s'opère par 2 voies différentes :

- **En amont**: les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN à partir de certaines étapes du chemin de la sélection contenu dans les Règles de sélection de l'équipe de France Paralympique et notamment:
 - Le test à l'ergomètre sur 2 000 m (voir chemin de sélection).
 - Le test à l'ergomètre sur 2 000 m lors des championnats de France Indoor.
 - Les contrôles d'entraînement en stage réalisés sur l'eau et à l'ergomètre.

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas obligés à participer aux championnats interrégionaux.

- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts**: attention, aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.

Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les épreuves démarreront le vendredi matin, et se termineront le dimanche après-midi.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme – Tél. 05 62 69 26 56 – accueil@barbotantourisme.fr – www.barbotantourisme.fr

CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE – CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SÉLECTIFS FFSA



MAI 2025

1. CALENDRIER

- Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

2. ÉPREUVES

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium				JEUNE – distance de course : 1 000 m			
1	J14H2x HV PR Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)		4	J13F1x	1 rameuse en couple	
				5	J13H1x	1 rameur en couple	
				6	J14F1x	1 rameuse en couple	
				7	J14H1x	1 rameur en couple	
				8	J14F2x	2 rameuses en couple	
				9	J14H2x	2 rameurs en couple	
							Δ Épreuves Critérium, hors Championnats
JEUNE – distance de course : 500 m							
2	J12F1x	1 rameuse en couple					
3	J12H1x	1 rameur en couple					
PARA-AVIRON ADAPTÉ (sélectif pour le championnat de France FFSA) : 500 m							
10	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	18	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
11	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	19	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
12	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	20	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
13	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	21	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
14	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	22	F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
15	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	23	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
16	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB	24	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs en couple avec barreur adapté	classe BC-CD
17	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB				

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de ligue Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements

Engagements aux championnats de ligue jeune

Les engagements aux championnats de ligue jeune sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent transmettre aux responsables de zone le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les clubs qui refusent la qualification d'un équipage doivent en informer les responsables de ligue **avant le lundi suivant le championnat de ligue à 14h00**.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

5. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON ADAPTÉ

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les rameurs doivent participer à ces épreuves pour se qualifier au championnat de France FFSA (en bateau individuel et/ou en bateau long).

Les mixtes de clubs sont autorisées pour les rameurs isolés, entre clubs d'une même région (engagement par mail auprès de la ligue concernée).

Dans ce cas, l'équipage mixte doit participer au championnat régional.

Voir le règlement de la FFSA : <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-compétition-en-sport-adapte/>

6. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

J18, SENIOR



JEUDI 08 ET VENDREDI 09 MAI 2025

AIX-LES-BAINS

1. CALENDRIER

- Lundi 14 avril 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi 29 avril 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 02 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Mercredi 07 mai 18h00 réunion d'information obligatoire des délégués pour toutes les épreuves

2. ÉPREUVES

SÉNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour			JUNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour		
1	SF1x	1 rameuse en couple	4	J18F1x	1 rameuse en couple
2	SH1x	1 rameur en couple	5	J18H1x	1 rameur en couple
3	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France J18 et senior de Beach Rowing Sprint sont ouverts aux équipages homogènes de clubs et aux équipages mixtes de clubs.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

Les rameurs séniors peuvent doubler.

Matériel

La FFA conventionne avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux afin que les embarcations mises à disposition, moyennant une participation financière, soient identiques par catégorie.

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des paires d'avirons seront **louées par la FFA à hauteur de 30 euros par journée**.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours. **Elles seront communiquées sur la page fédérale du Championnat de France après les inscriptions.**

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

- Jeudi 08 mai
matin parcours contre la montre SF1x et SH1x
repêchages et/ou huitième de finales SF1x et SH1x
après-midi phases finales SF1x et SH1x
parcours contre la montre SM2x
- Vendredi 09 mai
matin parcours contre la montre J18F1x et J18H1x
repêchages et/ou huitième de finales J18F1x et J18H1x
repêchages et/ou huitième de finales SM2x
après-midi phases finales J18F1x et J18H1x
phases finales SM2x

5. CONTACT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains – 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-Les-Bains – Tél. 04 79 88 12 07 – C073008@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER J16, J18, SENIOR ET MASTER – CRITÉRIUM MER HANDI-AVIRON



SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI 2025

AIX-LES-BAINS

1. CALENDRIER

• Lundi	14 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
• Mardi	29 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	02 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	09 mai	09h00	confirmation des engagements
		19h00	réunion d'information obligatoire pour les délégués et chefs de bord (équipiers référents)

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 6 km – Critérium		MASTER – distance de course : 6 km	
1	SH2x HV PR3 ^Δ 2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR3 et 1 guide	13	M40H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
2	SH2x HV PR3-ID ^Δ 2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide adapté dont 1 PR3-ID et 1 valide	14	M40H2x 2 rameurs en couple
3	SM4x+ HSt ^Δ 4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	15	M40H1x 1 rameur en couple
		16	M40F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
		17	M40F2x 2 rameuses en couple
		18	M40F1x 1 rameuse en couple
		19	M40M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
		20	M40M4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur
SÉNIOR – distance de course : 6 km		J18 – distance de course : 6 km	
4	SM2x 1 rameuse et 1 rameur en couple	21	J18H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
5	SM4+ 2 rameuses et 2 rameurs en pointe avec barreur	22	J18F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
6	SM4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur	23	J18M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
7	SH4x+ 4 rameurs en couple avec barreur	24	J18M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
8	SH2x 2 rameurs en couple		
9	SH1x 1 rameur en couple	J16 – distance de course : 6 km	
10	SF4x+ 4 rameuses en couple avec barreur	25	J16H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
11	SF2x 2 rameuses en couple	26	J16F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
12	SF1x 1 rameuse en couple	27	J16M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameuses et rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr.

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

Classements

Les classements se font par épreuve et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple : plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Pour participer à la course SM4x+ HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

Classements

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Des manches qualificatives, des finales directes et des finales de classement pourront être organisées en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18, tout comme les épreuves séniors et masters, seront disputées au sein d'une même course jusqu'à 15 bateaux engagés au total. Un moyen d'identification des équipages J16 et master sera fourni par la FFA quand les épreuves sont regroupées.

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains – 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-Les-Bains – Tél. 04 79 88 12 07 – C073008@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

• Lundi	12 mai	08h00	ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
• Mardi	27 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	30 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	06 juin	13h00	réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

2. ÉPREUVES

SÉNIOR SPRINT – distance de course: 500 m

1	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	8	SH2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	SF2x	2 rameuses en couple	9	SH4x	4 rameurs en couple
3	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	10	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
4	SF4x	4 rameuses en couple			
5	SF8+	8 rameuses en pointe	11	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
6	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	12	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
7	SH2x	2 rameurs en couple	13	SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

PARA-AVIRON – distance de course: 500 m

14	SH1x et SF1x PR1 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - bras et épaules (Open)
15	SH1x et SF1x PR2 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - tronc et bras (Open)
16	SH1x et SF1x PR3 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras (Open)
17	SH2x Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)
18	SM4+ PR3	4 rameuses et rameurs en pointe avec barreur - jambes, tronc et bras <i>dont 1 femme minimum, possibilité d'avoir 50% de déficients visuels</i>
19	SM2x PR3-VI	1 rameuse et 1 rameur en couple <i>dont 1 PR3-VI (B1, B2 ou B3) et 1 guide</i>

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves **1 à 10** (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves **1 à 10** du championnat de France sprint senior peuvent en plus participer à une seule des épreuves **11 à 13** des épreuves mixtes ou **14 à 19** des épreuves du championnat de France sprint para-aviron.

Pour engager deux équipages dont des rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve **1 à 10** ou **14 à 19** puis l'engagement dans l'épreuve mixte de **11 à 13**.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap, excepté la course SM2x PR3-VI.

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 1x et 2x.

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place **le vendredi 6 juillet** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Engagements para-aviron

Un rameur peut participer à deux épreuves 14 à 19 ou à une épreuve 14 à 19 et une épreuve 1 à 10.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

• Vendredi	06 juin	après-midi	séries qualificatives senior et para-aviron
• Samedi	07 juin	après-midi	demi-finales senior A/B et C/D
• Dimanche	08 juin	après-midi	finale de classement senior
			finale para-aviron
			finale senior A, B, C et D

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

SAMEDI 07 ET DIMANCHE 08 JUIN 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 12 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi 27 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 30 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 06 juin 13h00 réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m

- | | | |
|---|--------|-----------------------------------|
| 1 | J18H2x | 2 rameurs en couple |
| 2 | J18H4- | 4 rameurs en pointe sans barreur |
| 3 | J18H4x | 4 rameurs en couple |
| 4 | J18H8+ | 8 rameurs en pointe avec barreur |
| 5 | J18M4x | 2 rameuses et 2 rameurs en couple |
| 6 | J18F2x | 2 rameuses en couple |
| 7 | J18F4- | 4 rameuses en pointe sans barreur |
| 8 | J18F4x | 4 rameuses en couple |
| 9 | J18F8+ | 8 rameuses en pointe avec barreur |

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Samedi 07 juin matin séries qualificatives J18
- après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C J18
- Dimanche 08 juin matin finales J18

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



ENTRE LE SAMEDI 24 MAI ET LE DIMANCHE 15 JUIN 2025

1. CALENDRIER

- Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m		HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium	
1	J13F1x 1 rameuse en couple	7	J14H2x HV PR Open 2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2	J13H1x 1 rameur en couple		
3	J14F1x 1 rameuse en couple		
4	J14H1x 1 rameur en couple		
5	J14F2x 2 rameuses en couple		
6	J14H2x 2 rameurs en couple		

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.
36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières
- Zone Nord-Ouest: Léry - Poses
- Zone Sud-Est: Mâcon
- Zone Sud-Ouest: [à déterminer](#)

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

~~L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte.~~ Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

~~Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.~~

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finale de classement pour chaque épreuve.

6. CONTACT

- | | | |
|------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Zone Nord-Est: | Coordonnateur: Philippe LOT | Référent technique: Charlotte CULTY |
| Zone Nord-Ouest: | Coordonnateur: Jacky BLOQUET | Référent technique: Alexandre HUSS |
| Zone Sud-Est: | Coordonnateur: Stéphane GUÉRINOT | Référent technique: Pascal MOREL |
| Zone Sud-Ouest: | Coordonnateur: Anthony PERROT | Référent technique: Clément DEPOORTER |

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX QUALIFICATIFS J14 ET J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J14 ET J16



SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 19 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m		HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium	
1 J16H2x	2 rameurs en couple	14 J16H2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2 J16H1x	1 rameur en couple		
3 J16H4x	4 rameurs en couple		
4 J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur		
5 J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur		
6 J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur		
7 J16F2x	2 rameuses en couple		
8 J16F1x	1 rameuse en couple		
9 J16F4x	4 rameuses en couple		
10 J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur		
11 J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur		
12 J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur		
13 J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple		
J14 – distance de course: 1 000 m		HANDI-VALIDE J14 – distance de course: 1 000 m – Critérium	
15 J14H4x+	4 rameurs en couple avec barreur	21 J14H2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
16 J14H8x+	8 rameurs en couple avec barreur		
17 J14F4x+	4 rameuses en couple avec barreur		
18 J14F8x+	8 rameuses en couple avec barreur		
19 J14M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple		
20 J14M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux J14 et J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreaux du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur): l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique également pour les championnats interrégionaux qualificatifs J14.

Engagements aux épreuves J14

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat interrégional qualificatif J14.

75% des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé au championnat de ligue jeune.

Engagements au championnat de France J16 et au championnat national jeune

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux:

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 18 juin 16h00**.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France J16 sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières
- Zone Sud-Est: Mâcon
- Zone Nord-Ouest: Léry Poses
- Zone Sud-Ouest: Brive-la-Gaillarde

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

Épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Équipages des épreuves J16 handi-valide

Épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

6. CONTACT

- Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est: Coordonnateur: Stéphane GUÉRINOT Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Anthony PERROT Référent technique: Clément DEPOORTER

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ MASTER



VENDREDI 27 AU DIMANCHE 29 JUIN 2025

BRIVE-LA-GAILLARDE

1. CALENDRIER

• Lundi	02 juin	08h00	ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
• Mardi	17 juin	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	20 juin	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Jeudi	26 juin	18h00	réunion des délégués

2. ÉPREUVES

MASTER – distance de course: 1 000 m				Samedi après-midi			
Vendredi matin				29	MBF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	B
1	MBH1x	1 rameur en couple	B	30	MDF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	D
2	MCH1x	1 rameur en couple	C	31	MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	E
3	MDH1x	1 rameur en couple	D	32	MGH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	G
4	MEH1x	1 rameur en couple	E	33	MEF2x	2 rameuses en couple	E
5	MAF2x	2 rameuses en couple	A	34	MFF2x	2 rameuses en couple	F
6	MBF2x	2 rameuses en couple	B	35	MGF2x	2 rameuses en couple	G
7	MCF2x	2 rameuses en couple	C	36	MCH4x	4 rameurs en couple	C
8	MDF2x	2 rameuses en couple	D	37	MDH4x	4 rameurs en couple	D
9	MEH2x	2 rameurs en couple	E	38	MFH4x	4 rameurs en couple	F
10	MFH2x	2 rameurs en couple	F	39	MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	C
11	MGH2x	2 rameurs en couple	G	40	MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	C
12	MFF4x	4 rameuses en couple	F	41	MEM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	E
13	MBH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	B	42	MGM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	G
14	MDH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	D	43	MBM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	B
15	MAH2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)	A	44	MDM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	D
Vendredi après-midi				Dimanche après-midi			
16	MBF1x	1 rameuse en couple	B	45	MDH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	D
17	MCF1x	1 rameuse en couple	C	46	MAH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	A
18	MDF1x	1 rameuse en couple	D	47	MFF1x	1 rameuse en couple	F
19	MEF1x	1 rameuse en couple	E	48	MFH1x	1 rameur en couple	F
20	MAH2x	2 rameurs en couple	A	49	MCF4x	4 rameuses en couple	C
21	MBH2x	2 rameurs en couple	B	50	MDF4x	4 rameuses en couple	D
22	MCH2x	2 rameurs en couple	C	51	MAM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	A
23	MDH2x	2 rameurs en couple	D	52	MCM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	C
24	MAF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	A	53	MFM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	F
25	MEF4x	4 rameuses en couple	E	54	MDM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur	D
26	MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	C				
27	MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	E				
28	MAH4x HSt ^Δ	4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	A				

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur).

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Participation

Pour participer à la course SM4x HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

• Vendredi	27 juin	matin	séries qualificatives puis finales B et A
		après-midi	séries qualificatives puis finales B et A
• Samedi	28 juin	après-midi	séries qualificatives puis finales B et A
• Dimanche	29 juin	après-midi	séries qualificatives puis finales B et A

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@ffaviron.fr – www.csnbrive.fr

Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27 ans ;
- B : âge moyen 36 ans ou plus ;
- C : âge moyen 43 ans ou plus ;
- D : âge moyen 50 ans ou plus ;
- E : âge moyen 55 ans ou plus ;
- F : âge moyen 60 ans ou plus ;

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUIN 2025

BRIVE-LA-GAILLARDE

1. CALENDRIER

- Mardi 17 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 20 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 26 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m

- | | | |
|---|---------|-----------------------------------|
| 1 | J14F4x+ | 4 rameuses en couple avec barreur |
| 2 | J14F8x+ | 8 rameuses en couple avec barreur |
| 3 | J14H4x+ | 4 rameurs en couple avec barreur |
| 4 | J14H8x+ | 8 rameurs en couple avec barreur |

- | | | |
|---|---------|--|
| 5 | J14M2x | 1 rameuse et 1 rameur en couple |
| 6 | J14M4x+ | 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur |

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium

- | | | |
|---|-------------------|---|
| 7 | J14H2x HV PR Open | 2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open) |
|---|-------------------|---|

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnat national

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat national jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

75 % des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé aux championnats de ligue jeune.

Engagements

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux **qualitatifs** J14 en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- | | | | |
|------------|---------|------------|------------------|
| • Samedi | 28 juin | matin | séries J14 |
| | | après-midi | demi-finales J14 |
| • Dimanche | 29 juin | matin | finale J14 |

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@ffaviron.fr – www.csnbrive.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J16



VENDREDI 04 AU DIMANCHE 06 JUILLET 2025

VICHY

1. CALENDRIER

- Mardi 24 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 27 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 04 juillet 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m

1	J16H2x	2 rameurs en couple
2	J16H1x	1 rameur en couple
3	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur
5	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
6	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
8	J16F2x	2 rameuses en couple
9	J16F1x	1 rameuse en couple

10	J16F4x	4 rameuses en couple
11	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur
12	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
13	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur

HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium

14	J16H2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
----	--------------------------------	---

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de France J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements

Les engagements sont fait automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages des épreuves J16 handi-valide

~~L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte.~~ Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Les J16 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collègues.

- Vendredi 04 juillet après-midi séries J16
- Samedi 05 juillet après-midi demi-finales J16
- Dimanche 06 juillet matin finales J16

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – C03003@ffaviron.fr

SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 JUILLET 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 09 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi 24 juin 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 27 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 04 juillet 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

S-23 – distance de course : 2 000 m

- | | | |
|---|---------|--|
| 1 | S-23F2x | 2 rameuses en couple |
| 2 | S-23H2x | 2 rameurs en couple |
| 3 | S-23F4- | 4 rameuses en pointe sans barreur |
| 4 | S-23H4- | 4 rameurs en pointe sans barreur |
| 5 | S-23F4x | 4 rameuses en couple |
| 6 | S-23H4x | 4 rameurs en couple |
| 7 | S-23M8+ | 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur |

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Samedi 05 juillet matin séries qualificatives S-23
après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C S-23
- Dimanche 06 juillet matin finales S-23

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – 04 70 32 36 52 – C03003@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX LONGS SENIOR ET PARA-AVIRON

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 15 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi 30 septembre 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 03 octobre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 10 octobre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 2 000 m					
1	SH2x PR Open	2 rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)	6	SF2x PL	2 rameuses en couple poids léger
2	SF2x PR Open	2 rameuses en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)	7	SH2x PL	2 rameurs en couple poids léger
SÉNIOR – distance de course : 2 000 m					
2	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	8	SH4- PL	4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	9	SF4x	4 rameuses en couple
4	SF2x	2 rameuses en couple	10	SH4x	4 rameurs en couple
5	SH2x	2 rameurs en couple	11	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
			12	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
			13	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque club.
Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.
Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 2x.

Classification

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 10 octobre 2025**.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Temps handicaps

Retrouvez les tableaux des temps compensés des épreuves para en Annexe 2.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 11 octobre matin séries qualificatives senior
séries para-aviron
après-midi demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C senior
- Dimanche 12 octobre matin finales D et C, senior
finales para-aviron
après-midi finales B et A senior

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

- Lundi à déterminer 08h00 ouverture des inscriptions sur intranet.ffaviron.fr
- Mardi à déterminer 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Jeudi à déterminer 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi à déterminer 18h00 réunion des délégués des ligues

2. ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi – distance de course : 1 500 m ou 2 000 m			Dimanche – distance de course : 500 m		
1	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	16	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
2	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	17	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
3	J16H4x	4 rameurs en couple	18	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16F4x	4 rameuses en couple	19	J16F4x	4 rameuses en couple
5	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	20	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	21	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	22	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
8	J18H4x	4 rameurs en couple	23	J18H4x	4 rameurs en couple
9	J18F4x	4 rameuses en couple	24	J18F4x	4 rameuses en couple
10	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	25	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
11	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	26	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	27	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	SH4x	4 rameurs en couple	28	SH4x	4 rameurs en couple
14	SF4x	4 rameuses en couple	29	SF4x	4 rameuses en couple
15	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	30	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

La coupe de France des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur deux jours.
Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans le club de la même ligue.
Le dimanche, l'enchaînement des séries et des finales s'effectue sans débarquement.
Pesée unique pour les barreaux et barreurs le samedi matin entre 2h et 4h avant chaque course.

Équipe

La constitution des équipes de ligue (nombre des ligues) peuvent présenter des équipages dans les épreuves qu'elles veulent.
Une ligue peut engager plusieurs équipages dans une même épreuve, dans ce cas, par équipage le mieux placé marque des points dans le classement des ligues.
Chaque équipe doit couvrir les coureurs de la ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligues.

Engagements

La licence prise en compte est celle de la saison 2025.
Les engagements sont libres et se font uniquement sur intranet.ffaviron.fr par chaque ligue.
Des changements seront autorisés jusqu'à la réunion des délégués. Dans la mesure du possible et pour faciliter le traitement, nous vous invitons à communiquer ces changements dès qu'ils sont arrêtés à l'adresse championnats@ffaviron.fr

Classements

Classement par épreuves : un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.
Classement général : un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie senior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

à déterminer

COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Système de qualification

Samedi	Séries qualificatives avec classement au temps	• les 6 meilleurs temps des séries en finale A, les 6 meilleurs temps suivants (de 7 à 12) en finales B, les 6 meilleurs temps suivants (de 13 à 18) en finales C, etc.
Dimanche	Séries qualificatives	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 6 qualifiés en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les 6 meilleurs temps suivants en finale C, etc.

Finale B à partir de 8 partants, Finale C à partir de 14 partants

Il sera possible de faire en fonction du bassin :

- Pour les courses à 7 partants : 2 séries et finale A à 7
- Pour les courses à 13 partants : 3 séries, finale A à 7 et finale B à 6.
- ...

MAIF AVIRON INDOOR

COUPE DE FRANCE INDOOR UNIVERSITAIRE FFSU



JEUDI 30 JANVIER 2025

STADE CHARLÉTY – PARIS

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSU : www.sport-u.com/aviron

Participation

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com

Engagements

Les engagements sont faits par la FFSU.

Classements

Un classement est établi par la FFSU.

2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

3. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR SCOLAIRE UNSS

VENDREDI 31 JANVIER 2025

STADE CHARLÉTY – PARIS

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de l'UNSS : www.unss.org/nautique et le site de l'aviron scolaire : <https://scolaire.ffaviron.fr/>

Engagements

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements sur le serveur **OPUSS** en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Classements

Un classement est établi par l'UNSS.

2. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

Consultez la réglementation de l'UNSS : <https://www.unss.org/sport-partage>

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

4. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

RENCONTRE NATIONALE AVIRON INDOOR UGSEL

VENDREDI 31 JANVIER 2025

STADE CHARLÉTY – PARIS

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de l'UGSEL : www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf et le site de l'aviron scolaire : <https://scolaire.ffaviron.fr/>

Participation

Chaque participant doit être licencié à l'UGSEL.

Engagements

Les engagements se font sur le serveur **Usport** auprès de l'UGSEL, via les services régionaux.

Classements

Un classement est établi par l'UGSEL sur l'addition des deux temps réalisés au relais et au 1 000 m.

2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

3. CONTACT

Information sur le site de l'UGSEL : www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

1. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m			Épreuves individuelles sprint – 500 m		
14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC	14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC
14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC	14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC
SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC	SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC
SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC	SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC
14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD	14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD
14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD	14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD
SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD	SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD
SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD	SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD
Épreuves individuelles sprint – 2 min			Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m		
14-18F PR3-ID AB	femme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID AB-BC	4 femmes ou hommes <i>dont au moins un AB</i>	
14-18H PR3-ID AB	homme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID BC-CD	4 femmes ou hommes <i>dont au moins un BC</i>	
SF PR3-ID AB	femme +18 ans	AB	TAMR4 PR3-ID AB-BC-CD	<i>au moins 2 femmes</i>	
SH PR3-ID AB	homme +18 ans	AB			

2. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSA : <https://sportadapte.fr/>

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

La possession d'une licence FFSA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire.

Les catégories d'âge sont celles acquises au 1er janvier de l'année en cours.

Les sportifs devront avoir participé aux championnats régionaux indoor.

Engagements

Les engagements sont à effectuer sur intranet.ffaviron.fr pour les rameurs ayant la double licence FFSA-FFA (voir page 7).

Pour les rameurs possédant uniquement une licence FFSA, les engagements sont à envoyer à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr dans les mêmes délais.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFSA.

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

4. CONTACT

Pour toute question concernant le règlement FFSA : emilie.laissus@sportadapte.fr

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS – COLLÈGES ET LYCÉES

CHAMPIONNATS DE FRANCE FFSU



FFAVIRON

LÉRY-POSES

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025

1. CALENDRIER

- Vendredi 16 mai 17h30 réunion des accompagnateurs d'équipes et jeunes coachs des établissements UNSS
- Vendredi 16 mai 17h30 prise en charge des jeunes arbitres UNSS par les responsables de leur suivi UNSS et les arbitres FFA
- Vendredi 16 mai 18h00 réunion des délégués des établissements FFSU

2. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

UNSS

Consultez la réglementation de l'UNSS : www.unss.org/nautique

FFSU

Consultez la réglementation de la FFSU : www.sport-u.com/aviron

3. ENGAGEMENTS

UNSS

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

FFSU

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

4. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Ligue de Normandie – Antoine BELTRAMELLO – 06 61 77 53 48 – LR09@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-AVIRON ADAPTÉ FFSA

À DÉTERMINER 2025

À DÉTERMINER

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSA : <https://sportadapte.fr/>

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages ayant participé aux championnats régionaux FFSA.

Engagements

Les engagements se font par formulaire papier disponible auprès de la FFSA.

2. CONTACTS

FFSA : emilie.laissus@sportadapte.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18 ET SENIOR

Système de qualification

- Un parcours contre la montre préliminaire sert à sélectionner les partants dans les séries.
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 partants	parcours contre la montre	• l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale A
de 7 à 17 partants	parcours contre la montre	• les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 2 séries
	2 séries qualificatives	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B (à partir de 8 partants) • dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A
de 18 à 24 partants	parcours contre la montre	• les 18 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 3 séries
	3 séries qualificatives	• les 4 premiers en demi-finale, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
plus de 24 partants	parcours contre la montre	• les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 4 séries, les autres sont éliminés
	4 séries qualificatives	• les 3 premiers en demi-finale • les 4 ^{es} et les 2 meilleurs temps des 5 ^{es} et 6 ^{es} en finale C, les autres en finale D
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 17 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 4-PCM 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM			FA 1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 3-S1 3-S2
S2 2-PCM 3-PCM 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM			FB 4-S1 4-S2 5-S1 5-S2 6-S1 6-S2

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 18 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 6-PCM 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 2-PCM 5-PCM 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 4-PCM 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM			FC 5-S1 5-S2 5-S3 6-S1 6-S2 6-S3

Remarque : finale C à partir de 14 participants.

Système à plus de 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 8-PCM 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-S1 1-S2 1-S4 1-S4 2-S1 2-S1 2-S3 2-S3 3-S1 3-S2 3-S4 3-S4
S2 2-PCM 7-PCM 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 1-S1 1-S2 1-S3 1-S3 2-S2 2-S2 2-S4 2-S4 3-S1 3-S1 3-S3 3-S3
S3 3-PCM 6-PCM 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM			FC 4-S1 4-S2 4-S3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
S4 4-PCM 5-PCM 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM			FD 3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

Exemple de codage

- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 2-PCM 2^e du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S 1^{er} temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- 2T-5&6S 2^e temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- ...

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18 ET SENIOR – INCIDENT DE PARCOURS

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre ou à l'échauffement de celui-ci, le DTN ou son représentant décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés après les dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre. Une modification du système de progression sera effectuée comme suit :

Système de qualification

plus de 24 partants avec rattrapage d'un ou deux équipages	parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 25 ou 26 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 5 séries, les autres sont éliminés
	5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des 3^{es} et 4^{es} en demi-finale les 6 meilleurs temps suivants des 3^{es} et 4^{es} en finale C les 2 derniers temps des 3^{es} et 4^{es} et les 4 meilleurs temps des 5^{es} et 6^{es} en finale D les 25^e et 26^e sont éliminés
	2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

Grille de progression

Système à plus de 24 partants en cas de rattrapage d'un ou deux équipages suite à un incident lors du parcours contre la montre

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 10-PCM 11-PCM 20-PCM 21-PCM	DF A/B1 1-S1 1-S3 1-S5 2-S2 2-S4 2T-3&4S	DF A/B1 1-S1 1-S5 2-S2 2-S3 2-S4 1T-3&4S	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 2-PCM 9-PCM 12-PCM 19-PCM 22-PCM	DF A/B2 1-S2 1-S4 2-S1 2-S3 2-S5 1T-3&4S	DF A/B2 1-S2 1-S3 1-S4 2-S1 2-S5 2T-3&4S	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 8-PCM 13-PCM 18-PCM 23-PCM			FC 3T-3&4S 4T-3&4S 5T-3&4S 6T-3&4S 7T-3&4S 8T-3&4S
S4 4-PCM 7-PCM 14-PCM 17-PCM 24-PCM			FD 9T-3&4S 10T-3&4S 1T-5&6S 2T-5&6S 3T-5&6S 4T-5&6S
S5 5-PCM 6-PCM 15-PCM 16-PCM 25-PCM 26-PCM			

Exemple de codage

- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 2-PCM 2^e du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S 1^{er} temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- 2T-5&6S 2^e temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- ...

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER

Système de qualification

de 1 à 6 partants	finale directe	• finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 3 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
plus de 24 partants	x séries qualificatives	• les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
3	2-S1
4	2-S2
5	1T-RS
6	2T-RS
1	3T-RS
2	4T-RS
3	5T-RS
4	6T-RS
5	7T-RS
6	8T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
3	1-S3
4	1T-RS
5	2T-RS
6	3T-RS
1	4T-RS
2	5T-RS
3	6T-RS
4	7T-RS
5	8T-RS
6	9T-RS
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Système de 19 à 24 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
3	1-S3
4	1-S4
5	1T-RS
6	2T-RS
1	3T-RS
2	4T-RS
3	5T-RS
4	6T-RS
5	7T-RS
6	8T-RS
1	
2	
3	
4	
5	
6	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Système à plus de 24 partants

Séries	Finales
1	1T-S
2	2T-S
3	3T-S
4	4T-S
5	5T-S
6	6T-S
1	7T-S
2	8T-S
3	9T-S
4	10T-S
5	11T-S
6	12T-S
1	
2	
3	
4	
5	
6	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Exemple de codage

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

Système de qualification

de 1 à 30 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 31 à 60 partants	2 séries qualificatives	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

Système de qualification et Grille de progression

Système à 3 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps en finale A les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A

PCM	Repêchage	Finales
1	R1 2T-PCM	FA 1T-PCM
2	3T-PCM	1-R1
3		

Système à 4 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Demi-finales	Finales
1	1T-PCM	FA 1-DF1
2	DF1 4T-PCM	1-DF2
3	2T-PCM	2-DF1
4	DF2 3T-PCM	FB 2-DF2

Système à 5 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 3 meilleurs temps en demi-finale les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM	DF1 1T-PCM	FA 1-DF1
2	5T-PCM	1-R1	1-DF2
3		DF2 2T-PCM	FB 2-DF1
4		3T-PCM	2-DF2
5			

Système à 6 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 2 meilleurs temps en demi-finale les 4 autres en repêchage
2 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM	DF1 1T-PCM	FA 1-DF1
2	5T-PCM	1-R1	1-DF2
3	R2 3T-PCM	DF2 2T-PCM	FB 2-DF1
4	6T-PCM	1-R2	2-DF2
5			
6			

Système à 7 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps en demi-finale les 6 autres en repêchage
3 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Demi-finales	Finales
1	R1 4T-PCM	DF1 1T-PCM	FA 1-DF1
2	5T-PCM	1-R1	1-DF2
3	R2 2T-PCM	DF2 1-R2	FB 2-DF1
4	7T-PCM	1-R3	2-DF2
5	R3 3T-PCM		
6	6T-PCM		
7			

Système à 8 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les quarts de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	1T-PCM	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	QF1 8T-PCM	1-QF2	1-DF2
3	4T-PCM	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4	QF2 5T-PCM	1-QF4	2-DF2
5	2T-PCM		
6	7T-PCM		
7	3T-PCM		
8	QF4 6T-PCM		

Système à 9 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 7 meilleurs temps en quart de finale les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1 8T-PCM	QF1 1T-PCM	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	9T-PCM	1-R1	1-QF2	1-DF2
3		QF2 4T-PCM	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4		5T-PCM	1-QF4	2-DF2
5		QF3 2T-PCM		
6		7T-PCM		
7		QF4 3T-PCM		
8		6T-PCM		
9				

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système à 10 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 6 meilleurs temps en quart de finale les 4 autres en repêchage
2 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	7T-PCM	DF1	1-QF1
2		10T-PCM		
3	R2	8T-PCM	DF2	1-QF3
4		9T-PCM		
5		QF3		
6				
7		3T-PCM		
8		6T-PCM		
9				
10				

Système à 12 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 4 meilleurs temps en quart de finale les 8 autres en repêchage
4 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	5T-PCM	DF1	1-QF1
2		12T-PCM		
3	R2	6T-PCM	DF2	1-QF3
4		11T-PCM		
5		QF3		
6				
7		3T-PCM		
8		1R-R1		
9				
10				
11				
12				

Système à 11 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 5 meilleurs temps en quart de finale les 6 autres en repêchage
3 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	6T-PCM	DF1	1-QF1
2		11T-PCM		
3	R2	7T-PCM	DF2	1-QF3
4		10T-PCM		
5		QF3		
6				
7		3T-PCM		
8		1R-R1		
9				
10				
11				

Système à 13 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 3 meilleurs temps en quart de finale les 10 autres en repêchage
5 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	4T-PCM	DF1	1-QF1
2		13T-PCM		
3	R2	5T-PCM	DF2	1-QF3
4		12T-PCM		
5		QF3		
6				
7		3T-PCM		
8		1R-R3		
9	R5	8T-PCM		
10		9T-PCM		
11				
12				
13				

Système à 14 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 2 meilleurs temps en quart de finale les 12 autres en repêchage
6 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	3T-PCM	1T-PCM	DF1 1-QF1 FA 1-DF1
2		14T-PCM	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3	R2	4T-PCM	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4		13T-PCM	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5	R3	5T-PCM	2T-PCM	
6		12T-PCM		
7	R4	6T-PCM	QF3 1-R1	
8		11T-PCM	QF4 1-R4	
9	R5	7T-PCM		
10		10T-PCM		
11	R6	8T-PCM		
12		9T-PCM		
13				
14				

Système à 16 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 16 meilleurs temps en huitième de finale
8 huitièmes de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	HF1	1T-PCM	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2		16T-PCM	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3	HF2	2T-PCM	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4		15T-PCM	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5	HF3	3T-PCM	QF3 1-HF2	
6		14T-PCM	QF3 1-HF7	
7	HF4	4T-PCM	QF4 1-HF3	
8		13T-PCM	QF4 1-HF6	
9	HF5	5T-PCM		
10		12T-PCM		
11	HF6	6T-PCM		
12		11T-PCM		
13	HF7	7T-PCM		
14		10T-PCM		
15	HF8	8T-PCM		
16		9T-PCM		
...				

Système à 15 partants

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps des séries en quart de finale les 14 autres en repêchage
7 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	R1	2T-PCM	1T-PCM	DF1 1-QF1 FA 1-DF1
2		15T-PCM	DF1 1-QF2	FA 1-DF2
3	R2	3T-PCM	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4		14T-PCM	DF2 1-QF4	FB 2-DF2
5	R3	4T-PCM	QF3 1-R1	
6		13T-PCM	QF3 1-R6	
7	R4	5T-PCM	QF4 1-R2	
8		12T-PCM	QF4 1-R5	
9	R5	6T-PCM		
10		11T-PCM		
11	R6	7T-PCM		
12		10T-PCM		
13	R7	8T-PCM		
14		9T-PCM		
15				

Système à 17 partants et plus

parcours contre la montre	<ul style="list-style-type: none"> les 8 meilleurs temps en huitième de finale les autres en repêchages
5 repêchages ou plus	<ul style="list-style-type: none"> les 8 meilleurs temps des repêchages en huitième de finale
8 huitièmes de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

PCM1	PCM2	Huitièmes de finale		Quarts de finale		Demi-finales		Finales	
1	9T-PCM1	HF1	1T-PCM1	QF1	1-HF1	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
2	10T-PCM1		8T-PCM2		1-HF8		1-QF2		1-DF2
3	11T-PCM1	HF2	2T-PCM1	QF2	1-HF4	DF2	1-QF3	FB	2-DF1
4	12T-PCM1		7T-PCM2		1-HF5		1-QF4		2-DF2
5	13T-PCM1	HF3	3T-PCM1	QF3	1-HF2				
6	14T-PCM1		6T-PCM2		1-HF7				
7	15T-PCM1	HF4	4T-PCM1	QF4	1-HF3				
8	16T-PCM1		5T-PCM2		1-HF6				
9	17T-PCM1	HF5	5T-PCM1						
10	... [N]T-PCM1		4T-PCM2						
11		HF6	6T-PCM1						
12			3T-PCM2						
13		HF7	7T-PCM1						
14			2T-PCM2						
15		HF8	8T-PCM1						
16			1T-PCM2						
17									
... [N]									

Exemple de codage

- 1T-PCM1 1^{er} temps du parcours contre la montre 1
- 2T-PCM1 2^e temps du parcours contre la montre 1
- [N]T-PCM1 dernier temps du parcours contre la montre 1
- ...
- 1-R1 1^{er} du repêchage 1
- 2-R1 2^e du repêchage 1
- ...
- 1-HF1 1^{er} du huitième de finale 1
- 2-HF1 2^e du huitième de finale 1
- ...
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 2-QF1 2^e du quart de finale 1
- ...
- 1-DF1 1^{er} de la demi-finale 1
- 2-DF1 2^e de la demi-finale 1
- ...

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE ET AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITIÉRIUMS

Système de qualification

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D (en finale C dans le cas de 19 partants)
	2 demi-finales A/B	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
	2 demi-finales C/D	• les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 18 qualifiés en tiers de finales A/B/C, les 6 meilleurs temps suivants en finale D, les autres en finales de classement
	3 tiers de finales A/B/C	• les 2 premiers en finale A, les 3 ^{es} et 4 ^{es} en finale B, les 5 ^{es} et 6 ^{es} en finale C

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1		1-S1
		1-S2
		2-S1
		2-S2
		1T-RS
		2T-RS
S2		3T-RS
		4T-RS
		5T-RS
		6T-RS
		7T-RS
		8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF A/B1	1-DF A/B1
		1-DF A/B2
		2-DF A/B1
		2-DF A/B2
		3-DF A/B1
		3-DF A/B2
S2	DF A/B2	4-DF A/B1
		4-DF A/B2
		5-DF A/B1
		5-DF A/B2
		6-DF A/B1
		6-DF A/B2
S3		7T-RS
		8T-RS
		9T-RS
		10T-RS
		11T-RS
		12T-RS

Remarque : finale C à partir de 14 partants.

Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants
	Option 1	Option 2		
S1	DF A/B1	1-S1	1-S1	1-DF A/B1
		1-S2	1-S3	1-DF A/B2
		2-S3	2-S2	2-DF A/B1
		2-S4	2-S4	2-DF A/B2
		1T-RS	1T-RS	3-DF A/B1
		4T-RS	4T-RS	3-DF A/B2
S2	DF A/B2	1-S3	1-S2	4-DF A/B1
		1-S4	1-S4	4-DF A/B2
		2-S1	2-S1	5-DF A/B1
		2-S2	2-S3	5-DF A/B2
		2T-RS	2T-RS	6-DF A/B1
		3T-RS	3T-RS	6-DF A/B2
S3	DF C/D1	5T-RS	5T-RS	1-DF C/D1
		8T-RS	8T-RS	1-DF C/D2
		9T-RS	9T-RS	2-DF C/D1
		12T-RS	12T-RS	2-DF C/D2
		13T-RS	13T-RS	3-DF C/D1
		16T-RS	16T-RS	3-DF C/D2
S4	DF C/D2	6T-RS	6T-RS	4-DF C/D1
		7T-RS	7T-RS	4-DF C/D2
		10T-RS	10T-RS	5-DF C/D1
		11T-RS	11T-RS	5-DF C/D2
		14T-RS	14T-RS	6-DF C/D1
		15T-RS	15T-RS	6-DF C/D2

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système 25 partants et plus

Séries	Tiers de finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C1 TF A/B/C2 TF A/B/C3 18 qualifiés en tiers de finales Les premiers de chaque série + Les meilleurs temps des restants (à partir des 2 ^{èmes} des séries)	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6		FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6		FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6		FD les 6 meilleurs temps suivants
S5 et + 1 2 3 4 5 6		finales de classement
Finale D Les 6 meilleurs temps suivants Finales de classement (à partir de 26 partants)		

Exemple de codage :

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 2-QF1 2^e du quart de finale 1
- ...
- 1-TF A/B/C1 1^{er} du tiers de finale A/B/C1
- 2-TF A/B/C1 2^e du tiers de finale A/B/C1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B1
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...
- 1T-1S 1^{er} temps des 1^{ers} de toutes les séries
- 2T-1S 2^e temps des 1^{ers} de toutes les séries
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...

Exemple avec 5 séries

Séries	Tiers de finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C1 1-S1 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	TF A/B/C1 1-S1 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C3 1-S3 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	TF A/B/C3 1-S3 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6			FD 14T-RS 15T-RS 16T-RS 17T-RS 18T-RS 19T-RS
S5 1 2 3 4 5 6			

Il prend en compte des points de classement aux épreuves des championnats de France J16, J18, senior (dont moins de 23 ans et hors master), et des points de sélection en équipe de France suivant les modalités définies ci-dessous :

Points aux championnats de France J16, J18 et senior (bateaux courts et bateaux longs)

Place	1x, 2-, 2x	4-, 4+, 4x	8+
1	20	30,0	45,0
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9,0	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6,0	9,0
11	3	4,5	6,8
12	2	3,0	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3

Points aux championnats de France sprint senior et senior moins de 23 ans

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	10,0	15,0	22,5
2	8,5	12,8	19,1
3	7,5	11,3	16,9
4	6,5	9,8	14,6
5	5,5	8,3	12,4
6	4,5	6,8	10,1
7	3,5	5,3	7,9
8	3,0	4,5	6,8
9	2,5	3,8	5,6
10	2,0	3,0	4,5
11	1,5	2,3	3,4
12	1,0	1,5	2,3
13	0,5	0,8	1,1
14	0,5	0,8	1,1
15	0,5	0,8	1,1
16	0,5	0,8	1,1
17	0,5	0,8	1,1
18	0,5	0,8	1,1

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et senior par les équipages mixtes de clubs sont partagés entre les clubs.

Les points des équipages mixtes (50% femme/ 50% homme) sont répartis dans les classements respectifs femme et homme.

Points de sélection

16	Sélectionné aux Championnats du Monde senior dans les disciplines olympiques-ou aux Jeux Olympiques
8	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Championnats du Monde senior dans les disciplines non olympiques, • Championnats du Monde des moins de 23 ans, • Championnats du Monde junior, • Championnats d'Europe senior, • Championnats d'Europe senior moins de 23 ans, • Championnats d'Europe junior.
4	Sélectionné à la Coupe de la Jeunesse.

Seule la sélection apportant le plus de points au rameur ou à la rameuse est prise en compte.

Le classement mer des clubs est établi à partir des points de classement cumulés sur les manifestations mer labellisées, sur les championnats de France d'Aviron de mer et sur les championnats de France de Beach Rowing Sprint, selon les modalités ci-après.

Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque manifestation mer, arrondis au centième de point, puis cumulés.

Afin de tenir compte des différences de participation, une pondération est appliquée exclusivement aux épreuves d'endurance pour l'attribution des points sur le principe suivant (les épreuves de Beach Rowing Sprint ne sont pas concernées par ces pondérations) :

- moins de 4 partants : 25 % des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50 % des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75 % des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100 % des points sont attribués.

Points de classement aux manifestations mer labellisées

Principes de classement pour les clubs :

- Cumul des points obtenus sur les 4 manifestations mer labellisées apportant le plus de points au club, plus 1 compétition de Beach Rowing Sprint dans 2 épreuves seniors et 2 épreuves juniors. Pour les manifestations de Beach Rowing Sprint, les épreuves prises en compte sont celles du tableau ci-dessous.
- Les catégories masters sont dissociées des classements seniors et les points attribués à cette catégorie sont calculés sur la base du tableau ci-dessous.
- Les clubs peuvent participer en équipage homogène de club et/ou en mixte de clubs.
- Les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les différents clubs constituant l'équipage.
- Un cumul de points limité aux 2 meilleurs équipages par club et par épreuve (en cas de participation de plusieurs bateaux d'un même club dans une épreuve, dont certains en mixte de clubs, ce sont les deux équipages, y compris mixte, rapportant le plus de points au club dans cette épreuve qui sont pris en compte).

Place	Régates – Points attribués			
	1x	2x senior	4x+ /+ senior 2x J18	4x+ /+ J16 et J18
1	20	30	45	60
2	16	24	36	48
3	12	18	27	36
4	9	13,5	20	27
5	6	9	13,5	18
6	4	6	9	12
7	1	1,5	2,25	3
8	1	1,5	2,25	3
9	1	1,5	2,25	3
10	1	1,5	2,25	3
11 et plus	0	0	0	0

Place	Beach Rowing Sprint – Points attribués	
	Épreuves J18 (1x, 2x et 2xMix)	Épreuves senior (1x, 2xMix ou 4x+Mix)
1	80	60
2	60	48
3	48	36
4	36	27
5	27	18
6	18	12
7	12	6
8	6	3
9	3	3
10	3	3
11 et plus	0	0

Points de classement aux championnats de France d'aviron de mer et de Beach Rowing Sprint

À l'issue des deux championnats de France, les points sont attribués selon le barème suivant :

Place	Championnats – Points attribués					
	1x J18	1x senior	2x J18	2x senior	4x+ J16 et J18	4x+ et 4+ senior
1	75	50	100	75	150	112,5
2	63	42	90	63	126	94,5
3	54	36	75	54	108	81
4	45	30	63	45	90	67,5
5	39	26	54	39	78	58,5
6	33	22	45	33	66	49,5
7	27	18	39	27	54	40,5
8	22,5	14	33	22,5	45	33,8
9	18	12	27	18	36	27
10	15	10	22,5	15	30	22,5
11	13,5	9	18	13,5	27	20,3
12	12	8	15	12	24	18
13	10,5	7	13,5	10,5	21	15,8
14	9	6	12	9	18	13,5
15	7,5	5	10,5	7,5	15	11,3
16	6	4	9	6	12	9
17	4,5	3	7,5	4,5	9	6,8
18	3	2	5	3	6	4,5
19	1,5	1	1	1,5	3	2,3
20 et plus	1,5	1	1	1,5	3	2,3

Les épreuves masters sont dissociées du classement senior.

Les équipages J16 et J18 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

CLASSEMENT PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ DES CLUBS

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et para-aviron adapté, épreuves critérium

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	
	Points	Points pour les épreuves en équipes
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts para-aviron

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Championnats de France para-aviron et para-aviron adapté, et critères (bateaux longs, sprint, mer, Jeune, J16, J18, master et longue distance)

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer à l'un des événements ci-dessous :

- Jeux Paralympiques
- Championnat du Monde para-aviron
- Jeux Européens VIRTUS
- Global Games

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 10 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 15 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

Points de référencement

Il est attribué 20 points au club référencé sur le handiguide des sports.

Le classement jeune prend en compte les points de participation des 4 étapes hivernales et championnats régionaux, plus les points de performance aux championnats interrégionaux jeune et les points de classement aux épreuves du championnat national jeune.

Points de participation 4 étapes hivernales et championnats régionaux	
Nombre de participants	Points obtenus
1	30
2	60
3	90
4	120
5	150
6	180
7	210
8	240
9	255
10	270
11	285
12	300
13	315
14	330
15	345
16	360
À partir du 17e	+ 6 points par rameur

Points de performance championnats interrégionaux jeune		
Rang	1x	2x
1	400	600
2	350	550
3	300	500
4	275	460
5	250	420
6	225	380
7	225	380
8	205	350
9	185	320
10	175	295
11	165	270
12	155	245
13	155	245
14	146	225
15	137	205
16	129	195
17	121	185
18	113	175
19	113	175
20	106	166
21	99	157
22	92	150
23	86	143
24	80	136
25	80	136
26	76	131
27	72	126
28	68	121
29	64	117
30	60	113
31	60	113
32	58	110
33	56	107
34	54	104
35	52	102
36	50	100

Points de performance championnat national jeune			
Rang	2x	4x+	8x+
1	1800	2100	2400
2	1650	1920	2190
3	1500	1740	1980
4	1380	1590	1800
5	1260	1440	1620
6	1140	1290	1440
7	1140	1290	1440
8	1050	1185	1320
9	960	1080	1200
10	885	990	1095
11	810	900	990
12	735	810	885
13	735	810	885
14	684	753	822
15	633	696	759
16	597	654	711
17	561	612	663
18	525	570	615
19	525	570	615
20	504	540	576
21	483	510	537
22	472	490	508
23	461	470	479
24	450	450	450

Points de performance championnat national jeune para-aviron			
Rang	2x		
1	504		
2	483		
3	472		
4	461		
5	450		

CLASSEMENT MASTER DES CLUBS ET CLASSEMENT LONGUE DISTANCE DES CLUBS

Le classement master prend en compte les points de classement aux épreuves du championnats de France master.

Le classement longue distance prend en compte les points de classement aux épreuves des championnats de France longue distance..

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	6	9	13,5
2	4	6	9
3	2	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	8	12	18
2	6	9	13,5
3	4	6	9
4	3	4,5	7,8
5	2	3	4,5
6	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	16	24	36
2	13	19,5	29,3
3	11	16,5	24,8
4	9	13,5	20,3
5	7	10,5	15,8
6	5	7,5	11,3
7	3	4,5	6,8
8	2	3	4,5
9	1	1,5	2,3
10	1	1,5	2,3
11	1	1,5	2,3
12	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves à 13 partants et plus

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	20	30	45
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6	9
11	3	4,5	6,8
12	2	3	4,5
13 et +	1	1,5	2,3

CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Points obtenus par chaque équipage pour les classements par épreuves

Rang	Finale A		Finale B		Finale C		Rang	Points			
	4x	8+	Rang	Points	Rang	4x		8+	4x	8+	
1 ^{er}	25	34	7 ^e	14	13 ^e	3	6	6	19 ^e	2	2
2 ^e	22	34	8 ^e	13	16 ^e	4	7	7	20 ^e	1	1
3 ^e	20	30	9 ^e	12	14 ^e	5	6	6	...	1	1
4 ^e	18	26	10 ^e	11	12 ^e	6	5	5			
5 ^e	16	22	11 ^e	10	10 ^e	7	4	4			
6 ^e	15	20	12 ^e	9	9 ^e	8	3	3			

Bonus : +80 points par équipage qui remporte la compétition sur les 2 jours.

* Seules les épreuves des championnats de France, y compris les épreuves para-aviron et para-aviron adapté, sont éligibles à ce classement.

Points de performance

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	9	13,5
2	6	9
3	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	12	18
2	9	13,5
3	6	9
4	4,5	6,75
5	3	4,5
6	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	24	36
2	19,5	29,25
3	16,5	24,75
4	13,5	20,25
5	10,5	15,75
6	7,5	11,25
7	4,5	6,75
8	3	4,5
9	1,5	2,25
10	1,5	2,25
11	1,5	2,25
12	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	30	45
2	25,5	38,25
3	22,5	33,75
4	19,5	29,25
5	16,5	24,75
6	13,5	20,25
7	10,5	15,75
8	9	13,5
9	7,5	11,25
10	6	9
11	4,5	6,75
12	3	4,5
13 et plus	1,5	2,25

Attribution des points en fonction du classement des clubs au Challenge des 7 Défis Capitaux

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75 et plus	2
16	135	36	80	56	40		
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

RÉCAPITULATIF DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES

Championnats Jeune			Championnats de France					Critériums nationaux
ligue	interrégional	national	J16	J18	senior -23 ans	senior, senior sprint, senior mer, para-aviron para-aviron adapté aviron handi-valide aviron handi-santé longue distance	master	para-aviron, para-aviron adapté aviron handi-valide aviron handi-santé

Jeune	J10 et moins									
	J11	OUI (1)								
	J12	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)						
	J13	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)						
	J14	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)						

Junior	J15				OUI (2)	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)		OUI (3)
	J16				OUI (2)	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)		OUI (3)
	J17					OUI	OUI	OUI		OUI
	J18					OUI	OUI	OUI		OUI

Senior	Senior -23						OUI	OUI		OUI
	Senior							OUI	OUI (4)	OUI
	Master							OUI	OUI	OUI

- (1) Pour participer aux différents championnats jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».
- (2) Les rameurs participants au championnats de France J16 doivent être titulaires du « Brevet aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».
- (3) Voir article 3 du Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).
- (4) Les séniors peuvent concourir en master, à partir de 27 ans.

Composition des équipages :

- Dans les épreuves hommes, les équipages peuvent être constitués d'hommes et de femmes.
- Dans les épreuves femmes, les équipages, hors barreurs, sont constitués exclusivement de femmes.
- Dans les épreuves mixtes, les équipages, hors barreurs, sont constitués à parité d'hommes et de femmes, sauf pour certaines épreuves définies dans cette réglementation sportive.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnats de France longue distance J18, senior et master, Critériums handi-valide et hand-santé Coupe de France FFSU I ongue distance 01 et 02 mars – Mâcon	J18 (8 000 m)	Épreuves	2x	4x				4-	8+	
		J18F	●	●				●	●	
		J18H	●	●				●	●	
	universitaire (8 000 m)	UF			●					●
		UH			●					●
		UM			●					●
	senior (8 000 m)	SF	●	●				●	●	
		SH	●	●				●	●	
		SM			●					●
	master (8 000 m)	MCF	●	●				●	●	
		MCH	●	●				●	●	
		MCM			●					●
		MEF	●	●				●	●	
		MEH	●	●				●	●	
handi-santé (4 000 m)	SM HSt			●				●		
handi-valide (Open) (4 000 m)	SH HV			●						
Championnats de France bateaux courts J18, senior et para-aviron 11 et 13 avril – Cazaubon	J18 (2 000 m)	Épreuves	1x				2-			
		J18F	●				●			
		J18H	●				●			
	senior (2 000 m)	SF	●				●			
		SH	●				●			
		SF PL	●							
	para-aviron (2 000 m)	SH PL	●							
		SF PR1	●							
		SH PR1	●							
		SF PR2	●							
		SH PR2	●							
		SF PR3	●				●			
SH PR3	●				●					
Championnats de ligue jeune et handi-valide jeune Mai	J12 (500 m)	Épreuves	1x	2x						
		J12F	●							
		J12H	●							
	J13 (500 à 1 000 m)	J13F	●							
		J13H	●							
	J14 (500 à 1 000 m)	J14F	●	●						
		J14H	●	●						
	J14 handi-valide (Open) (500 à 1 000 m)	J14H HV		●						
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et senior 08 et 09 mai – Aix-les-Bains	junior (600 m)	Épreuves	1x	2x						
		J18F	●							
		J18H	●							
	senior (600 m)	SF	●							
		SH	●							
SM			●							
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, senior et master Critérium handi-aviron 10 et 11 mai – Aix-les-Bains	J16 (6 000 m)	Épreuves	1x	2x						
		J16F			●					
		J16H			●					
	J18 (6 000 m)	J16M			●					
		J18F			●					
		J18H			●					
	senior (6 000 m)	J18M		●	●					
		SF	●	●	●					
		SH	●	●	●					
	master (6 000 m)	SM		●	●				●	
		M40F	●	●	●					
		M40H	●	●	●					
	handi-valide (6 000 m)	M40M		●	●					
	handi-valide adapté (6 000 m)	SH HV PR3		●						
SH HV PR3-ID				●						
handi-santé (6 000 m)	SM HSt				●					

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnat de France sprint senior et para-aviron <i>06 et 08 juin – Libourne</i>	senior (500 m)	Épreuves	1x	2x	4x		2-	4-	4+	8+	
		SF		●	●			●	●		●
		SH		●	●			●	●		●
			SM		●	●					●
	para-aviron (500 m) ▲ <i>course Open</i> * <i>homme et/ou femme</i> ** <i>1 femme minimum</i>	SF PR1	●								
		SH PR1	●	▲*							
		SF PR2	●								
		SH PR2	●	▲*							
		SF PR3	●								
		SH PR3	●	▲*							
SM PR3									●**		
handi-valide (500 m)	SM HV			PR3-VI							
Championnat de France bateaux longs J18 <i>07 et 08 juin – Libourne</i>	J18 (2 000 m)	Épreuves		2x	4x			4-		8+	
		J18F		●	●			●		●	
		J18H		●	●			●		●	
		J18M			●						
Championnats interrégionaux jeune et handi-valide jeune <i>14 et 15 juin</i>	J13 (1 000 m)	Épreuves	1x	2x							
		J13F	●								
		J13H	●								
	J14 (1 000 m)	J14F	●	●							
		J14H	●	●							
J14 handi-valide (Open) (1 000 m)	J14H HV		●								
Championnat de France master Critérium handi-valide master <i>27 au 29 juin – Brive-la-Gaillarde</i>	master (1 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x		2-	4-	4+	8+	
		MAF		●					●		
		MAH		●					●		
		MAM		●							
		MBF	●	●				●			
		MBH	●	●				●			
		MBM			●						
		MCF	●	●	●						●
		MCH	●	●	●				●		●
		MCM		●							
		MDF	●	●	●						
		MDH	●	●	●			●		●	
		MDM			●						●
		MEF		●	●						
		MEH		●					●		●
		MEM		●							
		MFF	●		●						
		MFH	●		●						
	MFM			●							
	MGF		●								
MGH		●					●				
handi-valide (Open) (1 000 m)	MAH HV		●								
handi-santé (1 000 m)	MAH HSt			●							
Championnat national jeune et handi-valide jeune <i>28 au 29 juin – Brive-la-Gaillarde</i>	jeune (1 000 m)	Épreuves		2x	4x+	8x+					
		J14F			●	●					
		J14H			●	●					
	J14M		●		●						
J14 handi-valide (Open) (1 000 m)	J14H HV		●								

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnat de France senior -23 ans <i>04 et 05 juillet – Vichy</i>	S-23 (2 000 m)	Épreuves	2x	4x				4-	8+		
		S-23F	●	●				●			
		S-23H	●	●				●			
		S-23M							●		
Championnat de France J16 Critérium handi-valide J16 <i>04 au 06 juillet – Vichy</i>	J16 (1 500 m)	Épreuves	1x	2x	4x			2-	4-	4+	8+
		J16F	●	●	●			●		●	●
		J16H	●	●	●			●		●	●
	J16M			●							
	handi-valide J16 (Open) (1 500 m)	J16H HV		●							
Championnat de France bateaux longs senior et para-aviron <i>11 et 12 octobre – Mâcon</i>	senior (2 000 m)	Épreuves	2x	4x				4-	8+		
		SF	●	●				●	●		
		SH	●	●				●	●		
		SM		●							
		SFPL	●								
	SHPL	●					●				
	para-aviron (Open) (2 000 m)	SH PR	●								

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES HANDI

	Championnats de France	Critériums
Championnats de France indoor <i>31 janvier et 01 février – Stade Charléty – Paris</i>	para-aviron	handi-valide handi-santé
Championnats de France longue distance <i>01 et 02 mars – Mâcon</i>		handi-valide handi-santé
Championnats de France bateaux courts <i>11 au 13 avril – Cazaubon</i>	para-aviron	
Championnats de ligue jeune <i>Mai</i>	(sélectif championnat FFSA)	handi-valide
Championnats de France d'aviron de mer <i>10 et 11 mai – Aix-les-Bains</i>		handi-valide handi-valide adapté handi-santé
Championnats interrégionaux jeune <i>Entre le 24 mai et le 15 juin</i>		handi-valide
Championnats de France sprint <i>06 au 08 juin – Libourne</i>	para-aviron	
Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 <i>14 et 15 juin</i>		handi-valide
Championnats de France master <i>27 au 29 juin – Brive-la-Gaillarde</i>		handi-valide handi-santé
Championnat national jeune <i>28 et 29 juin – Brive-la-Gaillarde</i>		handi-valide
Championnats de France J16 <i>04 au 06 juillet – Vichy</i>		handi-valide
Championnats de France bateaux longs senior <i>11 et 12 octobre – Mâcon</i>	para-aviron	
Championnats de France FFSA <i>à déterminer – à déterminer</i>	para-aviron adapté	

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2025

Manifestation	Ouverture des inscriptions		Clôture des inscriptions	
	Date	Heure	Date	Heure
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, senior, master et para-aviron <i>Vendredi 31 janvier et samedi 01 février - Stade Charléty – Paris</i>	Lundi 07 octobre 2024	10h00	Lundi 15 janvier 2025	14h00
Championnats de France longue distance J18, senior et master Critériums handi-valide et handi-santé Coupe de France FFSU longue distance <i>Samedi 01 et dimanche 02 mars - Mâcon</i>	Lundi 03 février	08h00	Mardi 18 février	14h00
Championnats interrégionaux bateaux courts J18, senior et para-aviron <i>Samedi 29 et dimanche 30 mars</i>	Lundi 10 mars	08h00	Mardi 18 mars	14h00
Championnats de France bateaux courts J18, senior et para-aviron <i>Vendredi 11 au dimanche 13 avril - Cazaubon</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de ligue jeune et handi-valide jeune <i>Mai</i>	Épreuve qualificative pour les championnats interrégionaux. Épreuve obligatoire pour participer au championnat national jeune			
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et senior <i>Jeudi 08 et vendredi 09 mai - Aix-les-Bains</i>	Lundi 14 avril	08h00	Mardi 29 avril	14h00
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, senior et master – Critérium mer handi-aviron <i>Samedi 10 et dimanche 11 mai - Aix-les-Bains</i>	Lundi 14 avril	08h00	Mardi 29 avril	14h00
Championnats de France sprint senior et para-aviron <i>Vendredi 06 au dimanche 08 juin - Libourne</i>	Lundi 12 mai	08h00	Mardi 27 mai	14h00
Championnats de France bateaux longs J18 <i>Samedi 07 et dimanche 08 juin - Libourne</i>	Lundi 12 mai	08h00	Mardi 27 mai	14h00
Championnats interrégionaux jeune Critérium handi-valide jeune <i>Entre le samedi 24 mai et le dimanche 15 juin 2025</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats de ligue sont automatiquement engagés aux championnats interrégionaux.			
Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 Critérium handi-valide J14 et J16 <i>Samedi 14 et dimanche 15 juin</i>	Lundi 19 mai	08h00	Mardi 03 juin	14h00
Championnats de France master Critérium handi-valide et handi-santé master <i>Vendredi 27 au dimanche 29 juin - Brive-la-Gaillarde</i>	Lundi 02 juin	08h00	Mardi 17 juin	14h00
Championnat national jeune et handi-valide jeune <i>Samedi 28 et dimanche 29 juin - Brive-la-Gaillarde</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France J16 – Critérium handi-valide J16 <i>Vendredi 04 au dimanche 06 juillet - Vichy</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France senior moins de 23 ans <i>Samedi 05 et dimanche 06 juillet - Vichy</i>	Lundi 09 mai	08h00	Mardi 24 mai	14h00
Championnats de France bateaux longs senior et para-aviron <i>Samedi 11 et dimanche 12 octobre - Mâcon</i>	Lundi 15 septembre	08h00	Mardi 30 septembre	14h00
Coupe de France des régions <i>à déterminer - à déterminer</i>	<i>Lundi à déterminer</i>	08h00	<i>Mardi à déterminer</i>	14h00

1. DESCRIPTION

Il s'agit d'un parcours contre la montre en aller/retour sur une distance totale d'environ 8 000 m.

Un classement est établi par épreuve.

Les résultats du Championnat de France sont proclamés sur la base de ce classement.

2. ZONE D'ACCÈS AU DÉPART

Tous les équipages rejoignent directement la zone de départ après avoir embarqué.

3. DÉPART

L'ensemble des équipages d'une même épreuve se présente dans la zone de départ dans l'ordre de leur numéro et se placent sous les ordres du starter 5 minutes avant l'heure du premier concurrent de leur épreuve.

Le starter lance les équipages d'une même épreuve toutes les 10 à 15 secondes selon les conditions de navigation.

Les départs s'effectuent lancés, les temps sont pris au passage de la ligne de départ.

4. EN COURSE

- Les équipages sont seuls responsables de leur direction.
- Les équipages doivent immédiatement obéir aux instructions des arbitres.
- Tout équipage qui abandonne (quelle qu'en soit la raison) doit le signaler aux arbitres. Le retour se fera en respectant le sens de circulation et sans gêner les autres équipages.
- L'équipage qui est rattrapé doit impérativement s'écarter pour laisser la meilleure trajectoire à l'embarcation plus rapide.
- À l'approche du demi-tour, au 4 000 m, un entonnoir, constitué par trois grosses bouées disposées en triangle, matérialise la zone.
- **En cas de bord à bord**, l'équipage qui pénètre en tête dans l'entonnoir est prioritaire pour la totalité de la manœuvre ; dans les autres cas, le bateau se faisant remonter laisse la priorité au remontant lors du virage.
- Les manœuvres de dépassement **par l'intérieur** ne sont pas autorisées dans la zone balisant le demi-tour.
- Toutes les embarcations doivent contourner les 3 bouées.
- Le retour s'effectue dans le couloir de descente.
- Un entonnoir de bouées guide les équipages vers le balisage Albano.
- Les temps sont pris lorsque les équipages franchissent la ligne d'arrivée.
- Une fois la ligne d'arrivée franchie, les équipages doivent dégager rapidement la zone en descendant au bout du balisage avant de pouvoir regagner le ponton de débarquement.

5. PÉNALITÉS

Les équipages qui enfreindront les dispositions prévues à l'article 4 et gêneront d'autres équipages pourront se voir appliquer une pénalité de 20 secondes par le jury.

6. ÉPREUVES PARA-AVIRON

Les équipages inscrits sur les épreuves **handi-valide et handi-santé** se verront proposer un parcours d'une longueur ramenée à 4 000 m environ en début de programme.

7. SÉCURITÉ

Des bateaux de sécurité sont en place tout le long du parcours.

8. NUMÉRO

Les numéros des bateaux sont fournis par la FFA et doivent être impérativement restitués à l'issue de la course.

Tout numéro non restitué sera facturé 10€ à l'issue du championnat.

9. ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements sont autorisés dans le champ de course habituel, et en respect du plan de circulation dans les horaires indiqués sur le programme. Le bassin ferme 30' avant le premier départ. Le bassin sera réouvert dès l'arrivée du dernier équipage de la dernière course jusqu'au coucher du soleil.

10. HANDI-SANTÉ ET PARA-AVIRON

Handi-Santé

Les attestations MDPH et ALD doivent être envoyées au moment de l'engagement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr

Para-aviron

La course open regroupe les 3 catégories (PR1, PR2, PR3) dans le même classement.

Un handicap de temps sera ajouté au PR2 et PR3 :

- PR2 : + 2'08
- PR3 : + 4'38

Les rameurs et rameuses valides coéquipier-ères des PR1 et PR2 devront ramer avec un siège fixe obligatoirement et mettre la sangle.

Les rameurs PR1 et PR2 doivent être capables de réaliser le parcours entièrement, à allure de course et posséder le brevet handi-compétition.

La ligne 4 sera réservée aux bateaux para-aviron pour la descente dans le balisage.

Un arbitre sera présent à la bouée de virage pour éviter les collisions avec les bateaux arrivant du 4 000 m.

Les écarts ci-dessous seront appliqués lors des épreuves régionales et nationales des championnats et critères.

Ils sont calculés en fonction des temps références des épreuves individuelles sur 2000 m.

Exemple de lecture

Codes épreuves		Écarts
Épreuve A		00:00
Épreuve B		01:00
Épreuve C		01:30

L'écart entre l'épreuve A et B est de 1 minute, l'écart entre l'épreuve A et C est de 1 minute et 30 secondes, l'écart entre l'épreuve entre B et C est de 30 secondes.

Critérium longue distance

Épreuves critérium handi-valide nationale sur 4000 m.

Codes épreuves		Écarts
SF2x HV PR1	1 femme PR1 + 1 femme valide	00:00
SF2x HV PR2	1 femme PR2 + 1 femme valide	01:12
SH2x HV PR1	1 homme PR1 + 1 homme valide	01:54
SH2x HV PR2	1 homme PR2 + 1 homme valide	02:58
SF2x HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide	03:36
SH2x HV PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide	04:48

Championnats bateaux courts

Épreuves interrégionales et nationales sur 2000 m

Codes épreuves		Écarts
SF1x PR1	1 femme PR1	00:00
SF1x PR2	1 femme PR2	00:36
SH1x PR1	1 homme PR1	00:57
SH1x PR2	1 homme PR2	01:29
SF1x PR3	1 femme PR3	01:48
SF2- HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide	02:10
SH1x PR3	1 homme PR3	02:24
SH2- HV PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide	02:56

Critérium jeune - J14

Épreuves critérium handi-valide régionales, interrégionales, nationales sur 1000 m

Codes épreuves		Écarts
J14F2x HV PR1	1 femme PR1 + 1 femme valide	00:00
J14F2x HV PR2	1 femme PR2 + 1 femme valide	00:18
J14H2x HV PR1	1 homme PR1 + 1 homme valide	00:29
J14H2x HV PR2	1 homme PR2 + 1 homme valide	00:45
J14F2x HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide	00:54
J14H2x HV PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide	01:12

Critérium jeune - J16

Épreuves critérium handi-valide inter-régionales, nationales sur 1500 m

Codes épreuves		Écarts
J16F2x HV PR1	1 femme PR1 + 1 femme valide	00:00
J16F2x HV PR2	1 femme PR2 + 1 femme valide	00:27
J16H2x HV PR1	1 homme PR1 + 1 homme valide	00:43
J16H2x HV PR2	1 homme PR2 + 1 homme valide	01:07
J16F2x HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide	01:21
J16H2x HV PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide	01:48

Critérium mer

Épreuves critérium handi-valide nationale sur 6000 m

Codes épreuves		Écarts
SF2x HV PR1	1 femme PR1 + 1 femme valide	00:00
SF2x HV PR2	1 femme PR2 + 1 femme valide	01:48
SH2x HV PR1	1 homme PR1 + 1 homme valide	02:51
SH2x HV PR2	1 homme PR2 + 1 homme valide	04:27
SF2x HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide	05:24
SH2x HV PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide	07:12

Critérium Master

Épreuves critérium handi-valide nationale sur 1000 m

Codes épreuves		Écarts
SF2x HV PR1	1 femme PR1 + 1 femme valide	00:00
SF2x HV PR2	1 femme PR2 + 1 femme valide	00:18
SH2x HV PR1	1 homme PR1 + 1 homme valide	00:29
SH2x HV PR2	1 homme PR2 + 1 homme valide	00:45
SF2x HV PR3	1 femme PR3 + 1 femme valide	00:54
SH2x HV PR3	1 homme PR3 + 1 homme valide	01:12

Championnats sprints

Épreuves « open » nationales sur 500 m

Codes épreuves		Écarts
SF1x PR1	1 femme PR1	00:00
SF1x PR2	1 femme PR2	00:09
SH1x PR1	1 homme PR1	00:14
SH1x PR2	1 homme PR2	00:22
SF1x PR3	1 femme PR3	00:27
SH1x PR3	1 homme PR3	00:36

Codes épreuves		Écarts
SF2x PR1	2 femmes PR1	00:00
SF2x PR2	2 femmes PR2	00:09
SH2x PR1	2 hommes PR1	00:14
SH2x PR2	2 hommes PR2	00:22
SF2x PR3	2 femmes PR3	00:27
SM2x PR3-VI	1 PR3-VI + 1 valide (1H/1F)	00:31
SH2x PR3	2 hommes PR3	00:36
SM4+ PR3	4 PR3 dont 1 femme minimum	00:36

Championnats bateaux longs

Épreuves « open » nationales sur 2000 m

Codes épreuves		Écarts
SF2x PR1	2 femmes PR1	00:00
SF2x PR2	2 femmes PR2	00:36
SH2x PR1	2 hommes PR1	00:57
SH2x PR2	2 hommes PR2	01:29
SF2x PR3	2 femmes PR3	01:48
SH2x PR3	2 hommes PR3	02:24

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

ANNEXE 7.1

CODE DES RÉGATES

SOMMAIRE

CHAPITRE I OBJET	4
Article 1 : Objet.....	4
Article 2 : Compétiteurs, rameurs et barreurs	4
Article 3 : Équipage	4
Article 4 : Bateau d'aviron	4
Article 5 : Régate.....	4
CHAPITRE II COMPÉTITEURS	5
Article 6 : Obligation de licence	5
Article 7 : Certificat médical.....	5
Article 8 : Assurance des compétiteurs étrangers.....	5
Article 9 : Comportement du compétiteur.....	5
Article 10 : Catégories de rameurs.....	5
1) Catégories d'âge	6
2) Catégories de poids	7
Article 11 : Classification fonctionnelle	7
Article 12 : Épreuves hommes, femmes ou mixtes	7
Article 13 : Limitation des participations et des parcours des courses en ligne	7
1) Distance maximale des courses en ligne.....	7
2) Nombre maximum de parcours en course en ligne par rameur et par jour.....	8
3) Intervalle entre les courses en ligne.....	8
Article 14 : Dispositions particulières concernant les barreurs.....	8
Article 15 : Équipement des compétiteurs.....	8
Article 16 : Équipement spécifique aux rameurs handi-aviron	9
CHAPITRE III BATEAUX	9
Article 17 : Classes de bateaux.....	9
Article 18 : Obligations de construction pour les bateaux et les avirons	9
1) La coque des bateaux.....	9
2) Les cale-pieds ou les chaussures	10
3) La place du barreur.....	10
4) Le poids du matériel.....	10
5) La longueur minimum des bateaux	10
6) Les palettes des avirons	11
7) La Yolette	11
8) Les appareils de télécommunication.....	11
9) Les produits chimiques	11
Article 19 : Réglementation pour certains bateaux handi-aviron.....	12
1) Bateaux.....	11
2) Flotteurs	11
3) Sièges	11
4)Sangles	12
CHAPITRE IV ORGANISATION D'UNE RÉGATE	12
Article 20 : Obligations de l'organisateur	12

Article 21 : Obligations pour les plans d'eau des courses en ligne	13
Article 22 : Avant-programme d'une régates	13
1) Des informations sur la régates	14
2) Des informations sur les parcours	14
3) Des informations sur les engagements et le tirage au sort	14
4) Des informations générales	14
Article 23 : Engagements, forfait, remplacement, équipage incomplet	14
1) Engagements	14
2) Forfait	15
3) Remplacement	15
4) Équipage incomplet	15
Article 24 : Jury	15
1) Collaboration avec le comité d'organisation	15
2) Composition du jury	15
3) Missions du jury	16
4) Procès-verbal de régates	16
5) Sanctions	17
Article 25 : Délégués	17
CHAPITRE V DÉROULEMENT D'UNE RÉGATE	18
Article 26 : Sécurité des compétiteurs	18
1) Incident, accident, malaise d'un compétiteur	18
2) Plans de circulation	18
3) Horaires d'entraînement	19
4) Conditions de compétition défavorables et prévisibles à l'avance	19
5) Conditions de compétition devenues subitement défavorables	19
Article 27 : Épreuves qualificatives et règles d'attribution des couloirs	19
1) Épreuves qualificatives	19
2) Attribution des couloirs	19
Article 28 : Règles générales	20
1) Équipement des bateaux	20
2) Avaries	20
3) Infractions aux règles de circulation	20
4) Accidents matériels et/ou corporels entre équipages	20
5) Conseils aux compétiteurs depuis l'extérieur du bateau	20
Article 29 : Procédures principales	20
1) Signal de départ	20
2) Observation à un équipage	21
3) Arrêt d'un équipage	21
4) Arrêt d'une course	21
5) Validation d'une course	21
6) Non validation d'une course	21
Article 30 : Règles de déroulement d'une course	22
1) Avant l'embarquement	22
2) Au ponton d'embarquement	22
3) Sur le chemin du départ	23
4) Au départ	23
5) Pendant la course	27
6) Arrivée	29
7) Ex æquo	30
8) Sur le chemin du retour et au débarquement	30
9) Réclamation	31
Article 31 : Recours contre une décision du jury	31
1) Modalités de recours	31

2) Application de la sanction	32
CHAPITRE VI PUBLICITÉ	32
Article 32 : Principes généraux.....	32
Article 33 : Dispositions communes à la publicité sur les avirons et les vêtements	32
Article 34 : Identifications sur les avirons	33
1) Fabricant	33
2) Partenaire.....	33
3) Autres identifications.....	33
Article 35 : Identifications sur les vêtements	33
1) Fabricant	33
2) Partenaire.....	33
CHAPITRE VII SPECIFICITES DE LA LONGUE DISTANCE	34

CHAPITRE I OBJET

Article 1 : Objet

Le présent code régleme les régates à l'aviron disputées en France sous l'égide de la Fédération Française d'Aviron (FFA), autres que les compétitions internationales inscrites au calendrier de World Rowing.

Ce code ne s'applique ni aux régates en mer, ni aux régates à banc fixe, ni aux compétitions d'aviron indoor qui sont réglementées par des codes spécifiques.

Article 2 : Compétiteurs, rameurs et barreurs

Le terme compétiteur vise aussi bien les rameurs que les barreurs.

Les termes compétiteurs, rameurs et barreurs s'appliquent aussi bien aux hommes qu'aux femmes sauf distinction expresse.

Article 3 : Équipage

Le terme équipage désigne les rameurs composant un bateau, y compris le barreur le cas échéant.

Article 4 : Bateau d'aviron

Un bateau d'aviron est un bateau dont tous les éléments porteurs y compris les axes des éléments mobiles doivent être fixés solidement au corps du bateau. Le siège du rameur peut être fixe ou se déplacer dans l'axe du bateau.

Un bateau ne répondant pas à cette définition sera exclu de la compétition.

Les bateaux sont armés en pointe ou en couple :

- En pointe lorsque chaque rameur n'a en mains qu'un aviron ;
- En couple lorsqu'il a un aviron dans chaque main.

Article 5 : Régate

Une régata à l'aviron est une compétition donnant lieu à l'établissement d'un classement. Elle peut être organisée de différentes manières, en distinguant :

- Les courses avec départ groupé :
Une course avec départ groupé est une course dans laquelle un départ commun est donné aux équipages.
On distingue dans ces courses les courses en ligne pour lesquelles chaque équipage dispose d'une ligne d'eau, matérialisée ou non par un balisage ;
- Les courses contre la montre appelées aussi têtes de rivière :
Une course contre la montre est une course dans laquelle un départ séparé est donné à chaque équipage.

CHAPITRE II COMPÉTITEURS

Article 6 : Obligation de licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence annuelle A ou U délivrée par la FFA ou par une fédération affiliée à World Rowing.

La licence D n'ouvre pas droit à la compétition.

Tout engagement sans licence ou avec une licence non-valide entraînera l'exclusion de l'équipage en question.

Article 7 : Certificat médical ou questionnaire de santé

La participation aux compétitions est subordonnée à la possession d'une licence sportive portant attestation de présentation :

- Soit d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition qui doit dater de moins d'un an à la date de sa présentation,
- Soit d'une attestation fournie par le licencié, ou par son représentant légal, mentionnant qu'il a répondu par la négative à chacune des rubriques d'un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports.

Les modalités de présentation de ces documents sont définies dans le règlement médical de la FFA.

Tout manquement ou non-validité de certificat médical ou de questionnaire de santé entraînera l'exclusion de l'équipage en question.

Article 8 : Assurance des compétiteurs étrangers

Tout compétiteur non licencié à la FFA doit être assuré pour la maladie et contre les risques et les conséquences d'accidents.

Article 9 : Comportement ~~des compétiteurs et entraîneurs~~

Toute personne présente sur un bassin de compétition doit ~~Les compétiteurs et les entraîneurs doivent~~ respecter le présent code avec loyauté, respect d'autrui, ~~officiels, équipes techniques et bénévoles,~~ et sans mettre quiconque en danger. ~~Elle doit~~ ~~ils doivent~~ également respecter l'environnement du bassin de compétition et de la ville hôte. Tout manquement peut entraîner des sanctions : réprimande, avertissement, exclusion ~~et / ou une amende de 300 Euros auprès du Club et la perte des points sur le Championnat.~~

Article 10 : Catégories de rameurs

La FFA classe les rameurs en catégories d'âge et catégories de poids.

Pour favoriser la pratique de masse et encourager l'émulation, des catégories complémentaires peuvent être créées en fonction du niveau de valeur des compétiteurs et du type de compétition.

En cas d'engagement ou changement dans une catégorie d'âge non autorisée, ou en cas de pourcentage d'étrangers non conforme l'équipage en question sera exclu. [\(se référer à l'Annexe 10 pour plus d'informations concernant les championnats de France et critères\)](#)

1) Catégories d'âge

Les rameurs sont répartis en trois grandes catégories d'âge :

- Jeune ;
- Junior ;
- Senior.

Ces catégories comprennent elles-mêmes des sous-catégories d'âge.

Tous les âges indiqués dans ce règlement sont ceux atteints par le licencié dans le courant de l'année figurant sur sa licence.

a) Catégorie jeune : tout rameur âgé de 14 ans ou moins

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J10 : tout rameur âgé de 10 ans ou moins ;
- J11 : tout rameur âgé de 11 ans ;
- J12 : tout rameur âgé de 12 ans ;
- J13 : tout rameur âgé de 13 ans ;
- J14 : tout rameur âgé de 14 ans.

Les J10 ne peuvent participer qu'à des animations adaptées à leur âge non régies par ce code des régates. Ils ne peuvent concourir dans les catégories d'âge supérieur.

Les J11 ne peuvent participer qu'à des compétitions en J11 et J12.

Les J12, J13 et J14 peuvent participer à toutes les compétitions de la catégorie jeune, sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

Les rameurs de la catégorie jeune ne peuvent concourir que dans des bateaux armés en couple.

Les rameurs de la catégorie jeune ne peuvent pas concourir dans des épreuves de catégories junior ou senior.

b) Catégorie junior : tout rameur âgé de 15 à 18 ans

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J15 : tout rameur âgé de 15 ans ;
- J16 : tout rameur âgé de 16 ans ;
- J17 : tout rameur âgé de 17 ans ;
- J18 : tout rameur âgé de 18 ans.

Les J15, J16, J17 et J18 peuvent participer à toutes les compétitions de la catégorie junior sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

c) Catégorie senior : tout rameur âgé de 19 ans et plus

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- Senior moins de 23 ans : tout rameur âgé de 19 à 22 ans ;
- Master : tout rameur âgé dans l'année de 27 ans et plus. Cette sous-catégorie s'appuie sur différentes classes d'âge pour les équipages, les mêmes que celles figurant au code World Rowing.:
 - A : Age minimum 27 ans ;
 - B : Age moyen 36 ans ou plus ;
 - C : Age moyen 43 ans ou plus ;
 - D : Age moyen 50 ans ou plus ;
 - E : Age moyen 55 ans ou plus ;
 - F : Age moyen 60 ans ou plus ;
 - G : Age moyen 65 ans ou plus ;
 - H : Age moyen 70 ans ou plus ;

- I : Age moyen 75 ans ou plus ;
- J : Age moyen 80 ans ou plus ;
- K : Age moyen 85 ans ou plus.

L'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur.

D'autres classes d'âge peuvent être définies par l'organisateur d'une régates en respectant l'âge minimum de 27 ans.

Les compétitions de la catégorie senior sont ouvertes à tous les rameurs âgés de 15 ans et plus.

2) Catégories de poids

Il existe pour la catégorie senior une catégorie poids léger réglementée de la manière suivante :

- Le poids maximal de chacun des rameurs est de 72,5 kg pour les hommes et 59 kg pour les femmes ;
- Le poids moyen maximal des rameurs d'un équipage est de 70 kg pour les hommes et 57 kg pour les femmes

Les rameurs poids léger sont, pour chaque épreuve, pesés chaque jour de compétition au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle ils participent. Si cette première course est par la suite renvoyée ou annulée, ils ne doivent pas être soumis à une deuxième pesée le même jour.

Lors de la pesée, ils doivent être habillés de leur tenue de compétition ([voir Article 15](#)).

En un rameur de couple, c'est le poids maximal individuel qui est retenu.

Tout équipage ou compétiteur en retard ou absent à la pesée, ou dont le poids ne respecte pas les règles énoncées ci-dessus sera exclu.

Article 11 : Classification fonctionnelle

La FFA reconnaît également des rameurs para-aviron pour lesquels des compétitions spécifiques sont organisées en fonction de leur handicap.

La classification fonctionnelle permet de classer les rameurs para-aviron selon les mêmes modalités que celles du code World Rowing :

- PR1: Bras, Épaules.
- PR2: Tronc, Bras.
- PR3: Jambes, Tronc, Bras:
 - PR3-PD : handicap physique,
 - PR3-B1, 2 ou 3 : troubles visuels,

La classification est réalisée par un expert médical et un technicien sportif agréés.

Article 12 : Épreuves hommes, femmes ou mixtes

Les femmes peuvent participer aux épreuves hommes.

Les équipages des épreuves mixtes sont constitués à parité d'hommes et de femmes.

Article 13 : Limitation des participations et des parcours des courses en ligne

1) Distance maximale des courses en ligne

- Courses J11 et J12 : 500 mètres ;
- Courses J13 et J14 : 1 000 mètres ;
- Courses J15 et J16 : 2 000 mètres ;

- Courses J17, J18, **et Sénior** : 2 000 mètres ;
- Course master : 1 000 mètres ;
- Course para-aviron : 2000 mètres.

2) Nombre maximum de parcours en course en ligne par rameur et par jour

Les compétiteurs de la catégorie jeune ne peuvent réaliser, sauf en cas de course recourue, plus de deux parcours par jour, quelle que soit la distance de course.

3) Intervalle entre les courses en ligne

Pour les rameurs de la catégorie jeune, l'intervalle minimum entre deux parcours est de deux heures, quelle que soit la distance de course, sauf en cas de course recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du président du jury.

Article 14 : Dispositions particulières concernant les barreurs

Le barreur est admis sans distinction de sexe, ni d'âge.

Son poids minimal est fixé à :

- 50 kg pour les épreuves de la catégorie jeune ~~et à~~
- 55 kg pour toutes les autres épreuves.

Pour atteindre le poids minimal, le barreur peut disposer d'une surcharge de poids libre.

Celle-ci ne peut être constituée d'un liquide. Elle doit être placée le plus près possible du barreur.

En cas de **manquement**, non-conformité ou si cette surcharge n'est pas présente, l'équipage sera exclu.

La surcharge éventuelle et les équipements ou matériels portés par le barreur ne doivent en aucun cas porter atteinte à sa sécurité en cas de chavirage.

Le barreur est pesé chaque jour de compétition, habillé en tenue de compétition (combinaison ou ensemble short-maillot), au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle il participe.

Tout barreur en retard à la pesée recevra un avertissement.

Tout barreur non pesé exclura son équipage.

Article 15 : **Équipement** Tenue des compétiteurs

Chaque compétiteur doit porter, d'une manière uniforme, la tenue de compétition aux couleurs de son association.

Cette tenue de compétition est composée **uniquement** d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Les autres pièces de vêtements apparentes telles que les maillots sous la tenue de compétition, les collants et les couvre-chefs ne font pas partie de la tenue de compétition. Si elles sont portées, elles doivent l'être, à l'identique, par tous les membres de l'équipage exception faite pour les couvre-chefs.

Le port d'un couvre-chef est autorisé pour tout ou partie de l'équipage. Dans ce cas, ceux qui le portent doivent avoir le même. Par couvre-chef, on entend : casquette, foulard, chapeau, bandeau, etc.

En cas d'équipage mixte de clubs, les compétiteurs doivent porter la tenue de compétition de leurs associations respectives.

L'équipage sera sanctionné d'un avertissement pour toute tenue non-conforme à ces règles.

L'usage de tout équipement influençant favorablement les performances de l'athlète (prothèse, exosquelettes, etc...) est prohibé.

Article 16 : Équipement spécifique aux rameurs para-aviron

Les rameurs para-aviron peuvent être équipés de matériel spécifique en fonction de leur handicap. Ces équipements doivent être portés à tout moment sur l'eau (entraînement, échauffement, course, retour au calme).

Le rameur peut sangler ses mains ; dans ce cas, il doit pouvoir les dessangler avec la bouche.

CHAPITRE III BATEAUX

Article 17 : Classes de bateaux

La FFA reconnaît les classes de bateaux suivantes pour les épreuves officielles :

Désignation de la classe de bateaux	Code abrégé
1 rameur en couple	1x
2 rameurs en couple	2x
4 rameurs en couple sans barreur	4x
4 rameurs en couple avec barreur	4x+
4 rameurs en Yolette de couple avec barreur	4Yx+
8 rameurs en couple avec barreur	8x+
2 rameurs en pointe sans barreur	2-
2 rameurs en pointe avec barreur	2+
4 rameurs en pointe sans barreur	4-
4 rameurs en pointe avec barreur	4+
4 rameurs en Yolette de pointe avec barreur	4Y+
8 rameurs en pointe avec barreur	8+

Article 18 : Obligations de construction pour les bateaux et les avirons

Les bateaux et les avirons sont de construction libre. Ils doivent toutefois satisfaire aux obligations suivantes :

1) -La coque des bateaux

Elle doit être équipée au niveau de l'étrave :

- D'une boule blanche d'un diamètre minimum de 4 cm, en caoutchouc durci ou en matériau équivalent, à moins que l'étrave ne soit construite d'une manière qui offre les mêmes caractéristiques de sécurité en cas d'abordage et de visibilité pour aligner les bateaux au départ et juger les arrivées ;
- D'un support permettant de fixer un numéro.

Les caissons ainsi que les pointes avant et arrière, doivent être fermés par les bouchons étanches.

En cas d'absence de l'un de ces équipements, l'équipage sera dans l'obligation de réparer avant l'embarquement.

2) Les cale-pieds ou les chaussures

Les bateaux doivent être équipés de planche de pieds ou de chaussures qui permettent au rameur de se dégager du bateau sans l'aide des mains, dans les délais les plus brefs, en libérant complètement et automatiquement ses pieds en cas de chavirage.

Lorsque le système utilisé consiste en un lacet par chaussure reliant le talon de celle-ci en bas de la planche de pieds ou au fond du bateau, chaque chaussure doit être reliée à ce système de manière indépendante au fond du bateau et le débattement du talon ne doit pas dépasser l'horizontale.

Toute non-conformité doit être réparée avant l'embarquement, et peut entraîner un avertissement.

3) La place du barreur

L'ouverture de la place prévue pour le barreur doit avoir une longueur d'au moins 70 centimètres. Elle doit être aussi large que le bateau sur une longueur d'au moins 50 centimètres. La surface intérieure de la partie fermée doit être lisse et aucun élément ne doit restreindre la largeur de la place réservée au barreur.

Une non-conformité de la place du barreur donnera lieu à l'exclusion de l'équipage.

4) Le poids du matériel

Le poids minimum des bateaux sans les avirons est fixé comme suit :

- 1 rameur en couple : 14 kg ;
- 2 rameurs en couple : 27 kg ;
- 4 rameurs en couple sans barreur : 52 kg ;
- 4 rameurs en couple avec barreur : 53 kg ;
- 4 rameurs en Yolette de couple avec barreur : 65 kg ;
- 8 rameurs en couple avec barreur : 100 kg ;
- 2 rameurs en pointe sans barreur : 27 kg ;
- 2 rameurs en pointe avec barreur : 32 kg ;
- 4 rameurs en pointe sans barreur : 50 kg ;
- 4 rameurs en pointe avec barreur : 51 kg ;
- 4 rameurs en Yolette de pointe avec barreur : 65 kg ;
- 8 rameurs en pointe avec barreur : 96 kg.

Ce poids comprend l'équipement d'amplification ou toute autre sorte d'équipement électronique, y compris les câbles ou fils de raccordement de tels équipements à l'intérieur du bateau, ainsi que les logements ou attaches de l'équipement électronique ou autre et des haut-parleurs fixés au bateau. Ces équipements ne font partie du poids minimum du bateau que s'ils sont fermement arrimés au bateau. Tout poids supplémentaire transporté dans le bateau pour atteindre le poids requis doit être fermement attaché au bateau ou à l'équipement indispensable décrit ci-dessus.

Tout équipage dont le bateau n'atteint pas le poids minimum indiqué ci-dessus se verra déclassé en dernière place de la course avec possibilité de continuer la compétition en utilisant un bateau au poids.

Il n'y a pas de poids minimum pour les avirons.

5) La longueur minimum des bateaux

La longueur totale minimale d'un bateau est de 7,20 mètres.

Cette longueur est mesurée de l'extrémité de la boule de la pointe avant à l'extrémité arrière du bateau en incluant éventuellement une extension fixée au bout de la coque.

Si une telle extension est utilisée, celle-ci doit être fermement fixée à l'arrière du bateau et doit être terminée par une boule identique aux boules d'étrave.

Si un bateau ne peut pas être correctement aligné parce qu'il est plus court que la dimension minimale, le starter pourra exclure l'équipage de la course.

6) Les palettes des avirons

a) Elles doivent présenter, sur tout leur pourtour, les épaisseurs minimales suivantes :

- Aviron de pointe : 5 mm ;
- Aviron de couple : 3 mm

Cette épaisseur est mesurée à trois millimètres du bord extérieur de la palette pour les avirons de pointe et à deux millimètres pour les avirons de couple.

Toute non-conformité observée entrainera l'obligation de remplacement des avirons en *question*.

b) Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association, conformément aux dispositions déclarées à la FFA et agréées par elle.

Toute non-conformité ~~entraîne une interdiction d'embarquer et~~ pourra donner lieu à un avertissement ~~et/ou~~ une interdiction d'embarquer.

7) La Yolette

La Yolette à quatre rameurs avec barreur est un bateau dont la longueur hors tout, barre enlevée, est inférieure ou au plus égale à 15,5 fois sa plus grande largeur mesurée à l'extérieur à 20 centimètres au-dessus du fond, compte tenu de la saillie éventuelle d'une quille.

8) Les appareils de télécommunication

La présence dans le bateau de tout appareil permettant de communiquer avec ~~l'extérieur~~ toute personne ~~extérieure au bateau~~ est interdite lors des compétitions et sera sanctionnée d'une exclusion.

9) Les produits chimiques

L'utilisation de produits chimiques appliqués sur la coque du bateau et modifiant l'état naturel de l'eau est interdite et sera sanctionnée d'une exclusion.

Article 19 : Réglementation et équipements des bateaux para-aviron

1. Bateaux

L'usage de bateaux aux normes World Rowing est obligatoire pour toutes les épreuves PR1 1x, PR2 1x, PR2 2x.

Dans ces catégories, le poids minimum des bateaux sans les avirons est fixé comme suit :

- 1 rameur en couple para-aviron (PR1 1x) : 24 kg ;
- 1 rameur en couple para-aviron (PR2 1x) : 22 kg ;
- 2 rameurs en couple handi-aviron (PR2 2x) : 37 kg.

2. Flotteurs

Pour les rameurs PR1, les 1x doivent obligatoirement être équipés de flotteurs aux standards World Rowing. Les flotteurs doivent être fixés aux portants du bateau à une distance minimum de 60 cm du centre du flotteur au centre du bateau.

Les flotteurs sont facultatifs pour les rameurs PR2.

3. Sièges

Pour les rameurs PR1 : Sièges fixes avec dossiers,

Pour les rameurs PR2 : Sièges ou assises fixes, dossiers facultatifs.

4. Sangles

Pour les rameurs PR1, l'utilisation d'une sangle est obligatoire pour des raisons de sécurité. La sangle doit être fixée au dos du siège et placée autour du tronc du rameur.

Les sangles doivent ;

- Avoir une ~~La~~ largeur minimale ~~des sangles est~~ de 50mm.
- Avoir une ~~Leur~~ couleur ~~doit être~~ différente de celle de la tenue du rameur pour être visible.
- ~~Elles sont~~ ~~Etre~~ non élastiques, sans boucle mécanique ~~et doivent~~
- Permettre une ouverture rapide d'un seul mouvement, dans le même sens pour toutes les sangles, en tirant sur la partie libre de la sangle.

Tout rameur peut utiliser des sangles supplémentaires sous réserve que celles-ci soient conformes au présent règlement.

Pour les rameurs PR2, l'utilisation de sangle est facultative.

Tout équipage non-conforme avec les équipements para-aviron énumérés ci-dessus pourra se voir refuser le départ.

CHAPITRE IV ORGANISATION D'UNE RÉGATE

Article 20 : Obligations de l'organisateur

Toute régates est organisée par une association (club affilié à la FFA, comité départemental, ligue régionale, FFA) ou par une structure agréée par la FFA.

L'organisateur doit en temps utile :

- Désigner un comité d'organisation ;
- Obtenir l'autorisation écrite de la ligue régionale lorsqu'il s'agit d'un club ou d'un comité départemental, l'inscription sur le calendrier de la ligue valant autorisation ;
- Solliciter les autorisations nécessaires auprès des pouvoirs publics ;
- Demander la désignation d'un jury au président de la commission des arbitres de la ligue ou, le cas échéant, de la FFA ;
- Prévoir un dispositif de sécurité adapté sur l'eau et à terre ;
- Communiquer un avant-programme de la régata. Sauf s'il s'agit d'une régata organisée par la FFA, cet avant-programme doit être validé préalablement par le président de la ligue régionale après avis du président de la commission régionale des arbitres ;
- S'assurer que tous les compétiteurs participant à la régata répondent aux obligations de licence et de certificat médical définies au chapitre II du présent code ;
- Diffuser publiquement les résultats de la régata **à la ligue**.
- Le comité d'organisation doit tout mettre en œuvre pour que la compétition dont il a la charge se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et de régularité en respectant les règlements de la FFA et, le cas échéant, le cahier des charges correspondant à la compétition qu'il organise.

Il doit, en outre, fournir les moyens de locomotion, les drapeaux, les porte-voix électriques, les signaux sonores et tout matériel et tous documents nécessaires aux membres du jury.

Le responsable du comité d'organisation est en relation constante avec le président du jury, particulièrement lorsque des décisions exceptionnelles doivent être prises.

Article 21 : Obligations pour les plans d'eau des courses en ligne

Au minimum, les aménagements techniques du plan d'eau sont les suivants :

- Sur un plan d'eau ne disposant pas d'un balisage de type Albano, chaque équipage doit disposer d'un couloir de 15 mètres minimum sur toute la longueur du parcours ;
- La ligne de départ doit être exactement repérée afin que les embarcations soient alignées par l'étrave ;
- À l'intention des juges les lignes de départ et d'arrivée doivent être marquées par un fil parfaitement tendu verticalement, droit devant eux et par une marque correspondante bien visible sur la rive opposée. Deux fils (alidade) peuvent remplacer ce dispositif s'il ne peut être mis en place ;
- À l'intention des compétiteurs, la ligne d'arrivée doit être matérialisée et marquée par des bouées rouges ou des drapeaux rouges placés à l'extérieur des lignes d'eau ou sur la berge, exactement sur la ligne d'arrivée sans toutefois gêner la vue des juges à l'arrivée ;
- Un signal sonore, audible par tous les compétiteurs, doit marquer le passage de la ligne d'arrivée de chaque équipage ;
- Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les équipages doivent disposer d'un espace suffisant pour arrêter leur bateau ;
- Les plans d'utilisation du plan d'eau pour les heures d'entraînement et pour les heures de compétition doivent être affichés près des pontons d'embarquement et dans le parc à bateaux.

Un cahier des charges peut définir les caractéristiques que doivent respecter les plans d'eau suivant le niveau des courses organisées.

Article 22 : Avant-programme d'une régata

L'avant-programme doit être mis à disposition par l'organisateur au moins un mois avant la régata :

- Aux associations concernées ;
- Au président de la commission des arbitres de la ligue et aux arbitres désignés.

L'avant-programme doit, au moins, indiquer :

1) Des informations sur la régate

- Le lieu, le jour et l'heure de la régate ;
- Les catégories de compétiteurs concernées ;
- La liste et l'ordre des courses ;
- Les dispositions en cas de courses qualificatives, éventuellement le dédoublement d'une course et les conditions de ce dédoublement.

2) Des informations sur les parcours

- La longueur des parcours ;
- Le type des parcours, s'ils sont en ligne droite ou non, en eau morte ou en eau courante, et, dans ce dernier cas, la direction de la course par rapport au courant ;
- Les dispositions de balisage et de départ adoptées ;
- L'existence éventuelle d'un arbitrage par zone ;
- Le plan de circulation sur le plan d'eau à l'entraînement et en compétition et les horaires d'entraînement officiel.

3) Des informations sur les engagements et le tirage au sort

- Le mode d'engagement (Internet ou formulaire type) ;
- L'adresse et le numéro de téléphone du destinataire des inscriptions et de la correspondance ;
- La date et l'heure de la clôture des inscriptions ;
- Les modalités d'information des associations et des membres du jury concernant les engagements, le résultat du tirage au sort et l'horaire des courses ; ceux-ci doivent être portés à la connaissance des intéressés au moins 48 heures avant le début des compétitions ;
- Le lieu, le jour et l'heure du tirage au sort.

4) Des informations générales

- Le lieu et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation ;
- Le lieu et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation le jour de la régate ;
- Le lieu et l'heure de la réunion des délégués ;
- Le lieu de la pesée des barreaux et des rameurs poids légers ;
- L'emplacement du service de secours et de sauvetage ainsi que ses horaires de fonctionnement.

Article 23 : Engagements, forfait, remplacement, équipage incomplet

1) Engagements

L'association qui désire participer à une régate adresse ses engagements selon les modalités prévues à l'avant-programme.

L'inscription n'est valable que si toutes les rubriques du formulaire d'inscription sont remplies et parviennent à l'organisateur selon les modalités et dans le délai prescrit à l'avant-programme.

Un compétiteur ne peut participer à une régate que sous les couleurs d'une seule association.

Les équipages doivent être composés de compétiteurs appartenant à la même association sauf dans le cas d'équipage mixte de clubs engagé comme tel.

Un compétiteur ne peut être engagé dans plusieurs épreuves que s'il est assuré de pouvoir tenir ses engagements.

Un compétiteur engagé dans plusieurs épreuves de la régates ne prenant pas le départ de l'une de ses courses se verra refuser le départ des courses suivantes (sauf en cas d'exclusion de l'une des épreuves) et se verra éventuellement retirer le bénéfice du classement et les prix remportés dans les épreuves précédentes.

Toute non-conformité de l'équipage par rapport au programme pourra donner lieu à une exclusion.

2) Forfait

En cas de forfait, celui-ci doit être déclaré par écrit par le délégué **de l'association en indiquant les motifs** lors de la réunion des délégués.

Après la réunion des délégués, seul est accepté le forfait pour raison médicale constatée par un médecin. Dans ce cas, le forfait est déclaré par écrit par le délégué de l'association au président du jury.

Le forfait non déclaré à la réunion des délégués ou sans raison médicale à l'issue de la réunion est sanctionné d'une amende **de 50 Euros**.

3) Remplacement

Un équipage a droit au remplacement d'une partie de ses rameurs jusqu'à concurrence de la moitié et au remplacement en plus du barreur.

Le rameur engagé en un rameur en couple ne peut pas être remplacé.

Un remplacement ne peut consister en un échange de rameurs d'un équipage engagé à un autre.

Le remplacement est déclaré par écrit au président de jury lors de la réunion des délégués ou au plus tard une heure avant la première épreuve de l'équipage.

Passé ce délai, et pour les épreuves suivantes, le remplacement n'est autorisé par le président du jury que pour raison médicale constatée par un médecin.

Tout non-signalement de remplacement donnera lieu à une exclusion.

Les remplaçants des compétiteurs soumis à condition de poids doivent être pesés. S'agissant d'un équipage poids léger, le poids moyen de l'équipage est recalculé avec le poids des remplaçants.

Les remplaçants des compétiteurs soumis à des critères de participation sont soumis **eux-mêmes à ces mêmes critères de participation**.

4) Équipage incomplet

Un équipage incomplet ne peut pas prendre le départ.

Article 24 : Jury

Un jury veille à ce que les régates se déroulent conformément au présent code des régates.

Il est en fonction à partir d'une heure avant le début de la réunion des délégués jusqu'à la signature du procès-verbal de la régates.

1) Collaboration avec le comité d'organisation

Le bon déroulement d'une régates requiert une étroite collaboration entre le comité d'organisation et le jury.

2) Composition du jury

Outre son président, le jury se compose de membres du corps arbitral pouvant occuper les fonctions de :

- Commission de contrôle ;
- Starter ;
- Aigneur ;
- Juge au départ ;
- Arbitre de parcours ;
- Juge à l'arrivée.

3) Missions du jury

a) Président du jury

Le président du jury est responsable de l'arbitrage et veille au bon déroulement de la régates.

Il est titulaire du module président de jury.

Il donne une affectation aux membres du jury dont il supervise l'activité.

Il assure la coordination avec le comité d'organisation.

Il établit le procès-verbal de la régates.

b) Bureau du Jury

En cas de réclamation, le président du jury désigne deux arbitres qui composent avec lui le bureau du jury.

[Le bureau du jury se prononce sur les réclamations déposées par les associations.](#)

c) Commission de contrôle

La commission de contrôle a pour mission de mener les contrôles concernant les compétiteurs et le matériel.

Un des membres de cette commission en assure la direction.

Les contrôles sont menés de manière aléatoire et portent notamment sur :

- L'identité des compétiteurs ;
- Le ticket de pesée des barreaux, ~~le poids des rameurs poids léger~~ et le poids des bateaux
- Le matériel utilisé, [notamment les équipements de sécurité](#) ;
- La tenue des compétiteurs ;
- L'application des règles relatives à la publicité.

d) Aligneur

L'aligneur dirige les manœuvres d'alignement des bateaux.

e) Starter

Le starter donne le départ.

f) Juge au départ

Le juge au départ décide de la régularité du départ.

g) Arbitre de parcours

Les arbitres de parcours sont les responsables du parcours ou de la zone de parcours qui leur est confié.

Ils veillent à la régularité de la course ou de la partie de la course ~~dite zone de compétence~~ dont ils ont la charge et à la sécurité des compétiteurs.

Ils peuvent assurer leurs fonctions depuis une embarcation ou un véhicule [permettant de suivre](#) ~~suivant~~ la course ou bien encore à point fixe.

h) Juge à l'arrivée

Les juges à l'arrivée s'assurent que la course s'est déroulée correctement, établissent le classement et vérifient les tirages des courses suivantes, le cas échéant.

4) Procès-verbal de régates

Le ~~jury se réunit au terme de la régates et~~ Président de Jury établit un procès-verbal sur le formulaire type fourni par la FFA.

Ce procès-verbal, signé par le président et les membres du jury, doit être établi au plus tard 2 heures après la dernière course et transmis sous 48 heures à la ligue.

Dans le cas des régates organisées par la FFA, ce procès-verbal est transmis à la FFA.

5) Sanctions

En cas de non-respect des règles du code des régates, ou de tout comportement contraire à l'article 9, tout membre du jury prend les sanctions appropriées parmi les mesures suivantes à l'exception de la disqualification qui ne pourra être prise que par le président du jury. **Ces sanctions sont susceptibles d'entraîner une modification du classement.**

b) Réprimande

La réprimande est une remarque verbale sans incidence directe ou financière. La non-observation de cette réprimande entraîne l'application d'une des autres sanctions prévues.

b) Avertissement

L'avertissement est une sanction signifiant officiellement à un équipage un manquement à une règle du code des régates. Il court du moment où il a été notifié à l'équipage jusqu'à sa prochaine arrivée. **Un deuxième avertissement durant cette période entraîne l'exclusion de l'équipage.**

~~Un équipage recevant deux avertissements pour la même course sera exclu de l'épreuve.~~

c) Déclassement

Le déclassement d'un équipage consiste en la perte d'une ou plusieurs places dans la course dans laquelle cette sanction a été prononcée. Un nouveau classement est alors établi.

d) Exclusion

L'exclusion d'un équipage consiste en l'interdiction de participer à toutes les courses de l'épreuve concernée.

e) Disqualification

La disqualification d'un équipage consiste en l'interdiction pour tous les compétiteurs de cet équipage de participer à toutes **les épreuves où ils sont engagés autre course** dans la régate concernée.

Un compétiteur ou une équipe peut être disqualifié(e) pour tout engagement ou comportement faisant preuve de manquement au respect des conditions de participation, pour fraude ou tentative de fraude lors de l'épreuve et/ou toute autre raison de nature à perturber la compétition de manière significative.

Seul le président du jury peut prononcer une disqualification. En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances de la ligue ou de la fédération.

f) Amende

L'amende est une sanction financière appliquée à une association. Le président du jury-inscrit les amendes au PV de la régate. L'annonce aux associations ainsi que le recouvrement des amendes est à la charge de la ligue organisatrice, **de la zone pour les épreuves interrégionales**, ou de la FFA pour les épreuves nationales.

Toute amende non-payée dans le délai d'un mois après notification est doublée et entraîne l'interdiction à l'association concernée de participer à toute régate.

~~En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances disciplinaires de la ligue ou de la fédération.~~

Article 25 : Délégués

Chaque association doit être représentée auprès du jury et du comité d'organisation par un délégué officiel licencié à la FFA.

Le délégué est désigné lors des engagements par l'association qu'il représente.

Le délégué :

- N'est pas nécessairement un membre de l'association qu'il représente ;
- Ne peut représenter plus de deux associations ;
- Ne peut être un arbitre officiant dans la régata ;
- Doit être majeur ;
- Ne peut être un compétiteur engagé dans la régata sauf s'il s'agit d'un compétiteur membre de l'association qu'il représente. Dans ce cas, il ne peut faire état de son activité de compétiteur pour justifier à se soustraire de sa mission de délégué.

Les changements de délégué sont signalés par écrit à l'ouverture de la réunion des délégués.

Le délégué :

- Est l'interlocuteur unique de l'association ou des associations qu'il représente auprès du jury et du comité d'organisation ;
- Est tenu de participer aux réunions de délégués de la régata lors desquelles sont communiquées les informations nécessaires au bon déroulement de la régata ;
- Indique par écrit tout forfait ou changement intervenu dans la composition des équipages qu'il représente ;
- Porte à la connaissance des entraîneurs et équipages qu'il représente toutes les informations les concernant (modifications éventuelles d'horaires, compositions des courses, règles de circulation, etc.).

La mission du délégué commence à la première réunion des délégués où il doit signer un état de présence. Sa mission prend fin 30 minutes après la dernière course des équipages qu'il représente sauf en cas de réclamation où il doit attendre la réponse apportée par le jury. L'absence du délégué ~~aux~~ à la réunions ~~des délégués~~ est sanctionnée d'une amende de 50 Euros.

CHAPITRE V DÉROULEMENT D'UNE RÉGATE

Article 26 : Sécurité des compétiteurs

La sécurité des compétiteurs doit constituer la préoccupation principale du comité d'organisation, ~~des clubs~~, et du jury durant la régata.

~~Dans tous les cas~~, Un service de secours et de sauvetage doit être prêt à intervenir sur terre et sur l'eau. ~~pendant toute la durée de la régata et~~ Pendant les horaires officiels d'entraînement, ~~l'organisateur met en place un service de bateau(x) d'accompagnement.~~

1) Incident, accident, malaise d'un compétiteur

Si un compétiteur tombe à l'eau, si un bateau chavire ou coule, si un compétiteur présente des signes de malaise dans le bateau durant le parcours, l'arbitre de parcours le plus proche doit s'assurer que le service de sauvetage intervient et rester près du compétiteur en difficulté jusqu'à l'intervention effective des secours. En cas de danger immédiat, il doit tenter de porter réellement secours en intervenant lui-même dans la mesure de ses moyens.

Si l'accident se déroule sur le chemin du départ ou du retour après la course, l'arbitre le plus proche agit de la même façon.

2) Plans de circulation

Les organisateurs de régates sont tenus d'établir des plans de circulation pour sécuriser les déplacements sur l'eau.

Il doit y avoir des plans de circulation distincts pour les heures d'entraînement et pour les heures de compétitions.

Dans le cas où le champ de courses balisé serait utilisé pour l'entraînement en dehors des heures de compétition, il doit y avoir un couloir neutre entre les deux sens de circulation.

Ces plans doivent :

- Figurer dans l'avant-programme ;
- Figurer dans le programme ;
- Être affichés visiblement à proximité des pontons d'embarquement et dans le parc à bateaux.

3) Horaires d'entraînement

Pour éviter les collisions entre les bateaux se rendant au départ et ceux encore à l'entraînement, les entraînements doivent être terminés et tous les bateaux rentrés aux pontons de débarquement 30 minutes avant le départ de la première course d'une série d'épreuves et ne peuvent reprendre qu'après autorisation du Président du Jury.

Les horaires d'entraînement officiels doivent être affichés avec les plans de circulation.

4) Conditions de compétition défavorables et prévisibles à l'avance

Le déroulement de la compétition peut être modifié si les conditions atmosphériques ou autres le nécessitent. Dans ce cas, la décision est prise par un « comité d'équité ».

La composition du comité d'équité est définie par le règlement de la compétition concernée.

A minima, le comité d'équité est composé du président de Jury et du président du comité d'organisation.

5) Conditions de compétition devenues subitement défavorables

Le starter, l'arbitre de parcours, le **Président de Jury**, ou le comité d'équité, peut décider de ne pas (faire) donner le départ, ou de (faire) arrêter l'épreuve s'il a le sentiment que les conditions sont devenues dangereuses.

~~L'arbitre de parcours, ou le comité d'équité, peut aussi décider d'arrêter une course pendant son déroulement. Les compétiteurs doivent alors s'arrêter immédiatement.~~

~~L'arbitre de parcours~~ Les arbitres sur l'eau s'efforcent alors de mettre les équipages en sécurité et reste près d'eux jusqu'à ce que les secours interviennent.

La commission de contrôle à l'embarquement, le **Président du Jury**, ou le comité d'équité, peuvent décider de stopper l'embarquement de manière temporaire ou définitive.

Article 27 : Épreuves qualificatives et règles d'attribution des couloirs

1) Épreuves qualificatives

S'il y a plus d'équipages participants que de couloirs, un système de qualifications est mis en place.

2) Attribution des couloirs

Dans le cas où il y a plus de couloirs que d'équipages engagés, les couloirs attribués en priorité sont les couloirs centraux. ~~Par exemple, l'attribution des couloirs pour 5 équipages sur un plan d'eau qui comporte 6 couloirs se fait dans l'ordre 3, 4, 2, 5 et 1.~~

En règle générale, pour les courses suivant des courses qualificatives, l'attribution des couloirs tient compte des résultats de celles-ci afin que les équipages les mieux classés soient placés au centre du bassin dans les couloirs 3 ou 4, puis 2 ou 5, et enfin 1 ou 6. Dans chacun des groupes de couloirs 3 et 4, 2 et 5, 1 et 6, le placement des équipages est aléatoire.

Article 28 : Règles générales

1) Équipement des bateaux

L'embarcation prenant le départ doit être équipée réglementairement. Dans le cas contraire, le départ lui est refusé.

Chaque équipage qui se présente au départ doit porter, sur la partie avant de son bateau, un numéro d'identification correspondant à son couloir ou à son numéro de parcours contre la montre, fourni par son association sauf indication contraire indiquée dans l'avant programme.

Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

2) Avaries

Un équipage ne peut se prévaloir d'une avarie pour demander la remise à plus tard ou l'annulation de la course.

3) Infractions aux règles de circulation

Le non-respect des règles de circulation, des horaires à l'entraînement ou pendant les compétitions est sanctionné par un avertissement.

4) Accidents matériels et/ou corporels entre équipages

Si un ou plusieurs équipages subissent un dommage matériel et/ou corporel, il incombe au jury d'établir un constat en entendant les équipages concernés.

Le jury établit ensuite un procès-verbal d'accident qui est transmis à la FFA en annexe au procès-verbal de la régates, accompagné de tous les documents jugés utiles (noms et déclarations des témoins, déclaration des associations concernées, rapports médicaux, etc.).

De leur côté, les associations des équipages accidentés doivent impérativement, adresser leur déclaration à la compagnie d'assurance auprès de laquelle ils ont souscrit un contrat.

Dans le cas où l'organisation pourrait être recherchée en responsabilité, le comité d'organisation est destinataire d'un duplicata du procès-verbal d'accident aux fins d'informer la compagnie d'assurance impliquée.

Dans le cas où l'association à laquelle appartient l'embarcation jugée responsable de l'accident ne serait pas assurée pour dommages au matériel, elle est totalement et pécuniairement responsable du remboursement des dommages au tiers.

5) Conseils aux compétiteurs depuis l'extérieur du bateau

Il est interdit de donner des indications ou conseils aux équipages en course ~~et de les diriger~~ au moyen d'appareils d'amplification ou de transmission depuis la terre ou un autre bateau, à l'exception du Jury et des équipes de sécurité.

Article 29 : Procédures principales

1) Signal de départ

Le départ est donné par le starter avec un drapeau ou un système de feux lumineux.

Départ avec un drapeau :

- Le drapeau rouge du starter est caché ;
- Le starter prononce : « ATTENTION » ;
- Le starter lève ensuite son drapeau rouge ;

- Après une pause marquée et variable, le starter donne le commandement de départ en abaissant rapidement son drapeau rouge de côté et en prononçant simultanément : « PARTEZ ».

Départ avec un système de feux lumineux :

- Les deux feux sont éteints ;
- Le starter prononce : « ATTENTION » et actionne le feu rouge ;
- Après une pause marquée et variable, le starter donne le commandement de départ en actionnant le feu de départ associé à un signal sonore et à l'extinction du feu rouge.

Départ pour les rameurs déficients visuels :

- En fonction du système utilisé, après le mot « ATTENTION », le starter annonce « DRAPEAU ROUGE » ou « FEU ROUGE » puis donne le commandement de départ associé ;

2) Observation à un équipage

Pour faire une observation à un équipage en course, l'arbitre de parcours :

- Se rapproche de lui ;
- Lève son drapeau blanc verticalement ;
- L'appelle par son nom ;
- Lui transmet l'observation.

L'observation est faite :

- Soit visuellement en montrant la direction à prendre en abaissant horizontalement son drapeau blanc dans cette direction
- Soit oralement en prononçant le terme « OBSTACLE » sans lui donner d'indication de direction si l'obstacle est en dehors de son couloir ou en lui montrant la direction à prendre si l'obstacle est dans son couloir.

3) Arrêt d'un équipage

Pour arrêter un équipage, l'arbitre de parcours :

- Se rapproche de lui ;
- Lève son drapeau blanc verticalement ;
- L'appelle par son nom ;
- L'arrête en prononçant le terme « STOP ».

4) Arrêt d'une course

Pour arrêter la course le starter ou l'arbitre de parcours :

- Fait tinter sa cloche [pour attirer l'attention des rameurs](#), et agite son drapeau rouge [pour arrêter la course](#)
- Après l'arrêt des équipages, informe les compétiteurs des motifs de l'arrêt et des procédures à suivre.

5) Validation d'une course

Pour valider une course, l'arbitre de parcours :

- Attend que tous les équipages aient passé la ligne d'arrivée ;
- Observe qu'il n'y ait pas de réclamation (main levée) d'un équipage.
- Montre son drapeau blanc aux compétiteurs puis aux juges à l'arrivée en le tenant à deux mains ;
- S'assure que les juges à l'arrivée aient bien vu le drapeau en attendant leur réponse par un signal identique.

6) Non-validation d'une course

S'il y a eu un problème pendant la course et qu'il ne désire pas que le résultat soit entériné, l'arbitre de parcours montre son drapeau rouge aux juges à l'arrivée en le tenant à deux mains.

Il donne ensuite sa décision et les explications nécessaires aux équipages et aux juges à l'arrivée.

Article 30 : Règles de déroulement d'une course

1) Avant l'embarquement

Les compétiteurs

Les compétiteurs doivent respecter les points suivants :

- Vérifier que la composition de l'équipage est bien celle figurant sur le programme et qu'il est au complet ;
- Effectuer les pesées prévues par le règlement pour les barreurs et les rameurs poids léger ;
- Vérifier que leur bateau et les avirons sont équipés selon les règlements de la FFA (sécurité, numéro d'étrave, publicités, poids, couleur des palettes ...) ;
- Revêtir une tenue de compétition qui respecte les règlements de la FFA (voir Article 15) ;
- Accepter de répondre aux sollicitations des membres de la commission de contrôle concernant les points ci-dessus en ayant pris soin de pouvoir présenter dans les plus brefs délais leur licence avec photo ou, à défaut, une pièce d'identité **en cours de validité** avec photo pour justifier de leur identité.

Les membres de la commission de contrôle à la pesée

Avant de commencer la pesée, les membres de la commission de contrôle vérifient le matériel de **pesage pesée**.

Lors de la pesée du barreur, les membres de la commission de contrôle :

- Contrôlent l'horaire de la course concernée ;
- Contrôlent l'identité du barreur **au vu de sa licence avec photo sur papier ou appareil électronique ou, par défaut, d'une pièce d'identité avec photo** ;
- Pèsent le barreur seul en tenue de compétition (combinaison ou ensemble short-maillot), **—sans chaussures, ni équipement de sonorisation ;**
- Pèsent le barreur avec sa surcharge **si elle existe** ;
- Pèsent la surcharge seule, **si elle existe** ;
- Renseignent **la fiche du barreur et son** le ticket de pesée **du barreur**, mentionnant à minima le nom **et prénom** du barreur, le poids de la tare, **et** la date, **l'épreuve et le nom du club** ;
- **Remettent le ticket de pesée au barreur** ;
- **Inscrivent sur le programme la surcharge du barreur.**

Lors de la pesée de rameur poids léger, les membres de la commission de contrôle :

- Contrôlent l'horaire de la course concernée ;
- Contrôlent l'identité du rameur ;
- Pèsent chaque rameur individuellement en tenue de compétition : les compétiteurs doivent se présenter déjà en tenue ;
- Calculent la moyenne de l'équipage s'il y a lieu ;
- **Renseignent la fiche de l'équipage sur laquelle doit figurer** **Notent** le poids de chaque rameur individuellement et le poids moyen de l'équipage ;
- Renvoient le cas échéant les équipages ne satisfaisant pas aux poids **maximums** exigés pour une pesée ultérieure.

Les pesées sont effectuées dans l'ordre d'arrivée des barreurs ou rameurs. Si plusieurs rameurs ou barreurs se présentent en même temps, l'ordre de passage est le suivant :

- Par ordre des courses ;
- Dans la même course, par ordre des couloirs.

2) Au ponton d'embarquement

Les compétiteurs

Les compétiteurs doivent répondre à toute sollicitation des membres de la commission de contrôle.

Ils doivent respecter les consignes d'horaires d'embarquement indiquées par les arbitres.

Ils doivent embarquer le plus rapidement possible.

Les membres de la commission de contrôle

- Vérifient de manière aléatoire :
 - Les ~~fiches tickets~~ de pesée des ~~barreurs compétiteurs~~ et ~~les leurs~~ surcharges éventuelles ~~des barreurs~~ ;
 - Le positionnement de cette surcharge dans le bateau ;
 - L'identité des membres de l'équipage par le contrôle des licences avec photo ou, à défaut, d'une pièce d'identité ~~en cours de validité~~ ;
 - La conformité du bateau, des avirons et de la publicité ;
 - La tenue de compétition des rameurs et barreurs ;
- Peuvent noter les équipages qui ont embarqués ;
- Peuvent autoriser ou suspendre l'embarquement des équipages en fonction du programme des courses, ou de tout autre évènement le justifiant.

Si un bateau contrôlé n'est pas conforme, les membres de la commission de contrôle n'autorisent pas l'équipage à embarquer. Ils demandent à l'équipage de libérer le ponton d'embarquement et de retourner au parc à bateau pour la mise en conformité, à moins que celle-ci puisse être faite sur place dans un délai très court.

3) Sur le chemin du départ

Les compétiteurs

Sur le chemin du départ, les compétiteurs :

- Doivent respecter les règles de circulation ;
- Doivent s'arrêter à l'approche d'une course et ne reprendre leur route que lorsque le dernier équipage est passé ;
- Ne doivent pas accompagner une course sur tout ou partie du parcours, même en dehors du balisage ;
- Ne doivent pénétrer sur le champ de course que lorsque le starter leur en a donné l'autorisation et en suivant les règles de circulation prévues à cet effet.

Le non-respect de ces règles peut être sanctionné d'un avertissement

Les arbitres de parcours

~~Sur le chemin du départ~~ En allant vers leur position et durant l'ensemble des épreuves, ~~et une fois dans leur zone de compétence~~, les arbitres de parcours doivent :

- Vérifier la conformité du champ de course et avertir le plus tôt possible le président du jury et le comité d'organisation en cas de problème ;
- Surveiller le trafic des équipages et éventuellement intervenir pour faire respecter les règles de circulation ;
- Remplacer un arbitre dont le bateau serait en panne ou qui serait arrêté pour porter assistance à un équipage en difficulté ;
- Porter assistance à tout équipage en difficulté, sur le champ de course ou en dehors du champ de courses ;
- Respecter les consignes de circulation données par le président du jury et veiller particulièrement à ne pas créer de vagues qui pourraient perturber les équipages en course.

4) Au départ

a) Avant l'appel « DEUX MINUTES »

Les compétiteurs

Les compétiteurs se préparent à la course (enlever les vêtements superflus, contrôler l'équipement, etc.)

Deux minutes avant l'heure fixée pour le départ, les équipages doivent se trouver accrochés à leur ponton de départ ou sous les ordres du starter en cas de départ non tenu.

Le starter annonce cette heure limite par les mots « DEUX MINUTES ».

Le starter

Si le champ de courses est libre, il autorise les équipages à pénétrer sur le champ de courses en leur précisant leur couloir et le temps restant avant le départ. ~~Si l'écart de temps entre les courses est suffisant, le starter annonce le temps restant avant le départ toutes les minutes à partir de cinq minutes avant le départ.~~

Lorsque les équipages se présentent, il doit vérifier leur numéro d'étrave et éventuellement le faire changer ou retirer s'il est incorrect.

~~Si le champ de courses est libre, il autorise les équipages à pénétrer sur le champ de courses en leur précisant leur couloir.~~

Si possible, à partir de 5 minutes avant le départ, le starter annonce le temps restant toutes les minutes, jusqu'à l'annonce des 2 minutes.

Le starter doit adresser un avertissement à l'équipage qui se présente en retard au départ (après l'annonce « DEUX MINUTES ») sauf en cas de raison valable dont il aurait été averti préalablement.

b) Après l'appel « DEUX MINUTES »

Les compétiteurs

Après l'annonce « DEUX MINUTES », les équipages se trouvent officiellement sous les ordres du starter.

Tout retard se verra sanctionné d'un avertissement

~~Cette annonce constitue une instruction pour les compétiteurs afin de se préparer à la course (enlever les vêtements superflus, contrôler l'équipement, etc.).~~

Les équipages doivent être prêts à prendre le départ dans cette période de deux minutes.

Les compétiteurs doivent s'assurer de l'orientation de leur bateau dans l'axe du couloir. Chaque équipage est responsable à la fois d'avoir son bateau en ligne et d'être prêt à prendre le départ à la fin de l'appel.

En cas de départ non tenu, les compétiteurs doivent être particulièrement vigilants aux injonctions données par l'aligneur et obéir immédiatement.

L'aligneur

Il aligne les bateaux. Il vérifie que les boules d'étraves sont parfaitement alignées sur la ligne de départ.

L'aligneur procède à l'alignement des bateaux en donnant des indications aux teneurs de bateaux ou directement aux équipages. Il peut commencer dès que les équipages se présentent au départ, et peut continuer l'alignement même lorsque l'appel a commencé.

Le juge de départ

Après l'annonce « DEUX MINUTES », le juge de départ informe le starter de l'alignement des bateaux au moyen d'un drapeau blanc.

Tant que les bateaux ne sont pas alignés, il cache le drapeau blanc.

Quand les bateaux sont exactement alignés, il montre le drapeau blanc.

Si après cela, les bateaux ne sont plus alignés, il cache de nouveau le drapeau blanc et ainsi de suite.

Le starter

Après l'annonce des « DEUX MINUTES », le starter observe les équipages et fait les remarques qui s'imposent concernant leur tenue si nécessaire.

Il informe les équipages qui auraient reçu un avertissement pour quelque raison que ce soit en les appelant par leur nom, en leur donnant les motifs de l'avertissement et en veillant à ce que le teneur de bateau installe une marque d'avertissement près du bateau concerné.

Il doit vérifier qu'un arbitre de parcours soit prêt, que le champ de course soit dégagé et que nul élément extérieur ne soit susceptible de rendre le départ inéquitable.

Il doit être attentif au signal visuel du juge de départ.

c) Commandement de départ – Procédure de départ normal

Le starter

Lorsque le juge de départ a montré le drapeau blanc, le starter procède à un appel en annonçant, dans l'ordre des couloirs, le nom de chacun des groupements sportifs.

Il ne se préoccupe pas des équipages qui indiqueraient par un bras levé qu'ils ne sont pas prêts ou que leur bateau n'est pas dans l'axe. Cependant, dans le cas d'un bassin non équipé d'une tour de départ, le starter peut décider, à condition d'en avertir les équipages, de tenir compte des bras levés.

Il continue l'appel, même si le drapeau blanc du juge de départ est caché.

Après avoir procédé à l'appel du dernier équipage, et s'être assuré que le juge au départ montre son drapeau blanc, le starter donne le commandement de départ.

Si le drapeau blanc du juge au départ n'est pas visible, le starter attend avant de donner le départ que le juge de départ montre de nouveau le drapeau blanc. Si l'attente est trop longue, il reprend la procédure au début de l'appel.

Dès qu'il a donné le commandement de départ, le starter doit regarder le juge de départ pour connaître sa décision concernant la régularité du départ.

L'aligneur

Pendant l'appel, l'aligneur continue le cas échéant son travail d'alignement.

Le juge de départ

Pendant l'appel, le juge de départ doit observer l'alignement des bateaux et le cas échéant, cacher le drapeau blanc si les bateaux ne sont plus alignés.

Au moment du départ, il doit observer si un ou plusieurs équipages réalisent un faux départ. Si le départ est jugé correct, il laisse le drapeau blanc visible pendant au moins 15 secondes.

S'il estime qu'un équipage a provoqué un faux départ, il cache rapidement le drapeau blanc et montre le drapeau rouge.

Le juge de départ est le seul membre du jury habilité à décider de la régularité ou non d'un départ.

Les compétiteurs

Dès le début de l'appel, les équipages doivent s'assurer de l'orientation de leur bateau dans l'axe de leur couloir. Chaque équipage est responsable à la fois d'avoir son bateau aligné et d'être prêt à prendre le départ à la fin de l'appel.

d) Commandement de départ – Procédure de départ rapide

Ce mode de commandement de départ est utilisé à l'appréciation du starter. Il doit en informer les équipages. Après s'être assuré que le juge au départ a son drapeau blanc levé, le starter prononce les termes « DÉPART RAPIDE », et donne le commandement de départ.

Dès qu'il a donné le commandement de départ, le starter doit regarder le juge de départ pour connaître sa décision concernant la régularité du départ.

e) Cumul de fonction des juges

Lors de certaines compétitions sur des champs de courses peu équipés, les fonctions d'aligneur et de juge de départ peuvent être **confondues cumulées par la même personne**.

Il peut en être de même avec les fonctions de starter et d'arbitre de parcours.

f) Faux départ

Un équipage commet un faux départ quand il franchit la ligne de départ avant que le départ ait été donné.

Si plusieurs équipages franchissent la ligne de départ avant que le départ ait été donné, le juge de départ détermine lesquels ont effectivement commis le faux départ.

Un équipage qui commet un faux départ est sanctionné d'un avertissement.

Un **deuxième avertissement entraînera l'exclusion de l'équipage (tenues ou couleur des palettes non conformes, non-respect des règles de circulation, retard au départ, 2ème faux départ de l'équipage ...)**.

Un équipage qui **commet deux faux départs, ou** refuse de prendre un second départ, sera exclu.

Le juge de départ

S'il dispose d'un contrôle vidéo, après avoir montré le drapeau rouge et que la course ait été arrêtée, le juge de départ :

- Vérifie la réalité du faux départ ;
- Attribue les responsabilités du faux départ ;
- Fait connaître sa décision au starter en précisant le nom et le numéro d'étrave du ou des équipages fautifs.

Si le contrôle ne confirme pas le faux départ, il annonce au starter qu'il n'y a pas de faux départ.

S'il ne dispose pas d'un contrôle vidéo, le juge de départ fait connaître sa décision au starter en précisant le nom et le numéro d'étrave du ou des équipages fautifs.

Le starter

Après avoir donné le commandement de départ, le starter regarde le juge de départ. Si le juge de départ montre un drapeau rouge, le starter :

- Arrête la course ;
- Rappelle les équipages à leur ponton de départ ou sous ses ordres en arrière de la ligne de départ s'il n'y a pas de départ tenu ;
- S'informe des décisions du juge de départ ;
- Informe les équipages fautifs en les appelant par leur nom et en leur indiquant qu'ils reçoivent un avertissement ;
- Vérifie que les teneurs de bateau installent une marque d'avertissement près des bateaux avertis ;
- S'il n'y a pas de faux départ, informe les équipages en prononçant les termes : « PAS DE FAUX DÉPART – PAS D'AVERTISSEMENT » ;
- Peut donner un avertissement aux équipages qui ont tardé à s'arrêter ou à revenir se mettre sous ses ordres ;
- Exclut un équipage qui a reçu un deuxième avertissement et lui demande de quitter le champ de course en lui indiquant quand et comment rejoindre le parc à bateaux ;
- Exclut tout équipage qui refuse un second départ.

L'arbitre de parcours

Si le starter tarde à agir lorsque le juge de départ a montré un drapeau rouge, l'arbitre de parcours peut arrêter la course lui-même. Dans le cas d'un arbitrage par zone, l'arbitre de parcours concerné est l'arbitre de parcours de la zone de départ.

Les compétiteurs

Lorsque le starter ou l'arbitre de parcours fait tinter sa cloche pour attirer l'attention des rameurs et agite son drapeau rouge pour signifier un arrêt de course, les rameurs doivent s'arrêter immédiatement et rejoindre leur ponton de départ ou revenir se mettre sous les ordres du starter s'il n'y a pas de départ tenu.

Ils peuvent recevoir un avertissement s'ils ne s'arrêtent pas ou tardent à rejoindre le départ.

S'ils ont reçu deux avertissements, les compétiteurs sont exclus. Ils doivent alors quitter le champ de courses et rejoindre le parc à bateau en suivant les indications du starter.

g) Arrêt de la course (autre que le faux départ)

Le starter ou l'arbitre de parcours peuvent arrêter la course s'ils estiment que des conditions extérieures ont rendu le départ inéquitable entre les concurrents (par exemple les vagues d'un autre bateau ou tout autre incident extérieur).

Dans ce cas, ils suivent la même procédure que lors d'un faux départ et doivent avertir les équipages des raisons de l'arrêt avant de donner un nouveau départ.

5) Pendant la course

Les compétiteurs

Tout équipage ayant pris le départ est tenu de ramer le parcours entièrement et régulièrement à allure de course pour terminer en coupant la ligne d'arrivée, sauf cas de force majeure et/ou autorisation de l'arbitre de parcours ou d'un des arbitres de parcours dans le cas d'un arbitrage par zone.

À défaut, cet équipage sera exclu et ne pourra déposer aucune réclamation.

Les équipages sont seuls responsables de leur direction et doivent se diriger eux-mêmes.

Chaque équipage dispose d'un couloir matérialisé ou non qui lui est réservé et dans lequel il doit demeurer complètement (y compris les avirons) durant toute la course.

S'il sort de son couloir, il pourra être sanctionné si cela lui procure un avantage ou s'il gêne l'un ou l'autre de ses concurrents.

Les équipages doivent immédiatement obéir aux injonctions de l'arbitre de parcours ou d'un des arbitres de parcours dans le cas d'un arbitrage à par zone, que ce soit pour des indications de direction, pour une injonction à s'arrêter ou pour un arrêt de course. Tout manquement pourra être sanctionné.

Les arbitres de parcours

Les arbitres de parcours apprécient la régularité de la marche des embarcations.

Ils ne doivent pas diriger les équipages. Ils décident néanmoins des indications qu'ils peuvent éventuellement donner aux concurrents en fonction des situations créées par le déroulement de la course et l'équipement du plan d'eau.

Ils doivent veiller à la sécurité des compétiteurs et s'efforcer d'éviter des dégâts matériels.

Eux seuls peuvent apprécier si un équipage se trouve dans son couloir ou non.

Ils doivent, dans la mesure du possible, y compris dans le cas d'un arbitrage par zone, faire une observation aux équipages qui :

- Sortent de leur couloir pour se procurer un avantage ;
- Sont sur le point de nuire à l'un des autres concurrents, notamment en se plaçant de façon à le gêner par les remous provoqués par ses avirons ;
- Sont sur le point de créer un incident ou un accident ;
- Sont sur le point d'être victime d'un accident.

Ils peuvent aussi arrêter la course.

Ils informent les arbitres à l'arrivée de tout équipage n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée.

Ils appliquent les procédures suivantes :

- Si un équipage est sorti de son couloir pour en tirer un avantage, les arbitres de parcours :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage en lui indiquant la direction à prendre pour revenir dans son couloir ;
 - Donnent un avertissement si l'équipage n'obtempère pas après deux appels ;
 - Appliquent la procédure d'arrêt à l'équipage s'il n'obtempère toujours pas et lui signifie son déclassement ou son exclusion ;
- Si un équipage sorti de son couloir est sur le point de gêner ou d'accidenter un autre équipage, les arbitres de parcours :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage ;
 - Donnent un avertissement si l'équipage n'obtempère pas après deux appels ;
 - Appliquent la procédure d'arrêt à l'équipage s'il n'obtempère toujours pas et lui signifie son déclassement ou son exclusion ;
 - Si cette manœuvre est impossible, par exemple si le bateau incriminé précède le bateau gêné, ils le laissent terminer le parcours et prennent la sanction qu'ils jugent utile après avoir consulté le résultat final ou bien ils arrêtent la course si la gêne a manifestement enlevé toute chance au bateau gêné ;
 - Peuvent immédiatement arrêter et sanctionner l'équipage incriminé sans avoir donné les injonctions préalables, si le changement de direction de l'équipage est très subit ;
- Si un équipage sort de son couloir sans en tirer un avantage, **sans gêner**, et sans se mettre en danger, les arbitres de parcours n'interviennent pas ;
- Si un équipage sort de son couloir et, sans en tirer un avantage, se dirige vers un obstacle, les arbitres de parcours :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage ;
 - Appliquent la procédure d'arrêt d'un équipage si celui-ci n'obtempère pas et qu'il se rapproche dangereusement de l'obstacle ;
 - Peuvent autoriser l'équipage à continuer son parcours après avoir évité l'obstacle, et être classé ;
- Si une course ne peut être menée à son terme parce que les conditions atmosphériques sont devenues dangereuses ou parce que des équipages ne peuvent disputer leurs chances régulièrement, les arbitres de parcours doivent arrêter la course en appliquant la procédure d'arrêt de course. **Ils :**
- ~~S'il s'agit d'un arrêt de course dû aux conditions atmosphériques, les arbitres de parcours :~~
 - S'efforcent de mettre les équipages en sécurité **et** ;
 - Restent près d'eux jusqu'à ce que les secours interviennent ;
- S'il s'agit d'un accident entre plusieurs équipages, les arbitres de parcours peuvent, selon la distance parcourue et la position des équipages lors de l'incident :
 - **Laisser finir la course et** déclasser ou exclure le ou les équipages fautifs ;
 - Arrêter la course et décider de renvoyer tous les équipages au départ pour un nouveau départ, **en avertissant ou excluant le/les équipage(s) fautif(s)** ;
 - Arrêter la course et différer un nouveau départ : dans ce cas, ils indiquent aux équipages comment rejoindre le parc à bateaux où des instructions leur seront données et restent auprès des équipages accidentés jusqu'à l'arrivée des secours ;
- En cas de danger immédiat, ils doivent porter secours en intervenant eux-mêmes dans la mesure de leurs moyens ;
- S'il s'agit d'un obstacle qui gêne gravement un ou plusieurs équipages, les arbitres de parcours arrêtent la course et peuvent :
 - Décider de renvoyer les équipages au départ pour un nouveau départ ;
 - Différer le nouveau départ : dans ce cas, ils indiquent aux équipages comment rejoindre le parc à bateaux où des instructions leur seront données ;
- Si un obstacle se trouve dans le couloir d'un équipage et si les arbitres de parcours estiment qu'ils peuvent lui permettre d'éviter l'obstacle sans nuire à son résultat, ils :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage ;

- Répètent la procédure si nécessaire ;
- Si un accrochage entre plusieurs équipages se produit et si celui-ci a été suffisamment léger pour que les équipages puissent continuer leur parcours, selon la distance à laquelle s'est déroulé l'incident et la position des équipages lors de l'incident, les arbitres de parcours :
 - Peuvent laisser se dérouler la course ;
 - Appliquent une des solutions suivantes à la fin de la course, après s'être enquis du résultat :
 - Dans le cas où l'incident n'a pas eu d'incidence sur le classement, ils entérinent le résultat ;
 - Dans le cas où l'incident a eu une incidence sur le classement :
 - Si les équipages gênés sont qualifiés pour le tour suivant, ils entérinent le résultat ;
 - Si l'équipage gêné n'est pas qualifié, ils doivent exclure ou reléguer l'équipage fautif. Si alors l'équipage gêné est qualifié pour le tour suivant, ils entérinent le résultat. Sinon, ils décident d'un nouveau départ avec seulement les équipages qui auraient pu bénéficier de l'incident ;
 - Si l'incident a lieu lors d'une finale, après avoir exclu ou relégué l'équipage fautif, ils décident d'un nouveau départ avec seulement les équipages qui auraient pu bénéficier de l'incident.

Validité de la course

Toute course courue hors de la surveillance de l'arbitre de parcours pourra être déclarée nulle par celui-ci ou par le président du jury.

6) Arrivée

Définition

Un équipage est arrivé lorsque la boule de l'étrave de son bateau franchit la ligne d'arrivée.

Le franchissement de la boule d'un bateau est signalé par un signal sonore différent d'un son de cloche.

Une course est déclarée terminée lorsque le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée.

Les compétiteurs

Pour être classé :

- Un équipage doit franchir la ligne d'arrivée dans le champ visuel des juges à l'arrivée ;
- Le barreur doit être à son poste si c'est un équipage avec barreur. Le résultat est valide même s'il manque des rameurs dans le bateau.

En cas de réclamation, les compétiteurs doivent lever le bras pour interpellier l'arbitre de parcours. Dans le cas d'un arbitrage par zone, l'arbitre de parcours concerné est l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée.

Si l'arbitre de parcours n'a pu être joint, l'équipage doit s'efforcer de rapidement contacter les juges à l'arrivée.

Les rameurs handi-aviron avec mains sanglées doivent crier « OBJECTION » et s'assurer qu'un arbitre les a entendus.

Un équipage n'ayant pas terminé son parcours **ne sera pas classé et ne pourra pas participer au tour suivant exclu.**

L'arbitre de parcours

Dans le cas d'un arbitrage par zone, l'arbitre de parcours est, dans ce qui suit, l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée.

L'arbitre de parcours attend que le dernier équipage franchisse la ligne d'arrivée, observe les équipages pour s'assurer qu'ils n'ont pas de problèmes de santé et qu'ils ne portent pas de réclamation.

Si aucun équipage ne porte réclamation et si, pour lui, la course a été régulière, il utilise la procédure de validation de la course.

Pour les déficients visuels, l'arbitre de parcours annonce la couleur du drapeau qu'il lève.

Si un équipage porte une réclamation en l'annonçant verbalement, l'arbitre de parcours s'enquiert de l'objet de la réclamation auprès de l'équipage concerné.

L'arbitre de parcours prend alors l'une des décisions suivantes :

- Ne pas tenir compte de la réclamation de l'équipage et déclarer la course régulière en levant son drapeau blanc ;
- Accepter la réclamation de l'équipage et lever son drapeau rouge. Dans ce cas, le classement est réservé. Il donne sa décision et les explications nécessaires aux juges à l'arrivée.
- Étudier la réclamation de l'équipage et lever son drapeau rouge. Dans ce cas, le classement est reporté. L'arbitre de parcours va chercher des informations complémentaires en relation avec la réclamation, notamment auprès des arbitres de parcours dans le cas d'un arbitrage par zone, et/ou auprès des vidéos du diffuseur officiel. Après analyse, il donne sa décision aux juges à l'arrivée.

Les juges à l'arrivée

Les juges à l'arrivée sont installés les uns derrière les autres exactement sur la ligne d'arrivée.

Les juges à l'arrivée :

- Relèvent l'ordre d'arrivée des bateaux en notant leur numéro d'étrave ;
- S'assurent que la course s'est déroulée correctement en regardant le vérifiant la couleur du drapeau blanc de l'arbitre de parcours ;
- Confirment à l'arbitre de parcours que son signal a été reçu en montrant un drapeau blanc ;
- Écoutent le cas échéant les décisions et les explications de l'arbitre de parcours si celui-ci a montré son drapeau rouge et en tiennent compte pour l'établissement de la feuille de résultats ;
- Vérifient la feuille de résultats et le tirage des courses ultérieures le cas échéant.

Si les juges à l'arrivée n'ont pu déterminer l'ordre d'arrivée et disposent d'une photo-finish ou d'un système vidéo,

Dès que le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée, le responsable des juges à l'arrivée :

Réalisent les actions suivantes :

- Consulte la photo-finish ;
- Décide de Etablit l'ordre d'arrivée ;
- Annonce l'ordre d'arrivée au commentateur s'il y en a un ;

Vérifient la feuille de résultats et le tirage des courses ultérieures .

7) Ex æquo

Définition

Des équipages sont déclarés ex æquo lorsqu'il n'est pas possible de les départager, y compris avec les moyens vidéo ou la photo-finish.

Ex æquo lors de courses donnant lieu à qualification

Si des équipages sont ex æquo lors d'une course donnant lieu à qualification et que seulement l'un d'entre eux doit accéder au tour suivant, il doit y avoir un nouveau parcours entre ces équipages.

L'heure de ce nouveau parcours est décidée par le président du jury en accord avec le président du comité d'organisation.

Si des équipages sont ex æquo lors d'une course donnant lieu à qualification et qu'ils sont tous qualifiés, le classement de la course qui permet d'attribuer les couloirs pour le tour suivant est exécuté par tirage au sort entre ces équipages. Le tirage au sort est organisé ou supervisé par le responsable des juges à l'arrivée.

Ex æquo lors d'une finale

Si des équipages sont ex æquo lors d'une finale, ces équipages sont classés à la même place et la ou les places suivantes sont laissées vacantes.

Si ces équipages sont médaillés, le comité d'organisation doit fournir les médailles correspondantes.

8) Sur le chemin du retour au calme / ponton de débarquement

L'arbitre de parcours

À l'issue de la course, l'arbitre de parcours ou l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée vérifie que les équipages quittent le champ de courses pour rejoindre les pontons de débarquement ou la zone de retour au calme si elle existe en respectant les règles de circulation établies.

Les compétiteurs

Sur le chemin du retour, au calme / ponton de débarquement, les équipages :

- Doivent respecter les règles de circulation ;
- Doivent s'arrêter à l'approche d'une course et ne reprendre leur route que lorsque le dernier équipage est passé ;
- Ne doivent pas accompagner une course sur tout ou partie du parcours, même en dehors du balisage.

La commission de contrôle

Les membres de la commission de contrôle au ponton de débarquement vérifient de manière aléatoire :

- Les **fiches tickets** de pesée **des barreaux**, le poids et l'emplacement des surcharges éventuelles ;
- L'identité des membres de l'équipage par le contrôle des licences avec photo ou, par défaut, d'une pièce d'identité avec photo ;
- Le poids du bateau.

Ils peuvent noter les équipages qui ont débarqué.

9) Réclamation

a) Définition

Une réclamation est la contestation du résultat par un équipage qui s'estime lésé par des conditions irrégulières de course. Elle fait suite à une main levée et une objection/protestation formulée par l'équipage auprès de l'arbitre de parcours à l'arrivée ou au départ de sa course.

b) Modalité de dépôt de la réclamation

Les réclamations sont annoncées verbalement par l'équipage concerné au maximum **trente vingt** secondes après l'arrivée du dernier bateau de la course :

- À l'arbitre de parcours ou à l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée dans le cas d'un arbitrage par zone ;
- Ou aux juges à l'arrivée, dans le cas où l'arbitre de parcours n'a pu être joint.

Si la réclamation fait suite à une exclusion au départ, elle est annoncée au starter ou à l'arbitre de parcours ou, dans le cas d'un arbitrage zonal, à l'arbitre de parcours de la zone de départ par l'équipage qui conteste la décision.

La réclamation est confirmée par écrit par le délégué de l'association concernée dans le délai de soixante minutes après la fin de la course, auprès du président du jury, appuyée par le dépôt d'une caution de **100 points Euros** auprès de la ligue dont fait partie le comité d'organisation ou de la FFA pour les épreuves nationales.

c) Suspension du résultat

En cas de **réclamation main levée à l'arrivée**, **l'annonce la publication** du résultat « officiel », et la remise des prix s'il y a lieu, sont retardées jusqu'à la décision du **bureau du jury**.

d) Étude de la réclamation

Le bureau du jury étudie la réclamation. Il fait connaître sa décision dans le délai maximum de soixante minutes après la confirmation par écrit du dépôt de la réclamation.

Sa décision est applicable immédiatement.

La caution est rendue au délégué de l'association dont la réclamation est jugée bien fondée.

La caution est acquise à la ligue ou à la FFA quand la réclamation n'est pas reconnue fondée.

10) Cérémonie protocolaire

Les équipages doivent se présenter en tenue uniforme de club, pour la remise des prix, le cas échéant ils pourront se voir refuser l'accès au podium. Leur médaille leur sera remise ultérieurement.

Article 31 : Recours contre une décision du jury

1) Modalités de recours

Le recours est déposé dans les 30 jours qui suivent la date de la décision du jury auprès du président de la ligue régionale dont relève le comité d'organisation de la régates ou auprès du président de la fédération pour le cas des épreuves nationales.

Le bureau de la ligue, ou celui de la fédération, examine le recours et fait connaître sa décision dans le délai de trois mois à compter de sa réception.

La décision du bureau de la fédération est rendue en dernier ressort.

La décision de la ligue est susceptible d'appel, dans le délai de quinze jours après sa notification aux parties concernées. Cet appel est déposé auprès du président de la fédération.

Le bureau de la fédération examine l'appel et fait connaître sa décision sous délai de trois mois à compter de sa réception.

2) Application de la sanction

Passé le délai d'appel dans le cas d'une décision du bureau de la ligue, ou après notification de la décision du bureau fédéral, les parties concernées doivent assurer la complète application de la sanction sous délai d'un mois. En cas de déclassement d'un équipage ayant reçu un prix, ce dernier devra être restitué dans le même délai.

CHAPITRE VI PUBLICITÉ

Article 32 : Principes généraux

Il y a lieu de distinguer d'une part les bateaux et d'autres part les avirons et les vêtements composant la tenue de compétition des compétiteurs :

- La publicité sur les bateaux est possible sans limitation, excepté sur les trente premiers centimètres de la pointe avant qui ne doivent comporter aucune identification ;
- La publicité sur les avirons et les vêtements des compétiteurs est possible suivant les dispositions des articles 33, 34 et 35 qui s'appliquent pendant les heures de compétition de la régates et à tout moment, à proximité et sur le ponton ou le podium de remise des prix.

Article 33 : Dispositions communes à la publicité sur les avirons et les vêtements

Les identifications concernées sont celles des partenaires et des fabricants d'aviron et de vêtements des compétiteurs.

Elles peuvent consister en divers éléments tels que : un nom, une marque, un logotype ou un produit représentatif d'une marque et elles doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Les éléments d'identification sont apposés sur une ou plusieurs surfaces des avirons et des vêtements des compétiteurs.

Les identifications ne doivent pas forcément être les mêmes sur les avirons et les vêtements des compétiteurs, mais elles doivent être identiques sur tous les avirons d'une même embarcation ou sur tous les vêtements d'un même équipage.

La surface est mesurée en tirant des lignes verticales et horizontales, perpendiculaires entre elles, appuyées sur les points extrêmes du nom, de la marque, du logotype ou du produit représentatif de la marque ou du fond de couleur si celui-ci couvre une surface plus grande.

La surface est donc mesurée en carré ou rectangle, par exemple :



Si un fabricant est en même temps partenaire de l'association, il peut, en plus, utiliser l'espace réservé aux partenaires, mais sans pouvoir cumuler les deux surfaces attribuées au fabricant et au partenaire pour en faire une seule.

Si la surface réservée au fabricant n'est pas utilisée par celui-ci, elle ne peut être utilisée à d'autres fins.

Article 34 : Identifications sur les avirons

Les possibilités d'identification sont les suivantes :

1) Fabricant

Un aviron doit comporter au maximum une identification de fabricant. Celle-ci doit être apposée uniquement entre le collier et la poignée. Sa surface maximale est de 72 cm² pour un aviron de couple et de 100 cm² pour un aviron de pointe.

2) Partenaire

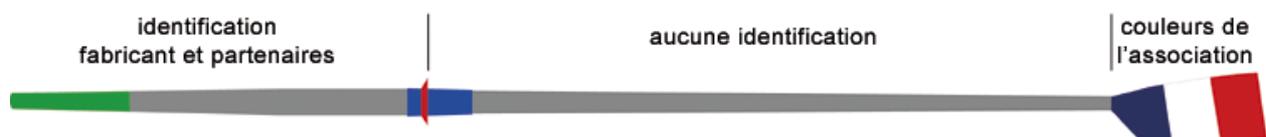
Un aviron doit comporter au maximum une identification de partenaire.

Celle-ci doit être apposée uniquement entre le collier et la poignée. Sa surface maximale est de 72 cm² (hauteur maxi 4 cm et longueur maxi 18 cm) pour un aviron de couple et de 100 cm² (hauteur maxi 5 cm et longueur maxi 20 cm) pour un aviron de pointe.

3) Autres identifications

Sur les palettes, seules peuvent apparaître les couleurs des associations. Aucune identification n'est autorisée sur la partie de l'aviron située entre la palette et le collier.

Aucune autre identification ne peut apparaître sur les avirons, notamment pas de noms d'associations, sauf des marques discrètes permettant d'identifier leur propriétaire ou le bateau et la place auxquels ils correspondent.



Article 35 : Identifications sur les vêtements

Les vêtements concernés sont ceux composant la tenue de compétition et les autres pièces de vêtements définies à l'article 15.

Sur ces vêtements, les possibilités d'identification sont les suivantes :

1) Fabricant

Dimensions

Surface maximale de 16 cm² par pièce de vêtement.

2) Partenaire

Dimensions

Tenue de compétition : surface maximale de 200 cm².

Couvre-chef : surface maximale de 50 cm² ;

Les rameurs para-aviron utilisant une sangle abdominale cachant les identifications autorisées sur les tenues peuvent rappeler celles-ci sur la sangle, mais ces dernières ne doivent pas être visibles à la fois sur la tenue et sur la sangle.

CHAPITRE VII :

SPECIFICITES DE LA LONGUE DISTANCE OU TETES DE RIVIERE

1. Description d'une compétition dite "longue distance" :

Il s'agit d'un parcours contre la montre sur une distance de plus de 2000m. Cette épreuve peut se dérouler en aller simple, ou en aller/retour sur un même parcours.

Un classement est établi par épreuve.

2. Départ :

L'ensemble des équipages d'une même épreuve se présente dans la zone de départ dans l'ordre de leur numéro et se placent sous les ordres du starter 5' avant l'heure du premier concurrent de leur épreuve. Le starter est situé environ 100m avant la ligne de départ.

Le starter lance les équipages d'une même épreuve dans un intervalle de temps indiqué dans l'avant programme.

Le commandement de départ s'effectue de la manière suivante :

- Nom du club ou son numéro de dossard.
- Attention, courte pause, "Partez"

Le temps de départ est pris au passage de la ligne de départ

3. En course :

- Les équipages sont seuls responsables de leur direction ;

- Les équipages doivent immédiatement obéir aux instructions injonctions des arbitres et des bateaux de sécurité ;
- Tout équipage qui abandonne (quelle qu'en soit la raison) doit le signaler aux arbitres. Le retour se fera en respectant le sens de circulation et sans gêner les autres équipages ;
- L'équipage qui est rattrapé doit impérativement s'écarter pour laisser la meilleure trajectoire à l'embarcation plus rapide ;
- Si le parcours présente un demi-tour, les modalités de passage de ce dernier sont spécifiées à l'avant-programme/réglementation de la compétition
- Le cas échéant, en cas de bord à bord au moment du virage, l'équipage qui pénètre en tête dans le virage est prioritaire pour la totalité de la manœuvre ;
- Les manœuvres de dépassement par l'intérieur ne sont pas autorisées dans la zone balisant le demi-tour

3. Arrivée :

- Les temps sont pris lorsque les équipages franchissent la ligne d'arrivée ;
- Une fois la ligne d'arrivée franchie, les équipages doivent dégager rapidement la zone avant de pouvoir regagner le ponton de débarquement.

4. Pénalités :

Les équipages qui enfreindront les dispositions prévues à l'article 3 et gêneront d'autres équipages pourront se voir appliquer une pénalité de 20 secondes. Cette pénalité sera immédiatement remontée par le jury aux techniciens à l'arrivée pour prise en compte dans le résultat final de l'équipage.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

ANNEXE 7.2

CODE DES RÉGATES EN MER

SOMMAIRE

CHAPITRE I.....	5
OBJET	5
Article 1 : Objet.....	5
Article 2 : Compétiteurs, rameurs et barreaux	5
Article 3 : Équipage	5
Article 4 : Bateau d'aviron	5
Article 5 : Régate.....	5
CHAPITRE II.....	6
COMPÉTITEURS	6
Article 6 : Obligation de licence.....	6
Article 7 : Certificat médical.....	6
Article 8 : Assurance des compétiteurs étrangers.....	6
Article 9 : Comportement du compétiteur	6
Article 10 : Catégories de rameurs.....	6
1) Catégorie jeune : tout rameur âgé de 14 ans ou moins	6
2) Catégorie junior : tout rameur âgé de 15 à 18 ans.....	7
3) Catégorie senior : tout rameur âgé de 19 ans et plus	7
Article 11 : Classification fonctionnelle	7
Article 12 : Épreuves hommes, femmes ou mixtes	7
Article 13 : Limitations	7
1) Distance maximale parcourue en course avec départ groupé par rameur et par jour, hors épreuves de longue distance	7
2) Intervalle entre deux courses	8
Article 14 : Dispositions particulières concernant les barreaux.....	8
Article 15 : Équipement Tenue des compétiteurs.....	8
CHAPITRE III.....	9
BATEAUX	9
Article 16 : Classes de bateaux.....	9
Article 17 : Obligations de construction pour les bateaux et les avirons	9
1) Identification des bateaux.....	9
2) Matériel de sécurité	9
3) Les cale-pieds ou les chaussures	9
4) La jauge de restriction	10
5) Les avirons.....	10
6) Les appareils de télécommunication	11
7) Les produits chimiques.....	11
CHAPITRE IV	11
ORGANISATION D'UNE RÉGATE	11
Article 18 : Obligations de l'organisateur	11

Article 19 : Lignes de départ et d'arrivée.....	11
Article 20 : Marques de parcours	12
Article 21 : Avant-programme d'une régata	12
1) Des informations sur la régata	12
2) Des informations sur les parcours.....	12
3) Des informations sur les engagements et le tirage au sort	12
4) Des informations générales.....	13
Article 22 : Engagements, forfait, remplacement, équipage incomplet	13
1) Engagements	13
2) Forfait	13
3) Remplacement	13
4) Équipage incomplet.....	14
Article 23 : Directeur de course.....	14
Article 24 : Jury	14
1) Collaboration avec le comité d'organisation	14
2) Composition du jury.....	14
3) Missions du jury.....	14
4) Procès-verbal du jury	15
5) Sanctions.....	15
Article 25 : Comité d'équité	16
Article 26 : Délégués	16
Article 27 : Chef de bord	17
Article 28 : Réunion d'information	17
CHAPITRE V	18
DÉROULEMENT D'UNE RÉGATE	18
Article 29 : Sécurité des compétiteurs.....	18
1) Incident, accident, malaise d'un compétiteur.....	18
2) Plans de circulation	18
3) Heures d'entraînement sur le parcours de compétition.....	18
4) Conditions de compétition défavorables et prévisibles.....	18
5) Conditions de compétition devenues subitement défavorables	19
Article 30 : Règles générales	19
1) Équipement des bateaux.....	19
2) Avaries	19
3) Infractions aux règles de circulation	19
4) Accidents matériels et/ou corporels entre équipages.....	19
5) Conseils aux compétiteurs depuis l'extérieur du bateau	19
Article 31 : Procédures principales.....	19
1) Pavillons, matériels et schémas de départ.....	19
2) Observation à un équipage	21
3) Arrêt d'un équipage	21
4) Arrêt d'une course.....	21
Article 32 : Règles de déroulement d'une course.....	21
1) La pesée des barreaux et le contrôle de jauge	21
2) À l'embarquement	22
3) Sur le chemin du départ	22
4) Au départ.....	22
5) Pendant la course	24
6) Arrivée	25
7) Ex-æquo.....	26
8) Sur le chemin du retour et le débarquement	26
9) Réclamation	27

10) Conséquence d'une réclamation ou d'une course irrégulière	27
Article 33 : Modalités de recours contre une décision du bureau du jury.....	27
1) Modalités de recours.....	27
2) Application de la sanction.....	27
CHAPITRE VI	28
Article 34 : Principes généraux	28
Article 35 : Dispositions communes à la publicité sur les avirons et les vêtements	28
Article 36 : Identifications sur les avirons	28
1) Fabricant	28
2) Partenaire.....	29
3) Autres identifications	29
Article 37 : Identifications sur les vêtements	29
1) Fabricant	29
2) Partenaire.....	29
CHAPITRE VII	30
Organisation des courses de Beach Rowing Sprints.....	30
(Sprints d'Aviron de Plage)	30
Article 38 - Caractéristiques du parcours	30
Article 39 - Marques de parcours	30
1) Plan du parcours	30
Un plan du parcours	30
2) Caractéristiques des bouées de virement.....	30
Pour des raisons de sécurité et de visibilité.....	30
3) Matérialisation de la zone d'arrivée.....	31
Le comité d'organisation.....	31
4) Maintien de la distance entre les bouées de virement.....	31
Le comité d'organisation.....	31
5) Incidence d'un marnage important sur le parcours	31
Si le parcours est situé sur une côte	31
Article 40 - Lignes de départ et d'arrivée.....	31
1) Largeur de la ligne de départ et d'arrivée à terre	31
2) Matérialisation de la ligne d'arrivée	31
3) Procédure de fin de course	31
Article 41 - Format des courses	31
1 ^{ère} option : « Slalom Aller & Retour ».....	32
2 ^{ème} option : « Slalom Aller, Retour en Ligne droite »	33
3 ^{ème} option : « Aller & Retour en ligne droite »	34
Article 42 - Nombre de lignes de bouées	35
Article 43 - Système de progression	35
1) Le comité d'organisation définit le système de progression parmi l'un des formats suivants	35
2) Les huit derniers équipages (phase finale)	35
Article 44 - Attribution des lignes de bouées.....	35
1) Lorsqu'un système de progression	35
2) A l'issue de la première épreuve chronométrée	35
Article 45 - Le départ.....	35
1) Le départ.....	35
2) Les teneurs.....	36
3) Les coureurs.....	36
Article 46 - La procédure de départ.....	36
Article 47 - Faux départ.....	37
Article 48 - Responsabilité et obligations des compétiteurs	37
1) Virement de bouée.....	37

Lors des virements	37
2) Pénalités pour virement non conforme.....	37
L'équipage qui ne contourne pas correctement.....	37
3) Le barreur.....	37
Pour les bateaux barrés	37
4) Le coureur final sur la plage.....	37
A l'issue du parcours sur l'eau.....	37
5) Respect de l'intégrité physique	37
Les équipages doivent être attentifs et vigilants.....	37
Article 49 - Gênes	38
Article 50 - Arrivée de la course	38
Article 51 - Ex-aequo.....	38
Article 52 - Composition du jury	38
Article 53 - Les juges de parcours.....	38
Article 54 - Les juges de virement.....	39
Article 55 - Juge à l'arrivée.....	39

CHAPITRE I

OBJET

Article 1 : Objet

Le présent code régit les régates à l'aviron disputées en France sous l'égide de la Fédération Française d'Aviron (FFA), autres que les compétitions internationales inscrites au calendrier de World Rowing. Ce code s'applique aux régates en mer. Il ne s'applique ni aux régates eaux intérieures, ni aux compétitions d'aviron indoor qui sont réglementées par des codes spécifiques. Il peut être utilisé pour des régates sur des plans d'eau apparentés, grands lacs par exemple.

Article 2 : Compétiteurs, rameurs et barreurs

Le terme compétiteurs vise aussi bien les rameurs que les barreurs. Les termes compétiteurs, rameurs et barreurs s'appliquent aussi bien aux hommes qu'aux femmes sauf distinction expresse.

Article 3 : Équipage

Le terme équipage désigne les rameurs composant un bateau, y compris le barreur le cas échéant.

Article 4 : Bateau d'aviron

Un bateau d'aviron est un bateau dont tous les éléments porteurs y compris les axes des éléments mobiles doivent être fixés solidement au corps du bateau. Le siège du rameur peut être fixe ou se déplacer dans l'axe du bateau.

Un bateau ne répondant pas à cette définition sera exclu de la compétition. Les bateaux sont armés en pointe ou en couple :

- en pointe lorsque chaque rameur n'a en mains qu'un aviron ;
- en couple lorsqu'il a un aviron dans chaque main.

Article 5 : Régate

Une régata à l'aviron de mer est une compétition donnant lieu à l'établissement d'un classement. Elle peut être organisée de différentes manières, en distinguant :

- Les courses avec départ groupé :

Une course avec départ groupé est une course dans laquelle un départ commun est donné aux équipages.

- Les courses contre la montre :

Une course contre la montre est une course dans laquelle un départ séparé est donné à chaque équipage.

- Les régates de Beach Rowing (Sprints d'Aviron de plage) :

Une régata de Beach Rowing est une épreuve sprint comprenant l'enchaînement d'une course à pied (départ et arrivée) avec un parcours sur l'eau comprenant au minimum un virement de bouée.

CHAPITRE II COMPÉTITEURS

Article 6 : Obligation de licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence annuelle A ou U délivrée par la FFA ou par une fédération affiliée à World Rowing.

La licence D n'ouvre pas droit à la compétition.

~~Nationalité des compétiteurs : Application de l'article 5 de l'annexe 10. (Règlement des championnats et critères).~~

Tout engagement sans licence ou une licence non-valide entraînera l'exclusion de l'équipage en question.

Article 7 : Certificat médical

La participation aux compétitions est subordonnée à la possession d'une licence sportive portant attestation de présentation :

- Soit d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition qui doit dater de moins d'un an à la date de sa présentation,
- Soit d'une attestation fournie par le licencié, ou par son représentant légal, mentionnant qu'il a répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports.

Les modalités de présentation de ces documents sont définies dans le règlement médical de la FFA.

Tout manquement ou non-validité de certificat médical ou de questionnaire de santé entraînera l'exclusion de l'équipage en question.

Article 8 : Assurance des compétiteurs étrangers

Tout compétiteur non licencié à la FFA doit être assuré pour la maladie et contre les risques et les conséquences d'accidents.

Article 9 : Comportement ~~du des compétiteurs et entraîneurs et des autres participants~~

~~- Tout Les compétiteurs et les entraîneurs les autres participants (entraîneurs, encadrants, accompagnateurs) doivent respecter le présent code avec loyauté, respect d'autrui, officiels, équipes techniques et bénévoles, et sans mettre quiconque en danger. Tout compétiteur doit Ils doivent également respecter l'environnement du bassin de compétition et de la ville hôte. Tout manquement peut entraîner des sanctions : réprimande, avertissement, exclusion, amende de 200 points, perte de points sur le championnat.~~

~~Toute personne présente sur un bassin de compétition doit respecter le présent code avec loyauté, respect d'autrui et sans mettre quiconque en danger. Elles doivent également respecter l'environnement du bassin de compétition et de la ville hôte. Tout manquement peut entraîner des sanctions : réprimande, avertissement, exclusion.~~

Article 10 : Catégories de rameurs

La FFA classe les rameurs en catégories d'âge.

Pour favoriser la pratique de masse et encourager l'émulation, des catégories complémentaires peuvent être créées en fonction du niveau de valeur des compétiteurs et du type de compétition.

En cas d'engagement ou changement dans une catégorie d'âge non autorisée, ou en cas de pourcentage d'étrangers non conforme l'équipage en question sera exclu. (se référer à l'Annexe 10 pour plus d'informations concernant les championnats de France et critères)

Les rameurs sont répartis en trois grandes catégories d'âge :

- Jeune ;
- Junior ;
- Senior.

Ces catégories comprennent elles-mêmes des sous-catégories d'âge.

Tous les âges indiqués dans ce règlement sont ceux atteints par le licencié dans le courant de l'année figurant sur sa licence.

1) Catégorie jeune : tout rameur âgé de 14 ans ou moins

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J10 : tout rameur âgé de 10 ans ou moins ;
- J11 : tout rameur âgé de 11 ans ;
- J12 : tout rameur âgé de 12 ans ;
- J13 : tout rameur âgé de 13 ans ;
- J14 : tout rameur âgé de 14 ans.

Les J10 ne peuvent participer qu'à des animations, adaptées à leur âge, non régies par ce code des régates.

Ils ne peuvent concourir dans les catégories d'âge supérieur.

Les J11 ne peuvent participer qu'à des compétitions en J11 et J12.

Les J12, J13 et J14 peuvent participer à toutes les épreuves de la catégorie jeune, sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

Les rameurs de la catégorie jeune ne peuvent pas concourir dans les catégories junior ou senior.

2) Catégorie junior : tout rameur âgé de 15 à 18 ans

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J15 : tout rameur âgé de 15 ans ;
- J16 : tout rameur âgé de 16 ans ;
- J17 : tout rameur âgé de 17 ans ;
- J18 : tout rameur âgé de 18 ans.

Les J15, J16, J17 et J18 peuvent participer à toutes les épreuves de la catégorie junior sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

3) Catégorie senior : tout rameur âgé de 19 ans et plus

Les compétitions de cette catégorie sont ouvertes à tous les rameurs âgés de 15 ans et plus.

Il existe dans cette catégorie une classification master pour tout rameur âgé d'au moins 40 ans.

Article 11 : Classification fonctionnelle

La FFA reconnaît également des rameurs para-aviron de la classification pour lesquels des compétitions spécifiques sont organisées en fonction de leur handicap.

La classification fonctionnelle permet de classer les rameurs para-aviron selon les mêmes modalités que celles du code World Rowing :

- PR1 : Bras, Épaules ;

- PR2 : Tronc, Bras ;
- PR3 : Jambes, Tronc, Bras :
 - ü PR3-PD : handicap physique ;
 - ü PR3-B1, 2 ou 3 : troubles visuels ;

La classification est réalisée par un expert médical et un technicien sportif agréés.

Article 12 : Épreuves hommes, femmes ou mixtes

Les femmes peuvent participer aux épreuves hommes.

Les équipages des épreuves mixtes sont constitués à parité d'hommes et de femmes.

Article 13 : Limitations

1) Distance maximale parcourue en course avec départ groupé par rameur et par jour, hors épreuves de longue distance.

Sauf en cas de manche recourue, la distance maximale parcourue en course par rameur et par jour est la suivante, hors épreuve de longue distance :

- catégorie Jeune : 3 000 mètres ;
- catégorie Junior : 6 000 mètres.

2) Intervalle entre deux courses

Pour chaque rameur, l'intervalle entre deux départs de courses est d'au moins deux heures, sauf en cas de manche recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du président du Jury. Cette obligation ne s'applique pas aux épreuves de Beach Rowing Sprints.

Article 14 : Dispositions particulières concernant les barreurs

Le barreur est pesé chaque jour de compétition, habillé en tenue de compétition (combinaison ou ensemble short-maillot), au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle il participe.

Le barreur est admis sans distinction de sexe, ni d'âge.

Son poids minimal est fixé à 55 kg pour toutes les épreuves.

Pour atteindre le poids minimal, le barreur peut disposer d'une surcharge de poids libre. Celle-ci ne peut être constituée d'un liquide. Elle doit être placée le plus près possible du barreur.

En cas de ~~manquement~~, non-conformité ou si cette surcharge n'est pas présente, l'équipage sera exclu.

La surcharge éventuelle et les équipements ou matériels portés par le barreur ne doivent en aucun cas porter atteinte à sa sécurité en cas de chavirage.

Tout barreur en retard à la pesée recevra un avertissement. Tout barreur non pesé exclura son équipage.

Article 15 : Équipement Tenue des compétiteurs

Chaque compétiteur doit porter, d'une manière uniforme, la tenue de compétition aux couleurs de son association.

Cette tenue de compétition est composée **uniquement** d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Les autres pièces de vêtements apparentes telles que les maillots sous la tenue de compétition, les collants et les couvre-chefs ne font pas partie de la tenue de compétition. Si elles sont portées, elles doivent l'être, à l'identique, par tous les membres de l'équipage exception faite pour les couvre-chefs.

Le port d'un couvre-chef est autorisé pour tout ou partie de l'équipage. Dans ce cas, ceux qui le portent doivent avoir le même. Par couvre-chef, on entend : casquette, foulard, chapeau, bandeau, etc.

En cas d'équipage mixte de clubs, les compétiteurs doivent porter la tenue de compétition de leurs associations respectives.

L'équipage sera sanctionné d'un avertissement pour toute tenue non-conforme à ces règles.

L'usage de tout équipement influençant favorablement les performances de l'athlète (prothèse, exosquelettes, etc...) est prohibé.

CHAPITRE III BATEAUX

Article 16 : Classes de bateaux

La FFA reconnaît les classes de bateaux suivantes pour les épreuves officielles :

Désignation de la classe de bateaux	Code abrégé
1 rameur en couple (solo)	1x
2 rameurs en couple (double)	2x
4 rameurs en couple avec barreur	4x+
4 rameurs en pointe avec barreur	4+

Ainsi que les bateaux issus des pratiques traditionnelles régionales.

Article 17 : Obligations de construction pour les bateaux et les avirons

Les bateaux et les avirons sont de construction libre. Ils doivent toutefois satisfaire aux obligations suivantes :

1) Identification des bateaux

Sur chaque côté du mètre avant du bateau doit figurer le numéro attribué par la FFA. Cette partie ne doit comporter aucune autre inscription.

Les chiffres composant ce numéro doivent mesurer 18 cm de haut et l'épaisseur du trait doit être de 3 cm. Le dessin des chiffres doit être fait de façon à éviter toute confusion dans la lecture du numéro du bateau. Les polices Myriad ou Gill Sans sont imposées. Les chiffres doivent être de couleur noir sur fond jaune :

389

2) Matériel de sécurité

a. Dispositif de remorquage :

Les bateaux doivent être équipés d'un dispositif de remorquage incluant à minima :

- un point d'accroche à la proue (taquet ou anneau par exemple) suffisamment résistant pour permettre le remorquage de l'embarcation par mer formée ;
- un bout de remorquage d'une longueur minimale de 15 m. Ce bout peut être composé d'un bout simple et/ou d'un bout logé dans un sac à lancer et d'une résistance suffisante pour permettre le remorquage en toute sécurité du bateau avec les membres de l'équipage à bord par vent fort et mer formée. L'extrémité libre du bout doit être à portée de main d'un rameur dans le but d'être lancée.

Tout équipage est dans l'obligation d'être conforme avant d'embarquer. Un équipage ne respectant pas cette obligation sera exclu.

b. Equipement individuel de flottabilité (EIF) :

Les bateaux doivent avoir à bord autant de d'équipements individuels de flottabilité conformes à la division 240 que d'équipiers. Le barreur doit porter son EIF (ex : gilet de sauvetage), sur l'eau, pendant toute la durée de la compétition. Il est autorisé à compléter sa tenue de compétition par des vêtements adaptés aux conditions atmosphériques.

Tout équipage non conforme sera dans l'obligation de s'équiper avant embarquement. Un équipage ne respectant pas cette obligation sera exclu.

3) Les cale-pieds ou les chaussures

Les bateaux doivent être équipés de planche de pieds ou de chaussures qui permettent au rameur de se dégager du bateau sans l'aide des mains, dans les délais les plus brefs, en libérant complètement et automatiquement ses pieds en cas de chavirage.

Lorsque le système utilisé consiste en un lacet par chaussure reliant le talon de celle-ci en bas de la planche de pieds ou au fond du bateau, chaque chaussure doit être reliée de manière indépendante au fond du bateau et le débattement du talon ne doit pas dépasser l'horizontal.

Toute non-conformité doit être réparée avant l'embarquement **et peut entraîner un avertissement.**

4) La jauge de restriction

a. Les coques doivent être auto-videuses

b. Les surcharges mobiles ne sont pas autorisées

c. Dimensions et poids

La jauge de restriction concerne 4 mesures :

- La longueur hors tout maximum ;
- La largeur minimum de la coque au maître bau ;
- La largeur minimum de la coque mesurée à l'aplomb du maître bau à 0,19 m du point le plus bas de la coque pour le solo, à 0,23 m pour le double et à 0,30 m pour le quatre ;
- Le poids minimum accastillé, c'est-à-dire avec les sièges des rameurs et du barreur, les planches de pieds, sans les avirons ni les accessoires (gilets, compas, GPS, sonorisation, capteur de vitesse, compte cadence, etc.). Tout lest doit être fermement arrimé à la structure du bateau.

Ces mesures sont fixées comme suit :

Bateaux	Longueur maximum	Largeur minimum de la coque au maître bau	Largeur minimum de la coque à l'aplomb du maître bau	Poids minimum
Solo	6,00 m	0,75 m	0,55 m à 0,19 m du point le plus bas de la coque	35 kg
Double	7,50 m	1,00 m	0,70 m à 0,23 m du point le plus bas de la coque	60 kg
4 rameurs avec barreur	10,70 m	1,30 m	0,90 m à 0,30 m du point le plus bas de la coque	140 kg

À l'issue de la course, si un bateau est pesé en dessous du poids minimum, l'équipage est déclassé à la dernière place. Si plusieurs bateaux d'une même course sont concernés, le plus léger prendra la dernière place.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux bateaux issus des pratiques traditionnelles régionales.

5) Les avirons

Les palettes doivent présenter, sur tout leur pourtour, les épaisseurs minimales suivantes :

- Aviron de pointe : 5 mm
- Aviron de couple : 3 mm

Cette épaisseur est mesurée à trois millimètres du bord extérieur de la palette pour les avirons de pointe et

à deux millimètres pour les avirons de couple.

Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces, aux couleurs de l'association, conformément aux dispositions déclarées à la FFA et agréées par elle.

Toute non-conformité ~~entraîne une interdiction d'embarquer et pourra donner lieu à un avertissement.~~ pourra donner lieu à un avertissement et/ou une interdiction d'embarquer.

6) Les appareils de télécommunication

La présence dans le bateau de tout appareil permettant de communiquer avec toute personne extérieure au bateau est interdite lors des compétitions et sera sanctionnée d'une exclusion excepté lorsque le règlement de la compétition l'exige.

7) Les produits chimiques

L'utilisation de produits chimiques appliqués sur la coque du bateau et modifiant l'état naturel de l'eau est interdite et sera sanctionnée d'une exclusion.

CHAPITRE IV ORGANISATION D'UNE RÉGATE

Article 18 : Obligations de l'organisateur

Toute régata est organisée par une association (club affilié à la FFA, comité départemental, ligue régionale, FFA) ou par une structure agréée par la FFA.

L'organisateur doit en temps utile :

- désigner un comité d'organisation ;
- obtenir l'autorisation écrite de la ligue régionale lorsqu'il s'agit d'un club ou d'un comité départemental, l'inscription sur le calendrier de la ligue valant autorisation ;
- solliciter les autorisations nécessaires auprès des pouvoirs publics ;
- désigner un directeur de course ;
- demander la désignation d'un jury au président de la commission des arbitres de la ligue ou, le cas échéant, de la FFA ;
- prévoir un dispositif adapté de sécurité sur l'eau et à terre ;
- diffuser un avant-programme de la régata. Sauf s'il s'agit d'une régata organisée par la FFA, cet avant-programme doit être validé préalablement par le président de la ligue régionale après avis du président de la commission régionale des arbitres ;
- s'assurer que tous les compétiteurs participant à la régata répondent aux obligations de licence et de certificat médical définies ~~dans l'article 7 au chapitre II~~ du présent code ;
- diffuser ~~publiquement~~ les résultats de la régata ~~à la ligue.~~

Le comité d'organisation doit tout mettre en œuvre pour que la compétition dont il a la charge se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et de régularité en respectant les règlements de la FFA et, le cas échéant, le cahier des charges correspondant à la compétition qu'il organise.

Il doit, en outre, fournir les moyens de locomotion, les boules et pavillons, les porte-voix électriques, les signaux sonores et tout matériel et ~~tous~~ documents nécessaires aux membres du jury.

Le responsable du comité d'organisation et le directeur de course sont en relation constante avec le président du jury, particulièrement lorsque des décisions exceptionnelles doivent être prises.

Article 19 : Lignes de départ et d'arrivée

La ligne de départ, comme la ligne d'arrivée, est la droite reliant deux bouées placées à cet effet ou

marques naturelles.

Les lignes de départ et d'arrivée doivent être perpendiculaires en leur centre à la route normale vers ou depuis la marque la plus proche (alignement au compas de relèvement).

A l'intention des juges, la ligne d'arrivée doit être marquée, si possible par un fil parfaitement tendu verticalement, droit devant eux, dans son axe.

Un signal sonore, audible par tous les compétiteurs, doit marquer le passage de la ligne d'arrivée de chaque équipage.

Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les équipages doivent disposer d'un espace suffisant pour arrêter leur bateau et libérer le plan d'eau.

Article 20 : Marques de parcours

Les marques de parcours doivent être clairement définies sur les instructions de course, plans ou autres documents.

Ces marques sont de préférence des bouées mouillées.

L'usage des marques de balisage autres (balises, espars, corps mort) comme marque de parcours doit être évité.

L'organisateur prendra toutes les précautions utiles pour que les marques de parcours choisies ne présentent aucun danger pour les embarcations et les rameurs, ni aucun risque d'échouage.

Exemple : une bouée gonflable pourra être mouillée à proximité d'une balise afin de parer à tout risque d'échouage sur le danger signalé.

Si une marque est manquante ou n'est plus à sa place, elle peut être remplacée par une nouvelle marque ou bateau arbitre portant le pavillon « M » (ci-contre).



Article 21 : Avant-programme d'une régata

L'avant-programme doit être mis à disposition, par l'organisateur au moins un mois avant la régata :

- des associations concernées ;
- du président de la ligue ;
- du président de la commission régionale des arbitres et des arbitres désignés.

L'avant-programme doit, au moins, indiquer :

1) Des informations sur la régata

- Le lieu, le jour et les heures de la régata.
- Le lieu, le jour et l'heure de la réunion d'information.
- Les catégories de compétiteurs concernées.
- La liste et l'ordre des courses.
- Les dispositions en cas de manches qualificatives, éventuellement le dédoublement d'une course et les conditions de ce dédoublement.

2) Des informations sur les parcours

- La longueur des parcours.
- Le type des parcours.
- Le plan général des parcours sur fond de carte marine ou IGN avec caps et distances entre les marques.

3) Des informations sur les engagements et le tirage au sort

- Le mode d'engagement (Internet ou formulaire type).
- L'adresse et le numéro de téléphone du destinataire des inscriptions et de la correspondance ;
- La date et l'heure de la clôture des inscriptions.
- Les modalités d'information des associations et des membres du jury concernant les engagements, le résultat du tirage au sort et l'horaire des courses. Ceux-ci doivent être portés à la connaissance des intéressés au moins 48 heures avant le début des compétitions.
- Le lieu, le jour et l'heure du tirage au sort.

4) Des informations générales

- Le lieu et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation.
- Le lieu et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation le jour de la régate.
- Le lieu des pesées.
- L'emplacement du service de secours et de sauvetage ainsi que ses horaires de fonctionnement.

Article 22 : Engagements, forfait, remplacement, équipage incomplet

1) Engagements

L'association qui désire participer à une régate adresse ses engagements selon les modalités prévues à l'avant-programme.

L'inscription n'est valable que si toutes les rubriques du formulaire d'inscription ou du site de la FFA sont remplies et parviennent à l'organisateur selon les modalités et dans le délai prescrit à l'avant-programme.

Un compétiteur ne peut participer à une régate que sous les couleurs d'une seule association.

Les équipages doivent être composés de compétiteurs appartenant à la même association sauf dans le cas d'équipage mixte engagé comme tel.

Un compétiteur ne peut être engagé dans plusieurs épreuves que s'il est assuré de pouvoir tenir ses engagements.

Un compétiteur engagé dans plusieurs épreuves de la régate ne prenant pas le départ de l'une de ses courses se verra refuser le départ des courses suivantes (sauf en cas d'exclusion de l'une des épreuves) et se verra éventuellement retirer le bénéfice du classement et les prix remportés dans les épreuves précédentes.

Toute non-conformité de l'équipage par rapport au programme pourra donner lieu à une exclusion.

2) Forfait

En cas de forfait, celui-ci doit être déclaré par écrit par le délégué de l'association ~~en indiquant les motifs~~ lors de la réunion d'information.

Après la réunion d'information, seul est accepté le forfait pour raison médicale constatée par un médecin. Dans ce cas, le forfait est déclaré par écrit par le délégué de l'association au président du jury.

Le forfait non déclaré/non justifié à la réunion d'information ou sans raison médicale/non déclaré à l'issue de celle-ci est sanctionné d'une amende de 100 euros.

3) Remplacement

Un équipage a droit au remplacement d'une partie de ses rameurs jusqu'à concurrence de la moitié et au remplacement du barreur.

Le rameur engagé en solo ne peut pas être remplacé.

Un remplacement ne peut consister en un échange de rameurs d'un équipage engagé à un autre. Cette restriction s'applique également au barreur lors des championnats de France et des critères nationaux.

Le remplacement est déclaré par écrit au président du jury lors de la réunion d'information ou au plus tard une heure avant la première course de l'équipage.

Passé ce délai, et pour les épreuves suivantes, le remplacement n'est autorisé par le président du jury que pour raison médicale constatée par un médecin.

Tout non-signallement de remplacement donnera lieu à une exclusion.

Les remplaçants des compétiteurs soumis à des critères de participation sont soumis à ces mêmes critères.

4) Équipage incomplet

Un équipage incomplet ne peut pas prendre le départ.

Article 23 : Directeur de course

Le directeur de course :

- est l'interlocuteur unique des autorités maritimes pour transmettre et recevoir des informations ;
- s'assure que tous les dispositifs de secours sont opérationnels avant d'autoriser le départ des épreuves ;
- est en relation permanente avec le président du jury ;
- membre du comité d'équité, prend toutes les décisions nécessaires (annulation, report...) dans le cas de conditions de compétition défavorables en matière de sécurité.

Article 24 : Jury

Un jury veille à ce que les régates se déroulent conformément au présent code **des régates**.

Il est présent une heure avant le début de la réunion d'information jusqu'à la signature du procès-verbal de la régata.

1) Collaboration avec le comité d'organisation

Le bon déroulement d'une régata requiert une étroite collaboration entre le comité d'organisation et le jury.

2) Composition du jury

Outre son président, le jury se compose de membres du corps arbitral pouvant occuper les fonctions de :

- commission de contrôle ;
- starter ;
- juge de départ ;
- arbitre de parcours ;
- commissaire de virage ;
- juge à l'arrivée.

Selon l'importance et la configuration des compétitions, plusieurs fonctions pourront être tenues par la même personne ou plusieurs personnes pourront tenir une même fonction.

Selon la configuration du parcours, le ou les arbitres de parcours peuvent être à « poste fixe ».

3) Missions du jury

a. Président du jury

Le président du jury est responsable de l'arbitrage et veille au bon déroulement de la régata. Il est titulaire du module « président du jury mer ».

Il donne une affectation aux membres du jury dont il supervise l'activité. Il assure la coordination avec le comité d'organisation.

Il établit le procès-verbal de la régata.

b. Bureau du jury

Le président du jury désigne deux arbitres qui composent avec lui le bureau du jury. Le bureau du jury se prononce sur les réclamations déposées par les associations.

c. Commission de contrôle

La commission de contrôle a pour mission de mener les contrôles concernant les compétiteurs et le matériel.

Un des membres de cette commission en assure la direction.

Les contrôles sont menés de manière aléatoire et portent notamment sur :

- l'identité des compétiteurs ;
- le poids des barreaux et bateaux ;
- le matériel utilisé, **notamment les équipements de sécurité** ;
- la tenue des compétiteurs ;
- l'application des règles relatives à la publicité.

d. Starter

Le starter donne le départ.

e. Juge de départ

Le juge de départ décide de la régularité du départ.

f. Arbitre de parcours

Les arbitres de parcours sont les responsables du parcours ou de la partie de parcours qui leur est confié.

Ils veillent à la régularité de la course ou de la partie de la course dite zone de compétence dont ils ont la charge, et à la sécurité des compétiteurs.

Ils peuvent assurer leurs fonctions depuis une embarcation en suivant la course ou bien encore à point fixe.

g. Commissaire de virage

Le commissaire de virage contrôle le passage des concurrents aux marques de parcours et les incidents avec gênes occasionnées.

h. Juge à l'arrivée

Les juges à l'arrivée établissent le classement et s'assurent que la course s'est déroulée correctement et vérifient les tirages des courses suivantes, le cas échéant.

4) Procès-verbal du jury

Le président du jury établit un procès-verbal sur le formulaire type fourni par la FFA. Ce procès-verbal, signé par le président et les membres du jury, doit être établi au plus tard 2 heures après la dernière course et transmis sous 48 heures à la ligue.

Dans le cas des régates organisées par la FFA, ce procès-verbal est transmis à la FFA.

5) Sanctions

En cas de non-respect des règles du code des régates, ou de tout comportement contraire à l'article 9, tout membre du jury prend les sanctions appropriées parmi les mesures suivantes à l'exception de la disqualification qui ne peut être prise que par le président du jury. Elles sont susceptibles d'entraîner une modification du classement.

a. Réprimande

La réprimande est une remarque verbale sans incidence directe ou financière. La non-observation de cette réprimande entraîne l'application d'une des autres sanctions prévues.

b. Avertissement

L'avertissement est une sanction signifiant officiellement à un équipage un manquement à une règle du code des régates en mer. Il court du moment où il a été notifié à l'équipage jusqu'à sa prochaine arrivée. Un deuxième avertissement durant cette période entraîne l'exclusion de l'équipage.

c. Pénalité de temps

La pénalité de temps consiste en l'ajout d'un temps supplémentaire affecté au temps réalisé par un équipage sur la course concernée.

d. Boucle de pénalité

Cette pénalité consiste en la réalisation d'une portion supplémentaire de parcours avant la ligne d'arrivée. Ceci peut avoir des formes variées comme le virement d'une ou deux bouées supplémentaires.

e. Déclassement

Le déclassement d'un équipage consiste en la perte d'une ou plusieurs places dans la course dans laquelle cette sanction a été prononcée. Un nouveau classement est alors établi.

f. Exclusion

L'exclusion d'un équipage consiste en l'interdiction de participer à toutes les courses de l'épreuve concernée.

g. Disqualification

La disqualification d'un équipage consiste en l'interdiction pour tous les compétiteurs de cet équipage de participer à toute autre épreuve dans la régata concernée.

Un compétiteur ou une équipe peut être disqualifié(e) pour tout engagement ou comportement faisant preuve de manquement au respect des conditions de participation, pour fraude ou tentative de fraude lors de l'épreuve et/ou toute autre raison de nature à perturber la compétition de manière significative.

Seul le président du jury peut prononcer une disqualification. En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances de la ligue ou de la fédération.

h. Amende

L'amende est une sanction financière appliquée à une association. Le président du jury inscrit les amendes au PV de la régata. L'annonce aux associations ainsi que le recouvrement des amendes est à la charge de la ligue organisatrice, ou de la FFA pour les épreuves nationales. ~~informe au cours de la régata le délégué des amendes appliquées à l'association qu'il représente et lui remet une notification à les payer dans un délai d'un mois à la fédération pour les épreuves nationales ou à la ligue dont dépend la structure organisatrice pour les autres épreuves.~~

~~S'il n'a pas pu contacter le délégué, il transmet directement à l'association concernée cette notification.~~

Toute amende non-payée dans ~~ce~~ le délai d'un mois après notification est doublée et entraîne l'interdiction à l'association concernée de participer à toute régata.

En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances disciplinaires de la ligue ou de la fédération.

Article 25 : Comité d'équité

Le déroulement de la compétition peut être modifié pour tous motifs et notamment sur décision du directeur de course si les conditions de sécurité (météorologiques, atmosphériques...) le nécessitent.

Dans ces cas, un nouveau déroulement est arrêté par un « comité d'équité ».

La composition du comité d'équité est définie par le règlement de la compétition concernée.

A minima, le comité d'équité est composé du directeur de course, du président du jury et du président du comité d'organisation-

Article 26 : Délégués

Chaque association doit être représentée auprès du jury et du comité d'organisation par un délégué officiel licencié à la FFA.

Le délégué est désigné lors des engagements par l'association qu'il représente. Le délégué :

- n'est pas nécessairement un membre de l'association qu'il représente ;
- ne peut représenter plus de deux associations ;
- ne peut être un arbitre officiant dans la régata ;
- doit être majeur ;
- ne peut être un compétiteur engagé dans la régata sauf s'il s'agit d'un compétiteur membre de l'association qu'il représente. Dans ce cas, il ne peut faire état de son activité de compétiteur pour justifier à se soustraire de sa mission de délégué.

Les changements de délégué sont signalés par écrit à l'ouverture de la réunion d'information.

Le délégué :

- est l'interlocuteur unique de l'association ou des associations qu'il représente auprès du jury et du comité d'organisation ;
- est tenu de participer aux réunions d'information de la régata lors desquelles sont communiquées les informations nécessaires au bon déroulement de la régata ;
- indique par écrit tout forfait ou changement intervenu dans la composition des équipages qu'il représente ;
- porte à la connaissance des entraîneurs et équipages qu'il représente toutes les informations les concernant (modifications éventuelles d'horaires, compositions des courses, règles de circulation, etc.).

La mission du délégué commence à la première réunion d'information où il doit signer un état de présence. Sa mission prend fin 30 minutes après la dernière course des équipages qu'il représente sauf en cas de réclamation où il doit attendre la réponse apportée par le jury. L'absence du délégué à la réunion d'information est sanctionnée d'une amende **de 100 euros**.

Article 27 : Chef de bord

Chaque embarcation doit être représentée par un chef de bord. Il peut être n'importe lequel des équipiers, rameur ou barreur de l'équipage.

Il doit être présent à la réunion d'information. Cette présence sera attestée par un émargement de la feuille de présence. Les équipages non représentés à la réunion d'information ne peuvent prendre le départ de la régata (exclusion).

Le chef de bord a la responsabilité de :

- transmettre à l'équipage l'ensemble des éléments dispensés à la réunion d'information ;
- évaluer les risques et la capacité de l'équipage à faire face aux conditions prévues ;
- connaître et surveiller les conditions météorologiques ;
- s'assurer que l'émargement de son équipage a été réalisé ;
- vérifier l'état du bateau et des équipements de sécurité à bord ;
- s'assurer que l'équipage respecte toutes les règles de navigation, de sécurité et de circulation ;
- prendre les décisions nécessaires pour la sécurité de l'équipage si les conditions météorologiques se détériorent

Article 28 : Réunion d'information

La réunion d'information est co-présidée par le directeur de course et le président du jury. Seuls participent :

- les délégués des associations
- les chefs de bord ;
- les membres du jury ;
- les membres du comité d'équité.

Elle doit se terminer au minimum une heure avant le départ de la première épreuve. Elle informe :

- des conditions générales de course (parcours, repères, marées, etc.) ;
- du dispositif relatif à la sécurité des concurrents ;
- des prévisions météorologiques ;
- de toute modification apportée à l'avant programme ;
- de la procédure de modification, suspension ou annulation d'une épreuve.

Il est mis à disposition de tous les équipages :

- l'emplacement des lignes de départ et d'arrivée avec leurs caractéristiques d'identification ;
- toutes les marques de parcours avec leurs caractéristiques d'identification ;
- les caps et distances entre les marques de parcours ;
- tous les éléments remarquables présents sur le parcours (bouées, balises, etc.) ;
- les passages obligatoires ou interdits ;
- les plans de circulation ;
- les horaires des marées le cas échéant.

CHAPITRE V

DÉROULEMENT D'UNE RÉGATE

Article 29 : Sécurité des compétiteurs

La sécurité des compétiteurs doit constituer la préoccupation principale du comité d'organisation et du jury durant la régata. L'organisateur est tenu d'informer en temps réel le CROSS local ou toute autre autorité locale compétente de l'heure du début et de fin de la régata.

Un service de secours et de sauvetage doit être prêt à intervenir sur terre et sur l'eau. Pendant les horaires officiels d'entraînement, l'organisateur met en place un service de bateaux d'accompagnement.

Le directeur de course s'assure que tous ces dispositifs sont opérationnels avant d'autoriser le jury à donner le départ d'une épreuve.

1) Incident, accident, malaise d'un compétiteur

Si un compétiteur tombe à l'eau, si un bateau chavire ou coule, si un compétiteur présente des signes de malaise dans un bateau durant le parcours, l'arbitre le plus proche doit s'assurer que le service de secours et de sauvetage intervient et rester près du compétiteur en difficulté jusqu'à l'intervention effective des secours. En cas de danger immédiat, il doit tenter de porter réellement secours en intervenant lui-même dans la mesure de ses moyens.

Si l'accident se déroule sur le chemin du départ ou du retour après la course, l'arbitre le plus proche agit de la même façon.

2) Plans de circulation

Les organisateurs de régates sont tenus d'établir des plans de circulation pour sécuriser le déplacement sur l'eau.

Ces plans doivent être affichés visiblement à proximité de la zone d'embarquement et dans le parc à bateaux.

3) Heures d'entraînement sur le parcours de compétition

Pour éviter les collisions entre les bateaux se rendant au départ et ceux encore à l'entraînement, les entraînements doivent être terminés et tous les bateaux rentrés aux lieux de débarquement 30 minutes avant le départ de la première course d'une série d'épreuves et ne peuvent reprendre qu'après l'autorisation du président du jury.

Les horaires d'entraînement officiels doivent être affichés avec les plans de circulation.

4) Conditions de compétition défavorables et prévisibles

Le déroulement de la compétition peut être modifié si les conditions atmosphériques ou autres l'exigent. Dans ce cas, la décision est prise par le comité d'équité.

En cas de conditions de course défavorables (vent, houle ou courant), le directeur de course peut reporter, annuler l'épreuve, modifier le parcours de l'épreuve ou le conserver en proposant une barrière de temps au-delà de laquelle les embarcations devront stopper leur course et regagner l'abri approprié. Cette disposition s'applique sur un point défini du parcours et peut venir s'ajouter à une décision de modification du parcours. Le directeur de course prend cette décision au regard des conditions de pratique et des moyens à sa disposition pour garantir la sécurité des concurrents.

5) Conditions de compétition devenues subitement défavorables

Le directeur de course, le président du jury, le starter et le comité d'équité peuvent seuls décider de ne pas faire donner le départ ou de faire arrêter l'épreuve s'ils ont le sentiment que les conditions sont devenues dangereuses.

L'arbitre de parcours et les commissaires de virages peuvent aussi décider d'arrêter une épreuve pendant son déroulement. Dans ce cas, ils en informent préalablement le président du jury et/ou le directeur de course. Les compétiteurs doivent alors s'arrêter immédiatement et suivre les consignes qui leur sont données.

La commission de contrôle à l'embarquement, le président du jury, le comité d'équité, peuvent décider de stopper l'embarquement de manière temporaire ou définitive.

Article 30 : Règles générales

1) Équipement des bateaux

L'embarcation prenant le départ doit être équipée réglementairement. Dans le cas contraire, le départ lui est refusé.

2) Avaries

Un équipage ne peut se prévaloir d'une avarie pour demander la remise à plus tard de la course ou son annulation.

3) Infractions aux règles de circulation

Le non-respect des règles de circulation, des horaires à l'entraînement ou pendant les compétitions est sanctionné au minimum par un avertissement.

4) Accidents matériels et/ou corporels entre équipages

Si un ou plusieurs équipages subissent un dommage matériel et/ou corporel, il incombe au jury de faire établir un constat par les délégués concernés.

Le constat d'accident est transmis à la FFA en annexe au procès-verbal de la régata, accompagné de tous les documents jugés utiles (noms et déclarations des témoins, déclaration des associations concernées, rapports médicaux, etc.).

De leur côté, les associations des équipages accidentés doivent impérativement adresser leur déclaration à la compagnie d'assurance auprès de laquelle ils ont souscrit un contrat.

Dans le cas où l'organisation pourrait être recherchée en responsabilité, le comité d'organisation est destinataire d'un duplicata du procès-verbal d'accident aux fins d'informer la compagnie d'assurance impliquée.

Dans le cas où l'association à laquelle appartient l'embarcation jugée responsable de l'accident ne serait pas assurée pour dommages au matériel, elle est totalement et pécuniairement responsable du remboursement des dommages au tiers.

5) Conseils aux compétiteurs depuis l'extérieur du bateau

Il est interdit de donner des indications ou conseils aux équipages en course et de les diriger au moyen d'appareils d'amplification ou de transmission depuis la terre ou un autre bateau, **à l'exception du jury et des équipes de sécurité.**

Article 31 : Procédures principales

1) Pavillons, matériels et schémas de départ

Pour donner le départ, le starter doit disposer de :

trois boules rouges avec une croix blanche d'un diamètre de 50 cm minimum ;
 une flamme« Aperçu)) du code international;
 un pavillon« B)) du code international ou un pavillon rouge;
 un pavillon« C)) du code international;
 un signal sonore audible par tous les concurrents dans la zone de départ ;
 un chronomètre.

Annnonce du départ dans 3 minutes

	Cf] 	Les trois boules sont envoyées une à une accompagnées de trois coups brefs du signal sonore. Le décompte exact du temps débute une fois la troisième boule hissée.
--	--	--

Annnonce du départ dans 2 minutes

	Cf] 	Une boule est amenée accompagnée simultanément de deux coups brefs du signal sonore
---	--	---

Annnonce du départ dans 1 minute

O ft	Cf] 	Une seconde boule est amenée accompagnée simultanément d'un coup bref du signal sonore
-------------	--	--

Annnonce du départ

ft	Cf]	La dernière boule est amenée accompagnée d'un coup long du signal sonore. Le départ est effectif dès que cette dernière boule amorce sa descente.
-----------	------------	---

Faux départ de masse

		Le pavillon « B » est envoyé accompagné par deux coups longs du signal sonore
---	---	---

Annnonce d'un retard de départ

[D		La flamme « aperçu » est envoyée puis amené pour permettre la mise en place de la procédure de départ.
-----------	--	--

Changement de parcours

		Pavillon « C » envoyé et maintenu durant toute la procédure de départ
---	--	---

2) Observation à un équipage

Pour faire une observation à un équipage en course, l'arbitre de parcours, dans la mesure du possible :

- se rapproche de lui ;
- l'appelle par son nom ou son identification en utilisant les moyens de communication en course mis à sa disposition (mégaphone, VHF, radio, etc.) ;
- lui transmet l'observation.

Si l'arbitre de parcours ne peut intervenir, il en informe l'arbitre à la bouée suivante pour relayer l'information.

3) Arrêt d'un équipage

Pour arrêter un équipage, l'arbitre de parcours, dans la mesure du possible :

- se rapproche de lui ;
- l'appelle par son nom ou son identification en utilisant les moyens de communication en course mis à sa disposition (mégaphone, VHF, radio, etc.) ;
- l'arrête en prononçant le terme « STOP ».

Si l'arbitre de parcours ne peut intervenir, il en informe l'arbitre à la bouée suivante pour relayer l'information.

4) Arrêt d'une course

Pour arrêter une course, l'arbitre :

- agite un drapeau rouge accompagné de brefs signaux sonores répétés ;
- communique avec les autres arbitres sur le parcours afin de s'assurer que tous les équipages ont bien reçu l'information ;
- après l'arrêt des équipages, informe les compétiteurs des motifs de l'arrêt et des procédures à suivre.

Article 32 : Règles de déroulement d'une course

1) La pesée des barreurs et le contrôle de jauge

a. La pesée des barreurs

Avant de commencer la pesée, les membres de la commission de contrôle vérifient le matériel de **pesage pesée**. Lors de la pesée du barreur, **les membres de** la commission de contrôle :

- contrôlent l'horaire de l'épreuve concernée ;
- contrôlent l'identité du barreur au vu de sa licence avec photo sur papier ou appareil électronique ou, par défaut, d'une pièce d'identité **en cours de validité** avec photo ;
- **pèsent** le barreur **seul en tenue de compétition (combinaison ou ensemble short-maillot)**, ;
- **pèsent** le barreur avec sa surcharge **si elle existe**;
- **pèsent** la surcharge seule **si elle existe**;
- **renseignent** le ticket de pesée du barreur, **mentionnant à minima le nom et prénom du barreur, le poids de la tare, la date, l'épreuve et le nom du club**
- remettent le ticket de pesée au barreur

Les pesées sont effectuées dans l'ordre d'arrivée des barreurs. Si plusieurs barreurs se présentent en même temps, l'ordre de passage est le suivant :

- par ordre des épreuves ;
- dans la même épreuve, dans l'ordre du programme.

b. Le contrôle de la jauge

Les membres de la commission de contrôle peuvent effectuer des mesures de contrôle de la jauge ~~sur tirage au sort~~.

2) À l'embarquement

a. Les compétiteurs

Les compétiteurs doivent répondre à toute sollicitation des membres de la commission de contrôle. Ils doivent embarquer le plus rapidement possible.

Ils ont obligation d'émarger à l'endroit prévu à cet effet.

L'absence d'émargement est sanctionnée par un avertissement et une **pénalité financière amende** de 100 euros points.

b. Les membres de la commission de contrôle vérifient de manière aléatoire

- les tickets de pesée des barreurs et leurs surcharges éventuelles ;
- le positionnement de cette surcharge dans le bateau ;
- L'identité des membres de l'équipage par le contrôle des licences avec photo ou à défaut, d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- la conformité du bateau et des avirons et de la publicité ;
- la tenue de compétition des rameurs et barreurs.

c. Les membres de la commission de contrôle

- organisent l'émargement et peuvent noter les numéros ou marques d'identification ;
- peuvent autoriser ou suspendre l'embarquement des équipages en fonction du programme des courses, ou de tout autre évènement le justifiant.

Si un bateau contrôlé n'est pas conforme, les membres de la commission de contrôle n'autorisent pas l'équipage à embarquer. Ils demandent à l'équipage de libérer la zone d'embarquement et de retourner au parc à bateau pour la mise en conformité, à moins que celle-ci puisse être faite sur place dans un délai très court.

3) Sur le chemin du départ Les compétiteurs

- doivent respecter les règles de circulation ;
- ne doivent pas accompagner une course sur tout ou partie du parcours, même en dehors du balisage.

4) Au départ

a. À trois minutes du départ

Le starter :

La position du starter est à 150 mètres environ derrière la ligne de départ de façon à ce qu'il puisse voir l'ensemble des bateaux et que les signaux de départ puissent être clairement vus par l'ensemble des équipages sur la ligne de départ.

Le starter s'assure que le chronométrage est opérationnel et envoie une à une trois boules rouges à croix blanche accompagnées de trois coups brefs du signal sonore. Le décompte exact du temps débute une fois la troisième boule envoyée.

Les compétiteurs :

Chaque équipage a la liberté de se positionner où il le souhaite en arrière de la ligne de départ, mais il est de sa responsabilité de s'assurer que cela ne cause pas de gêne aux autres équipages. Si de telles interférences se produisent ou sont susceptibles de se produire, les équipages doivent réagir de manière appropriée afin de les éviter et suivre les instructions éventuellement données par les arbitres.

La zone de départ est située entre le starter et la ligne de départ, à environ 150 mètres de distance l'un de l'autre.

Aucun équipage ne peut rejoindre la zone de départ en franchissant la ligne de départ.

Le juge de départ :

Contrôle, et au besoin oblige, que toute embarcation se situant en totalité à l'avant de la ligne la contourne par l'une de ses extrémités pour venir se placer par l'arrière de la course. Il note le numéro des équipages contrevenants.

Pour être classés les équipages doivent obligatoirement franchir la ligne de départ entre les deux bouées de matérialisation.

b. À deux minutes du départ

Le starter amène une boule accompagnée simultanément de deux coups brefs du signal sonore

c. À une minute du départ

Le starter :

- vérifie que les arbitres de parcours et commissaires de virages sont prêts ;
- vérifie que le champ de course est dégagé et que nul élément extérieur n'est susceptible de rendre le départ inéquitable ou dangereux ;
- amène une seconde boule, accompagnée d'un coup bref du signal sonore ;
- surveille avec attention le chronomètre afin que la minute soit respectée à la seconde près.

Les compétiteurs :

Les étraves des embarcations des compétiteurs doivent se situer en retrait de la ligne de départ.

Le juge au départ :

- vérifie que les étraves sont toutes en retrait de la ligne de départ ;
- relève le cas échéant les numéros des embarcations fautives afin de leur attribuer une pénalité ;
- informe également le starter en cas d'un faux départ en nombre.

d. Au départ

Le starter vérifie que le champ de course est dégagé et que nul élément n'est susceptible de rendre le départ inéquitable ou dangereux. Le starter amène la dernière boule en faisant retentir un coup long du signal sonore. Le départ est effectif dès que la dernière boule amorce sa descente.

Si un ou plusieurs équipages sont manifestement en situation de créer un obstacle à d'autres, les privant d'un départ équitable, le starter suspend la procédure de départ. Le pavillon « B », ou un pavillon rouge est envoyé par le starter, accompagné de deux coups brefs répétés du signal sonore. Il exclut le ou les équipages fautifs et reprend la procédure aux 3 minutes.

e. Départ anticipé

Un équipage commet un départ anticipé lorsque son embarcation franchit la ligne de départ dans la dernière minute avant le départ.

Le starter s'informe auprès du juge au départ des embarcations concernées.

Tout équipage qui commet un départ anticipé est sanctionné d'une pénalité de deux minutes.

f. Départs anticipés en nombre

Au cas où un grand nombre d'équipages commet un départ anticipé, le départ doit être redonné.

Le juge de départ informe le starter de l'arrêt de la course en même temps qu'il agite son drapeau rouge pour signaler aux compétiteurs de s'arrêter.

Le pavillon « B », ou un pavillon rouge, est envoyé par le starter, accompagné de deux coups longs du signal sonore.

g. Retardement du départ

Lorsque le départ d'une ou plusieurs courses est retardé pour une raison quelconque, le starter informe les concurrents de ce retard. La flamme « aperçu » est envoyée et les autres signaux sont amenés. La procédure des trois minutes doit reprendre dès que possible.

h. Changement de parcours

Le **starter** envoie le pavillon « C » qui devra rester à poste durant toute la procédure de départ.

5) Pendant la course

Tout équipage ayant pris le départ est tenu de ramer le parcours entièrement et régulièrement pour terminer en franchissant la ligne d'arrivée, sauf cas de force majeure ou autorisation de l'arbitre de parcours ou commissaire de virage.

Les équipages sont seuls responsables de leur direction.

Les équipages doivent immédiatement obéir aux injonctions de l'arbitre de parcours, que ce soit pour des indications de direction, pour une injonction à s'arrêter ou pour un arrêt de course.

Tout équipage qui abandonne doit le signaler auprès de l'arbitre de parcours ou du commissaire de virage le plus proche. Le non-respect de cette obligation est sanctionné d'une **amende pénalité financièrement** de 100 **euros points**. L'arbitre s'efforce d'assurer la mise en sécurité de l'équipage jusqu'à l'intervention des secours. Selon la circonstance, il peut aussi indiquer la marche à suivre pour rejoindre un abri et s'assurer que l'équipage est accompagné s'il n'est pas assez manœuvrant.

Les compétiteurs

Toute embarcation a obligation de respecter le parcours annoncé.

Aide extérieure

Toute aide matérielle extérieure, autre que réalisée par un équipage ayant pris le même départ est interdite.

Rattrapage – obstruction

Toute embarcation rattrapant un autre concurrent est tenue d'éviter un abordage.

L'embarcation rattrapée ne doit en aucun cas faire obstruction à toute manœuvre de dépassement par un équipage rattrapant.

Risque d'abordage

En cas de risque d'abordage de plusieurs bateaux, un équipage qui s'estime trop serré par ses voisins doit interpellé nominativement l'un ou l'autre de ses voisins soit par le nom du bateau, soit par le nom de l'association, ou encore par le nom patronymique du rameur en solo en disant « x... de l'eau ! ».

L'embarcation interpellée fautive doit infléchir sa route pour laisser à l'embarcation serrée et à ses avirons l'espace nécessaire.

Abordage

En cas d'abordage des bateaux ou des avirons, le ou les équipages fautifs peuvent être sanctionnés.

Virement d'une marque de parcours

Lors du virement d'une marque de parcours, les équipages doivent veiller à éviter tout abordage, rester maître de leurs trajectoires et respectueux des autres équipages.

Lorsque plusieurs équipages se succèdent, les seconds se doivent d'anticiper le ralentissement du bateau qui vire devant eux afin de ne pas être tenus responsables d'une collision. Il convient aussi à l'équipage en tête d'anticiper les conditions de navigation pour ne pas faire obstruction lors du virement.

Tout équipage provoquant une collision sera sanctionné à minima d'un avertissement.

L'arbitre de parcours

L'arbitre de parcours est situé sur tout ou partie de la course, à poste fixe ou sur un bateau à moteur. L'arbitre de parcours apprécie la régularité de la marche des embarcations.

Il ne doit pas diriger les équipages sauf si un obstacle ou un danger se trouve sur leur route. Il doit faire une observation aux équipages qui sont sur le point :

- de nuire à l'un des autres concurrents ;
- de créer un incident ou un accident ;
- d'être victimes d'un accident.

Si un équipage est sur le point de gêner ou d'accidenter un autre équipage, il :

- applique la procédure d'observation à un équipage ;
- donne un avertissement si l'équipage n'obtempère pas après deux appels ;
- applique la procédure d'arrêt à l'équipage s'il n'obtempère toujours pas et lui signifie son exclusion ;
- si cette manœuvre est impossible, il le laisse terminer le parcours et prend la sanction qu'il juge utile après avoir consulté le résultat final ;
- peut immédiatement arrêter l'équipage incriminé sans avoir donné les injonctions préalables, si le changement de direction de l'équipage est très subit.

Si une course ne peut être menée à son terme parce que les conditions atmosphériques sont devenues subitement défavorables, l'arbitre de parcours ou le commissaire de virage doit arrêter la course en appliquant la procédure d'arrêt de course.

L'arbitre de parcours ou le commissaire de virage doit alors :

- s'efforcer de mettre les équipages en sécurité ;
- rester près d'eux jusqu'à ce que les secours interviennent.

Si un obstacle gêne fortement la course, l'arbitre de parcours peut décider d'arrêter cette dernière et de renvoyer les équipages pour un nouveau départ immédiat ou différé.

En cas de danger immédiat, il doit tenter de porter secours dans la mesure de ses moyens.

Si un accrochage entre plusieurs équipages se produit, l'arbitre de parcours peut :

- laisser se dérouler la course en évaluant la gêne occasionnée par l'équipage fautif ;
- arrêter la course s'il estime sa régularité faussée et renvoyer les équipages pour un nouveau départ immédiat ou différé.

Dans tous les cas, il prononce immédiatement une sanction à l'égard d'un équipage fautif.

À la fin de la course qu'il a laissée se dérouler, et après s'être informé du résultat, l'arbitre de parcours :

- juge la course régulière s'il estime que l'incident n'a pas faussé le résultat ;
- juge la course irrégulière dans le cas contraire. Dans ce dernier cas, **le bureau du jury** il peut :
- prononcer une sanction à l'égard de l'équipage fautif ;
- qualifier un équipage gêné s'il s'agit d'une série qualificative.

L'arbitre de parcours signale dans son rapport tout équipage n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée.

Commissaire de virage

Le commissaire de virage contrôle le passage des concurrents aux marques de parcours. Il identifie les incidents et gênes occasionnées. Si une sanction doit être attribuée, il se prononce immédiatement auprès de l'équipage fautif. Il communique sa décision à l'ensemble du jury et tout particulièrement auprès du responsable à l'arrivée.

6) Arrivée Définition

Un équipage est arrivé lorsque l'extrémité avant de l'étrave de son bateau franchit la ligne d'arrivée. Le franchissement d'un bateau est signalé par un signal sonore différent d'un son de cloche. Une course est déclarée terminée lorsque le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée.

Les compétiteurs

Pour être classé :

- un équipage doit franchir la ligne d'arrivée entre les deux bouées de matérialisation ;
- l'équipage doit être complet au passage de la ligne d'arrivée.
- **l'équipage doit réaliser entièrement le parcours**

L'arbitre de parcours :

L'arbitre de parcours attend que le dernier équipage franchisse la ligne d'arrivée, observe les équipages pour s'assurer qu'ils n'ont pas de problème de santé et vérifie si des équipages portent réclamation.

Il informe ensuite les juges à l'arrivée de la régularité ou non de la course.

Le juge à l'arrivée :

- classe les bateaux selon leur ordre d'arrivée en notant leur identification ;
- relève le temps mis par chaque équipage ;
- attend que tous les équipages aient franchi la ligne d'arrivée ;
- vérifie si des équipages portent réclamation ;
- s'assure auprès des arbitres de parcours de la régularité de la course ;
- mentionne les pénalités éventuelles et établit au besoin un nouveau classement ;
- valide le résultat s'il n'y a pas de réclamation et si la course a été jugée régulière.

Lorsqu'une réclamation a été déposée, ou lorsqu'une course a été jugée irrégulière par l'arbitre de parcours, l'annonce du résultat de la course ou, si c'est une finale la remise des prix, est retardée jusqu'à la décision du bureau du jury.

En cas de difficulté pour déterminer l'ordre d'arrivée, et si les juges à l'arrivée disposent d'une photo-finish ou d'un système vidéo, ils réalisent immédiatement les actions suivantes :

- consultent la photo-finish ou la vidéo ;
- suspendent l'affichage des résultats jusqu'à l'annonce du résultat officiel

Dès que le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée, le responsable des juges à l'arrivée :

- consulte la photo-finish ;
- décide de l'ordre d'arrivée ;
- annonce l'ordre d'arrivée au commentateur s'il y en a un ;
- relève ou contrôle les temps de tous les concurrents pour que ceux-ci apparaissent sur le tableau d'affichage et sur la feuille de résultats officielle.

7) Ex-æquo Définition

Des équipages sont déclarés ex æquo lorsqu'il n'est pas possible de les départager, y compris avec les moyens vidéo ou la photo-finish.

Ex æquo lors de manches donnant lieu à qualification

Si des équipages sont ex æquo lors d'une manche donnant lieu à qualification et qu'ils occupent la dernière place qualificative pour le tour suivant, ces équipages sont qualifiés.

Ex æquo lors d'une finale

Si des équipages sont ex æquo lors d'une finale, ces équipages sont classés à la même place et la ou les places suivantes sont laissées vacantes.

Si ces équipages sont médaillés, le comité d'organisation doit fournir les médailles correspondantes.

8) Sur le chemin du retour et le débarquement

Les équipages

Sur le chemin du retour, les équipages :

- doivent respecter les règles de circulation ;
- ne doivent pas accompagner une course sur tout ou partie du parcours.
- ont obligation d'émarger à l'endroit prévu à cet

effet.

L'absence d'émargement est sanctionnée par un avertissement et une amende pénalité financière de 100 euros points.

La commission de contrôle

Au débarquement, la membres de la commission de contrôle vérifient de manière aléatoire :

- les tickets de pesée des barreaux et l'emplacement des surcharges éventuelles
- L'identité des membres de l'équipage par le contrôle des licences avec photo ou, par défaut, d'une pièce d'identité avec photo ;
- la conformité de la jauge du bateau ;
- Ils peuvent noter les équipages qui ont débarqué.

9) Réclamation

a) Définition

Une réclamation est la contestation du résultat par un équipage qui s'estime lésé par des conditions irrégulières de course. Elle fait suite à une main levée ou une objection/protestation formulée par l'équipage auprès de l'arbitre de parcours à l'arrivée ou au départ de sa course.

b) Modalité de dépôt de la réclamation :

La réclamation est annoncée verbalement par l'équipage concerné au maximum 2 minutes après l'arrivée du dernier bateau de la course :

- à l'arbitre de parcours ou à un commissaire de virage ;
- au juge à l'arrivée, dans le cas où l'arbitre de parcours n'a pu être joint.

La réclamation est confirmée par écrit, par le délégué de l'association concernée, dans le délai d'une heure après la fin de la course auprès du président du jury et appuyée par le dépôt d'une caution de 100 euros au nom de la ligue dont relève le comité d'organisation ou de la FFA pour les épreuves nationales.

c) Suspension du résultat

En cas de réclamation, l'annonce du résultat, et la remise des prix s'il y a lieu, sont retardées jusqu'à la décision du bureau du jury.

d) Étude de la réclamation

Le bureau du jury étudie la réclamation. A cet effet, il entend tout arbitre, protagoniste, ou témoin qu'il juge utile. Il fait connaître sa décision dans le délai maximum de deux heures après la dernière course de la session. Sa décision est applicable immédiatement.

La caution est rendue au délégué de l'association dont la réclamation est jugée bien fondée. La caution est acquise à la ligue ou à la FFA quand la réclamation n'est pas reconnue fondée.

Article 33 : Modalités de recours contre une décision du bureau du jury

1) Modalités de recours

Le recours est déposé dans les 30 jours qui suivent la date de la décision du jury auprès du président de la ligue régionale dont relève le comité d'organisation de la régates ou auprès du président de la fédération pour

le cas des épreuves nationales.

Le bureau de la ligue, ou celui de la fédération, examine le recours et fait connaître sa décision dans le délai de trois mois à compter de sa réception.

La décision du bureau de la fédération est rendue en dernier ressort.

La décision de la ligue est susceptible d'appel, dans le délai de quinze jours après sa notification aux parties concernées. Cet appel est déposé auprès du président de la fédération.

Le bureau de la fédération examine l'appel et fait connaître sa décision sous délai de trois mois à compter de sa réception.

2) Application de la sanction

Passé le délai d'appel, ou après notification de la décision du bureau fédéral, les parties concernées doivent assurer la complète application de la sanction sous délai d'un mois. En cas de déclassement d'un équipage ayant reçu un prix, ce dernier devra être restitué dans le même délai.

CHAPITRE VI

Publicité

Article 34 : Principes généraux

Il y a lieu de distinguer d'une part les bateaux et d'autre part les avirons et les vêtements composant la tenue de compétition des compétiteurs :

- La publicité sur les bateaux est possible sans limitation, excepté sur le premier mètre de la pointe avant qui ne doit comporter aucune identification.
- La publicité sur les avirons et les vêtements des compétiteurs est possible suivant les dispositions des articles 34, 35, 36 et 37 qui s'appliquent pendant les heures de compétition de la régates et à tout moment, à proximité et sur le ponton ou le podium de remise des prix.

Article 35 : Dispositions communes à la publicité sur les avirons et les vêtements

Les identifications concernées sont celles des partenaires et des fabricants d'aviron et de vêtements des compétiteurs.

Elles peuvent consister en divers éléments tels que : un nom, une marque, un logotype ou un produit représentatif d'une marque et elles doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Les éléments d'identification sont apposés sur une ou plusieurs surfaces des avirons et des vêtements des compétiteurs.

Les identifications ne doivent pas forcément être les mêmes sur les avirons et les vêtements des compétiteurs, mais elles doivent être identiques sur tous les avirons d'une même embarcation ou sur tous les vêtements d'un même équipage.

La surface est mesurée en tirant des lignes verticales et horizontales, perpendiculaires entre elles, appuyées sur les points extrêmes du nom, de la marque, du logotype ou du produit représentatif de la marque ou du fond de couleur si celui-ci couvre une surface plus grande.

La surface est donc mesurée en carré ou rectangle, par exemple :



Si un fabricant est en même temps partenaire de l'association, il peut, en plus, utiliser l'espace réservé aux partenaires, mais sans pouvoir cumuler les deux surfaces attribuées au fabricant et au partenaire pour en faire une seule.

Si la surface réservée au fabricant n'est pas utilisée par celui-ci, elle ne peut être utilisée à d'autres fins.

Article 36 : Identifications sur les avirons

Les possibilités d'identification sont les suivantes :

1) Fabricant

Un aviron doit comporter au maximum une identification de fabricant. Celle-ci doit être apposée uniquement entre le collier et la poignée. Sa surface maximale est de 72 cm² pour un aviron de couple et de 100 cm² pour un aviron de pointe.

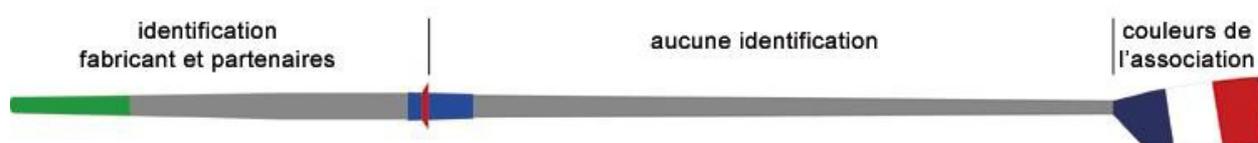
2) Partenaire

Un aviron doit comporter au maximum une identification de partenaire. Celle-ci doit être apposée uniquement entre le collier et la poignée. Sa surface maximale est de 72 cm² (hauteur maxi 4 cm et longueur maxi 18 cm) pour un aviron de couple et 100 cm² (hauteur maxi 5 cm et longueur maxi 20 cm) pour un aviron de pointe.

3) Autres identifications

Sur les palettes, seules peuvent apparaître les couleurs des associations. Aucune identification n'est autorisée sur la partie de l'aviron située entre la palette et le collier.

Aucune autre identification ne peut apparaître sur les avirons, notamment pas de noms d'associations, sauf des marques discrètes permettant d'identifier leur propriétaire ou le bateau et la place auxquels ils correspondent.



Article 37 : Identifications sur les vêtements

Les vêtements concernés sont ceux composant la tenue de compétition et les autres pièces de vêtements définies à l'article 14.

Sur ces vêtements, les possibilités d'identification sont les suivantes :

1) Fabricant

Dimensions

Surface maximale de 16 cm² par pièce de vêtement.

2) Partenaire

Dimensions

Tenue de compétition : surface maximale de 200 cm². Couvre-chef : surface maximale de 50 cm².

CHAPITRE VII

Organisation des courses de Beach Rowing Sprints (Sprints d'aviron de plage)

Article 38 : Réunion d'information Beach rowing sprints

La réunion d'information est co-présidée par le directeur de course et le président du jury. Seuls participent :

- les délégués des associations ;
- les membres du jury ;
- les membres du comité d'équité

Elle informe :

- des conditions générales de course (marques de parcours, choix du format, marées, etc.) ;
- du dispositif relatif à la sécurité des concurrents ;
- des prévisions météorologiques ;
- de toute modification apportée à l'avant programme ;
- de la procédure de modification, suspension ou annulation d'une épreuve.

Elle doit se terminer au minimum une heure avant le départ de la première épreuve.

Article 39 - Caractéristiques du parcours

Le site de compétition doit garantir des conditions de course équitables pour tous les équipages.

La zone de compétition doit être organisée si possible sur une plage de sable plane, sans pente raide et avec une profondeur d'eau ne dépassant pas les hanches pour le rameur situé à l'étrave quand il se tient, dans l'eau, à côté de son bateau. Elle doit être dépourvue de zone rocheuse ou tout autre obstacle pouvant causer des dommages aux embarcations et aux compétiteurs sur la zone de départ et d'arrivée.

Le parcours comprend une première zone de course sur le sable, une seconde en mer et une troisième d'arrivée sur le sable.

- La première zone du parcours, située sur la plage, entre la ligne de départ et le point d'embarquement, a une distance de 10 à 50 mètres.
- La seconde zone du parcours comprend, pour chaque couloir, un nombre maximum de 3 bouées alignées. La première bouée est positionnée à environ 85 mètres du bord de l'eau, la seconde bouée à environ 85 mètres de la première et la troisième bouée à environ 80 mètres de la précédente.
- La troisième zone du parcours a une distance comprise entre 10 et 50 mètres entre le point de débarquement et la ligne d'arrivée située sur la plage.

Si les conditions sur le site ne permettent pas une course sur le sable durant toute la journée de compétition, à cause de la marée notamment, des dispositions particulières peuvent être prises. Par exemple, les séries qualificatives peuvent être remplacées par des épreuves contre la montre avec un départ et une arrivée sur l'eau.

Les distances indiquées ci-dessus peuvent varier selon les conditions locales. En particulier, la première bouée doit être positionnée au-delà de la zone de déferlement des vagues. Si le déferlement des vagues est trop important, l'organisateur peut adapter le parcours en éloignant la première bouée.

Pour des raisons de sécurité, une seule embarcation est autorisée à naviguer dans chaque couloir.

Article 40 - Marques de parcours

1) Plan du parcours

Un plan du parcours indiquant l'emplacement de toutes les marques de parcours doit être inclus dans l'avant programme de la régata. Les consignes de navigation sont précisées lors de la réunion d'information.

2) Caractéristiques des bouées de virement

Pour des raisons de sécurité et de visibilité, les bouées utilisées pour marquer les virements doivent être gonflables ou d'une surface souple ne pouvant pas endommager les bateaux et les équipements. Elles doivent avoir une hauteur d'environ 150 cm chacune.

Le diamètre des deux premières bouées doit être d'environ 30 cm. Celui de la bouée la plus éloignée doit être compris entre 50 et 100 cm. La couleur des 3 bouées doit être de préférence uniforme pour une même ligne et différente d'une ligne à l'autre

3) Matérialisation de la zone d'arrivée

Le comité d'organisation doit prendre toutes les précautions pour éviter l'échouage des coques en eaux peu profondes. À ce titre, il peut matérialiser la fin du parcours sur l'eau par des bouées mouillées à proximité de la plage. Ces bouées délimitent une aire sur laquelle les équipages doivent embarquer et/ou débarquer.

4) Maintien de la distance entre les bouées de virement

Le comité d'organisation doit veiller tout au long de la compétition à ce que les distances entre chaque bouée soient constantes, en particulier la plus éloignée de la plage. Il doit assurer la remise en place si nécessaire. Les membres du jury peuvent demander à vérifier les distances et solliciter l'organisateur pour repositionner les bouées.

5) Incidence d'un marnage important sur le parcours

Si le parcours est situé sur une côte où le marnage est important, le comité d'organisation doit le repositionner régulièrement. Cela peut inclure des portes et des piquets supplémentaires sur la plage pour assurer la sécurité des compétiteurs et l'équité entre les équipages.

Article 41 - Lignes de départ et d'arrivée

1) Largeur de la ligne de départ et d'arrivée à terre

La largeur de la ligne de départ et d'arrivée à terre doit être d'au moins 2 mètres. La zone de départ doit permettre à tous les équipages de courir sans interférence. Lorsque seuls deux couloirs de course sont utilisés, la ligne d'arrivée peut être en « entonnoir ». Quand trois couloirs ou plus sont nécessaires, le parcours doit garantir la même distance de course (une ligne de départ beaucoup plus large et/ou des virages de piquet pourront être aménagés). Pour chaque couloir, le point de débarquement doit être marqué par une porte entre deux piquets ou, à minima, un drapeau aligné sur les bouées. Les coureurs doivent passer du côté défini par le comité d'organisation lors de leur course retour.

2) Matérialisation de la ligne d'arrivée

L'arrivée est matérialisée selon l'une des possibilités suivantes :

- une ligne tracée sur la plage que le coureur de chaque équipage doit franchir ;
- un ruban tendu que le premier coureur à terminer un duel doit traverser ;
- un drapeau ou un dispositif similaire par équipage, piqué dans le sable, et qui doit être attrapé par le coureur ;
- un bouton poussoir ou tout autre dispositif similaire par équipage, qui doit être pressé par le coureur. Ce bouton doit, lorsqu'il est pressé, émettre un signal sonore ou visuel et enregistrer le temps réalisé.

3) Procédure de fin de course

Le comité d'organisation détermine la procédure de fin de course. Ceci est indiqué dans l'avant-programme et précisé lors de la réunion d'information.

Article 42 - Format des courses

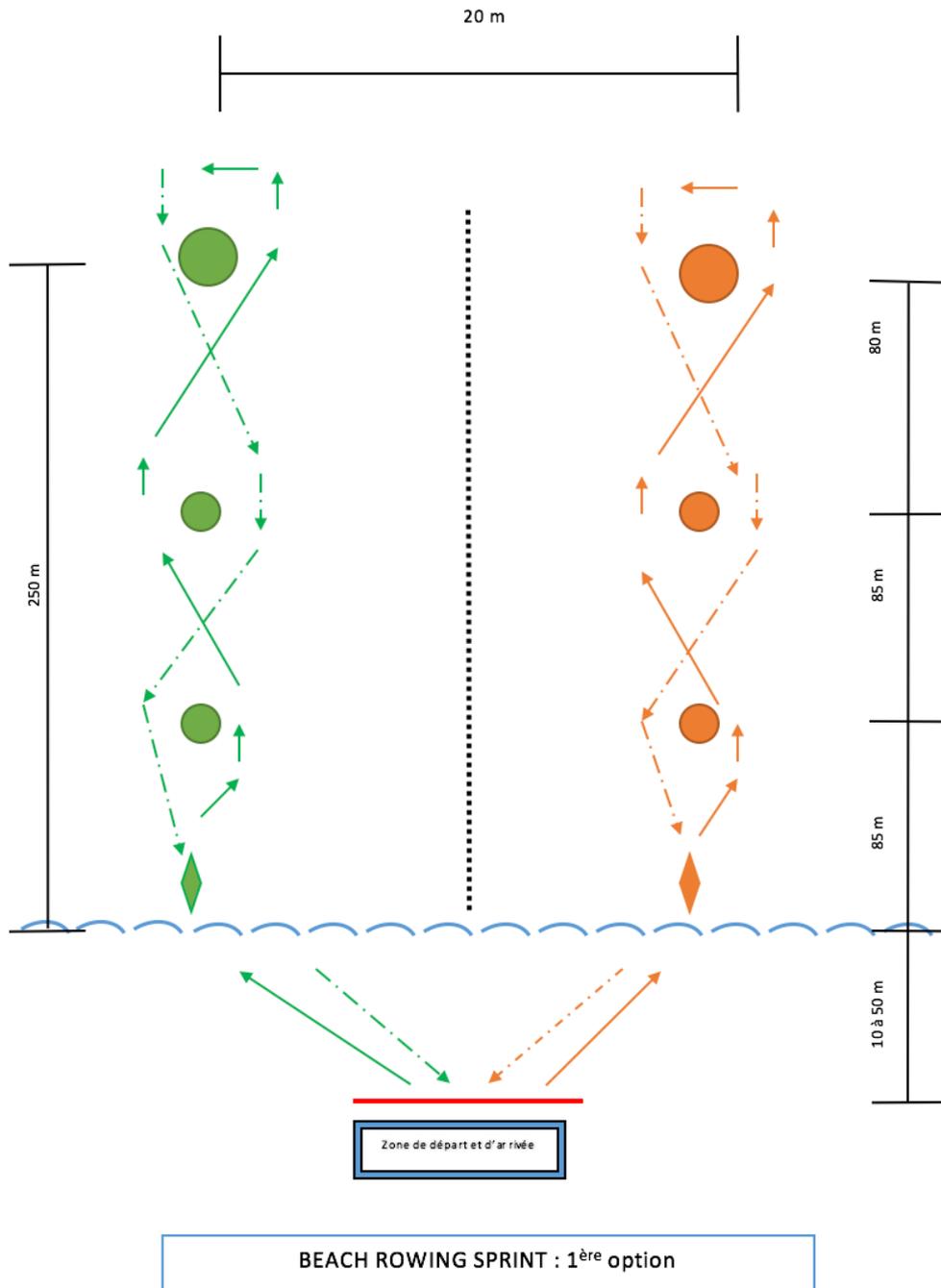
Trois options standard sont possibles.

Pour les séries chronométrées, une 4^{ème} option est envisageable afin de permettre des départs plus fréquents et de fait d'utiliser des aires de départ et d'arrivée différentes (ex : parcours en U avec un aller en slalom sur une ligne et un retour en direct après avoir viré les deux bouées au large).

Le choix du format est indiqué dans l'avant programme et précisé lors de la réunion d'information. Il doit être affiché sur le site de compétition.

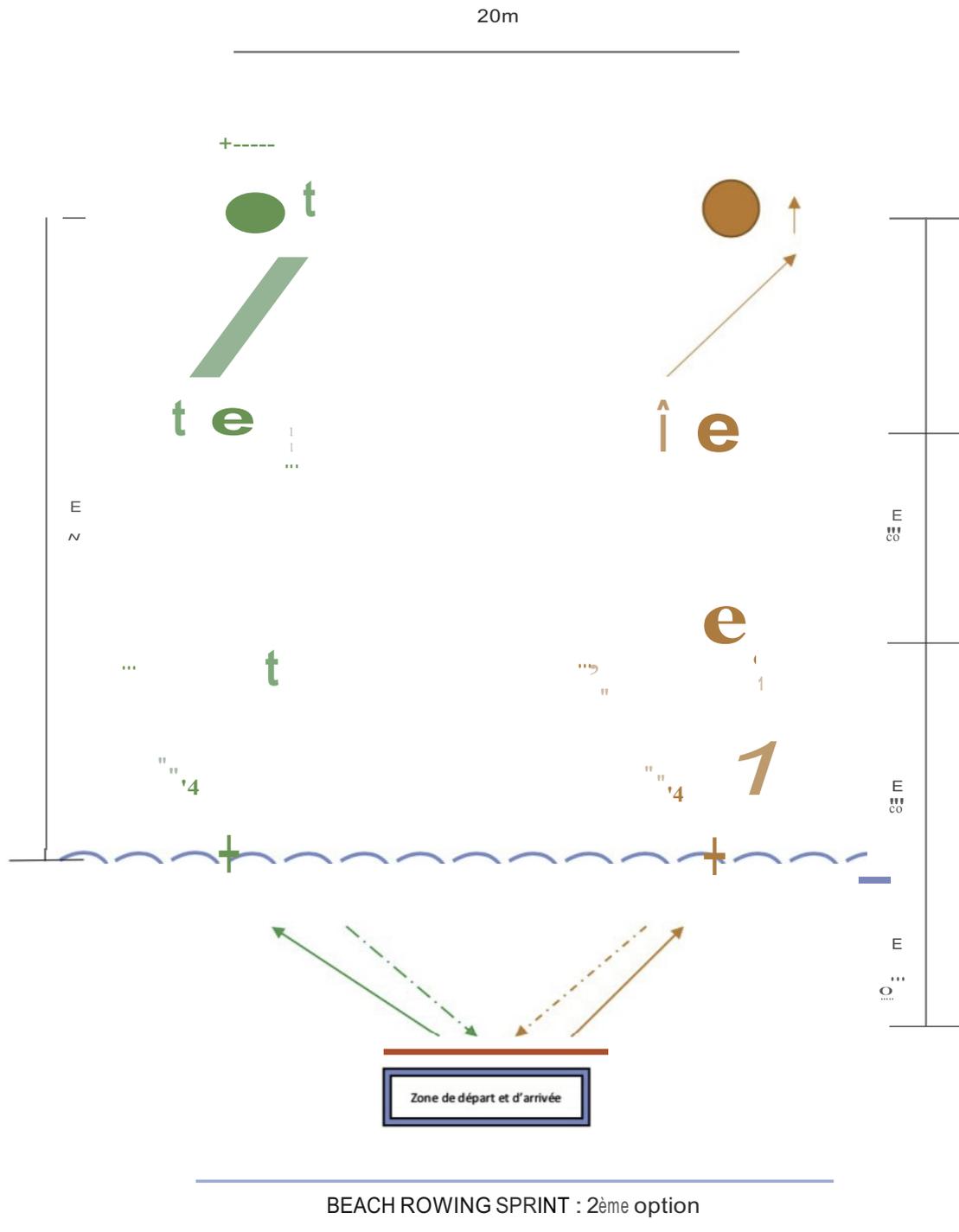
1^{ère} option : « Slalom Aller & Retour »

Une fois l'équipage entièrement embarqué, le bateau effectue un slalom entre les trois bouées en respectant le sens imposé et en restant dans le couloir alloué. Le coureur débarque au point prévu à cet effet.



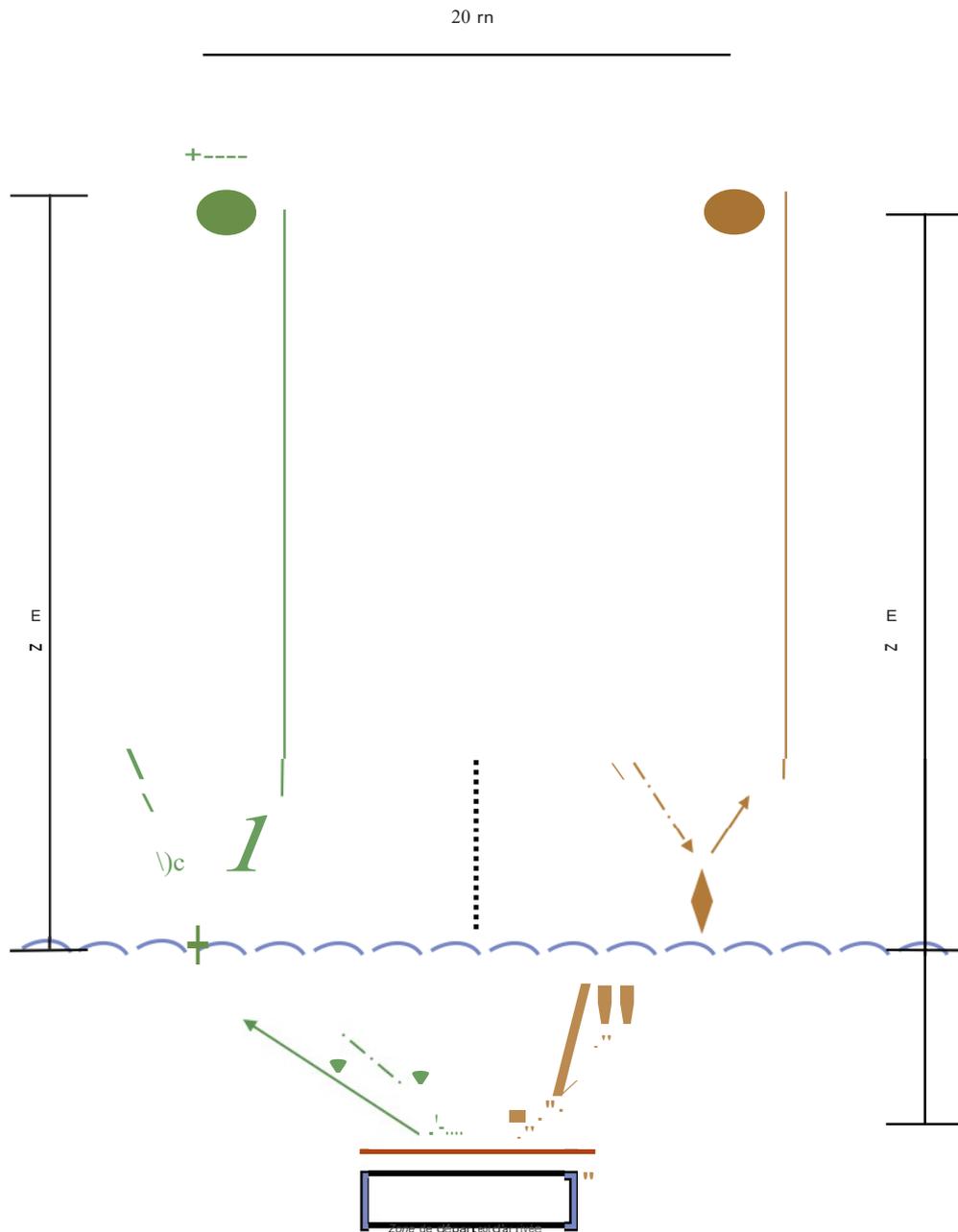
2^{ème} option : « **Slalom Aller, Retour en Ligne droite** »

Une fois l'équipage entièrement embarqué, le bateau effectue un slalom entre les trois bouées en respectant le sens imposé et en restant dans le couloir alloué. Après avoir contourné la dernière bouée, il revient en ligne droite jusqu'au point de débarquement sur la plage.



3ème option : « Aller & Retour en Ligne droite »)

Une fois l'équipage entièrement embarqué, le bateau effectue un aller et retour en ligne droite en allant virer la bouée la plus éloignée. Il respecte le sens imposé et reste dans le couloir alloué.



BEACH ROWING SPRINT: 3ème option

Article 43 - Nombre de lignes de bouées

La zone des épreuves doit comporter deux lignes de bouées minimums et quatre maximum. Le nombre de lignes de bouées dépend de l'espace disponible sur la plage et sur l'eau, ainsi que du nombre d'équipages inscrits dans chaque épreuve.

Le nombre de lignes de bouées est indiqué dans l'avant-programme de la régata et précisé lors de la réunion d'information.

Article 44 - Système de progression

1) **Le comité d'organisation définit le système de progression** parmi l'un des formats suivants :

- ü parcours contre la montre ;
- ü plusieurs parcours de qualification, qui inclus ou non des repêchages ;
- ü une combinaison de parcours chronométrés et de parcours de qualification.

Le système de progression choisi par le comité d'organisation doit permettre de réduire à huit le nombre d'équipages qualifiés en phase finale.

À titre exceptionnel, en cas de marnage important, il pourra être décidé de prévoir des épreuves chronométrées éliminatoires avec ou sans course à pied, déterminant les demi-finalistes (4 équipages) ou directement les finalistes (2 équipages).

Le système de progression doit être présenté dans l'avant programme et confirmé lors de la réunion d'information.

2) Phase finale (les huit derniers équipages)

À la suite des éliminatoires, huit équipages qualifiés s'affrontent sur un système de progression comprenant quatre quart-de-finales, deux demi-finales et les finales suivant un programme permettant une récupération d'au moins 10 minutes pour chaque équipage et sans temps mort entre les courses.

Article 45 - Attribution des lignes de bouées

1) Lors des séries éliminatoires ou des épreuves chronométrées, un tirage au sort déterminera pour chaque équipage sa série et sa ligne de bouées.

2) A l'issue de la première épreuve chronométrée ou des séries éliminatoires :

- ü l'équipage avec le temps le plus rapide au tour précédent choisit sa ligne de bouées, l'autre équipage accepte le couloir restant ;
- ü un rameur passant par les repêchages n'est pas prioritaire face à un concurrent qualifié directement au tour suivant ;
- ü s'il venait à y avoir un ex æquo, le juge de départ réalise un tirage au sort pour identifier l'équipage qui aura le choix de sa ligne de bouées.

Ce choix doit être annoncé au plus tard 10 minutes avant la course et confirmé par le chef de bord au juge de départ. Ce dernier en informe l'autre équipe.

Article 46 - Le départ

1) Le départ

Pendant la procédure de départ, les bateaux doivent être maintenus sur l'eau par les membres de l'équipage (sauf en solo) et l'aide de teneurs.

2) Les teneurs

Chaque équipage peut bénéficier de deux teneurs. Ils sont désignés par le délégué des équipages ou mis à disposition par l'organisateur. Leur rôle est d'aider au départ et à l'arrivée des équipages. Les teneurs de chaque équipage doivent porter une chasuble de couleur vive fournie par l'organisation afin d'être visibles et facilement identifiés. Dans des conditions de mer difficiles et à la discrétion du président du jury, le nombre de teneurs peut être majoré.

Les teneurs ne peuvent pas monter à bord du bateau. Ils aident les équipiers à s'installer dans le bateau et peuvent pousser le bateau pour partir. Ils ont toute liberté pour indiquer aux rameurs la trajectoire à prendre.

Les teneurs ~~ne peuvent~~ **ne doivent pas** déplacer les marques de parcours sous peine d'exclusion de l'équipage.

Les bateaux doivent être placés de manière à ce que leur axe longitudinal soit aligné avec les bouées de leur couloir. Tous les équipiers (à l'exception du coureur) doivent se tenir dans l'eau près de leur bateau et doivent garder les deux pieds au sol jusqu'à ce que le signal de départ soit donné. Cette règle peut être adaptée par le président du jury en fonction des contraintes du lieu (ex : vagues, pente, température de l'eau). Elle est alors applicable à tous les équipages.

Le juge de départ, avec l'avis des juges de parcours, s'assure que les bateaux sont correctement positionnés et prend les mesures nécessaires pour le garantir.

Le non-respect de ses règles est sanctionné par un avertissement.

3) Les coureurs

Chaque équipage est libre du choix de son « coureur » pour le départ et l'arrivée. Le coureur au départ peut être différent du coureur à l'arrivée. Les coureurs doivent se tenir derrière la ligne de départ. **Si des flammes ou des drapeaux sont utilisés sur le parcours, le coureur ne doit pas toucher ces derniers sous peine d'une pénalité de 10 secondes.**

Article 47 - La procédure de départ

La position du starter doit être surélevée afin qu'il puisse être visible depuis la ligne de départ et de tous les bateaux. Le signal de départ doit être visible de tous les rameurs. Le starter peut être assisté d'arbitres placés sous son autorité.

Le starter informe de manière audible les équipages du décompte des minutes jusqu'au départ. La procédure de départ doit être la suivante :

- 3:00	Tous les équipiers doivent se tenir dans la zone de départ aux ordres du starter. Il peut entamer la procédure sans appeler les absents.
- 2:45 - 1:45	Les équipages sont présentés au public par le speaker chargé de l'animation. La présentation terminée, les équipiers prennent leur position de départ.
- 1:00	Le starter annonce « Une minute ! » les teneurs et les équipiers doivent être près des bateaux, les coureurs placés derrière la ligne de départ.
- 00:30	Le starter avertit les équipages en annonçant « Trente secondes, tenez-vous prêts ! ». Le starter donne une pénalité à un équipage qui arrive en retard. À partir de ce moment, le starter peut lancer la course à tout moment.

Départ	<p>Pour donner le signal de départ, le starter annonce « Attention ! », puis lève son drapeau rouge au-dessus de la tête.</p> <p>Après une pause marquée et variable, le starter donne le signal de départ en abaissant rapidement son drapeau rouge de côté et en prononçant simultanément : « Partez ! ». Un signal sonore peut être déclenché simultanément.</p> <p>Le signal officiel du départ correspond à l'abaissement du drapeau rouge par le starter.</p>
--------	---

Le coureur doit contourner, dans le sens prévu par le comité d'organisation, le ou les drapeaux ou marques prévues avant d'atteindre son bateau. Dans le cas contraire, une pénalité de 10 secondes par marque non franchie correctement sanctionne l'équipage.

Article 48 - Faux départ

Un équipage commet un faux départ si le coureur franchit la ligne avant le signal de départ ou si un membre de l'équipage commence à monter à bord de son bateau avant le signal de départ.

Le juge de départ et les juges de parcours signalent un faux-départ en levant immédiatement un drapeau rouge.

Conséquences d'un faux départ :

1) En format duel :

a. En cas de faux départ, le starter arrête la course en agitant son drapeau et en faisant retentir sa cloche jusqu'à ce que tous les équipages se soient arrêtés. Il rappelle les équipages. Il s'informe des décisions auprès des juges de départ et de parcours. Il informe l'équipage fautif qu'il reçoit un avertissement. Il reprend la procédure de départ à l'annonce « Une minute ».

b. Un équipage qui reçoit deux avertissements dans la même course est exclu.

2) En format contre la montre :

En cas de faux départ lors du contre la montre, le juge départ lève son drapeau rouge, l'équipage continue son parcours et une pénalité de 10 secondes sanctionne l'équipage.

Article 49 - Responsabilité et obligations des compétiteurs

1) Virement de bouée

Lors des virements, le bateau est autorisé à toucher les bouées avec la coque et/ou les avirons, cependant la carlingue (ligne longitudinale du bateau) doit contourner entièrement chaque bouée en respectant le sens de rotation prévu.

2) Pénalités pour virement non conforme

L'équipage qui ne contourne pas correctement une bouée sur le parcours se verra infliger une pénalité de temps de la manière suivante :

- ü faute de virement sur la première ou deuxième bouée : **+ 30 secondes (par bouée)** ;
- ü faute de virement sur la troisième bouée : **+ 60 secondes**.

3) Le barreur

Pour les bateaux barrés, le barreur doit être à bord jusqu'à la sortie du premier équipier. Dans le cas contraire, l'équipage sera exclu. Le port d'équipement individuel de flottabilité n'est pas obligatoire.

4) Le coureur final sur la plage

A l'issue du parcours sur l'eau, un membre de l'équipage débarque et court en respectant les marques de parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

5) Respect de l'intégrité physique

Les équipages doivent être attentifs et vigilants aux conditions météorologiques et à l'état de la mer. Ils doivent veiller à ne pas se mettre en danger ni porter atteinte à la sécurité des personnes présentes sur le site de la compétition. Un équipage ne respectant pas ces règles élémentaires ou qui ne serait plus en mesure de contrôler son embarcation par imprudence pourrait être pénalisé par un arbitre. Cette pénalité peut aller jusqu'à la disqualification.

Article 50 - Gênes

Il incombe à chaque équipage de rester dans sa zone de course et veiller à ne causer aucune interférence avec ses adversaires.

Un équipage est considéré comme gênant son adversaire si, par contact direct (coque et avirons), il pénalise ce dernier, ou s'il l'oblige à modifier sa route pour éviter tout risque de contact. Les juges de parcours et de virement déterminent s'il y a eu gêne et, le cas échéant, déclassent l'équipage fautif.

Si la faute a lieu lors de séries éliminatoires chronométrées, l'équipage pénalisé aura l'opportunité de réaliser un second parcours avec un temps de repos d'au moins trente minutes.

Article 51 - Arrivée de la course

Un drapeau est installé en face de chaque parcours sur l'eau, positionné à distance égale de la ligne d'arrivée. Le coureur doit contourner, dans le sens prévu par le comité d'organisation, son ou ses drapeaux avant de franchir la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, une pénalité de 10 secondes par marque non franchie correctement sanctionne l'équipage.

L'arrivée de la course d'une équipe correspond au moment où le coureur franchit la ligne d'arrivée et/ou réalise l'action requise pour marquer l'arrivée de la course.

Au retour du bateau à la plage, les teneurs peuvent « attraper » le bateau afin de ralentir sa progression et ce, y compris avant que le coureur ait débarqué.

Alors que le coureur termine son parcours, les teneurs et le reste de l'équipage doivent maintenir le bateau en sécurité jusqu'à la prochaine rotation de course.

La présence d'un teneur sur le parcours de course à pied entraîne une pénalité de 30 secondes.

Article 52 - Ex-aequo

Si deux équipages terminent ex-aequo, ils doivent se départager en recourant la course. Si, à l'issue de cette seconde course, les deux équipages finissent de nouveau ex-aequo, la course sera recourue une nouvelle fois. Cette disposition est répétée tant que les deux équipages demeurent ex-aequo.

Si deux équipages arrivent ex-aequo lors d'une finale, ils sont classés à égalité, et le classement suivant est laissé vacant (ex : si deux équipages sont premiers ex-aequo, il n'y aura pas d'équipage classé second).

Article 53 - Composition du jury

Le jury sera composé des fonctions suivantes :

- Président du Jury
- Starter
- Juge de départ
- Juge d'arrivée

- Juge de parcours (1 par couloir)
- Juge au virement
- Membres de la commission de contrôle

Article 54 - Les juges de parcours

Les juges de parcours sont à terre, en hauteur, de manière à voir l'intégralité du parcours sur l'eau et à terre. Ils s'assurent que les embarcations restent sur leur alignement et que les équipiers sont à côté du bateau lors de la procédure de départ, que les équipages réalisent le parcours convenu et qu'ils n'occasionnent aucune gêne. Ils indiquent toute faute en levant un drapeau rouge, consignent ceci par écrit et transmettent leur décision au juge à l'arrivée. Ils ne donnent aucune consigne de trajectoire aux rameurs.

Article 55 - Le juge de virement

Le juge de virement est positionné sur l'eau au-delà de la troisième bouée à virer. Il veille à ce que tous les équipages virent la troisième bouée conformément au sens indiqué. Après le virement, il communique par signal visuel avec l'arbitre de parcours en levant un drapeau rouge, pour indiquer que le virement de la troisième bouée n'est pas conforme.

Le juge de virement doit également lever son drapeau rouge s'il considère qu'un autre problème est survenu, ce qui inclut la gêne d'un équipage par un autre. Il doit, dès que possible, informer l'arbitre de parcours, des faits qui l'ont poussé à lever le drapeau rouge.

Article 56 - Juge à l'arrivée

Le juge à l'arrivée détermine l'ordre dans lequel les coureurs de chaque équipage terminent la course. Il s'assure qu'aucune pénalité n'a été attribuée auprès des juges de parcours afin d'établir le classement. Il est responsable de la validation des résultats et du respect du système de progression.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

ANNEXE 7.3 CODE DES COMPÉTITIONS D'AVIRON INDOOR

SOMMAIRE

CHAPITRE I : OBJET	4
Article 1 : Objet	4
Article 2 : Compétition.....	4
CHAPITRE II : COMPÉTITEURS	4
Article 3 : Obligation de licence	4
Article 4 : Certificat médical ou questionnaire de santé.....	4
Article 5 : Comportement du compétiteur	4
Article 6 : Catégories de compétiteurs	4
1) Catégories d'âge	4
2) Catégories de poids	5
Article 7 : Classification fonctionnelle	6
Article 8 : Épreuves individuelles et par équipe.....	6
CHAPITRE III : MATERIEL ET EQUIPEMENT.....	7
Article 9 : Types de machines à ramer.....	7
Article 10 : Équipement des compétiteurs	7
Article 11 : Équipements spécifiques des compétiteurs para-aviron.....	7
CHAPITRE IV : ORGANISATION D'UNE COMPETITION D'AVIRON INDOOR.....	7
Article 12 : Obligations de l'organisateur	7
1) Démarches administratives.....	7
2) Sécurité et régularité.....	8
Article 13 : Avant-programme d'une compétition	8
1) Informations sur la compétition.....	8
2) Informations sur le mode d'engagement (serveur fédéral ou autre) ;.....	8
3) Informations générales	8
Article 14 : Engagements	8
Article 15 : Arbitrage	9
1) Collaboration avec le comité d'organisation	9
2) Missions du jury.....	9
3) Rapport du jury.....	9
4) Sanctions	9
Article 16 : Sécurité des compétiteurs.....	10
CHAPITRE V : DEROULEMENT D'UNE COMPETITION D'AVIRON INDOOR	10

Article 17 : Avant une course	10
1) Périodes d'échauffement	10
2) Accès à la zone de compétition	10
3) Avant le départ	11
4) Présence au départ.....	11
Article 18 : Règles de déroulement d'une course	11
1) Le départ	11
2) Signal de départ.....	11
3) Faux départ.....	11
4) Responsabilité des compétiteurs	11
5) Interventions extérieures	12
6) L'arrivée.....	12
7) Ex aequo	12
8) Réclamation.....	12
Article 19 : Recours contre une décision du jury.....	13
1) Modalités de recours.....	13
2) Application de la décision.....	13

CHAPITRE I : OBJET

Article 1 : Objet

Le présent code régleme les compétitions d'aviron indoor, disputées en France, sous l'égide de la Fédération Française d'Aviron (FFA) et inscrites au calendrier de la fédération ou de ses ligues régionales.

Article 2 : Compétition

Une compétition d'aviron indoor est une manifestation sportive qui permet d'établir un classement à partir d'une ou plusieurs performances réalisées entièrement ou en partie sur un ergomètre d'aviron.

Ces compétitions peuvent être organisées de différentes manières :

- La compétition est dite présentielle lorsque tous les concurrents sont réunis dans un même lieu.
- La compétition est dite distancielle lorsque tout ou partie des concurrents se trouvent dans des lieux différents.

Les machines utilisées (ergomètres) peuvent être connectés entre elles par un système filaire (ethernet, USB, ...), WIFI ou Bluetooth en fonction du modèle des machines et du système de gestion de course utilisé.

CHAPITRE II : COMPÉTITEURS

Article 3 : Obligation de licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence A, U, I, IE ou BF délivrée par la FFA. La licence D n'ouvre pas droit à la compétition.

Article 4 : Certificat médical ou questionnaire de santé

La participation aux compétitions est subordonnée à la possession d'une licence sportive portant attestation de présentation :

- Soit d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition qui doit dater de moins d'un an à la date de sa présentation,
- Soit d'une attestation fournie par le licencié, ou par son représentant légal, mentionnant qu'il a répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports.

Les modalités de présentation de ces documents sont définies dans le règlement médical de la FFA.

Tout manquement ou non-validité de certificat médical ou de questionnaire de santé entrainera l'exclusion de l'équipage en question.

Article 5 : Comportement du compétiteur

Tout compétiteur doit respecter le présent code avec loyauté, respect d'autrui et sans mettre quiconque en danger.

Article 6 : Catégories de compétiteurs

La FFA classe les compétiteurs en catégories d'âge et en catégories de poids.

1) Catégories d'âge

Les compétiteurs sont répartis en trois grandes catégories d'âge :

- Jeune.
- Junior.
- Senior.

Ces catégories comprennent elles-mêmes des sous-catégories d'âge. Tous les âges indiqués dans ce règlement sont ceux atteints par le compétiteur le jour de la compétition. De ce fait, la catégorie d'âge du compétiteur en aviron indoor peut différer de celle attribuée pour les compétitions en eaux intérieures ou en mer.

a) Catégorie jeune : tout compétiteur âgé de 14 ans ou moins

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J10 : tout compétiteur âgé de 10 ans ou moins ;
- J11 : tout compétiteur âgé de 11 ans le jour de l'épreuve ;
- J12 : tout compétiteur âgé de 12 ans le jour de l'épreuve ;
- J13 : tout compétiteur âgé de 13 ans le jour de l'épreuve ;
- J14 : tout compétiteur âgé de 14 ans le jour de l'épreuve ;

Les J10 ne peuvent participer qu'à des animations adaptées à leur âge non-régies par ce Code.

Ils ne peuvent pas concourir dans les catégories d'âge supérieures.

Les J11, J12, J13 et J14 peuvent participer à toutes les compétitions de la catégorie jeune sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

Les J11, J12 et J13 ne peuvent pas concourir dans les catégories junior et senior.

Les J14 peuvent participer à toutes les compétitions de la catégorie junior. Ils ne peuvent pas concourir en catégorie senior.

b) Catégorie junior : tout compétiteur âgé de 15 ans à 18 ans

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J15 : tout compétiteur âgé de 15 ans le jour de l'épreuve ;
- J16 : tout compétiteur âgé de 16 ans le jour de l'épreuve ;
- J17 : tout compétiteur âgé de 17 ans le jour de l'épreuve ;
- J18 : tout compétiteur âgé de 18 ans le jour de l'épreuve ;

Les J15, J16, J17 et J18 peuvent participer à toutes les compétitions de la catégorie junior sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

c) Catégorie senior : tout compétiteur âgé de 19 ans et plus le jour de l'épreuve. Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes : senior, senior -23 ans et master.

La classification relative aux masters est spécifique aux compétitions d'aviron indoor et comporte les catégories suivantes :

- 30 à 39 ans ;
- 40 à 49 ans ;
- 50 à 59 ans ;
- 60 à 64 ans ;
- 65 à 69 ans ;
- 70 à 74 ans ;
- 75 à 79 ans ;
- 80 à 84 ans ;
- 85 ans et plus.

Pour les besoins de la compétition, plusieurs catégories masters peuvent être regroupées dans une seule et même catégorie d'âge, avec classement unique.

Lors d'une épreuve master en équipe comprenant deux ou plusieurs compétiteurs, tous les compétiteurs de cette équipe doivent avoir atteint l'âge requis par la catégorie dans laquelle ils sont engagés.

Les compétitions de la catégorie senior sont ouvertes à tous les compétiteurs âgés de 15 ans et plus.

2) Catégories de poids

Il existe pour les seniors, et également pour les masters, une catégorie poids léger. Dans cette catégorie, le poids maximal d'une compétitrice est de 61,5 kg et le poids maximal d'un compétiteur est de 75 kg.

Les compétiteurs poids léger sont pesés chaque jour de compétition, au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première épreuve à laquelle ils participent. Si cette première épreuve est par la suite reportée dans la même journée, ils ne doivent pas être soumis à une deuxième pesée le même jour.

En cas d'épreuve connectée, la procédure de pesée est mise à disposition dans l'avant programme de la compétition.

Un compétiteur engagé en catégorie poids léger et n'étant pas au poids réglementaire considéré « hors classement ». Le rameur déclaré hors classement pourra se voir proposer de courir sur l'épreuve « toute catégorie » en fonction du programme et sous réserve de disponibilité d'un ergomètre.

Tout compétiteur engagé en catégorie poids léger ne se présentant pas à la pesée sera considéré comme forfait.

Lors de la pesée, les compétiteurs doivent être habillés en tenue de compétition. La tenue de compétition est composée d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Article 7 : Classification fonctionnelle

La FFA reconnaît également des catégories para-aviron pour lesquelles des compétitions spécifiques sont organisées en fonction d'un handicap.

La classification fonctionnelle permet de classer les compétiteurs para-aviron selon les mêmes modalités que celles du code World Rowing d'aviron indoor :

- PR1 : Bras-Épaules ;
- PR2 : Tronc-Bras ;
- PR3 : Jambes-Tronc-Bras, distinguant 5 sous-catégories :
 - PR3 (VI) : Déficience visuelle
 - PR3 (ID) : Déficience intellectuelle
 - PR3 (AK) : Amputation au-dessus du genou
 - PR3 (SA) : Un seul bras fonctionnel
 - PR3 (PD) : Déficience physique

Selon l'organisation, toutes ces catégories PR3 peuvent concourir au sein d'une seule et même catégorie : PR3 toutes catégories.

La classification est réalisée par un expert médical et un technicien sportif agréés.

Article 8 : Épreuves individuelles et par équipe

Les épreuves individuelles comportent :

- Des épreuves homme dans lesquelles seuls les hommes peuvent participer ;
- Des épreuves femme dans lesquelles seules les femmes peuvent participer.

Les épreuves par équipe indiquées ci-dessous sont reconnues par la FFA. Elles peuvent se dérouler dans les catégories homme, femme et mixte. Pour les épreuves mixtes, le pourcentage d'hommes et de femmes par équipe est précisé dans l'avant-programme de chaque compétition :

Les épreuves par équipes comportent :

- Des relais où les participants doivent prendre des relais à des intervalles de temps ou de distances fixées dans le règlement l'avant-programme de la compétition ;
- Des courses où les différents membres de l'équipe se répartissent les durées d'effort comme ils le veulent sur l'ensemble de l'épreuve ;
- Des épreuves où les ordinateurs de bord des ergomètres utilisés par une même équipe sont reliés informatiquement entre eux pour obtenir une performance moyenne.

Pour toutes ces épreuves, les ergomètres peuvent être installés individuellement ou reliés mécaniquement entre eux par l'emploi de « slide » par exemple.

Toutes ces épreuves peuvent être organisées en présentiel comme en distanciel.

CHAPITRE III : MATERIEL ET EQUIPEMENT

Article 9 : Types de machines à ramer

Tous les compétiteurs d'une épreuve doivent utiliser des machines à ramer de marque et de modèle identiques, la volonté étant que chaque compétiteur ait des conditions de course identiques à celles de tous les autres.

Aucune pièce ne peut être ajoutée ou aucune connexion effectuée à une machine sans l'approbation du président du jury.

Chaque machine doit avoir un écran de contrôle afin que le compétiteur puisse suivre sa propre performance pendant la course.

Un compétiteur n'est pas autorisé à utiliser sa propre machine dans une compétition, mais utilise la machine qui lui est attribuée par le comité d'organisation, sauf demande expresse de celui-ci formulée au plus tard 2 jours avant l'épreuve, demande pouvant être acceptée ou non par le Président de jury.

Lors de compétitions connectées, les concurrents doivent préférentiellement utiliser des machines de marque et modèle précisé dans le règlement ou avant-programme de la compétition, afin de permettre une connexion adéquate au système de course.

Article 10 : Équipement des compétiteurs

Les compétiteurs membres d'une association affiliée doivent porter la tenue de compétition aux couleurs de leur association.

Lors de compétitions connectées, le port de la tenue de compétition aux couleurs de leur association est optionnel ; en cas de retransmission vidéo, le port de la tenue de compétition aux couleurs de leur association reste obligatoire. **Les écouteurs sont admis.**

Article 11 : Équipements spécifiques des compétiteurs para-aviron

• PR1 : Les compétiteurs doivent ramer avec un siège et un dossier fixe. Ils doivent utiliser une sangle qui est attachée au dos du siège et placée autour du torse, à l'endroit qu'ils souhaitent, pour garantir leur sécurité.

Toutes les sangles doivent mesurer 50 mm de large au minimum, être composées d'un matériel non-élastique, et être d'une couleur contrastée par rapport au haut de la tenue du compétiteur. Tout compétiteur peut utiliser des sangles supplémentaires, sous réserve que celles-ci soient conformes au présent règlement.

Il est de la seule responsabilité du compétiteur de s'assurer que toutes les sangles soient conformes au présent règlement.

• PR2 : les compétiteurs doivent ramer avec un siège fixe, avec ou sans dossier.

CHAPITRE IV : ORGANISATION D'UNE COMPETITION D'AVIRON INDOOR

Article 12 : Obligations de l'organisateur

1) Démarches administratives

Toute compétition est organisée, ou coorganisée, par une association (club affilié à la FFA, comité départemental, ligue régionale, FFA) ou par une structure agréée par la FFA. L'organisateur doit, en temps utile :

- Désigner un comité d'organisation ;
- Obtenir l'autorisation écrite de la ligue régionale lorsqu'il s'agit d'un club ou d'un comité départemental, l'inscription sur le calendrier de la ligue valant autorisation ;
- En cas de délivrance de titre, solliciter l'autorisation de la structure sportive (CD, ligue, FFA) en correspondance avec le type de titre décerné ;
- Solliciter les autorisations nécessaires auprès des pouvoirs publics ;

- Demander la désignation d'un arbitre ou plusieurs arbitres à la commission régionale ou nationale des arbitres ;
- Diffuser un avant-programme de la compétition ;
- S'assurer que tous les compétiteurs participant à la compétition répondent aux obligations de licence, d'âge et de certificat médical définies au chapitre II du présent code ;
- Diffuser les résultats de la compétition à la ligue.

2) Sécurité et régularité

Le comité d'organisation doit tout mettre en œuvre pour que la compétition dont il a la charge se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et de régularité en respectant les règlements de la FFA et, le cas échéant, le cahier des charges correspondant à la compétition qu'il organise.

Un service de secours sur place doit notamment être prévu pendant toute la durée de la compétition.

Article 13 : Avant-programme d'une compétition

L'avant-programme doit être mis à disposition par l'organisateur aux clubs et au public au moins un mois avant la compétition, après avoir été validé préalablement par le président de la ligue régionale. Il doit être porté à la connaissance du monde de l'aviron par les moyens qu'il jugera utiles et envoyé au président du jury désigné.

L'avant programme doit au moins indiquer :

1) Informations sur la compétition

- Le lieu, le jour et l'heure de la compétition ;
- Les catégories de compétiteurs concernés ;
- La liste et l'ordre des épreuves ;
- Les dispositions en cas d'éventuelles épreuves qualificatives ;
- Les dispositions concernant le remplacement ou le forfait de compétiteurs ;
- Les spécificités des épreuves, le cas échéant

2) Informations sur le mode d'engagement (serveur fédéral ou autre) ;

- L'adresse mail et le numéro de téléphone du destinataire des inscriptions et de la correspondance ;
- La date et l'heure de la clôture des inscriptions ;
- Les modalités d'information des associations et du jury concernant les engagements et les horaires des compétitions.

3) Informations générales

- Le lieu, l'adresse mail et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation ;
- Le lieu, l'adresse mail et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation le jour de la manifestation ;
- Le lieu de la pesée des compétiteurs poids léger ;
- L'emplacement du service de secours ainsi que ses horaires de fonctionnement.

Article 14 : Engagements

L'association ou le compétiteur individuel qui souhaite participer à une compétition adresse ses engagements selon les modalités prévues à l'avant programme.

L'inscription n'est valable que si toutes les rubriques du formulaire d'inscription sont correctement remplies, vérifiées et parviennent à l'organisateur selon les modalités et le délai prescrits à l'avant-programme.

En cas d'impossibilité de participer à son épreuve, le compétiteur ou l'équipe ou le délégué de l'association doit, dans la mesure du possible, en informer l'organisation et/ou le jury en signalant son forfait selon les modalités prévues à l'avant-programme.

Dans les épreuves par équipe, en cas de forfait d'un équipier, il peut être remplacé en le signalant à l'organisation selon les modalités prévues à l'avant-programme.

Si un compétiteur effectue un changement de catégorie après la publication du programme, l'organisateur peut :

- Le déplacer dans l'épreuve de sa nouvelle catégorie
- Le laisser concourir dans l'épreuve initialement prévue, en veillant à informer les autres compétiteurs de sa catégorie.

Si le changement doit intervenir le jour de l'évènement, il appartient au jury d'étudier les conditions d'équité vis-à-vis des autres compétiteurs.

Article 15 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par un jury qui comprend au minimum un président du jury et un arbitre.

Ils peuvent s'adjoindre des arbitres ou assistants compétents si nécessaires.

Le jury veille à ce que la compétition se déroule conformément au présent code des compétitions d'aviron indoor. Il est en fonction à partir d'une heure avant le premier départ jusqu'à la signature du procès-verbal de la compétition.

1) Collaboration avec le comité d'organisation

Le bon déroulement d'une compétition d'aviron indoor requiert une étroite collaboration entre le comité d'organisation et le jury.

2) Missions du jury

Le jury est responsable de l'arbitrage. Il veille au bon déroulement de la compétition. Il peut mener tout contrôle concernant les compétiteurs et le matériel, notamment :

- L'identité des compétiteurs ;
- La possession d'une licence fédérale permettant la participation aux compétitions indoor ;
- Le poids des compétiteurs poids léger ;
- Le matériel utilisé ;
- La tenue des compétiteurs.

En cas de compétition connectée, le jury peut être amené à vérifier :

- L'identité des compétiteurs
- Le poids des compétiteurs poids léger
- La communication avec les compétiteurs
- La stabilité de la connexion informatique avec le système de course
- La validité de la course

Le président du jury établit le procès-verbal de la compétition.

3) Rapport du jury

À l'issue de la compétition, le président du jury établit un procès-verbal sur un formulaire type fourni par la FFA dans lequel doivent figurer les renseignements suivants :

- Les observations du jury, du responsable du comité d'organisation et, le cas échéant, du délégué de la FFA ou de la ligue ;
- Les feuillets des incidents survenus.

Ce rapport, signé par le président et les membres du jury, doit être établi au plus tard 2 heures après la dernière course et transmis sous 48 heures à la ligue organisatrice avec copie à la FFA en cas d'incident ou d'accident déclarés.

4) Sanctions

En cas de non-respect du code des compétitions d'aviron indoor, de l'avant-programme, de la réglementation de la compétition, ou de tout comportement contraire à l'article 5, le jury prend les sanctions appropriées parmi les mesures suivantes :

a) Réprimande

La réprimande est une remarque verbale sans incidence directe ou financière. La non-observation de cette réprimande entraîne l'application d'une des autres sanctions prévues.

b) Avertissement

L'avertissement est une sanction signifiant officiellement à un compétiteur ou à une équipe un manquement à une règle du code des compétitions d'aviron indoor.

Il court du moment où il a été notifié au compétiteur ou à l'équipe jusqu'à l'arrivée de la prochaine course à laquelle il ou elle participe.

Un compétiteur ou une équipe recevant deux avertissements pour la même course sera exclu(e) de l'épreuve.

c) Déclassement

Le déclassement d'un compétiteur ou d'une équipe consiste en la non-prise en compte de sa performance dans le résultat de sa catégorie. Il ou elle est classé(e) à la dernière place.

d) Exclusion

L'exclusion d'un compétiteur ou d'une équipe consiste en l'interdiction de participer à toutes les courses de l'épreuve concernée.

e) Disqualification

La disqualification d'un compétiteur ou d'une équipe consiste en l'interdiction de participer à toutes les épreuves de la compétition dans lesquelles il ou elle est engagé(e). Un compétiteur ou une équipe peut être disqualifié(e) pour tout engagement ou comportement faisant preuve de manquement au respect des conditions de participation, pour fraude ou tentative de fraude lors de l'épreuve et/ou toute autre raison de nature à perturber la compétition de manière significative.

En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances de la ligue ou de la fédération.

f) Hors classement

Sont considérés hors classement les compétiteurs arrivés en retard pour leur course ou les rameurs poids léger non-pesés ou pas au poids.

Article 16 : Sécurité des compétiteurs

La sécurité des compétiteurs et du public doit constituer l'une des préoccupations principales du comité d'organisation et du jury durant la compétition d'aviron indoor.

Dans tous les cas, un service de secours doit obligatoirement être sur place et être prêt à intervenir pendant toute la durée de la compétition et pendant les horaires officiels d'entraînement.

En cas de compétition connectée, tout compétiteur est responsable de sa propre sécurité, selon les modalités inscrites dans la réglementation ou l'avant-programme de la compétition.

CHAPITRE V : DEROULEMENT D'UNE COMPETITION D'AVIRON INDOOR

Article 17 : Avant une course

1) Périodes d'échauffement

Les horaires d'échauffement officiels doivent être affichés. Ils sont déterminés à l'issue des engagements afin que tous les compétiteurs puissent disposer de périodes d'échauffement (et de récupération, si l'organisation le permet).

2) Accès à la zone de compétition

Les compétiteurs ne doivent pas entrer dans la zone de compétition avant d'y être invités. Ils doivent être assis sur l'ergomètre qui leur est attribué au minimum deux minutes avant l'heure de leur course. Ils peuvent en disposer pour leur échauffement jusqu'à l'annonce du lancement de la procédure de départ.

Le jury adresse un avertissement au compétiteur ou à l'équipe qui se présente en retard au départ (après les deux minutes), sauf en cas de raison valable dont il aurait été averti préalablement.

Dans les deux minutes, il observe les compétiteurs et fait, si nécessaire, les remarques qui s'imposent concernant leur tenue. Il informe les compétiteurs qui auraient reçu un avertissement et leur en donnent les motifs.

En cas de compétition connectée, les compétiteurs sont tenus d'être présents dans leur antichambre dans les délais indiqués dans la réglementation ou l'avant-programme de la compétition, afin d'être pris en compte par le système de course.

3) Avant le départ

Avant chaque course, le jury (arbitres ou assistants) doit s'assurer que tous les ergomètres sont correctement réglés sur les distances ou les temps de course.

Autour des ergomètres, une zone peut être identifiée à l'intérieur de laquelle il est interdit de pénétrer pour donner des indications ou conseils aux compétiteurs en course.

Le jury veillera à faire évacuer cette zone avant le départ.

En cas d'épreuve connectée, le jury est en relation constante avec les techniciens de l'épreuve et constate les concurrents déconnectés ou dont la connexion est trop instable pour permettre le déroulement de l'épreuve. Selon les dispositions inscrites au règlement de la compétition connectée, ces concurrents pourront concourir hors classement dans une épreuve ultérieure, si leur connexion le leur permet.

4) Présence au départ

Si un compétiteur (ou une équipe) se présente après le départ de sa course, le compétiteur ou l'équipe est déclaré(e) « hors classement ».

Article 18 : Règles de déroulement d'une course

1) Le départ

Lorsque le jury constate que tous les compétiteurs sont prêts et que les roues d'inertie des ergomètres sont toutes arrêtées, il autorise ou donne le départ selon une procédure définie préalablement.

Tout compétiteur qui n'est pas prêt à concourir sans raison valable au démarrage de la procédure de départ et qui, de l'avis du jury, retarde délibérément la course, est passible d'un avertissement.

2) Signal de départ

S'il n'y a pas de départ automatique, l'arbitre ou une personne désignée par lui donne le départ par tout moyen approprié (dont drapeau, signal sonore...).

Si, dans les premiers instants où le départ (automatique ou non) a été donné, les conditions ne sont pas jugées équitables par le jury, la course peut être immédiatement interrompue pour donner un nouveau départ.

En cas de course connectée, le signal de départ est donné automatiquement par le système de course.

3) Faux départ

Un compétiteur commet un faux départ quand il commence à ramer avant que le départ n'ait été donné. Le jury doit observer, vérifier et attribuer les responsabilités du faux départ. Il fait connaître sa décision et désigne le ou les compétiteurs auteurs du faux départ.

En cas de course connectée, le faux départ est détecté par le système de course. Le jury informe le ou les compétiteurs auteurs du faux départ.

Un compétiteur qui commet un faux départ est sanctionné d'un avertissement. S'il a reçu deux avertissements, le compétiteur est exclu. Il doit alors quitter son ergomètre et la zone de compétition.

4) Responsabilité des compétiteurs

Chaque compétiteur est responsable de sa propre machine pendant la course.

a) Réglage de la résistance

Si le compétiteur dispose d'une possibilité d'ajuster la résistance de l'ergomètre, il peut effectuer ce réglage avant le départ de la course, mais aucun réglage n'est permis pendant la course. Dans le cas des épreuves en relais, un réglage de la résistance peut être effectué durant les changements de compétiteurs, mais à aucun autre moment de la course.

En cas de course connectée, les réglages sont autorisés selon les modalités du règlement ou l'avant-programme de la compétition.

b) Dommages ou défaillances causées par le compétiteur

En cas de dommages causés par le compétiteur à une machine ou aux installations ou connexions l'empêchant de terminer sa course ou ne permettant pas d'enregistrer sa performance, le compétiteur sera considéré comme n'ayant pas terminé la course et ne pourra plus prendre part à aucune série ou finale de cette épreuve.

c) Dommages ou défaillances non causées par le compétiteur

- Si un dommage ou une défaillance de matériel se produit pendant la course et en perturbe le bon déroulement pour l'ensemble des compétiteurs, le jury arrête la course et redémarre la course avec tous les compétiteurs une fois la réparation effectuée.

- Si un dommage ou une défaillance de matériel se produit pendant la course et ne concerne que quelques compétiteurs, le jury peut décider de faire recourir le ou les compétiteur(s) lésés.

En cas de défaillance d'une machine d'un compétiteur à distance (course « connectée »), aucune réclamation ne pourra être acceptée.

d) Informations affichées à l'écran du compétiteur

Les écrans des ergomètres affichent un certain nombre d'informations relatives à la performance et à la position du compétiteur dans sa course. En aucun cas ces informations ne constituent un résultat officiel ; elles sont données à titre indicatif uniquement et permettent au compétiteur de se mesurer à ses concurrents.

5) Interventions extérieures

~~Pendant la course, il est interdit de donner des instructions ou conseils aux compétiteurs au moyen d'appareils électroniques ou par tout autre moyen technique.~~

6) L'arrivée

Un compétiteur a terminé sa course lorsque le moniteur de son ergomètre montre qu'il a réalisé la distance ou le temps programmé pour la course.

Si le jury estime que la course ne s'est pas déroulée correctement, il doit lever un drapeau rouge à la fin de la course et annoncer que les résultats sont suspendus jusqu'à proclamation officielle.

En cas de course connectée, le jury peut annoncer aux compétiteurs via le système de course la suspension des résultats jusqu'à proclamation officielle.

7) Ex aequo

Si des compétiteurs ou équipes sont classés ex-æquo dans une course autre qu'une finale, ces compétiteurs ou équipes doivent passer au tour suivant.

S'ils sont classés ex-æquo lors d'une finale, ces compétiteurs ou équipes sont classés à la même place et la, ou les places suivantes sont laissées vacantes.

Si ces compétiteurs ou équipes sont médaillés, le comité d'organisation doit fournir les médailles correspondantes.

8) Réclamation

a) Définition

Une réclamation est la contestation du résultat auprès du jury par un compétiteur ou une équipe qui s'estime lésé(e) par des conditions irrégulières de course ou qui conteste les résultats publiés.

b) Modalités de dépôt de la réclamation

Pour une contestation portant sur des conditions irrégulières de course, la réclamation doit être annoncée verbalement par le compétiteur ou l'équipe concernée, au jury, au maximum cinq minutes après l'arrivée du dernier compétiteur de la course.

Cette réclamation est confirmée par écrit par le délégué de l'association concernée dans le délai de trente minutes après la fin de la course, auprès du président du jury, appuyée par le dépôt d'une caution de 20 points auprès de la ligue dont fait partie le comité d'organisation ou de la FFA pour les épreuves nationales. Pour une contestation portant sur la publication officielle des résultats, la réclamation doit être annoncée verbalement par le compétiteur ou l'équipe concernée, au président du jury, au maximum trente minutes après la publication des résultats et immédiatement confirmée par écrit.

En cas de compétition connectée, toute réclamation doit être envoyée dans les mêmes délais à l'organisation selon les conditions indiquées dans la réglementation ou l'avant-programme de la compétition.

c) Suspension du résultat

En cas de réclamation, l'annonce du résultat, et la remise des prix s'il y a lieu, sont retardées jusqu'à la décision du jury.

Si la remise des médailles a déjà eu lieu avant la réclamation et si la décision du jury modifie le résultat final de l'épreuve, le résultat officiel sera modifié en conséquence et les médailles réaffectées conformément à la décision du jury.

d) Étude de la réclamation

Le jury étudie la réclamation. Il fait connaître sa décision dans le délai de soixante minutes après la confirmation par écrit du dépôt de la réclamation. Sa décision est applicable immédiatement.

Article 19 : Recours contre une décision du jury

1) Modalités de recours

Le recours est déposé dans les 30 jours qui suivent la date de la décision du jury auprès du président de la ligue régionale dont relève le comité d'organisation de la régates ou auprès du président de la fédération pour le cas des épreuves nationales. Le bureau de la ligue, ou celui de la fédération, examine le recours et fait connaître sa décision dans le délai de trois mois à compter de sa réception.

La décision du bureau de la fédération est rendue en dernier ressort. La décision de la ligue est susceptible d'appel, dans le délai de quinze jours après sa notification aux parties concernées. Cet appel est déposé auprès du président de la fédération. Le bureau de la fédération examine l'appel et fait connaître sa décision sous trois mois à compter de sa réception.

2) Application de la décision

Passé le délai d'appel dans le cas d'une décision du bureau de la ligue, ou après notification de la décision du bureau fédéral, les parties concernées doivent assurer la complète application de la décision sous un mois. En cas de déclassement d'un compétiteur ou d'une équipe ayant reçu un prix, ce dernier devra être restitué dans le même délai.

N°	Ligue	NOM	Structure organisatrice	Plan d'eau	Distance	Nb jours	Date de début	Date de fin	Avis Commission
1	LR13	RANDO DES MIMOSAS	AVIRON SAINT-CASSIEN	Le Lac de Saint Cassien	30	2	15/02/25	16/02/25	Favorable
2	LR02	LA BRESSANNE	CERCLE D'AVIRON BRESSE LOUHANNAISE	La Seille	26	1	05/04/25	05/04/25	Favorable
3	LR01	RANDONNEE DU LAC DE VILLEREST	AVIRON ROANNE - LE COTEAU	Le Lac de Villerest	42	1	06/04/25	06/04/25	Favorable
4	LR10	LA PELLE DE LA DORDOGNE	ROWING CLUB DE CASTILLON	La Dordogne	28	1	12/04/25	12/04/25	Favorable
5	LR10	RANDO BROUILLARTA COTE BASQUE	UR YOKO AVIRON TRAINIERE - UR YOKO ARRAUN ELKARTEA	L'Océan Atlantique	65	2	19/04/25	20/04/25	Favorable
6	LR06	L'APPEL DE LA MOSELLE	SOCIETE DES REGATES MESSINES	Le Canal de Jouy et la riviere Moselle	57 ou 25	1	26/04/25	26/04/25	Favorable
7	LR07	RANDONNÉE DES PICANTINS	SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS	L'Oise et l'Aisne	20	2	26/04/25	27/04/25	Favorable
8	LR01	TRAVERSÉE DE LYON	AVIRON UNION NAUTIQUE DE LYON	La Saône	28	1	01/05/25	01/05/25	Favorable
9	LR07	RANDONNÉE DES NÉNUPHARS	AVIRON AUDOMAROIS	Le Marais Audomarois	25	1	03/05/25	04/05/25	Favorable
10	LR11	ETANG DE THAU : LE JARDIN DE LA MER	AVIRON BALARUC	L'Étang de thau	50	2	03/05/25	04/05/25	Favorable
11	LR12	YOL'ERDRE	CERCLE AVIRON DE NANTES	L'erdre	50	2	17/05/25	18/05/25	Favorable
12	LR13	RANDONNÉE CARRY LE ROUET	ASSOCIATION L'AVI SOURIRE	Mer méditerranée	30	1	18/05/25	18/05/25	Favorable
13	LR01	RONDE DES CASTORS	AVIRON VALENTINOIS	Le Rhône	23	1	18/05/25	18/05/25	Favorable
14	LR02	LA SEURROISE	AVIRON CLUB SEURROIS	La Saône	25	1	24/05/25	24/05/25	Favorable
15	LR03	RAID DES COURREAUX DE GROIX	CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT	Rade de Lorient	37	2	24/05/25	25/05/25	Favorable
16	LR01	DESTINATION LÉMAN	BASE NAUTIQUE DE SCIEZ	Le Lac Léman	48	2	31/05/25	01/06/25	Favorable
17	LR10	LES TROIS RIVIÈRES	AVIRON BAYONNAIS	Gaves - Adour- Nive	62	3	07/06/25	09/06/25	Favorable
18	LR10	LES PERTUIS ROCHELAIS	CLUB D'AVIRON DE MER DE LA ROCHELLE	Le Pertuis d'Antioche	60	2	14/06/25	15/06/25	Favorable
19	LR09	RANDO COTENTIN AVENTURE	CHERBOURG CLUB AVIRON DE MER	La Manche	40	2	14/06/25	15/06/25	Favorable
20	LR01	RANDONNÉE NAUTIQUE DES GORGES DE LA LOIRE	AVIRON STEPHANOIS	Le Barrage de Grangent	47	2	14/06/25	15/06/25	Randonnée de l'année
21	LR11	DESCENTE DU LOT	AVIRON CADURCIEN	Le Lot	47	3	20/06/25	22/06/25	Favorable
22	LR03	TOUR DU GOLFE DU MORBIHAN	CERCLE DE L'AVIRON DE VANNES	Le Golfe du Morbihan	58	2	20/06/25	22/06/25	Réserve - quid de l'usage de yolettes pour une randonnée mer non conforme à la réglementation
23	LR10	LA SAINTONGEISE	CLUB D'AVIRON SAINTAIS	La Charente	44	2	21/06/25	22/06/25	Favorable
24	LR08	RAM'N JAZZ DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	AVIRON DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	La Seine	42	2	28/06/25	29/06/25	Favorable
25	LR13	EMBRUN-LAC DE SERRE PONÇON	CLUB D'AVIRON D'EMBRUN	Le Lac de Serre-Ponçon	55	2	28/06/25	29/06/25	Favorable
26	LR01	LES ROSELIÈRES	CLUB D'AVIRON DU SUD GRESIVAUDAN	L'Isère	25	1	29/06/25	29/06/25	Favorable
27	LR01	RANDONNÉE DES PASSERELLES DE MONTEYNARD	CLUB DE VOILE ET D'AVIRON DE LAFFREY	Le lac du Monteynard	28	1	06/07/25	06/07/25	Favorable
28	LR13	LES CASTILLONNADES	CLUB NAUTIQUE DE CASTILLON	Le Lac de Castillon	40	2	12/07/25	13/07/25	Favorable
29	LR06	LA MEUSE ET SES CITADELLES	AVIRON SEDANAIS	La Meuse	180	7	26/07/25	02/08/25	Favorable
30	LR11	RALLYE DU CANAL DU MIDI	TOULOUSE PIERRE-PAUL RIQUET	Le Canal du Midi	164	6	11/08/25	16/08/25	Réserve - Quid de l'organisation d'une compétition l'Enduro canal en même temps que la randonnée depuis plusieurs années
31	LR02	JURAVIRON	CLUB D'AVIRON DE VOUGLANS	Le lac de Vouglans	35	1	23/08/25	23/08/25	Favorable
32	LR06	LA PELLE DU PIED	AVIRON SEDANAIS	La Meuse	29	1	30/08/25	30/08/25	Favorable
33	LR17	RAMER AVEC LES BALEINES	BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	L'Océan Indien	20	1	30/08/25	30/08/25	Favorable
34	LR10	RANDO GOURMANDE	AVIRON SAINTE-LIVRADE	Le Lot	48	3	05/09/25	07/09/25	Favorable
35	LR13	LA BONNE MER'E	ROWING CLUB MARSEILLE	La Mer Méditerranée	25	1	06/09/25	06/09/25	Favorable
36	LR04	DESCENTE DU CHER	AVIRON TOURS METROPOLE	Le Cher	42	2	06/09/25	07/09/25	Favorable
37	LR08	TRAVERSÉE DE PARIS ET DES HAUTS-DE-SEINE	LIGUE AVIRON ILE-DE-FRANCE	La Seine	26	1	14/09/25	14/09/25	Favorable
38	LR12	LES GALÈRES LIGÉRIENNES	SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR AVIRON	La Loire	44	2	20/09/25	21/09/25	Favorable
39	LR11	RANDONNÉE DU CHASSELAS	AVIRON CLUB MOISSAC	Le Tarn et La Garonne	45	2	27/09/25	28/09/25	Favorable
40	LR01	RAND'EAU DU BEAUJOLAIS	AVIRON UNION NAUTIQUE DE VILLEFRANCHE	La Saône	28	1	28/09/25	28/09/25	Favorable
41	LR08	LES COULEURS DE LA MARNE	SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LAGNY	La Marne	40	1	04/10/25	04/10/25	Favorable
42	LR13	LA CASSIDAINE	AVIRON CLUB DE CASSIS	Mer méditerranée	23	1	04/10/25	04/10/25	Favorable - Nouvelle organisation
43	LR07	DESCENTE DE L'AA	GRAVELINES AVIRON	La Rivière Aa	25	1	05/10/25	05/10/25	Favorable
44	LR13	RANDONNÉE AVIRON DES ILES DE LÉRINS	ROWING CLUB CANNES-MANDELIEU	Mer méditerranée	25	1	05/10/25	05/10/25	Favorable
45	LR13	RANDONNÉE DU GOLFE D'AMOUR	SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LA CIOTAT	Mer méditerranée	23	1	11/10/25	11/10/25	Favorable - Nouvelle organisation
46	LR01	RAND'EAU ANCLEVIENNE	CLUB DES SPORTS ANNECY-LE-VIEUX	Lac d'Annecy	38	1	12/10/25	12/10/25	Favorable
47	LR10	LES 3 RIVIÈRES D'AUTOMNE	AVIRON BAYONNAIS	Gaves - Adour- Nive	40	2	25/10/25	26/10/25	Favorable
48	LR15	LA TRAVERSÉE DU SUD	AVIRON CLUB 233	La Mer des Caraïbes	50	1	01/11/25	01/11/25	Favorable
49	LR11	BOUCLE DU VIDOURLE	AVIRON TERRE DE CAMARGUE - LE GRAU-DU-ROI	Le Canal du Rhône à Sète et fleuve du Vidourle	30	2	08/11/25	09/11/25	Favorable
50	LR13	TRAVERSÉE DE LA BAIE DES ANGES	CLUB NAUTIQUE DE NICE	Mer méditerranée	37	2	06/12/25	07/12/25	Favorable